

LES GRANDS PROCÈS  
DE  
L'HISTOIRE



1958

1. 1. 1958

33361

HENRI-ROBERT

ANCIEN BATONNIER

7017228

# LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE



347229

LE PROCÈS DE MARIE STUART. — L'AFFAIRE CINQ-MARS.  
LE PROCÈS DE NICOLAS FOUQUET, UN PROFITEUR DU  
GRAND SIÈCLE. — VOLTAIRE, DÉFENSEUR DE CALAS.  
LE PROCÈS DE CAMILLE DESMOULINS.

ANNEXE : LES CLOCHES DU PALAIS.

LETTRE-PRÉFACE DE M. LOUIS BARTHOU  
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

*Ouvrage orné de 60 illustrations*

76986



PAYOT & C<sup>IE</sup>, PARIS  
106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1922

*Tous droits réservés.*

33361

RC 26/07

1961

L

**B.C.U. Bucuresti**



**C193697**

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays.

*Copyright 1921, by Payot et C<sup>e</sup>.*

1907

A LA CRÉATRICE  
A L'ANIMATRICE DE L'UNIVERSITÉ DES ANNALES  
A MADAME ADOLPHE BRISSON

*Affectueux hommage.*

Ces modestes études de grands procès historiques n'étaient point destinées à être réunies en volume.

Des amis bienveillants ont pensé qu'elles pouvaient être publiées.

Le lecteur serait déçu s'il s'attendait à trouver ici des détails inédits ou des récits complets et définitifs.

Simplees esquisses tracées d'après les tableaux des maîtres, elles n'ont d'autre prétention que de donner, sous une forme brève, aussi vivante qu'il m'a été possible, et accessible à tous, l'essentiel et la physionomie particulière de sujets fort connus, maintes fois traités déjà par les meilleurs historiens.

Je me suis inspiré des travaux des meilleurs de mes devanciers, dans le désir de ne présenter que la vérité historique la mieux établie.

Qu'ils veuillent bien agréer mes remerciements pour les emprunts que j'ai pu leur faire. Je me suis bien moins proposé de faire à leurs ouvrages définitifs une concurrence téméraire que de leur rendre au contraire hommage en les faisant apprécier encore davantage.

## LETTRE-PRÉFACE

---

13 novembre 1921,

*Mon cher ami,*

*Je sais gré à ton éditeur de m'avoir communiqué les bonnes feuilles de ton prochain livre, mais je n'ai pas pu me résoudre, malgré son vif désir, à joindre une préface aux épreuves que je lui ai retournées. Quoique mes occupations m'en eussent rendu la rédaction difficile, la vraie raison de mon refus est d'un autre ordre, et je t'en dois l'aveu. Une préface est une présentation : or, aucun homme n'a moins que toi besoin d'être présenté. Ton nom a ce rare privilège d'être connu à la fois de la foule et des délicats : ses quatre syllabes, fermes et rapides, évoquent des procès célèbres, des plaidoiries retentissantes, un bâtonnat glorieux, la splendeur d'un riche talent et la générosité d'un grand cœur. A quoi donc une préface aurait-elle pu servir ? Je lui préfère une lettre : elle ne t'arrivera d'ailleurs qu'au moment où tu ne pourras pas en décliner les éloges, puisque les lenteurs régulières de la poste auront pour complice la hâte exceptionnelle de l'impression.*

*Ces Grands Procès de l'Histoire ont trouvé en toi un avocat digne de leur célébrité. J'en ai goûté la variété. Comme ils ne sont ni du même temps, ni du même pays, il y avait une sorte de gageure à les traduire devant la même barre, mais cette gageure, tu l'as gagnée, de langue et de main*

de maître, avec l'habileté audacieuse et souple qui a fait de ta carrière une suite ininterrompue de brillants succès. J'avais lu, de loin en loin, et une à une, presque toutes ces études. Elles m'avaient diverti et elles m'avaient ému, mais il a fallu que je les trouve réunies sous la forme d'un livre pour en saisir le lien et pour en dégager la méthode. Tu es un improvisateur, mais à la condition d'entendre, comme le disait Mirabeau à Barnave, que pour improviser sur une question, il faut commencer par la bien savoir. L'acrobatie des mots est la caricature de l'éloquence. Le mot est un être vivant, mais il ne vit et il ne vaut, emprunteur et prêteur tour à tour, que par la force qu'il prend et qu'il donne à l'idée. Sans l'idée, les mots ne sont que le jeu stérile du bavardage. Les vrais orateurs, dont tu es, et avec quel éclat ! s'ils réservent pour la forme les fantaisies, les surprises et les bonheurs de l'inspiration, préparent le fond, le plan, la suite logique des arguments et des développements. Cette fois, tu as fait plus. Tu as pris le ton soigné des belles conférences et, abordant l'histoire, tu l'as traitée avec les égards que l'on doit à une vieille et grande dame. Elle n'a pas à se plaindre de toi, mais tu serais injuste si tu te plainais d'elle : vous avez fait une belle rencontre, à laquelle participe notre plaisir.

Pourtant, tu as eu un scrupule. A l'occasion du procès de Marie Stuart, tu as dit : « Je n'ai pas la prétention de faire de l'histoire ». Soit, mais tu as fait de l'histoire sans prétention, et cette modestie t'a réussi. Il faut être un maître dans l'art de la parole, et il faut en connaître toutes les ressources et tous les secrets, pour résumer dans une heure ou dans un chapitre, consacrés successivement à chacun d'eux, les procès de Marie Stuart, de Cinq-Mars, de Fouquet, de Camille

*Desmoulins et de Calas. Quel défilé tragique, où quatre sur cinq des personnages vont à la mort ! Tu as projeté sur tous une claire lumière, qui nous les rend vivants, présents, et j'aurais dit sympathiques, si je ne me rappelais que tu es sévère pour Nicolas Fouquet, le profiteur du grand siècle. Et sans doute tu n'as pas tort. Seulement je ne peux pas m'empêcher de songer à la belle plaidoirie que tu aurais prononcée — mais nous n'aurions connu de toi que ta gloire ! — si la Chambre de Justice l'avait admis à sa barre pour défendre le fastueux surintendant, moins coupable peut-être devant Louis XIV pour s'être enrichi par ses malversations que pour avoir levé les yeux, avec une audace imprudente, sur M<sup>lle</sup> de Lavallière ! Tu aurais affronté des magistrats jaloux et serviles, mais quels témoins ou quels confidentes n'aurais-tu pas trouvés dans les amis de l'accusé, Pellisson, M<sup>me</sup> de Sévigné et Jean de La Fontaine ! Ce dernier, surtout. Sa fidélité fut généreuse et courageuse : elle survécut à la condamnation de son bienfaiteur et elle s'exprima, pour solliciter la pitié du roi inflexible, par des accents dont l'émotion nous pénètre encore.*

La plus belle victoire est de vaincre son cœur.  
Oronte est à présent un objet de clémence ;  
S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance,  
Il est assez puni par son sort rigoureux,  
Et c'est être innocent que d'être malheureux.

*Ce dernier vers est magnifique, et sa large humanité est plutôt du siècle de Voltaire que de celui de La Fontaine, mais est-il toujours vrai que le malheur suffise à prouver l'innocence ? Parmi tous tes héros, Calas seul eut la double auréole. Ton impartialité la refuse aux autres et même, pour Cinq-Mars, tu plaides nettement coupable. Tu as raison. Le*

romantisme, celui de Marion de Lorme et celui de Cinq-Mars, prenait contre Richelieu le parti de ses victimes, mais l'histoire, dont tu as réuni les preuves avec tant de force et de clarté décisives, a condamné dans les ennemis du Cardinal deux fois rouge les ennemis mêmes de la France.

Les procès de Marie Stuart et de Camille Desmoulins sont moins simples que celui de Calas, innocent, et que ceux de Fouquet et de Cinq-Mars, tous les deux coupables. Il faut, pour les juger, ce sens et cet art des nuances où tu excelles, parce que ta vie fut une longue expérience de la nature humaine. Il est rare que le bien ou que le mal soient tout entiers d'un seul côté. Ni la reine ni le tribun ne furent exempts de fautes et s'il est juste de faire honte de leur mort à leurs bourreaux, la même justice commande qu'on ne taise pas les égarements de Marie Stuart et les erreurs meurtrières de Camille Desmoulins. Après la publication des Girondins, Alexandre Dumas père, dans un mot énorme et drôle, félicitait Lamartine d'avoir élevé l'histoire à la hauteur du roman. Tu n'as jamais confondu le roman et l'histoire, et les grands procès que tu évoques n'empruntent rien qu'aux faits scrupuleusement vérifiés et qu'aux documents contrôlés avec soin. Mais, après avoir raconté, tu oses conclure. Ta parole, vivante et vibrante, rapide et concise, est l'expression d'une conscience, libérée des préjugés ou des partis pris, qui juge avec indépendance. La pitié anime tes arrêts, mais elle ne les fausse pas. Quoi qu'en ait dit un homme d'État illustre, au temps ancien où les périls de la patrie n'avaient pas encore ouvert ses yeux à la lumière de l'Union sacrée, la Révolution française n'est pas un bloc, qu'il faut admettre ou rejeter en entier. Certes, elle eut ses heures et ses nécessités tragiques. Tu ne leur refuses pas les circonstances

*atténuantes d'une situation exceptionnelle, mais des absolutions trop larges ressemblent presque à des complicités, et l'avenir peut être gros d'erreurs ou de crimes auxquels il ne faut pas donner l'exemple et l'excuse du passé. L'histoire, telle que tu l'as comprise, est une résurrection, mais elle est aussi une leçon.*

*Ton livre plaira au public, qui s'instruira en se divertissant. J'y ai, pour ma part, trouvé un plaisir extrême. Je te flatterais comme écrivain et je te diminuerais comme orateur si je te disais qu'on ne perd rien à ne pas t'entendre. La parole est une action, que la lecture ne remplace pas. Mais, même emprisonnée dans la phrase écrite, ta parole, à toi, dont tout l'être parle, conserve une vie et un accent, une force et un mouvement dont le charme et l'entrain sont irrésistibles. Mes vœux sont inutiles à un succès qui est assuré. Si ancienne et si profonde que soit mon affection, sache pourtant que mes compliments doivent moins à mon amitié qu'à mon plaisir.*

Vale et me ama.

LOUIS BARTHOU.

---

# LE PROCÈS DE MARIE STUART

---

Marie Stuart, reine de France et d'Écosse, née le 7 décembre 1542, à Linlithgow, décapitée à Fotheringhay, le 8 février 1587 !

Quel drame prodigieux évoque cette simple épitaphe ! Que d'événements, heureux ou tragiques, accumulés entre ces deux dates, pourtant si proches, de sa naissance et de sa mort !

Que d'étonnantes et invraisemblables péripéties, entre ces deux bornes extrêmes qui marquèrent le début et le terme de cette existence !

Et quelle étrange destinée, toute en contrastes violents, que celle de cette reine gracieuse, spirituelle, passionnée, parée de toutes les séductions et faite pour tous les succès de la Cour la plus brillante d'Europe, et qui passa misérablement dix-neuf de ses quarante-quatre années en prison ; qui oscilla, sans transition, de la fortune la plus éclatante à la détresse la plus cruelle ; qui suscita, sur ses pas, tous les dévouements et connut toutes les trahisons ; qui inspira autant d'amours ardentes et romanesques que de haines implacables et de persécutions tenaces ; et qui, reine d'Écosse à sept jours, reine de France à quinze ans, après avoir été, pour son peuple, un sujet de scandale par ses aventures retentissantes et le dérèglement de sa conduite, incarna pour lui la cause même de la religion opprimée, et mourut comme une

sainte, martyre de la foi catholique, la tête ignominieusement tranchée par la hache du bourreau, qui n'avait frappé jusque-là que des criminels de droit commun !

Marie Stuart !... pour moi, ce nom harmonieux et doux évoquait surtout l'image, imprécise et poétique, d'une reine aimable, malheureuse et captive ! Je croyais l'entrevoir, dans les brumes du souvenir, — et de l'Angleterre, — derrière la haute fenêtre ogivale d'un vieux manoir féodal entouré de douves aux eaux verdissantes, chantant de sa voix d'or, en s'accompagnant de la harpe ou du luth, la mélancolie de sa liberté perdue, le deuil de son amour défunt ou la nostalgie de la France lointaine !...

Hélas ! Cette vision si poétique est bien insuffisante pour faire comprendre son procès.

C'est toute l'histoire des trois royaumes d'Écosse, de France et d'Angleterre, à l'époque de la Renaissance, au temps des dissensions religieuses entre protestants et catholiques, qui se reflète et se résume dans la vie de Marie Stuart.

Il n'a pas fallu moins de deux gros volumes au plus compendieux de ses historiens pour en retracer, à grands traits, les aspects si divers.

Je n'ai pas la prétention de faire de l'histoire.

Je me contenterai de rappeler, le plus rapidement possible, les étapes successives de cette existence mouvementée afin de mieux montrer comment l'enchaînement des faits amena Marie Stuart à demander asile à sa plus impitoyable ennemie : sa cousine Élisabeth d'Angleterre, et comment, dès cet instant, il était évident

que celle-ci chercherait tous les moyens de lui ôter la vie, après avoir commencé par lui ravir la liberté.

Marie Stuart était la fille de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, dont le père était le premier duc de Guise.

Jacques V étant mort, subitement, sept jours après la naissance de sa fille, la couronne d'Écosse passa sur la tête de l'enfant.

Elle fut, à un an, imprudemment promise en mariage par le régent Arran au prince de Galles Édouard.

Mais le Parlement annula cette promesse, ce qui valut à l'Écosse une guerre avec l'Angleterre.

Celle-ci prétendait exiger que la jeune reine lui fût remise.

Avec l'aide de la France, l'Écosse résista d'abord victorieusement. Mais on jugea, pourtant, plus prudent, pour



(Cliché Giraudon.)

MARIE STUART A DIX-SEPT ANS.  
Crayon de François Clouet, conservé à la  
Bibliothèque nationale.

que Marie Stuart fût mieux gardée, de la fiancer au dauphin de France.

L'escadre française de l'amiral Villegaignon vint à Dumbarton chercher la petite reine et réussit à échapper habilement à la flotte anglaise qui tentait de lui barrer le passage. Le 13 août 1548, elle abordait à Roscoff, — où Marie Stuart devait, plus tard, faire élever une chapelle commémorative, à la place où, pour la première fois, elle avait mis le pied sur le sol français.

Conduite à Saint-Germain-en-Laye, elle y fut accueillie avec joie par toute la Cour.

Puis elle fut confiée à sa grand'mère, la duchesse de Guise. Et rien ne fut négligé pour donner à celle que le roi Henri II surnommait déjà, affectueusement, « la Reine », une éducation digne du rang qu'elle devait être appelée à tenir.

Le célèbre Écossais Buchanan fut son professeur de latin. Ronsard, qui avait été, naguère, page à la Cour d'Écosse, fut chargé de lui apprendre le français et la prosodie.

L'élève sut se montrer digne du maître.

Elle étudia la musique, sut bientôt jouer de la harpe et du luth, ce qui mettait en valeur sa main longue, blanche et fine. S'accompagnant elle-même sur ces instruments, elle chantait de cette « douce voix qui (nous dit Ronsard) pouvait émouvoir les rochers et les bois ». Il émanait d'elle une extraordinaire puissance de séduction.

Elle possédait, d'ailleurs, bien d'autres talents d'agrément. Elle dansait avec une grâce infinie (que de succès elle aurait, aujourd'hui !) ; elle montait à cheval à ravir, tirait à l'arbalète, brodait avec beaucoup d'art et de goût.

Elle parlait quatre langues et, à treize ans, déclama, devant le roi, dans la grande salle du Louvre, une petite harangue en latin qu'elle avait elle-même composée.

Son oncle, le cardinal de Lorraine, qui l'initiait aux secrets de la diplomatie, était si fier de sa nièce qu'il écrivait à la mère de celle-ci :

« Votre fille croist tous les jours en grandeur, bonté, beauté, sagesse et vertus. Et suis contrainct à vous dire, madame, que le roy y prend tel goust qu'il passe bien son temps à deviser avec elle : elle gouverne le roy et la royne. »

A quinze ans, sa beauté attirait tous les regards.

Elle joignait à l'éclatante carnation des jolies Anglaises la taille fine et souple, la démarche vive et gracieuse, le sourire spirituel et plein de séduction, et cette coquetterie indéfinissable et charmante qu'elle tenait de sa mère, et où se reconnaît la Française.

Ronsard, qui la célèbre en vers, nous dit que :

La mère Nature  
Ne composa jamais si belle créature !

Brantôme proclame que « sa beauté valait un royaume ».

Et Charles IX, son beau-frère, disait plus tard d'elle, avec un enthousiasme rétrospectif que les années n'avaient point affaibli :

— C'était la plus belle princesse qui naquit jamais au monde !

On a beaucoup discuté de la couleur de ses yeux et de la teinte de ses cheveux !

Pourquoi pas ? le nez de Cléopâtre a bien changé la face du monde !

Ses yeux étaient, semble-t-il, brun clair ou gris, d'une grande douceur, et très lumineux.

Quant à ses cheveux, Brantôme nous affirme qu'ils étaient « blonds et cendrés ». Et Ronsard parle aussi de « l'or de ses cheveux annelés et tressés ».

Pourtant, il est certain que, par un phénomène en apparence étrange, ses cheveux blonds ne sont pas devenus blancs, mais ont, au contraire, bruni, en vieillissant.

Ce phénomène paraîtra moins étrange quand j'aurai dit que la teinture blonde était inconnue à cette époque et qu'on ne savait encore que noircir les cheveux pour les empêcher de blanchir.

Le mariage de Marie Stuart avec le dauphin de France fut célébré le 24 avril 1558. Elle avait donc quinze ans seulement, et le dauphin ne les avait même pas encore.

François II, né un jour d'éclipse, sembla privé de soleil pendant sa courte vie. Timide, malingre, petit, de santé précaire, le fils du vigoureux Henri II et de la terrible Catherine de Médicis était « d'une pâleur singulière, plus gonflé que gros », mélancolique comme tous les jeunes gens voués à une mort prématurée et prochaine.

Le mariage eut lieu à Notre-Dame.

Éblouissante de jeunesse et de grâce dans sa robe de velours bleu doublée de satin blanc, Marie Stuart sortit de la vieille cathédrale au bras du dauphin François et tous deux reçurent, conjointement, les hommages des délégués écossais, venus tout exprès pour saluer leur nouveau roi.

A la mort de Marie Tudor, Marie Stuart, à l'instiga-

tion de son beau-père, commit l'imprudence de prendre le titre de reine d'Angleterre et de porter les armes d'Angleterre, unies à celles d'Écosse.

C'était signifier à sa cousine Élisabeth, la plus proche héritière, qu'elle la tenait pour bâtarde et prétendait lui disputer le trône d'Angleterre, auquel elle était la première à avoir droit, après Élisabeth.

Celle-ci ne devait jamais lui pardonner cet affront, et sa haine date de ce moment.

Le 10 juillet 1559, le roi Henri II mourait des suites d'une blessure reçue dans un tournoi.

François II et Marie Stuart montèrent sur le trône de France.

Marie, qui avait un ascendant tout-puissant sur le roi, prenait conseil de ses oncles, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, et ceux-ci dirigeaient ainsi, par l'entremise de leur nièce, la politique du royaume.

Mais, hélas ! cette période de bonheur ne devait pas durer. Car François II mourait bientôt d'un mal mysté-



FRANÇOIS II, ROI DE FRANCE,  
ÉPOUX DE MARIE STUART.

rieux, malgré les soins et le dévouement passionné de sa femme.

Le 6 décembre 1560, Marie Stuart était veuve. Pendant quarante jours, elle resta cloîtrée dans des appartements fermés au jour, refusant de voir personne, inconsolable.

Cependant, le pouvoir avait passé aux mains de Catherine de Médicis, qui allait régner au nom de Charles IX, son plus jeune fils.

Marie Stuart, qui s'entendait mal avec sa belle-mère, réfléchit longuement à la situation.

Elle n'avait plus rien à faire en France, et, d'autre part, sa mère venait de mourir en Écosse, laissant au gouvernement une situation pleine de difficultés, en raison de la violence des luttes religieuses entre catholiques et protestants, ceux-ci soutenus par Élisabeth d'Angleterre.

Elle résolut donc d'aller y rétablir l'ordre et fit annoncer son retour.

Ce n'était point, pourtant, de gaieté de cœur qu'elle s'y décida.

« Que de fois, nous dit Brantôme, je l'ai vue appréhender comme la mort ce voyage et désirer cent fois plus de demeurer en France, simple douairière, que d'aller régner là, en son pays de sauvages ! »

Le départ fut déchirant.

C'est à Calais qu'elle s'embarqua, le 14 août 1561. Quelques seigneurs français partaient avec elle.

Voici le tableau qu'en fait Brantôme :

« Elle, les deux bras sur la poupe de la galère, du côté du timon, se mit à fondre à grosses larmes, prononçant

toujours ces tristes paroles : « Adieu, France ! », jusqu'à ce qu'il commençât à faire nuit. »

Le lendemain, au jour levant, la brise étant tombée pendant la nuit, la côte française était encore visible à l'horizon.

Marie se mit à contempler la France tant qu'elle put et répéta encore ces mots :

— Adieu, France !  
Adieu, France ! Je pense ne vous revoir jamais plus !

Sa première impression, en arrivant en Écosse, fut pénible.

Habitée aux splendeurs de la Cour de France, elle trouva pour tout équipage, à son arrivée, un cheval pauvrement harnaché.

Le soir, les bourgeois d'Édimbourg vinrent chanter des psaumes protestants sous ses fenêtres.

C'était un accueil plutôt austère.

Le dimanche suivant, comme elle faisait célébrer la messe dans la chapelle du palais, une foule fanatique



MARIE STUART QUITTANT LA FRANCE,  
par A. Debacq.

envahit la cour et s'opposa, par ses clameurs et ses protestations, à l'achèvement de la cérémonie.

Elle dut renoncer à entendre la messe au palais. Elle pensait, par sa tolérance et ses concessions, désarmer le fanatisme des protestants et se concilier leurs bonnes grâces en leur laissant toute liberté de conscience.

C'est dans cet esprit qu'elle appela auprès d'elle, comme ministre, son frère naturel, James Stuart, qui était protestant, et le fit, peu après, comte de Murray.

Mais donner des gages à un adversaire n'a jamais eu pour effet de le désarmer.

Tout au contraire, sa tolérance fut exploitée comme une faiblesse, et on lui refusa bientôt à elle-même cette liberté de conscience qu'elle avait eu la noble candeur d'accorder si généreusement aux autres.

Quant à Murray, comblé par elle de faveurs, après l'avoir compromise par sa politique anticatholique, il n'allait pas tarder à la trahir et à se retourner contre elle.

En attendant, chaque dimanche, des homélies dénonçaient les « scandales », les « impiétés » et les « débordements » de la Cour et excitaient contre la reine le fanatisme des fidèles.

La reine était grossièrement apostrophée dans les rues d'Édimbourg. Il fallut lui constituer une garde.

Le commandement en fut confié au comte de Bothwell que nous retrouverons par la suite.

Bientôt, Marie Stuart dut se résigner à renvoyer les seigneurs français qui l'avaient accompagnée, dont l'impopularité augmentait la sienne et dont la présence donnait lieu à trop de commentaires malveillants.

Le seul qui fût resté, le jeune Chastellard, gentilhomme et poète, élève de Ronsard, chez qui il avait connu Marie Stuart, dont il s'était follement épris, finit fort tristement, condamné à mort par ordre de Murray et exécuté, pour avoir été trouvé caché dans la chambre de la reine.

Il s'en alla, désabusé, au supplice, en répétant ces vers de son maître :

Le désir n'est rien que martyr.  
Content ne vit le désireux,  
Et l'homme mort est bien heureux !  
Heureux qui plus rien ne désire !

Au moment de mourir, il soupira, dit-on :

— O cruelle dame !

Cette aventure, fâcheuse, à la vérité, fit scandale. L'autorité, déjà critiquée, de la reine eut à en souffrir.

En vain alla-t-elle, à l'instigation de Murray, faire campagne au nord de l'Écosse contre le comte de Huntly chef de la faction catholique, qui fut vaincu et tué.

Elle n'apaisa point par là les clameurs. Et, comprenant qu'une femme de son âge ne saurait gouverner seule, elle résolut de se remarier.

Les partis ne manquaient pas : elle n'avait que l'embaras du choix.

Il fut question du roi de Suède, du roi de Danemark, du roi de France, de l'archiduc Charles d'Autriche, de Don Carlos, fils aîné de Philippe II d'Espagne, du duc de Nevers, du duc de Ferrare... J'en passe.

Les considérations politiques les plus compliquées intervenaient tour à tour pour ou contre chacun de ces multiples projets ; car les reines, victimes du devoir professionnel, à leur manière, doivent, en ces questions,

écouter davantage les suggestions de la politique que celles de leur cœur de femme !

Brusquement, Marie Stuart se prononça pour celui dont personne n'avait parlé : son cousin, Henry-Stewart, lord Darnley, fils du comte de Lennox.

Il était plus jeune qu'elle de deux ans. Mais ce n'était point, pourtant, une mésalliance.

Darnley était, à la fois, un Stuart et un Tudor. Appartenant donc à l'Écosse et à l'Angleterre, il était l'un des premiers dans ces deux pays et renforçait ainsi les droits éventuels de Marie à la couronne d'Angleterre.

Pourtant, la nouvelle de cette union fut généralement très mal accueillie : par Élisabeth, d'abord, qui y voyait une menace à son endroit ; par Murray, ensuite, qui, furieux de voir l'esprit de la reine lui échapper, quitta la Cour avec esclandre et fit prendre les armes à ses vassaux, se mettant ainsi en révolte ouverte contre sa bienfaitrice ; par les calvinistes, enfin, qui tenaient Darnley pour un papiste et s'opposèrent de toutes leurs forces à ce mariage.

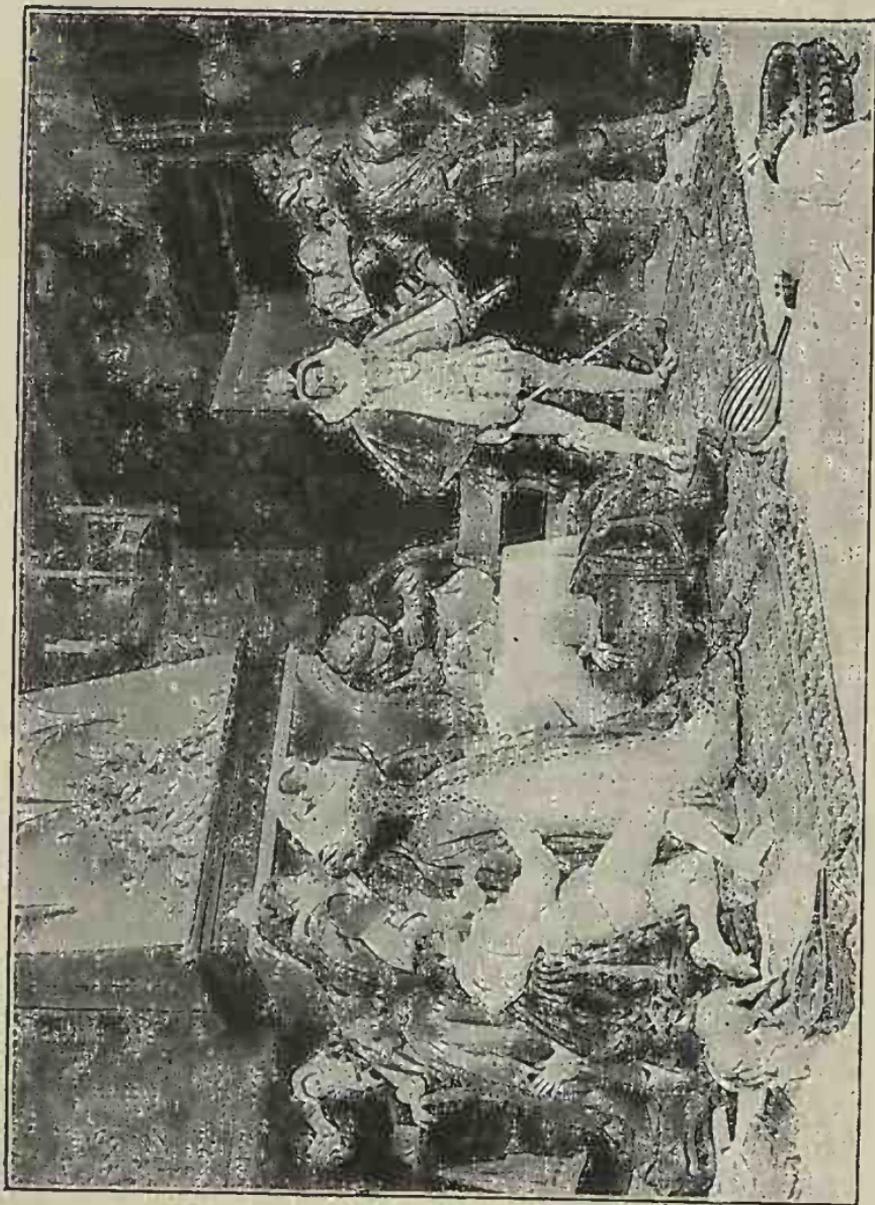
Il fut, pourtant, célébré à Holyrood, le 29 juillet 1565. Après la bénédiction nuptiale, suivant un cérémonial convenu et réglé d'avance, Darnley embrassa sa femme et quitta l'église, la laissant assister seule à la messe.

Il avait espéré, par cette petite comédie, ménager les susceptibilités protestantes.

Marie Stuart ne tarda guère à s'apercevoir de l'erreur qu'elle avait commise en épousant Darnley.

Il joignait à la sottise et à la débauche une insatiable ambition personnelle.

C'est ainsi qu'il eut bientôt la prétention de se faire



LE MEURTRE DE RIZZIO, tableau de E. Siberdt.

attribuer la couronne, c'est-à-dire que la royauté lui fût assurée, si la reine mourait sans enfant.

Prudemment, elle refusa.

Il résolut alors de l'y contraindre par la force.

Avec Murray, hors la loi depuis sa révolte, et les chefs calvinistes Morton, Ruthven et Ker de Falconside, Darnley conspira, chose incroyable, contre la reine, sa femme.

Il organisa un odieux guet-apens contre le secrétaire particulier de Marie Stuart, un Italien nommé David Rizzio, qui conseillait la reine, et contre lequel Darnley prétendait avoir de légitimes motifs de jalousie, ce qui semble bien douteux, car Rizzio était fort laid. Mais sait-on jamais ?

Le 9 mai 1566, à huit heures du soir, la reine commençait à souper dans son boudoir, petite pièce située au premier étage de la tour du palais.

Il y avait avec elle la comtesse d'Argyll, David Rizzio son secrétaire, son médecin français, le docteur Bourgoing, et Robert Stuart, un autre frère naturel.

Soudain s'ouvrit la petite porte, qui donnait sur un escalier tournant, menant à l'extérieur.

Darnley, absent depuis quelques jours, parut, plein d'enjouement, et s'approcha de la reine.

Il s'assit auprès d'elle, passa galamment son bras autour de sa taille et s'enquit de sa santé.

A ce moment, la portière de tapisserie qui masquait la petite porte se souleva de nouveau et, dans l'entrebâillement de celle-ci restée ouverte, s'encadra la haute et farouche silhouette de Ruthven, dont le corselet d'acier brillait dans la pénombre.

— Que voulez-vous ? s'écria la reine, en se dressant, surprise de cette apparition.

— Il faut, répondit Ruthven, sinistre et le bras tendu vers Rizzio, il faut que ce jeune homme sorte d'ici. Il y a été trop longtemps. Il a outragé votre honneur !

— Il est ici par mon ordre ! riposta la reine.

Ruthven fit un pas en avant et démasqua Murray et les autres chefs conjurés, tandis qu'on entendait, derrière eux, une troupe d'hommes en armes qui montait l'escalier.

— Judas ! cria Marie Stuart à son mari.

Et elle le repoussa avec horreur :

Mais il la saisit violemment par les poignets et la maintint immobile, tandis que Ker de Falconside osait appuyer la pointe de sa dague sur la gorge de la reine.

Rizzio, se sentant perdu, s'était jeté à terre, et il se cramponnait désespérément à la robe de Marie Stuart.

Mais Ruthven, lui tordant le poignet de son gantelet de fer, le força à lâcher prise et, lui passant une corde au cou, l'entraîna malgré sa résistance.

Alors, ce fut la curée. Tous se ruèrent sur lui, et, inondé de sang, percé de cinquante coups de poignard, les vêtements lacérés, en lambeaux, il fut précipité avec violence dans l'escalier, où son cadavre roula jusqu'en bas.

La reine, cependant, n'a pas faibli. Et même, seule au milieu de toutes ces brutes déchaînées, elle ose encore menacer.

Bientôt, les conjurés se retirent, l'enfermant, seule toute la nuit, dans cette chambre toute tachée encore du sang de l'infortuné Rizzio.

Elle s'y livre aux amères réflexions que vous pouvez imaginer.

Mais c'est une femme de ressources et qui n'abandonne pas facilement la partie.

Ne pouvant plus rien espérer de la force, elle a recours à la ruse. Elle fait son plan, calcule ses effets, compose son visage.

Et, le lendemain, Darnley est tout surpris de trouver, à la place d'une furie exaspérée qu'il s'apprêtait à affronter, une pauvre femme douloureuse, résignée, pleine de tendresse et de soumission. Elle lui demande seulement un médecin, car elle se sent bien malade.

Avec une habileté prodigieuse, une force de dissimulation incroyable, elle joue si bien son rôle, qu'en quarante-huit heures elle a su reconquérir par sa tendresse et sa séduction l'esprit et le cœur de son mari.

Deux jours après, celui-ci désavouait solennellement ses complices et ordonnait contre eux des poursuites.

Ker de Falconside, qui avait osé menacer la reine, était exécuté.

Murray, l'orgueilleux et fourbe Murray, en était réduit à s'humilier et à implorer son pardon.

Morton et Ruthven ne trouvaient leur salut que dans la fuite.

Deux mois après, la reine mettait au monde un fils : le futur Jacques VI.

Six mois plus tard, Darnley, méprisé de tous, abandonné de tous, malade dans une petite maison isolée, où la reine avait consenti à venir, compatissante, passer la soirée à son chevet, Darnley sautait avec sa maison et ses serviteurs, entre une et deux heures du matin, tandis que sa



femme, qui l'avait quitté depuis onze heures du soir, dansait à un bal masqué.

Un baril de poudre, secrètement amené dans la cave, avait provoqué l'explosion.

Quel était l'auteur de cet attentat?

Toute la ville d'Édimbourg désignait le lendemain, comme coupable, le comte de Bothwell, amiral héréditaire d'Écosse, et, comme complice et inspiratrice du crime, la reine elle-même.

Élisabeth se fait l'écho de ce bruit dans une lettre qu'elle adresse à Marie Stuart, pour l'adjurer de défendre son honneur.

Mais il semble qu'elle s'en soit d'abord fort peu souciée, car elle continuait d'accabler Bothwell des marques de sa faveur.

Elle passait son temps avec lui, en chasses à courre et en fêtes, au grand scandale de tous.

Pendant, elle crut bon, pour désarmer les accusations, d'organiser un simulacre de procès d'où Bothwell sortirait publiquement lavé de tout soupçon.

Bothwell comparut donc, libre et tout-puissant, sans même qu'il y ait eu d'instruction préalable, devant un tribunal improvisé que présidait l'un de ses amis, et devant lequel aucun accusateur n'osa se présenter.

Un verdict unanime d'acquiescement lui permit de rentrer en triomphateur au palais, le 12 avril 1567.

Douze jours plus tard, il enlevait la reine sur la route de Linlithgow, en saisissant son cheval par la bride et en l'entraînant.

Comme ses gardes, accourus, s'apprétaient à dégainer, Marie Stuart, très calme, leur commanda de laisser leur

769861  
193697



épée au fourreau et déclara qu'elle se soumettait à la violence qui lui était faite.

Et, trois mois après l'attentat où Darnley avait trouvé la mort, Marie Stuart épousait celui que l'opinion publique considérait toujours comme le meurtrier de son mari.

C'est le 15 mai que fut célébré cet étrange mariage et que, vêtue de deuil, Marie Stuart fut unie au comte de Bothwell par l'évêque protestant d'Orkney et suivant le rite protestant.

Car rien ne manquait à la déchéance de Marie Stuart. Elle n'hésitait point à sacrifier sa foi religieuse, en même temps que son honneur de femme et sa dignité de reine, à cet aventurier sans scrupules, à ce soudard brutal, si indigne d'elle à tous points de vue.

— Je le suivrais jusqu'au bout du monde, avouait-elle à Du Croc, l'ambassadeur de France, qui s'efforçait de la détourner de cette mésalliance.

Amour !

Mais un tel défi à l'opinion ne pouvait demeurer sans sanction.

Tous les lords d'Écosse, indignés, se liguèrent contre Bothwell.

Cernés d'abord dans le château de Borthwick, qui était incapable de soutenir un siège, Bothwell réussit à s'évader de nuit, et la reine, déguisée en page, s'échappa, bientôt après, et courut le rejoindre, dans une invraisemblable chevauchée nocturne.

Ils rassemblèrent leurs troupes. Mais à la première bataille, Bothwell, abandonné de ses derniers partisans,

dut s'enfuir jusqu'en Danemark, et la reine tomba aux mains des lords confédérés.

Amenée captive à Édimbourg, elle y fut accueillie par des cris, des insultes ignobles et des menaces de mort.

On l'enferma dans la demeure du prévôt. Là, à bout de nerfs, elle fut prise d'une sorte de crise de frénésie, et, se ruant à la fenêtre, à demi nue, les cheveux épars, elle appela désespérément le peuple à son secours.

On l'emmena le lendemain d'Édimbourg, où elle menaçait de faire la *grève de la faim*, et les confédérés l'enfermèrent au château de Loch-Leven,

où Murray, nommé régent, vint la persuader d'abdiquer, en la menaçant d'une poursuite pour meurtre de Darnley. Elle n'avait pourtant pas perdu l'espérance.

Dans ce château isolé du monde, bâti sur un rocher au milieu d'un lac, cette femme de vingt-cinq ans, tombée si bas après être montée si haut, abandonnée de tous ses partisans, seule, déchue de sa puissance et déchue mora-



LE COMTE DE BOTHWELL,  
qui épousa Marie Stuart le 15 mai 1567.

lement, entourée d'ennemis qui conspiraient sa perte, sut pourtant trouver encore, dans son extraordinaire puissance de séduction, le moyen de rétablir un instant, contre toute espérance, sa fortune infidèle, en un de ces redressements inattendus qui furent la caractéristique de son génie.

Elle réussit à inspirer au jeune George Douglas, le fils de lord Loch-Leven, une passion pleine de tendresse romanesque, qui lui assurait son entier concours pour ses projets d'évasion.

Puis, avec la complicité d'un petit page qui déroba adroitement la clé à lord Loch-Leven, un soir qu'il s'était assoupi à la fin de son dîner, elle put sortir du château, à la nuit, déguisée en fille de service, et monta dans la barque qui servait à aller aux provisions.

Sur la rive, deux chevaux harnachés attendaient. Un homme s'avança, fléchit le genou devant la prétendue fille de service : c'était George Douglas. Il l'aida à se mettre en selle et tous deux partirent au galop.

Le lendemain, elle se trouvait en sûreté dans le château de lord Hamilton, d'où elle adressait un appel à ses partisans.

Trois jours plus tard, elle était à la tête d'une armée de six mille hommes. Huit comtes, neuf évêques, dix-huit lords, douze abbés et près de cent barons avaient répondu à son appel.

De quels prodiges cette femme n'était-elle pas capable?

Murray, le régent, frappé de stupeur à la nouvelle de cette évasion, paya pourtant d'audace, et, prenant les devants, il attaqua brusquement l'armée de Marie Stuart,

avant qu'elle eût acquis de la cohésion. Et, le 13 mai, il la battait complètement.

C'est alors que Marie Stuart, menacée de retomber aux mains de Murray, eut l'imprudence de se réfugier en Angleterre, où Élisabeth lui avait offert son aide.



MARIE STUART S'ENFUIT DU CHATEAU DE LOCH-LEVEN

Le 17 mai, dans une barque de pêcheur, elle arrivait à Carlisle, d'où elle invoqua, dans une lettre touchante, la protection de sa cousine.

Hélas ! Suivant le mot d'un de ses historiens :

« La princesse fugitive ne devait pas tarder à s'apercevoir que là où elle cherchait un *asile*, elle n'avait trouvé qu'une *prison*. »

Son pouvoir de séduction, qui, tant de fois, l'avait sauvée, devait demeurer, cette fois, sans effet.

Femme fourbe et redoutable comédienne elle-même, Élisabeth devait rester insensible aux plus touchantes prières de Marie Stuart.

Elle commença par la faire enfermer. Puis elle lui écrivit qu'elle ne pourrait lui accorder une entrevue que lorsqu'elle serait lavée de l'accusation de meurtre de son mari Darnley.

Elle lui faisait dire, secrètement, pour qu'elle ne s'opposât pas à ce procès, que même si elle était reconnue coupable on lui rendrait sa liberté et on l'aiderait à reconquérir son trône.

En même temps, elle assurait Murray qu'il pouvait être bien tranquille, que même si Marie Stuart était reconnue innocente, elle la garderait en prison !

C'est dans ces conditions qu'une commission d'enquête fut nommée par Élisabeth.

Elle devait siéger à York. Elle était composée de trois membres : le duc de Norfolk, le comte de Sussex et sir Ralph Sadler.

Murray se présentait devant elle dans le rôle d'accusateur. Les pièces du procès sont connues sous le nom de « Lettres de la Casette ».

Cette cassette, saisie sur un serviteur de Bothwell, au moment de la fuite de celui-ci, contenait la correspondance qu'il avait reçue de Marie Stuart : lettres d'amour et même sonnets d'amour que la reine avait adressés à Bothwell, avant et depuis la mort de Darnley.

Nul n'avait songé à en faire état jusque-là. C'est qu'en effet ces lettres ne prouvaient rien, sinon, peut-être, que

la scène de l'enlèvement était plus ou moins concertée entre eux. On s'en doutait déjà.

Mais ce n'était pas suffisant pour établir qu'elle eût trempé dans la mort de Darnley, dont, d'ailleurs, Bothwell avait été proclamé innocent.

Aussi, pour pouvoir se servir de ces lettres, leur fit-on subir d'habiles interpolations qui les rendaient plus compromettantes.

Ces lettres de la cassette sont donc, en partie, des faux. Malgré ces faux, Marie Stuart ne fut pas condamnée par la commission d'York.

Elle protesta avec tant d'énergie, elle se débattit si bien et parla si haut, qu'on n'osa point baser une condamnation sur des pièces que, huit fois, elle demanda solennellement à se faire représenter pour en démontrer la fausseté et que, huit fois, on dut refuser de lui laisser voir, par crainte du scandale qui n'eût pas manqué d'en résulter.

Il n'y eut donc pas d'arrêt, car si l'on ne pouvait pas condamner, même pour complaire à Élisabeth, on ne voulait pas, non plus, acquitter, pour ne pas lui déplaire.

Il y eut, pourtant, un résultat, mais fort inattendu, à ce premier procès de la reine d'Écosse : le duc de Norfolk, l'un des trois juges, conçut le projet d'épouser Marie Stuart.

Il faut vous dire, d'abord, pour que vous compreniez comment cette intrigue, qui dura trois années, fut possible, quelles étaient les conditions d'existence de Marie Stuart dans ses prisons successives.

La première, où elle ne resta que six mois, s'appelait Tutbury : vieille maison de plâtre, humide et sale, où elle

n'avait, à sa disposition, que deux petites pièces sombres, mal fermées et impossibles à chauffer.

Elle y souffrit beaucoup durant le cours d'un hiver rigoureux, y fut continuellement malade et contracta des rhumatismes qui la firent longtemps souffrir et la rendirent presque impotente à la fin de sa vie.

De Tutbury, elle fut conduite, en 1569, à Sheffield, où elle fut confiée à la garde du comte et de la comtesse de Shrewsbury.

Sheffield était un véritable palais, entouré d'un parc immense. Marie Stuart devait y passer seize longues années de captivité, coupées seulement de quelques séjours, trop rares à son gré, aux eaux de Buxton, où elle se plaisait davantage, ainsi qu'en témoigne un adieu mélancolique, en vers latins, qu'elle leur adressa la dernière fois qu'elle y fut.

A Sheffield, la reine captive jouissait, cependant, d'une certaine liberté.

Ce serait une erreur de croire qu'elle y était seule.

Sa suite ne comprenait pas moins d'une quarantaine de personnes, en moyenne, ce chiffre s'étant même élevé, parfois, jusqu'à quatre-vingts pour retomber, en dernier lieu, à moins de vingt, par ordre d'Élisabeth.

Elle avait ses demoiselles de compagnie, de haute noblesse écossaise, ses filles de chambre, ses deux secrétaires : Nau et Curle, son médecin français : le docteur Bourgoing, qui ne devait pas la quitter jusqu'à sa mort et qui nous a laissé un bien curieux journal, sur la captivité, le procès et la mort de Marie Stuart.

Il y avait encore le contrôleur de sa maison, son maître d'hôtel : André Melvil, dont le dévouement et la fidélité

ne se démentirent jamais. Il y avait un chirurgien, un pharmacien, un argentier et un cuisinier dont nous savons que la reine vérifiait parfois les comptes et qui se révoltait contre ce contrôle intolérable.

C'est Marie Stuart qui payait tout ce personnel.

Élisabeth ne se chargeait que de la nourriture et, bien qu'on ne souffrît pas encore de la cherté de la vie, nous savons qu'elle y apportait tant de parcimonie que le comte de Shrewsbury fut, à plusieurs reprises, obligé de se plaindre que ce qu'il recevait était vraiment tout à fait insuffisant pour tant de monde.

Mais Élisabeth trouvait que sa « bonne sœur » (comme elle l'appelait) lui coûtait trop cher, et elle essaya plusieurs fois de la décider à prendre la nourriture à sa charge... ce que Marie Stuart refusa toujours en objectant, non sans raison, que c'était bien malgré elle qu'elle se trouvait à la charge d'Élisabeth.

Marie Stuart était pourtant fort généreuse. Elle avait, du reste, les moyens de l'être. Car si ses revenus d'Écosse étaient relativement modestes, elle recevait, par l'ambassadeur de France, à titre de reine douairière, une pension de douze mille livres, soit l'équivalent de trois cent mille francs par an, mais qui, vu le coût de la vie à cette époque, représenteraient bien trois millions d'aujourd'hui.

Il est vrai qu'elle entretenait des représentants diplomatiques et des agents de renseignements dans toute l'Europe et que de nombreux agents secrets, à sa solde, étaient chargés de faire parvenir partout sa volumineuse correspondance.

Nous savons, par son médecin, comment la reine employait son temps.

Elle passait d'abord une bonne partie de ses matinées à sa toilette.

Elle recevait de Paris de la parfumerie, des crèmes, des onguents divers, des poudres et, je vous l'ai dit, de la teinture.

Elle excellait à effacer les traces de ses fatigues et de ses souffrances et à conserver, jusqu'à la fin, l'apparence de la jeunesse et l'illusion de sa beauté.

Puis elle brodait, assise sous un dais, au milieu de ses demoiselles de compagnie.

Elle eut même la trop aimable attention de broder des chemises pour sa cousine Élisabeth, que celle-ci hésita longtemps à accepter et dont, finalement, elle ne remercia jamais.

En dehors de la lecture qu'elle aimait beaucoup, un des passe-temps favoris de Marie Stuart était la chasse, soit la chasse à courre, soit la chasse aux canards, au faucon.

Elle s'amusait aussi à apprivoiser des colombes et à dresser des petits chiens.

Enfin, la majeure partie de son temps était absorbée par sa correspondance, qui était généralement chiffrée.

La reine captive était le centre d'un foyer d'intrigues qui s'étendait, par ses partisans catholiques, jusqu'à Rome, Madrid et Paris.

Tout l'espoir du parti catholique, anglais et écossais, également opprimé en Écosse par Murray et en Angleterre par Élisabeth, reposait sur un retour de la fortune de Marie Stuart.

Le projet de mariage de Marie Stuart avec le puissant et respecté duc de Norfolk devait raviver ces espérances et redonner plus d'activité encore aux intrigues avec Rome et Madrid.

Et, de fait, tandis qu'une correspondance secrète, d'un tour assez tendre et mélancolique, s'établissait entre la prisonnière de Sheffield et son ex-juge, passé au rôle de soupirant, Norfolk s'engageait dans de dangereuses intrigues avec l'Espagne.

Il se chargeait de soulever contre Élisabeth les catholiques d'Angleterre, à la condition que Philippe II vînt à son aide, par un débarquement simultané.

Mais tout ce complot, bien conçu, échoua au moment où l'on pensait le voir réussir, parce qu'une lettre chiffrée de Philippe II à Marie Stuart fut saisie et traduite, et que tout le plan fut ainsi dévoilé.

L'infortuné Norfolk, arrêté, fut condamné à mort et exécuté.

L'opinion protestante, surexcitée, réclamait la mise en jugement de Marie Stuart.

Mais elle répondit, hautaine, que, souveraine étrangère et indépendante, retenue captive en Angleterre au mépris de tout droit et de toute justice, elle était libre de se défendre comme elle le pouvait et de négocier les conditions de sa délivrance avec ceux qui voulaient bien lui prêter leur concours.

On n'osa point, cette fois-là, l'impliquer dans les poursuites.

Cependant, après la conspiration de Norfolk, d'autres conspirations suivirent, dont toujours Marie Stuart était l'âme et le centre.

Il y eut, notamment, celle où fut impliqué Trockmorton, le fils du grand juge, qui fut condamné à mort et exécuté.

Je ne puis vous les énumérer toutes, ni entrer dans le détail de chacune d'elles

Les protestants, partisans d'Élisabeth, en vinrent à considérer l'existence de Marie Stuart, même captive, même surveillée de si près qu'elle fût mise dans l'impossibilité de correspondre avec l'extérieur, comme une cause de troubles et comme un danger permanent pour leur reine et pour leur religion, et qu'ils en arrivèrent ainsi, de plus en plus, à penser que la mort seule de Marie Stuart les pouvait délivrer de ce péril.

C'est dans cet esprit que le Parlement vota deux bills, lois d'exception impitoyables qui prévoyaient la condamnation capitale de tous ceux qui seraient convaincus d'avoir conspiré contre la vie d'Élisabeth, et de « ceux en faveur de qui » ces complots étaient formés, à condition qu'ils en eussent connaissance.

Ce paragraphe était manifestement destiné à fournir l'arme qui permettrait de supprimer la trop encombrante reine d'Écosse.

Il ne restait qu'à faire naître l'occasion d'appliquer cette législation nouvelle à celle pour qui elle était faite.

Ce fut Walsingham qui s'en chargea.

La reine d'Écosse n'était plus à ce moment au château de Sheffield, ni sous la surveillance du comte de Shrewsbury.

La comtesse de Shrewsbury, jalouse des attentions, excessives à son gré, de son mari pour sa royale prisonnière, n'avait pas craint d'accuser celle-ci d'être devenue la maîtresse du comte.

Cette calomnie était venue aux oreilles d'Élisabeth. Et, tant pour mettre fin à cet orage conjugal que pour éloigner Marie Stuart d'un gardien suspect de lui être devenu trop

favorable, la reine d'Écosse avait été transférée au château de Chartley, situé dans une contrée malsaine et entouré d'eaux stagnantes. Elle y était confiée à la garde de sir Amyas Paulet, dont l'histoire a gardé le souvenir comme du plus impitoyable des geôliers de Marie Stuart. C'était un précurseur d'Hudson Lowe, le tortionnaire de Napoléon. Il la tenait sous une surveillance étroite, elle ne pouvait même plus rien recevoir de l'ambassadeur de France et elle avait dû cesser aussi toute correspondance secrète avec l'extérieur et suspendre toute intrigue. Il s'agissait de les lui faire reprendre.

Walsingham s'y employa.

Secrétaire d'État, d'une intégrité absolue sur les questions d'argent, Walsingham était un calviniste convaincu, qui, par fanatisme religieux, était capable de tout, dès l'instant où il pensait servir la raison d'État et la cause du protestantisme, qui se confondaient pour lui en la personne de la reine Élisabeth.

Il était passé maître dans l'art de l'espionnage et s'entendait à organiser les machinations de police, avec une absence de scrupules, mais aussi avec une science du détail, inconnues jusqu'à lui.

C'était un homme jeune encore, très silencieux, à la figure fine, longue, méphistophélique.

Voici le curieux portrait que traçait de lui un contemporain :

« Merveilleuse était sa sagacité à examiner les personnes suspectes, soit pour leur faire avouer la vérité, soit, en la déguisant lui-même, pour les confondre et les désarmer.

« Ses subtiles oreilles pouvaient entendre à Londres ce qui se murmurait à Rome. Innombrables étaient les yeux de

cet Argus et les espions qu'il avait semés dans le monde.

« Cet homme pensait que l'intelligence est la seule marchandise que l'on ne saurait payer trop cher. »

Ses espions étaient recrutés dans les milieux les plus fermés en apparence à son influence.

Le secret de la confession même était pour lui un moyen de se renseigner. Et c'est ainsi qu'il avait à sa dévotion deux jeunes prêtres, sortis du séminaire de Reims et dont l'un, Gifford, appartenait à la vieille noblesse anglaise catholique, dévouée à la cause de Marie Stuart.

Voici donc quel était le plan de Walsingham :

Gifford, grâce à son nom et à ses relations, était chargé d'amorcer un projet de complot contre la reine Élisabeth.

Puis, une fois les intrigues nouées, on mettrait Marie Stuart au courant et on l'amènerait adroitement à se compromettre dans une lettre qui, saisie, servirait de preuve pour sa condamnation.

Mais il fallait pour cela que sa correspondance secrète pût être rétablie, et il fallait, en même temps, qu'elle fût surveillée et contrôlée.

Walsingham avait, pour cette tâche, deux spécialistes redoutables.

L'un, nommé Gregory, excellait à prendre l'empreinte d'un sceau, à faire sauter le cachet, à ouvrir l'enveloppe, puis à la refermer et à la sceller à nouveau sans qu'il fût possible de rien soupçonner de ces délicates opérations successives.

L'autre, non moins précieux dans son genre, Thomas Phelipps, était un spécialiste de la traduction des lettres chiffrées. Il joignait à cette science, déjà remarquable, une incomparable virtuosité pour imiter les écritures, pour

compléter et corser, au besoin, par quelques interpolations judicieuses, les lettres qui n'eussent point été par elles-mêmes assez explicites ni assez compromettantes.

Tels étaient les deux artistes entre les mains desquels Walsingham remettait, confiant dans le succès final, le sort de l'infortunée Marie Stuart.

Gifford se mit immédiatement en campagne. Grâce au nom de sa famille, à sa qualité de prêtre et à la recommandation de l'archevêque de Glasgow, il réussit, sans trop de peine, à capter la confiance de M. de Châteauneuf, l'ambassadeur de France à Londres, et il se fit remettre par lui les lettres et paquets destinés à Marie Stuart.

Il imagina alors, pour les lui faire parvenir, l'ingénieuse combinaison du brasseur de bière.

Ce brasseur était celui qui, chaque semaine, apportait un baril de bière plein, pour la suite de la reine captive, et remportait le baril vide qu'il avait livré la semaine précédente.

Gifford alla trouver ce brasseur dont nous connaissons seulement le surnom ironique qu'il lui a donné (il ne l'appelait que « l'honnête homme »), et il persuada cet « honnête homme » de mettre un double fond à ses tonneaux et de faire ainsi passer, à l'aller et au retour, la correspondance de Marie Stuart.

« L'honnête homme » y consentit, et, par ce procédé, il rétablit bientôt la liaison entre la prison et le monde extérieur, pensant ainsi rendre service à Marie Stuart et tromper Élisabeth, alors qu'en réalité, il servait Élisabeth et trompait Marie Stuart.

Toute la correspondance de la prisonnière était, dès lors, à la merci de Walsingham.

Il ne restait plus qu'à faire naître le complot, et ce ne devait pas être bien difficile, étant donné l'état d'esprit des partisans malheureux et persécutés de Marie Stuart.

Gifford partit pour la France, où il fit savoir à tous les amis de la reine prisonnière le nouveau moyen qu'il avait trouvé de correspondre avec elle et l'intention qu'il avait de travailler à sa délivrance, de concert avec eux.

L'ambassadeur d'Espagne, Mendoza, promit à Gifford tout son appui et il pensait, disait-il, décider Philippe II à marcher pour une cause si juste.

De retour à Londres, Gifford y excita les esprits des catholiques en leur représentant comme sûr et prochain le débarquement de Philippe II, décidé à délivrer leur reine captive et à rétablir par elle le catholicisme en Angleterre.

Mais, ajoutait-il, la plus sûre garantie de succès serait la disparition d'Élisabeth, qui permettrait à Marie Stuart, sans concurrente, de faire valoir ses droits à la couronne.

En semant ainsi la bonne parole, Gifford rencontra un jeune fanatique, Antony Babington, qui, désireux de jouer un rôle, entra dans ses desseins et s'offrit à assassiner Élisabeth.

Bientôt, Babington entraîna à sa suite plusieurs de ses amis.

Il suffisait donc, pour que le but poursuivi par Walsingham fût atteint, que Marie Stuart fût mise au courant des criminels projets de Babington et qu'elle y donnât son adhésion.

Nous allons voir toute l'officine de délation du secrétaire d'État, haletante d'espoir et d'impatience, échanger sa joie féroce ou ses déceptions, au fur et à mesure que se

développe la correspondance entre Marie Stuart et les conjurés.

Marie Stuart, avertie que Babington brûlait de s'employer à son service, lui écrivit une première lettre qui n'a rien de compromettant.

Amyas Paulet, qui a pu soupeser cette lettre, retirée du tonneau de « l'honnête homme », n'en augure rien de bon. Et il écrit mélancoliquement à Walsingham :

« Elle est bien mince pour contenir quelque chose d'important ; je le regrette. »

Il espérait toujours, nous avoue-t-il, chaque fois que Marie Stuart confiait un paquet à « l'honnête homme », que ce paquet contiendrait « assez de choses pour la faire pendre ».

Pendant quelque temps, ce charitable espoir fut déçu.

Mais, bientôt, Babington répondit à Marie Stuart. Il eut l'imprudence de lui soumettre les projets de complot dans tous leurs détails.

Cette lettre, naturellement, passa par le « cabinet noir » de Walsingham.

Phelipps, qui la déchiffra, et qui, probablement, la compléta pour la rendre plus explicite et plus compromettante, Phelipps ne put retenir un cri de joie sauvage, et, dans une lettre à Walsingham, il écrit :

« A la prochaine, nous la toucherons droit au cœur ! »

Il ne se tient plus d'impatience ; comme le fauve, il rôde autour de sa proie ; il l'épie, il guette tous ses mouvements.

La reine le rencontre à plusieurs reprises, au cours de ses promenades à cheval dans le parc de Chartley.

Et, bien qu'il la salue obséquieusement, sa vue lui est

désagréable et ne laisse point de lui causer quelque inquiétude et quelque soupçon de la vérité.

Elle écrit, en effet, à ce sujet, à M. de Châteauneuf :  
 « Tâchez, s'il vous plaît, à découvrir la vraie occasion, par deçà, d'un gentilhomme nommé Phelipps, qui a séjourné ici depuis environ un mois, avec démonstration de beaucoup de crédit et de respect. »

Et elle traçait de lui ce portrait, dans une autre lettre :  
 « Il est de petite stature, grêle, il a les cheveux d'un jaune foncé, la barbe d'un jaune clair le visage criblé par la petite vérole, la vue basse, le regard en dessous. »

C'est le 17 juillet 1586 que Marie Stuart répondit à Babington.

« Nous la tenons ! » s'écria textuellement Paulet, exultant de joie, après avoir soupesé la lettre. Et il ajoute ce mot, presque incroyable et bien typique de sa mentalité :

« Dieu, enfin, a béni mes efforts et récompensé mes fidèles services. »

Phelipps traduisit aussitôt la lettre, en garda copie, et transmit, prétend-il, l'original à Babington.

S'il faut ajouter foi à la traduction qu'il en a faite, et considérer qu'il n'y ait point ajouté de sa main tout ce qui était nécessaire pour perdre Marie Stuart, celle-ci, dans cette lettre, approuvait le projet de Babington et donnait des conseils pour assurer sa réussite.

C'est fort possible ! Mais peut-on dire que ce soit prouvé ? Il est permis d'en douter.

Nous ne pouvons pas oublier, en effet, que Phelipps était capable de tout, qu'il se vanta lui-même, par la suite, d'avoir, en d'autres circonstances, forgé toute une corres-

pondance fausse ; et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est bien téméraire de le croire sur parole et, plus encore, de baser une condamnation à mort sur les déclarations incontrôlables d'un espion tel que lui.

Au surplus, n'est-il pas à tout le moins étrange que Phelipps, s'il n'altéra pas le texte de la lettre de Marie Stuart, dans la copie qu'il en fit, se soit dessaisi d'une pièce aussi importante, puisque toute la machination policière de Walsingham avait précisément pour but de s'en emparer ?

S'il s'en est dessaisi et s'il l'a transmise à Babington, qui avait ordre de la brûler, n'était-ce pas, justement, au contraire, pour qu'il devînt impossible par la suite de confronter l'original avec la copie et de contrôler ainsi la fidélité de cette si suspecte copie ?

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que cette lettre chiffrée de Marie Stuart n'a été lue que par le seul Phelipps, et qu'il a été impossible d'en retrouver l'original.

Babington et ses complices, arrêtés successivement, furent envoyés à la Tour, et leur procès commença.

Cependant, Marie Stuart à Chartley ne se doutait de rien.

Voici quelle mise en scène fut imaginée pour la faire sortir de sa quiétude :

Paulet lui proposa de suivre une chasse à courre au cerf dans le parc de Tixall, avoisinant Chartley.

Elle accepta aussitôt, avec joie, cette occasion trop rare de prendre quelque exercice et quelque distraction. Et, le 19 août, elle partait à cheval, suivie de ses secrétaires,

Nau et Curles, de son médecin, qui nous raconte la scène, d'André Melvil et, bien entendu, de sir Amyas Paulet, qui montait mal et avait peine à suivre le train.

Comme la reine arrivait à l'entrée du bois, surgit brusquement une troupe de cavaliers qui lui barrèrent la route.

En même temps, sir Thomas Gorge, qui se trouvait à leur tête, s'avança vers elle, lui reprocha en termes véhéments d'avoir conspiré contre la vie d'Élisabeth et lui fit connaître que, par ordre de celle-ci, il venait pour arrêter Nau et Curles ; que, pour le reste, sir Amyas le lui dirait. La reine, révoltée de ce procédé, protesta avec indignation. Mais toute résistance eût été vaine : déjà, sous bonne escorte, on emmenait Nau et Curles qu'elle ne devait plus revoir.

— Rentrons ! dit alors Marie Stuart à Paulet.

Celui-ci semblait acquiescer à ce désir, et l'on se remit en route. Mais, bientôt, la reine s'aperçut qu'il ne la ramenait pas à Chartley.

Elle s'arrêta net et lui demanda :

— Où me conduisez-vous ? Je refuse d'aller plus loin !

— J'ai ordre, répondit Paulet, de vous conduire dans une résidence où vous serez bien mieux qu'à Chartley !

Après une discussion assez vive, comme la nuit tombait, Marie Stuart consentit à le suivre, et ils arrivèrent à Tixall, où elle fut logée chez sir Walter Aston, juge de paix de la contrée.

Pendant ce temps, on mettait son absence à profit pour perquisitionner dans ses papiers à Chartley, car cette soi-disant chasse au cerf n'avait été proposée que dans ce but.

On emporta trois coffres pleins de ses papiers et on fit aussi main basse sur ses cassettes et ses bijoux.

On espérait trouver contre elle une pièce décisive, ou, tout au moins, des souvenirs compromettants de Bothwell.

Grande fut la déception d'Élisabeth lorsqu'elle apprit qu'on avait seulement trouvé les trois portraits de la mère de Marie Stuart, de son fils et de son mari Darnley.

Pas une ligne de son écriture ne put être retenue contre elle, et les pièces ainsi saisies ne figurèrent même pas à son procès.

Au bout de neuf jours, on se décidait à ramener Marie à Chartley.

Cependant, Basington et ses compagnons, jugés sommairement, furent mis à la torture et moururent suppliciés sans avoir avoué la complicité de la reine d'Écosse. Leur mort fut saluée de toute l'Angleterre protestante par des feux de joie et des sonneries de cloches. L'opinion publique et le Parlement n'étaient point



(Musée de Versailles.)

LA REINE ÉLISABETH D'ANGLETERRE,  
par F. Pourbus.

encore apaisés : ils réclamaient ardemment la mise en jugement de Marie Stuart.

Élisabeth hésitait. Elle craignait qu'il n'y eût point assez de preuves pour obtenir sûrement sa condamnation. Elle craignait aussi d'attirer une intervention de l'Écosse, de la France ou de l'Espagne.

Cependant, elle était vivement pressée par son entourage. Ses ministres tremblaient à l'idée d'un retour de fortune de Marie Stuart, venant à succéder à Élisabeth. Walsingham, d'ailleurs, se faisait fort d'enlever une condamnation capitale.

La reine se décida et, le 5 octobre 1586, elle nommait la commission chargée de juger Marie Stuart.

Cette commission se composait de quarante-six membres, recrutés parmi les pairs et parmi le Conseil privé.

Quelques juges leur étaient adjoints pour la partie juridique du procès.

Après bien des hésitations, il fut décidé que cette commission siégerait dans la grande salle d'audiences du vaste château de Fotheringay, qui appartenait à la reine Élisabeth.

Marie Stuart y fut transportée en coche, quelques jours avant l'ouverture des débats.

Deux cents cavaliers lui faisaient escorte, armés de lances, de hallebardes, d'arbalètes et d'arquebuses.

Sir Thomas Gorge, à cheval, se tenait à hauteur du coche de la reine.

Sir Amyas Paulet suivait, avec sa famille, dans un autre coche, encadré par ses gens en armes. le pistolet à la ceinture et la mèche allumée.

Le voyage dura trois jours. Jusqu'au dernier moment, la reine ignore où on la menait.

Lorsque, arrivée au terme, elle aperçut, à travers les arbres, les hautes et sombres tours et la masse sinistre du château de Fotheringay, ancienne prison d'État, elle laissa échapper ce cri :

— Je suis perdue.

Le 11 octobre, tous les commissaires étaient arrivés. Ils étaient logés au château ou dans les fermes avoisinantes.

Le lendemain, 12 octobre, ils assistèrent au prêche dans la chapelle du château, puis ils envoyèrent une délégation à Marie Stuart pour lui remettre une lettre d'Élisabeth, lui enjoignant, en termes impérieux, de répondre à la commission chargée par elle de l'interroger sur la conspiration dont elle s'était rendue coupable.

Marie Stuart répondit, avec beaucoup de hauteur et une vive indignation, qu'elle était reine, elle aussi, fille de roi, étrangère et détenue contre toute justice en Angleterre par un odieux abus de pouvoir ; qu'elle n'était, à aucun degré, la vassale d'Élisabeth, mais sa parente et son égale, et qu'elle n'avait point d'ordre à recevoir d'elle.

Elle protesta avec véhémence contre cette parodie de justice.

— Je récuse vos juges ! s'écria-t-elle, comme de religion contraire à la mienne ; je ne reconnais pas vos lois, ne les sais, ni ne les entends.

« Je suis seule, sans conseil ; on m'a ôté mes secrétaires. Il n'est si pauvre criminel auquel il ne soit permis d'avoir un conseil, un défenseur qui parle pour lui !

La délégation rapporta cette éloquente protestation aux

commissaires réunis dans la grande salle. On décida de la transmettre à Élisabeth.

Le lendemain, nouvelle députation auprès de Marie Stuart. Cette fois, on la menace :

— Ni votre prérogative royale, lui déclare le porte-parole de cette députation, ni votre qualité de prisonnière, ne sauraient vous dispenser de répondre. Sinon, aux termes de la loi, nous serions obligés de procéder contre vous en votre absence.

Menacée ainsi d'être condamnée par défaut, Marie Stuart résolut de se défendre.

« Laisée seule, elle rédigea quelques mémoires, nous dit son médecin, pour s'en aider devant la commission ; mais, comme le cœur lui croissait avec l'affliction et que son esprit semblait se renforcer par la lutte, elle n'en eut que faire et leur dit beaucoup plus qu'elle n'avait écrit. »

L'après-midi, on vint lui lire l'ordre de sa mise en jugement :

« Marie Stuart, soi-disant reine d'Écosse, fille de Jacques V, étant accusée d'avoir consenti à l'horrible complot ayant pour but la mort de la reine d'Angleterre et l'invasion du royaume, sera interrogée par les commissaires sur ce fait. »

Puis on lui lut les noms des membres de la commission.

Elle n'en récusait aucun, mais elle protesta avec la dernière énergie contre la loi d'exception votée et forgée tout exprès contre elle, sur laquelle était fondée l'existence et l'autorité de cette commission.

— Vous faites des lois à votre gré ! s'écria-t-elle. Mais, moi, souveraine étrangère, je n'ai aucun motif de m'y soumettre. Vous parlez sans cesse de la protection de la reine

Élisabeth. Je suis venue en Angleterre pour demander assistance et j'ai été aussitôt emprisonnée : est-ce là une protection ? Je ne reconnais pas la loi anglaise.

« Et si c'est en vertu de la loi canonique que vous prétendez me juger, elle ne peut avoir d'autres interprètes que ceux qui l'ont faite. Seuls des catholiques ont le droit de l'expliquer et de l'appliquer.

« Les interlocuteurs de Marie, nous dit Bourgoing, furent contraints de lui quitter le jeu, voyant qu'ils ne pouvaient répondre plus avant sans faire tort à leurs religion et gouvernement. »

Ils étaient tout décontenancés des ripostes si vives de la reine d'Écosse.

Cependant, l'un des favoris d'Élisabeth se ressaisit le premier et dit :

— Nous ne sommes venus ici que pour nous enquérir si la reine d'Écosse était consentante ou non au projet de meurtre ourdi contre la reine Élisabeth, et il est seulement question de savoir si elle est coupable ou non.

— Il me semble, ajoutait-il, avec une perfide habileté, que si Votre Majesté refusait d'être examinée, chacun penserait qu'elle est coupable.

La séance fut levée, ce soir-là, sur ces paroles.

Le lendemain 14 octobre, Marie Stuart faisait savoir aux commissaires qu'elle consentait à répondre.

— J'offre de répondre, leur dit-elle, mais sur ce point seulement : sur la vie de la reine ! De quoi je jure et proteste que je suis innocente, et non d'autre chose que ce soit, quelque intelligence, amitié ou accord que j'aie eus envers les autres princes étrangers

Le débat était ainsi bien délimité.

A neuf heures du matin, Marie Stuart faisait son entrée dans la grande salle d'audiences, entre deux files de hallebardiers, appuyée d'un côté sur son médecin, de l'autre sur André Melvil, car elle marchait avec peine, à cause de ses douleurs, mais sans rien perdre, pourtant, de sa majesté.

La traîne de son manteau de velours noir était portée par Renée Bauregard, une de ses filles de chambre.

Elle s'assit, en promenant ses regards sur les commissaires assemblés.

— Hélas ! dit-elle à André Melvil, voici bien des conseillers, mais pas un seul qui soit pour moi !

Et, de temps en temps, elle se penchait vers Paulet, assis près d'elle, pour lui demander, avec une aisance supérieure et comme si elle eût été au spectacle, les noms de ceux qui prenaient la parole ou posaient des questions.

Face à l'accusée, un homme se leva, qui était vêtu d'une robe bleue, avec un chaperon rouge sur l'épaule et un bonnet rond à l'antique : c'était le sergent royal Gawdy.

Il se découvrit et lut l'acte d'accusation. Puis il fit le récit complet de la double conspiration et lut les copies des lettres échangées entre Marie Stuart et Babington.

Il fit ensuite la lecture d'une soi-disant confession de Babington au moment de sa mort et des dépositions de Nau et Curles, signées, disait-il, de leur propre main et qui chargeaient la reine.

Puis il fit circuler ces pièces parmi les commissaires. Marie Stuart se leva.

Elle reconnut qu'elle avait échangé des lettres avec

les ambassadeurs de France et d'Espagne ; mais elle revendiqua hautement le droit de négocier ainsi avec les princes étrangers au sujet de sa mise en liberté.

Quant aux lettres échangées avec Babington, elle nia avec énergie avoir jamais reçu ou écrit de « telles lettres », ni avoir conspiré contre la vie d'Élisabeth.

— Il est possible, ajouta-t-elle, que Babington ait écrit la lettre dont vient de parler l'avocat de la reine ; mais qu'il prouve donc que cette lettre a été entre mes mains ! Et quant à mes propres lettres, qu'il se hâte de les produire et de me les montrer et je me défendrai !

L'accusation dut convenir qu'elle ne possédait que des copies.

— Ces copies, s'écria Marie Stuart, comment les avez-vous faites, si vous n'avez pas eu les originaux ? Et si vous les avez eus, pourquoi ne les produisez-vous pas ? Pourquoi n'apportez-vous que des copies ? Je déclare formellement n'avoir jamais écrit les lettres qu'on produit contre moi !

— Puis-je être responsable des criminels projets de quelques désespérés, formés en dehors de ma participation et à mon insu ?

Elle se fit ensuite montrer les dépositions soi-disant écrites et signées par Nau, son secrétaire.

— Il n'a pas écrit et signé comme il a coutume de le faire, remarqua-t-elle encore, à supposer qu'il ait écrit de sa main, comme vous me l'affirmez.

Elle demanda formellement à être confrontée avec ses secrétaires, ainsi, d'ailleurs, que le prescrivait obligatoirement un statut de la quinzième année du règne d'Élisabeth elle-même, qui disposait :

« Nul ne pourra être convaincu de complot contre la vie de son souverain que par le témoignage et le serment de deux témoins, *confrontés avec lui* conformément à la loi. »

— Pourquoi, demanda-t-elle encore, avoir exécuté Babington et ses complices sans les confronter avec moi, s'ils avaient des déclarations à faire contre moi ?

Bref, elle se défendit pied à pied, avec autant d'habileté que d'énergie et sans jamais perdre courage devant les violences de l'accusation.

Le Journal de Bourgoing, son médecin, qui a suivi tous les débats, nous dit textuellement :

« Nonobstant la véhémence de ces messieurs les chicaneux, la reine ne perdit jamais cœur et, plus ils s'échauffaient à aggraver le fait, plus elle se montrait affermie. »

Nous savons mieux encore, aujourd'hui, à quel point les objections de Marie Stuart étaient fortes et justifiées.

Deux de ses plus consciencieux historiens : le prince de Labanoff, véritable amoureux posthume, qui lui a consacré sa vie, et M. Tytler, ont pu établir l'existence des altérations et des interpolations apportées par Phelipps à la lettre de Marie Stuart à Babington.

Il est prouvé également qu'il n'existe qu'une seule déposition authentique de Nau et que celui-ci y déclare que Marie Stuart ne donna jamais son adhésion au projet de meurtre, ainsi qu'il devait l'affirmer à nouveau, par la suite, dans son « apologie », écrite en 1606.

Pourtant, ce fut un tollé général des commissaires indignés lorsque la reine se permit d'arguer de faux les documents sur lesquels s'appuyait l'accusation.

« Alors, nous raconte Bourgoing, tous les chicaneurs firent rage de crier ; comme forcenés, ils poursuivaient tous ensemble de faire entendre que la reine était coupable. »

La séance fut ainsi levée, à la fin de cette première journée, dans une atmosphère de violence et dans le tumulte des discussions.

La reine ne dormit guère, durant la nuit, préoccupée qu'elle était de préparer sa défense du lendemain.

Aussi était-elle d'une pâleur extrême et les yeux brillants, mais ferme et résolue cependant, lorsque, le matin du 15 octobre, toujours appuyée sur son médecin, elle pénétra dans la salle où l'attendaient les commissaires assemblés.

Immédiatement, elle reprit la parole, et, rappelant toutes les illégalités de cette poursuite, toutes les injustices dont elle avait eu à souffrir auparavant, tous les obstacles apportés enfin à la liberté de sa défense, elle fit entendre une protestation éloquente contre l'indigne façon dont était conduit ce procès et demanda, pour finir, à être entendue publiquement devant la reine, qui, depuis dix-neuf ans, lui refusait cette entrevue, et devant le Parlement tout entier, assemblé.

Elle répéta encore que l'on ne pouvait la juger ni sur la déclaration, sans doute apocryphe, d'un secrétaire qu'on n'osait pas confronter avec elle, ni sur la copie prétendue d'une lettre « où plusieurs choses avaient été insérées qu'elle n'avait point dictées ».

Burghley, qui présidait les débats avec un manifeste parti pris, lui ayant, à plusieurs reprises, coupé la parole, la reine lui cria, avec indignation :

— Vous êtes mon ennemi ! Je ne suis pas jugée, mais condamnée d'avance. Ma mort est décidée depuis longtemps parce que ma vie laisse aux catholiques persécutés l'espoir que la liberté de leurs croyances leur sera rendue.

— Il ne s'agit pas de votre religion, mais de votre crime ! riposta Burghley, exaspéré.

Et comme, résumant une fois de plus les charges qui pesaient sur l'accusée, il y ajoutait ce grief nouveau d'avoir pensionné des représentants auprès de tous les souverains d'Europe, il s'attira cette riposte hautaine et cinglante :

— La reine, votre maîtresse, a bien deux cardinaux à la Cour de Rome, qui sont ses pensionnaires, elle qui professe une religion opposée à celle du pape ; et pourquoi, moi, qui suis reine aussi, n'en aurais-je pas ?

Une exclamation générale de stupeur, un immense murmure de colère et d'incrédulité accueillirent ce foudroyant coup droit à Élisabeth. Tous les commissaires s'étaient levés à la fois et cherchaient à couvrir la voix de Marie Stuart.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, Burghley, décontenancé, se contenta de murmurer, rageur, entre ses dents :

— Vous en savez beaucoup, madame ! Et vous avez bien des intelligences !

Cependant on semblait pressé d'en finir. Les commissaires étaient venus tout bottés à la séance, manifestant ainsi l'intention de quitter Fotheringay le soir même.

Mais, au moment où, déjà, ils s'assemblaient pour délibérer, un courrier de la reine Élisabeth vint remettre un pli à Burghley.

La reine ordonnait de suspendre l'arrêt afin de pouvoir prendre elle-même connaissance du dossier.

La continuation de la séance était ajournée à dix jours, et la commission devait se réunir à nouveau, non plus à Fotheringay, mais à la Chambre Étoilée de Westminster.

Le 25 octobre, la séance reprit. Mais Marie Stuart n'y assistait pas.

« A Fotheringay, il y avait eu l'accusée sans les témoins. A Westminster, il y eut les témoins sans l'accusée. » (Tytler.)

On y entendit Nau et Curles, qui ne firent aucune déposition nouvelle contre la reine.

Puis, aussitôt après, les trente-six commissaires présents, auxquels se joignirent par la signature les douze commissaires absents, prononcèrent, à l'unanimité, la peine de mort.

Cette impitoyable sentence, œuvre de haine et de parti, n'avait été obtenue qu'au mépris des règles les plus sacrées de la justice. En politique, il n'y a pas de justice !

Voltaire a très bien mis en lumière, plus tard, tous les vices qui en font un monument d'iniquité.

« Jamais, écrit-il en parlant de ce procès, tribunal ne fut plus incompetent et jamais procédure ne fut plus irrégulière.

« On lui présenta de simples copies de lettres et jamais les originaux. On fit valoir contre elle les témoignages de ses secrétaires et on ne les lui confronta point.

« On prétendit la convaincre sur la déposition de trois conjurés qu'on avait fait mourir et dont on aurait pu différer la mort, pour les confronter avec elle.

« Enfin, quand on aurait procédé avec les formalités que l'équité exige pour le moindre des hommes, quand on

aurait prouvé que Marie Stuart cherchait des secours et des vengeurs, on ne pouvait la déclarer criminelle.

« Élisabeth n'avait d'autre juridiction sur elle que celle du puissant sur le faible et le malheureux ! »

Et Walter Scott n'est pas moins sévère dans son histoire d'Écosse, lorsqu'il écrit :

« Les preuves alléguées contre la reine d'Écosse étaient telles qu'elles n'auraient pu compromettre la vie du plus vil criminel. Cependant, la commission eut la cruauté et la bassesse de déclarer Marie coupable. Et le Parlement d'Angleterre approuva et ratifia cette inique sentence ! »

En apprenant qu'elle était rendue, Amyas Paulet, pris d'un zèle intempestif, était venu abattre et enlever le dais aux armes de la reine, emblème de sa souveraineté, sous lequel Marie Stuart avait coutume de se tenir. Et il avait accompagné ce geste de ces gracieuses paroles :

— Vous n'êtes plus qu'une femme morte, sans honneurs ni dignité de reine.

Toutefois, vaguement inquiet, le lendemain, de la responsabilité qu'il avait ainsi assumée sans ordre, Paulet revint pour dire à la reine qu'elle pourrait obtenir la remise en place de son dais si elle le demandait.

Mais Marie Stuart, d'un geste infiniment désabusé, se borna, pour toute réponse, à lui montrer le Crucifix, symbole divin de la douleur, par lequel elle avait déjà remplacé l'emblème abattu de sa puissance humaine !

Cependant, des semaines s'écoulaient sans que la condamnation à mort fût exécutée.

Les fanatiques ministres d'Élisabeth en manifestaient autant d'impatience que d'inquiétude.

« La sentence est déjà âgée de plus d'un mois et quatre jours ; il est temps qu'elle parle », écrivait Burghley à Davison.

Mais Élisabeth, préoccupée des menaces de la France et de l'Écosse, ne semblait pas pressée d'ordonner l'exécution.

Elle cherchait un expédient qui lui permît de dégager sa responsabilité tout en assouvissant sa haine, et qui assurât sa tranquillité, mais sans qu'on pût lui imputer à elle-même la mort de sa cousine.

Sir Amyas Paulet insistait pour une exécution rapide, faisant valoir la raison d'économie, qui, il le savait, n'avait jamais trouvé le cœur d'Élisabeth insensible.

« Désirant, écrivait ce bon serviteur, que les charges de Sa Majesté soient diminuées, je ne vois pas d'autre moyen que de *supprimer la cause* qui nous les impose. »

Marie Stuart devinait les hésitations de sa cousine à ordonner son exécution publique et elle redoutait, non sans raison, d'être supprimée sans témoins.

« Je m'attends à quelque poison ou autre mort secrète », écrivait-elle au duc de Guise.

Sentant bien que, d'une manière ou d'une autre, sa fin était inévitable et prochaine, elle décida d'écrire à Élisabeth pour lui faire part de ses dernières volontés. Et voici ce qu'elle lui demanda :

« Je vous requiers de permettre que, après que mes ennemis auront assouvi leur noir désir de mon sang innocent, vous permettiez que mes pauvres serviteurs désolés puissent, tous ensemble, emporter mon corps pour être enseveli en terre française.

« J'espère que vous ne me refuserez pas cette dernière

requête, permettant au moins une sépulture libre au corps dont l'âme aura été séparée, puisque, étant unis, ils n'auront jamais su obtenir liberté de vivre en repos... Et je désire savoir, à ma dernière requête, votre dernière réponse.»

Cette réponse, ce fut une tentative d'Élisabeth pour faire assassiner discrètement Marie Stuart par son géôlier.

Voici comment nous en avons la preuve :

Davison était allé présenter à la signature de la reine le warrant d'exécution de Marie Stuart.

La reine signa d'une main distraite et rendit le papier à Davison. Mais, comme celui-ci s'appêtait à sortir, elle le rappela, et, en termes ambigus, elle lui laissa clairement comprendre qu'elle serait heureuse que cette exécution n'eût pas lieu, et qu'un de ses fidèles serviteurs la rendit inutile en allant au-devant de ses désirs.

Davison entendit fort bien ce qu'elle voulait dire, ou, plutôt, ce qu'elle ne voulait pas dire. Et, aussitôt, il alla trouver Walsingham, afin de ne point garder pour lui seul la responsabilité de cette mission redoutable.

Après en avoir discuté, tous deux, d'accord, rédigèrent et signèrent cette invitation non déguisée à l'assassinat, adressée, de la part de la reine, à son « très féal » serviteur sir Amyas Paulet.

« Nous avons compris, à un discours tenu récemment par Sa Majesté, qu'elle ne remarque en vous ni le zèle, ni le dévouement qu'elle était en droit d'attendre de vos mains, en ce que vous n'avez pas, en ces derniers temps, *de vous-même et sans invitation, trouvé quelque moyen d'abrèger la vie de cette reine*, en songeant au grand péril auquel, à toute heure, est exposée Sa Majesté, aussi long-

temps que la susdite reine sera en vie... Sa Majesté voit avec le plus grand mécontentement que des hommes qui professent pour elle l'amour dont vous vous dites pénétrés font en sorte, pour échapper à leur devoir, que le fardeau retombe tout entier sur Elle, quoique vous connaissiez fort bien son horreur à répandre le sang, et surtout d'une personne de son sexe, de sa qualité, et d'une si proche parente, etc.

« WALSINGHAM et DAVISON.

« Londres, 1<sup>er</sup> février 1587. »

Mais Paulet pouvait être un geôlier tyrannique, ce n'était pas un assassin. Plein d'amertume, mais très dignement, il refusa d'accomplir « un acte que réprouvent Dieu et la loi ».

La reine eut un accès de terrible colère lorsqu'elle connut cette réponse.

Elle tonna contre « ces parjures, ces formalistes affectés, qui promettent beaucoup et ne savent rien exécuter. »

— Ils n'ont d'autre but, s'écria-t-elle, que de rejeter sur moi tout le fardeau !

Après ce refus, Davison résolut de ne pas retarder davantage l'exécution, puisque le warrant était signé, revêtu du sceau royal, complètement en règle.

Il convoqua immédiatement le comte de Kent et le comte de Shrewsbury qui, en sa qualité de grand maréchal d'Angleterre, avait la pénible obligation d'assister à l'exécution.

Il leur remit le warrant et les chargea d'aller prévenir Marie Stuart.

C'est le 7 février 1587, dans l'après-midi, qu'ils se

présentèrent à Fotheringay et demandèrent à être reçus par la reine d'Écosse.

Elle était couchée, souffrante, lorsqu'on lui annonça leur visite. Elle se leva pour les recevoir.

Shrewsbury s'avança le premier vers elle, la tête découverte, et la pria de bien vouloir entendre la lecture du warrant.

Elle accueillit cette nouvelle sans étonnement et même, semblait-il, avec joie, comme si on lui eût annoncé que l'heure de sa délivrance avait sonné.

— Toute ma vie, s'écria-t-elle, n'a été qu'une suite de malheurs, et je suis bien heureuse qu'il ait plu à Dieu de me tirer de tant de maux et d'affliction par la main de mes ennemis.

Elle protesta encore de son innocence, jura sur l'Évangile qu'elle n'avait point conspiré pour la mort de sa cousine Élisabeth, et demanda qu'on fît venir son aumônier.

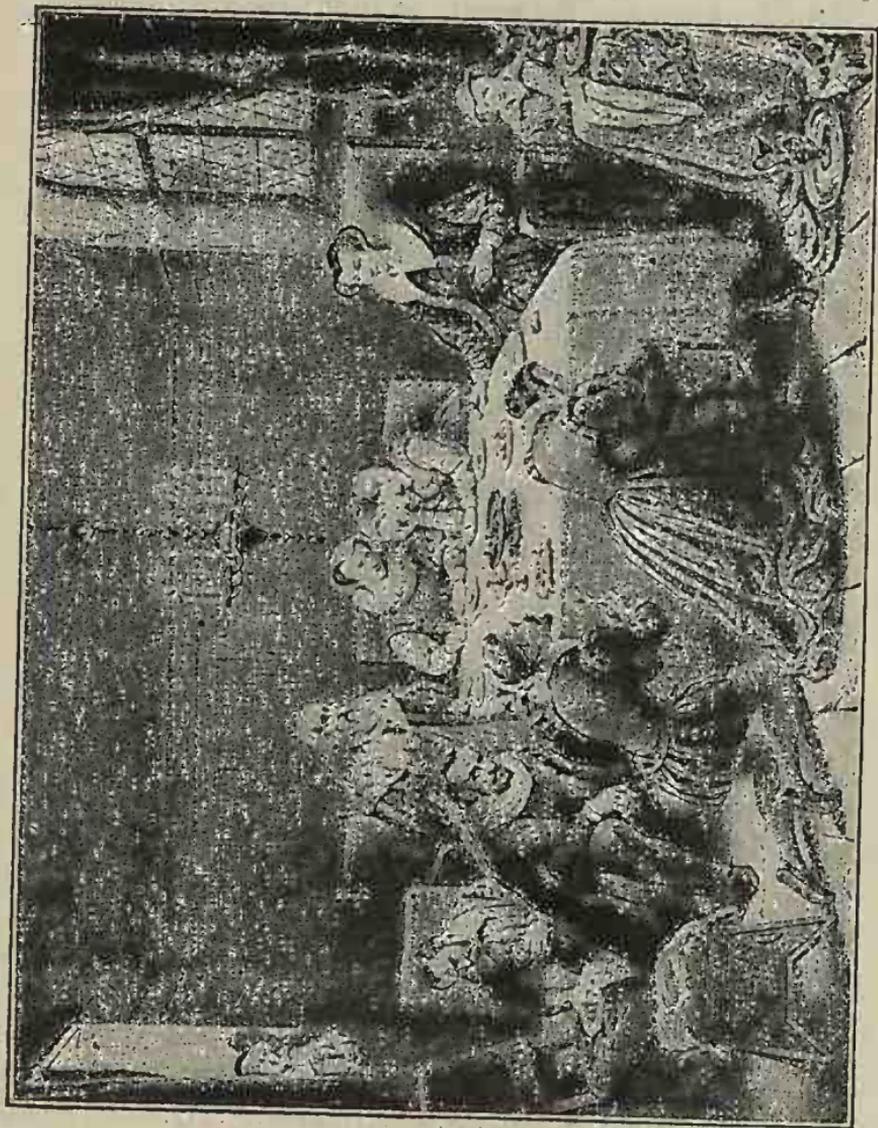
Mais les comtes avaient l'ordre formel d'Élisabeth de lui refuser ce dernier apaisement. Ils lui proposèrent donc un pasteur qu'elle refusa de recevoir, malgré leur vive instance.

Elle demanda quand aurait lieu l'exécution.

— Demain, à huit heures du matin, balbutia le comte de Shrewsbury.

Elle se plaignit qu'on l'eût prévenue si tard et réclama du papier pour faire son testament.

Elle s'enquit encore auprès des comtes si la reine Élisabeth avait permis que son corps reposât en terre de France, soit à l'abbaye de Saint-Denis, auprès du roi François II, soit à Reims, à côté de sa mère.



DERNIER REPAS DE MARIE STUART.  
D'après Bour.

Les deux comtes lui apprirent qu'Élisabeth lui refusait même cette ultime satisfaction.

Puis ils se retirèrent.

Alors Marie Stuart, toujours admirable de sérénité, s'occupa de régler, avec ses serviteurs, quelques dernières questions.

Avec bonté elle leur distribua quelques objets comme souvenir, en y joignant, pour chacun, des paroles dont la douceur leur arrachait des larmes.

Elle dina plus tôt que de coutume et mangea peu. Puis elle se plut à rappeler les derniers efforts qu'avait tentés le comte de Kent pour la décider à accepter un pasteur et à se convertir au protestantisme.

Elle redit la phrase qu'il lui avait adressée en la quittant et qui s'était gravée dans sa mémoire :

— Votre vie aurait été la mort de notre religion et votre mort en sera la vie. »

— Oh ! que je suis contente de cette parole ! ajouta-t-elle. Voici enfin la vérité ! Elle s'est fait jour d'une manière éclatante.

Elle écrivit, ensuite, un long testament, puis une lettre à son beau-frère Henri III, roi de France, pour l'adjurer de veiller sur son fils et pour lui recommander ses serviteurs.

Elle se coucha, alors, tout habillée sur son lit et se fit lire par Jeanne Kennedy quelques pages de *La Vie des Saints*, en lui demandant de choisir la vie d'un saint qui eût été d'abord un grand pécheur.

Avec un calme et une présence d'esprit extraordinaires, elle pensait aussi aux plus petits détails.

C'est ainsi qu'elle songea qu'il faudrait un mouchoir

pour lui bander les yeux au dernier moment, et qu'elle s'en fit apporter un de ses plus beaux, qui était brodé d'or, et le mit à part pour le lendemain.

Les mains jointes sur la poitrine, les paupières baissées, elle se recueillit ensuite et s'absorba dans la prière, gardant l'immobilité d'une statue couchée sur un tombeau. Son beau front, d'une blancheur de marbre, semblait avoir revêtu déjà la majesté de la mort.

Un calme divin détendait ses traits si purs. Une inexprimable sérénité était empreinte sur tout son visage.

Suivant l'expression de Jeanne Kennedy, qui était restée assise à son chevet et qui la veilla toute la nuit avec ses autres serviteurs, consternés et silencieux, « elle semblait rire aux anges ».

Cependant, on entendait déjà retentir dans la cour le bruit des cavaliers qui venaient assurer le service d'ordre pour l'exécution.

Le vaste château retentissait des coups sourds du marteau qui achevait les derniers apprêts du supplice.

Lorsque le petit jour parut, blafard, à la fenêtre, la reine, qui n'avait pas dormi, sortit de sa méditation, et, comme une horloge sonnait, elle fit remarquer à ses femmes qu'il ne lui restait plus que deux heures à vivre.

Elle chargea Bourgoing de leur lire son testament et le lui confia pour qu'il le remît au duc de Guise qu'elle choisissait comme son exécuteur testamentaire.

Puis elle s'agenouilla dans son oratoire et recommença de prier.

Bientôt après, on heurta rudement à la porte. C'était

le shérif qui venait lui annoncer que l'heure de l'exécution avait sonné.

— Allons ! dit simplement la reine en se relevant.

Et elle suivit le shérif en le priant de l'aider à marcher.

Comme on voulait arrêter ses serviteurs à la porte de la salle d'exécution, elle demanda pour eux la permission de l'accompagner jusqu'au bout, et elle prit, au nom de ses femmes, l'engagement qu'elles sauraient contenir leur émotion.

Elle traversa la grande salle, avec cette majesté naturelle qu'elle avait toujours, en promenant un calme regard sur l'assemblée.

Sir Amyas Paulet lui ayant offert son aide pour gravir les marches, elle lui dit avec enjouement :

— Merci de votre courtoisie, sir Amyas ; ce sera la dernière peine que je vous donnerai et le plus agréable service que vous m'aurez jamais rendu.

Puis elle s'assit sur une chaise basse et tendue de noir qui lui était destinée, ayant auprès d'elle les comtes de Kent et de Shrewsbury, et devant elle les deux exécuteurs.

Elle demanda encore à voir son aumônier. Mais c'est le pasteur doyen de Peterborough qu'on lui amena, et qui commença à l'exhorter à la mort, avec une éloquence rude et véhémence.

— Monsieur le doyen, lui dit doucement la reine, je n'ai que faire de vous ; vous vous pouvez bien taire, si vous voulez, et vous retirer d'ici.

Comme il insistait et la poursuivait impitoyablement de sa parole, elle lui répéta, deux fois encore, qu'il pouvait se retirer, qu'elle était résolue à ne pas l'entendre.

Cependant elle s'était mise à prier à haute voix avec une grande ferveur, et la foule, saisie malgré elle d'émotion, l'écoutait silencieuse.

L'exécuteur s'approcha pour la dévêtir. Mais elle lui dit avec un sourire :

— Laissez-moi faire. J'entends ceci mieux que vous et je n'eus jamais de tels valets de chambre.

Aidée de Jeanne Kennedy, qui pleurait, elle ôta son voile, son pourpoint, et son tour de gorge.

Les deux bourreaux, à genoux devant elle, la prièrent alors, suivant la coutume anglaise, de leur pardonner sa mort.

— Je vous pardonne de bien bon cœur, leur répondit-elle, car j'espère que vous ferez fin à tous mes troubles.

Cependant elle restait assise, la tête droite, car elle pensait être décapitée par l'épée, suivant le privilège constant de la noblesse.

Mais on la fit agenouiller, la tête sur le billot, et le bourreau brandit sa hache.

Marie Stuart priait toujours. On entendit sa voix pure qui disait, dans le silence infini : — *In te, Domine, speravi!* Seigneur, j'ai mis en vous toute mon espérance !

La foule pleurait. Le comte de Shrewsbury leva son bâton pour faire signe au bourreau de frapper et, en même temps, il détournait le visage avec horreur, en se couvrant les yeux de sa main.

Le bourreau, gagné, sans doute, par l'émotion, frappa d'un bras mal assuré.

La tête ne tomba qu'au troisième coup. L'exécuteur, la saisissant alors, l'éleva vers la foule en s'écriant, suivant l'usage :

— *God save the Queen Elisabeth!*

— Ainsi périssent tous ses ennemis ! ajouta le doyen de Peterborough.

On n'entendait, dans la salle, comme frappée de stupeur par le sentiment confus d'une grande iniquité, que les sanglots contenus des serviteurs de Marie.

Seul, l'impitoyable et fanatique comte de Kent put trouver encore la triste présence d'esprit de répondre :

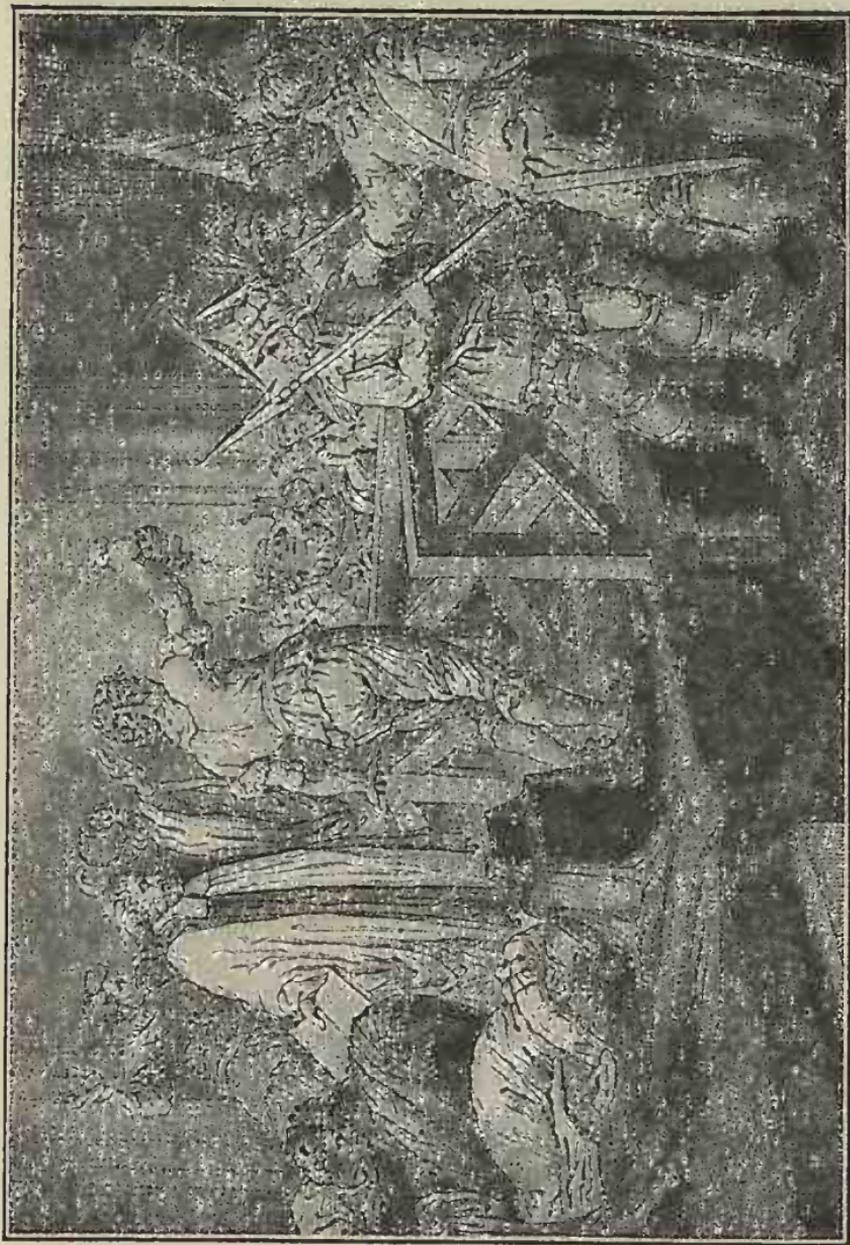
— *Amen!*

Ainsi finit, au cours de sa quarante-quatrième année, dans la sérénité d'une mort admirable, Marie Stuart, reine éphémère de France et d'Écosse, dont l'existence mouvementée avait, tour à tour, allumé tant de passions et attisé tant de haines.

Elle n'était, sans doute, ni la magicienne fatale et la sorcière digne du bûcher qu'ont voulu voir en elle ses irréductibles ennemis, ni la sainte sans tache et la pure martyre qu'ont voulu faire d'elle ses admirateurs fervents. C'est une femme du xvi<sup>e</sup> siècle, une contemporaine de Shakespeare, violente, et ambitieuse, et passionnée. Elle est d'une époque qui n'était pas éloignée de celle de Machiavel.

Femme merveilleusement douée par la nature, d'une intelligence vive, souple et profonde, ouverte à toutes les idées, capable de tous les efforts, il ne lui a manqué, pour savoir diriger sa vie, que cette pondération de caractère, cette fermeté de principes et cette volonté persévérante, sans lesquelles les plus brillantes qualités ne sauraient que demeurer stériles.

Sensible à toutes les influences, vibrante à tous les sentiments, elle n'a point su choisir sa voie et s'est montrée



EXÉCUTION DE MARIE STUART. Estampe ancienne.

changeante, au gré des milieux mêmes où elle a successivement passé.

Du moins, si elle n'a pas su vivre, a-t-elle su souffrir et mourir !

La noble cause à laquelle elle a si héroïquement sacrifié sa vie couvre de sa grande ombre ses erreurs et ses fautes.

Parce qu'elle a souffert stoïquement pour sa foi, parce qu'elle a incarné, pour tout un peuple, dix-neuf années durant, la cause du catholicisme opprimé et persécuté, parce que sa condamnation est le plus flagrant des dénis de justice et le plus odieux des abus de pouvoir, et parce qu'elle a préféré accepter une mort imméritée plutôt que de rien renier de ses droits et de ses convictions, elle vivra éternellement dans l'Histoire comme la touchante victime du fanatisme et de l'injustice.

Mais pour nous, Français, elle est encore quelque chose de plus, et nous devons garder à son souvenir un attachement plus intime, comme à la mémoire de quelqu'un qui aurait appartenu un peu à notre famille.

Ces qualités si brillantes, cette intelligence si vive, cette séduction et cette grâce qui furent son charme et qui contribuèrent à sa perte, c'est, en partie, dans le génie de notre race et sur notre douce terre de France qu'elle les avait puisées.

Nous ne pouvons évoquer son image sans rappeler en même temps l'amour profond qu'elle portait à notre patrie, lorsque, accoudée au timon de la galère qui l'emportait, et les yeux baignés de larmes, cette reine de dix-neuf ans répétait obstinément ce mélancolique : « Adieu, France ! Je pense ne vous revoir jamais plus ! » qui, par la voix de Brantôme, a traversé les siècles.

Nous ne pouvons oublier que lorsque, après les tourmentes de la vie, son âme se fut retrouvée elle-même, pour s'élever sur les ailes de la foi dans la sérénité de la mort prochaine, c'est à la France qu'allèrent sa dernière pensée et son dernier vœu, témoignant ainsi de la continuité de son attachement à notre patrie, par un touchant retour en arrière qui reliait le début et le terme de son existence.

Vous savez que, pas plus morte que vivante, elle n'aura revu la France.

La cruelle Élisabeth ne respecta pas mieux son vœu suprême qu'elle n'avait respecté sa liberté ni sa vie.

Le corps de Marie Stuart n'est ni à Saint-Denis, ni à Reims, où elle avait souhaité et demandé qu'il fût. Il repose à Westminster, dans la chapelle d'Henri VII, où, par une singulière et ironique rencontre du hasard, son tombeau est tout proche de celui d'Élisabeth.

La mort a passé sur les querelles humaines.



# L'AFFAIRE CINQ-MARS

---

Trois siècles bientôt se seront écoulés depuis que le marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, a payé de sa tête le crime dont il s'était rendu coupable.

Son implacable justicier, le cardinal-ministre, n'a pas tardé à le suivre dans la tombe.

Seul, aujourd'hui, non loin de la petite ville de Richelieu, vieille bourgade de notre belle Touraine, le château de Cinq-Mars subsiste encore, dernier témoin de sa grandeur et de sa chute. Et ses tours, « rasées à hauteur d'infamie », par ordre du cardinal-duc, en perpétuant jusqu'à nous le souvenir du châtement, évoquent encore, par leurs ruines éloquentes, ce drame émouvant de notre Histoire. Nous allons nous efforcer de faire revivre ceux qui le vécurent avec tant d'intensité.

Nous sommes en 1638, au temps de Louis XIII. Le cardinal-duc de Richelieu gouverne sous le nom du roi, qui a bien « assez de vivre sans régner ». La poigne du ministre est rude, mais son œuvre est grande !

Il a reçu un royaume faible et divisé.

Il a laissé une nation puissante et respectée.

Il a créé l'unité française.

Mais il lui a fallu, pour remplir la tâche qu'il s'était assignée, mener de terribles luttes contre l'esprit factieux de la noblesse.

A plusieurs reprises, il a dû briser les conjurations dressées contre lui et abattre les grands qui s'étaient ligüés contre sa politique. Ce fut un grand niveleur, abattant les têtes qui ne voulaient point se courber.

Marie de Médicis, la reine-mère, est exilée à Bruxelles ; le garde des sceaux Marillac, exilé également ; son frère, le maréchal de France Marillac, est condamné à mort et exécuté, pour crime de concussion ; le maréchal de Bassompierre est à la Bastille ; le duc de Montmorency, rebelle, vaincu à Castelnaudary, est condamné à mort et exécuté à Toulouse.

La justice de Richelieu passe, inexorable, et frappe à la tête. Par lui, un vent d'implacable rigueur a soufflé sur la France. Mais, déjà, quelle moisson splendide commence à lever de toutes parts !

La marine, à laquelle il a su donner un si magnifique essor, balance partout sur les mers la fortune de l'Angleterre. Notre législation est rajeunie et codifiée par le code Michaud. Des possessions nouvelles, le Canada, les Petites Antilles, Saint-Domingue, la Guyane, le Sénégal, viennent enrichir notre empire colonial.

La Sorbonne est embellie et réparée ; la Bibliothèque et l'Imprimerie royales prennent une extension inconnue jusque-là. Les lettres sont honorées par la création de l'Académie française.

Pourtant, cet homme, le plus grand ministre peut-être que la France ait jamais eu, est aussi, sans doute, le plus impopulaire. La foule murmure et menace lorsque *l'Homme rouge* se montre, de loin...

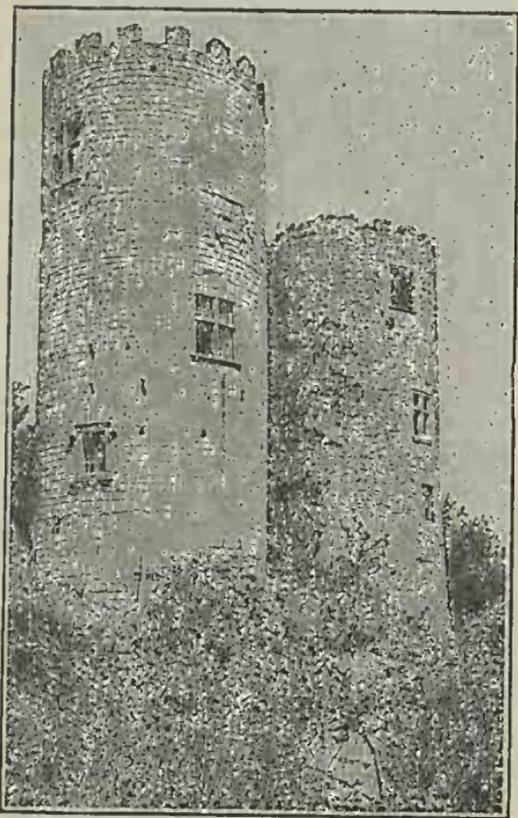
C'est que, pour gouverner, il n'a pas craint de se faire de terribles ennemis.

Abhorré des protestants, qu'il a vaincus à La Rochelle et qui ne lui pardonnent pas la sujétion où il les tient, détesté d'une grande partie de la noblesse, jusque-là indépendante, et dont il a exigé la soumission, il n'est pas davantage aimé du peuple, qui lui reproche sa dureté, la hauteur de son caractère, et qui le rend responsable de la prolongation de la guerre. Éternel commencement de l'Histoire !

A défaut de raisons, d'ailleurs, la jalousie trop humaine qu'excite toujours toute supériorité ne suffirait-elle pas à expliquer bien des haines soulevées sous ses pas ?

Seul, le roi Louis XIII a compris quel serviteur incomparable il était, pour la grandeur de la France et de la royauté.

Et, bien qu'il ne soit pas sans avoir des échos de l'impo-



LES TOURS DE L'ANCIEN CHATEAU DE CINQ-MARS  
« rasées à hauteur d'infamie ».

(Un simulacre de créneaux a été ajouté de nos jours.)

pularité de son premier ministre, ni même sans partager parfois l'antipathie que Richelieu inspire à tous par son intransigeance de caractère et son absence de scrupules dans la réalisation de sa politique, il ne l'en soutient pas moins envers et contre tous, parce qu'il a senti profondément sa supériorité sur tous les autres.

Voici, en effet, une lettre adressée par Louis XIII à Richelieu pour le prier de garder encore ses fonctions de premier ministre, et qui nous dépeint bien les sentiments où était le roi à son égard :

« Mon cousin, j'ai vu toutes les raisons qui vous font désirer votre repos, que je désire avec votre santé, plus que vous, pourvu que vous la trouviez dans le soin et la conduite principale de mes affaires. Tout y a bien succédé, depuis que vous y êtes. J'ai toute confiance en vous, et il est vrai que je n'ai jamais trouvé personne qui me servît, à mon gré, comme vous. C'est ce qui me fait désirer et vous prier de ne point vous retirer, car mes affaires iraient mal.

« Monsieur [Monsieur était le frère du roi] et beaucoup de grands vous en veulent à mon occasion ; *mais assurez-vous que je vous protégerai contre qui que ce soit et que je ne vous abandonnerai jamais.* »

La conjuration et la condamnation de Cinq-Mars étaient déjà comme implicitement contenues dans cette dernière phrase.

Henri Coëffier, marquis de Cinq-Mars, était le deuxième fils d'Antoine Coëffier, marquis d'Effiat, dont l'építaphe, qui se trouve encore dans la petite église d'Effiat, en Auvergne, énumère ainsi les titres magnifiques :

« Maréchal de France, chevalier des Ordres du roi, surintendant des Finances, grand maître de l'Artillerie, gouverneur des provinces d'Auvergne et du Bourbonnais, mort le 27 juillet 1632, en Allemagne, où il commandait les armées du roi. »

C'était donc un personnage considérable que le maréchal d'Effiat.

Il avait rendu les plus grands services dans les différents postes importants où il avait passé, et Richelieu, qui l'aimait beaucoup et auquel il devait en grande partie sa fortune, reporta sur ses enfants tout l'intérêt qu'il lui avait sans cesse témoigné.

Le second de ses fils, Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, semblait avoir hérité de toutes les brillantes qualités du maréchal,



LE MARQUIS DE CINQ-MARS. D'après un portrait de la galerie du Palais-Royal.

Tout jeune encore, il avait, comme lui, de l'esprit, de la gaieté, une conversation étincelante, et il joignait aussi une remarquable beauté physique, de la grâce, de l'élégance, de la distinction naturelles et une adresse incomparable à tous les exercices, — on ne disait pas encore les sports.

Bien qu'il fût le cadet, sa mère fondait sur son avenir les plus grands espoirs, et tous ceux qui le connaissaient ne doutaient point qu'il ne dût, en effet, porter très haut, comme son père, les armes respectées des Coëffier, dont l'écusson était « d'azur à trois coquilles d'or ».

Richelieu, qui l'avait vu naître, résolut de faire la fortune de ce jeune homme si bien doué et, en même temps, comme ses bienfaits n'étaient jamais désintéressés, de se servir de lui pour mener à bien ses desseins.

A seize ans, Cinq-Mars était, par ses soins, nommé capitaine aux gardes du roi.

A dix-huit ans, il recevait la charge de grand maître de la garde-robe.

Comme le roi n'avait pas tardé à remarquer les qualités de charme et d'intelligence de ce jeune homme dont Richelieu lui vantait sans cesse les mérites, comme le nom et le souvenir de la haute valeur de son père prédisposaient en sa faveur autant que la grâce de sa jeunesse et sa distinction, Louis XIII lui témoigna bientôt une affection très vive.

Au bout d'un an, il admettait le jeune Cinq-Mars à l'honneur de son intimité, il en faisait son compagnon favori et ne pouvait plus se passer de lui.

C'était précisément tout ce qu'avait désiré et recherché le cardinal de Richelieu, en plaçant Cinq-Mars à la Cour.

Le roi Louis XIII, en effet, n'était pas, tant s'en faut, toujours en bons termes avec son premier ministre.

Il subissait par raison son influence, parce qu'il avait assez de clairvoyance pour juger sa politique bienfaisante. Mais il n'y avait entre eux aucune affinité naturelle, aucune sympathie véritable, et Louis XIII trouvait même, parfois, quelque amertume à supporter le joug du cardinal-ministre, trop jaloux de son autocratie.

Le roi, perpétuel ennuyé, — neurasthénique, dirait-on aujourd'hui, — se consolait en chassant, et épanchait ainsi sa rancœur contre Richelieu dans le sein de quelque confident, voire de quelque confidente, dont il subissait l'influence passagère.

Richelieu le savait, car il savait toujours tout. Et il n'était pas sans en concevoir quelque inquiétude pour lui-même.

— J'ai souvent plus de peine à gouverner le roi que le royaume, disait-il mélancoliquement à son confident, le Père Joseph.

C'était pour s'aider à gouverner le roi qu'il avait trouvé habile de placer auprès de lui ce jeune Cinq-Mars, sur le dévouement duquel il pensait pouvoir compter et qui saurait, espérait-il, entretenir l'esprit de Louis XIII dans des dispositions favorables à son influence personnelle.

Cinq-Mars était surtout destiné par le cardinal à évincer et à supplanter M<sup>lle</sup> de Hautefort, la dernière favorite de Louis XIII, dame de compagnie de la reine, hostile à Richelieu, et qui avait pris un trop grand ascendant sur l'esprit et le cœur du roi.

Car c'était une des particularités les plus curieuses du caractère de Louis XIII, que cet impérieux besoin qu'il

ressentait d'avoir sans cesse auprès de lui une personne à qui demander conseil à l'occasion et devant laquelle il puisse penser tout haut sans se gêner et sans crainte de voir ses confidences répétées.

Ce rôle avait été tenu d'abord par M<sup>lle</sup> de La Fayette, jeune fille d'une grande beauté et qui était aussi pieuse et vertueuse que pleine de charme et de qualités.

Louis XIII avait conçu pour elle une sorte d'amitié amoureuse très vive et quelque peu mystique, qui dura longtemps et à laquelle seule avait mis fin l'entrée en religion de M<sup>lle</sup> de La Fayette, devenue Sœur Angélique.

M<sup>lle</sup> de Hautefort, qui n'avait ni la même piété, ni la même vertu, lui avait succédé, jusqu'au jour où l'étoile naissante de Cinq-Mars avait su faire pâlir la sienne.

Et c'était ce jeune homme de dix-huit ans dont le roi, par son instinctive horreur de la solitude et de la vieillesse, avait fait bientôt son compagnon inséparable et le confident de toutes ses pensées.

Il l'emmenait dans tous ses déplacements, ne lui laissait pas une heure de liberté et voulait lui faire partager jusqu'à son amour de la chasse au faucon ou le plaisir qu'il trouvait à dresser des chiens. Son affection tyrannique prétendait lui imposer ainsi tous les goûts qu'il avait et lui défendre de satisfaire tous ceux qu'il n'avait plus.

Tant de despotisme dans l'amitié n'allait pas sans provoquer de temps en temps, entre le roi et son favori, des scènes pénibles et des brouilles passagères.

C'est ainsi que Marion de Lorme devait être fréquemment l'occasion des reproches que Louis XIII adressait à Cinq-Mars.

Cinq-Mars, qui avait fait sa connaissance depuis peu,

s'en était épris avec toute l'ardeur de ses dix-huit ans. Et comme cette belle ne se montrait point trop cruelle au favori du roi, celui-ci avait hâte d'aller la retrouver le soir, aussitôt que le roi, qui se couchait de bonne heure lui avait rendu sa liberté.

Son cheval, tout sellé, l'attendait pour le porter jusqu'à Paris, chez Marion de Lorme, car la Cour était alors à Saint-Germain-en-Laye, et c'était, presque chaque nuit, le trajet de Saint-Germain-en-Laye à Paris, aller et retour, que ce pauvre Cinq-Mars devait accomplir.

On s'explique que le roi ait pu lui reprocher fréquemment de n'être jamais prêt lorsqu'il le faisait appeler le lendemain à son réveil.

Et l'on s'explique aussi qu'il lui ait souvent adressé d'amers reproches et de cruelles railleries, sur l'air las maussade et ennuyé qu'il avait pour suivre en sa compagnie la chasse au merle, à l'épervier, ou la capture d'un renard dans son terrier, plaisirs auxquels Louis XIII ne manquait jamais de le convier de grand matin.

Pourtant, malgré ces orages passagers, il faut croire que l'affection du roi pour Cinq Mars devenait de plus en plus vive, puisque, au bout d'un an, en 1639, il donnait à son favori, alors âgé de dix-neuf ans seulement, la charge de grand écuyer de France, la plus importante des charges de la Cour.

« Ce n'est pas un trop vilain début pour un homme de dix-neuf ans », écrivait alors, non sans quelque dépit, un jeune Italien qui allait faire, lui aussi, son chemin dans le monde : Mazarin.

Et Richelieu semble avoir été également quelque peu

surpris et dépité de l'avancement, trop rapide à son gré, de son protégé.

Une telle faveur, bien qu'exceptionnelle, devait sembler moins extraordinaire à une époque où c'était, beaucoup plus qu'aujourd'hui, l'habitude de débiter, très jeune, dans des postes importants.

Si Cinq-Mars était capitaine de la garde à seize ans et grand écuyer de France à dix-neuf ans, n'oublions pas que Richelieu avait été évêque de Luçon à vingt-deux ans et secrétaire d'État, pratiquement tout-puissant, à trente et un ans ; que de Thou, dont nous parlerons tout à l'heure, avait été reçu conseiller au Parlement à dix-neuf ans ; que le grand Condé, enfin, commandant une armée, devait remporter, à vingt-deux ans à peine, la magnifique victoire de Rocroi sur les Espagnols !

Un début si éclatant semble avoir quelque peu tourné la tête de Cinq-Mars. Il est plus difficile de résister à la griserie du succès qu'aux déboires de l'adversité.

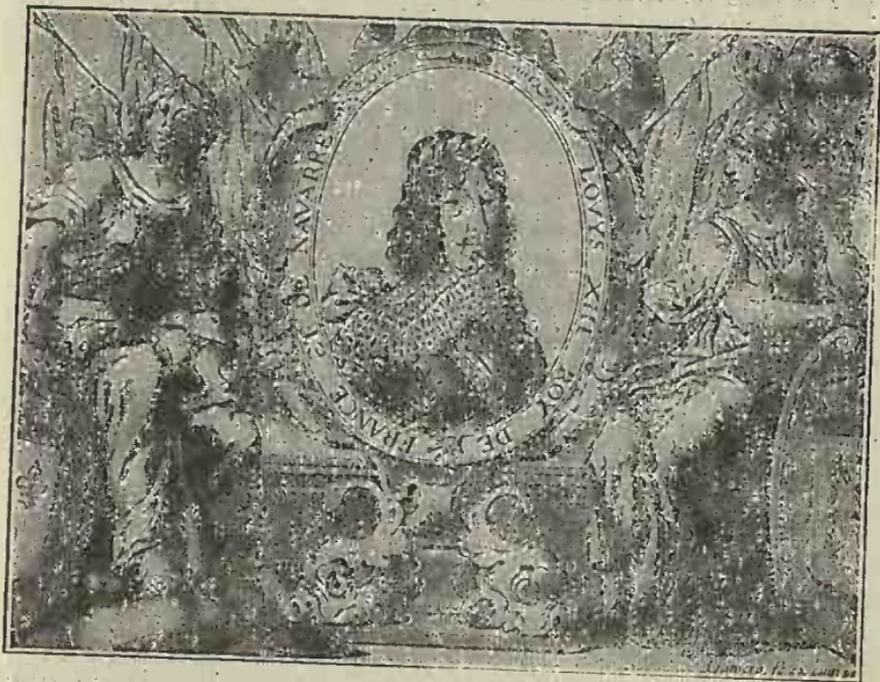
« Tout conspirait à l'enivrer, nous dit Anne de Gonzague, princesse Palatine, dans ses Mémoires. Son lever était comme celui du roi ou du cardinal. Deux cents gentilshommes le suivaient chez le roi, et il surpassait tous les courtisans par la magnificence de ses habits, la noblesse et le charme de sa figure et les agréments de ses manières ; les femmes se jetaient à sa tête, les ministres étaient à ses ordres. »

Et il avait vingt ans à peine ! On ne l'appelait plus que « M. le Grand », ainsi qu'il était d'usage de désigner le grand écuyer.

Mais Louis XIII et le cardinal continuaient à le traiter comme un enfant, et, lorsque le roi avait à se plaindre de

lui, il l'envoyait à Richelieu, qui était chargé de le moriger... et qui s'en acquittait en conscience.

Nous avons sous la plume de Louis XIII lui-même le récit d'une de ces scènes bien typiques.



LOUIS XIII.

Le roi écrit à Richelieu pour lui raconter la dispute qu'il vient d'avoir avec « M. le Grand », qu'il avait envoyé au cardinal pour s'entendre faire des reproches sur sa paresse et qui ne s'est point amendé.

Écoutez plutôt la lettre.

« Mon cousin, je suis bien marri de vous importuner sur les mauvaises humeurs de « M. le Grand ».

« Je lui ai dit :

« — M. le cardinal me mande que vous lui avez témoigné une grande envie de me complaire en toutes choses, et, cependant, vous ne le faites pas sur un chapitre de quoi je l'ai prié de vous parler qui est votre paresse.

« Il m'a répondu que vous lui en avez parlé, mais que, pour ce chapitre-là, il ne pouvait changer et qu'il ne ferait pas mieux que ce qu'il avait fait.

« Ce discours m'a fâché. Je lui ai dit :

« — Un homme de votre condition, qui doit songer à se rendre digne de commander des armées, et qui m'avez témoigné avoir ce dessein, la paresse y est, du tout, contraire.

« Il m'a répondu brusquement qu'il n'avait jamais eu cette pensée ni y avait prétendu.

« Je lui ai répondu que si : vous savez ce qui en est.

« J'ai repris, ensuite, le discours sur la paresse, lui disant que ce vice rendait un homme incapable de toutes bonnes choses et qu'il n'était bon qu'à ceux du Marais, que s'il voulait continuer une telle vie : qu'il fallait qu'il y retournât. Il m'a répondu, arrogamment, qu'il y était tout prêt. Je lui ai répondu :

« — Si je n'étais plus sage que vous, je sais ce que j'aurais à vous répondre là-dessus.

« En suite de cela, je lui ai dit que, m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devait pas me parler de cette façon. Il m'a répondu son discours ordinaire : qu'il n'avait que faire de mon bien, et qu'il était tout prêt à me le rendre et qu'il s'en passerait fort bien et serait aussi content d'être Cinq-Mars que « M. le Grand », et que, pour changer de façon de vivre, il ne pourrait vivre autrement. Et,

ensuite, je lui ai dit qu'étant en l'humeur où il était, il me ferait plaisir de ne me point voir. »

Richelieu répondit philosophiquement au roi « qu'il est impossible d'être jeune et tout à fait sage ».

Et, sans doute, cette brouille ne dura pas plus que les précédentes.

C'est vers cette époque que Cinq-Mars eut l'occasion de concevoir un premier sujet de très vif ressentiment contre le cardinal.

Il avait rencontré à la Cour la princesse Marie de Gonzague et s'en était violemment épris.

Elle était la fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, qui, de son mariage avec Catherine de Lorraine, avait eu trois filles également jolies : Marie, Anne et Bénédicte, — « trois lis éclos sur une même tige », disait-on galamment de ces trois sœurs.

A vrai dire, l'aînée ne semble guère avoir justifié cette poétique image.

Lorsqu'elle connut Cinq-Mars, elle avait neuf ans de plus que lui.

Grande, brune, le profil romain, la démarche altière, si elle avait beaucoup d'esprit, elle avait beaucoup moins de cœur et ne songeait guère qu'à satisfaire son ambition qui était considérable.

Elle avait d'abord espéré épouser Gaston d'Orléans, propre frère du roi, avec lequel on la considérait presque comme fiancée. Mais celui-ci lui avait préféré, en dernier lieu, Marguerite de Lorraine, qui était plus fortunée.

Fort dépitée, Marie de Gonzague avait accueilli, sans les décourager, les avances du jeune Cinq-Mars, de qui

une telle alliance eût grandement rehaussé le prestige et consolidé la fortune. Mais, sans le repousser, elle lui avait fait doucement comprendre qu'elle ne saurait l'épouser sans déchoir, s'il n'était point, auparavant, fait par le roi duc ou pair et connétable de France.

Il y a loin, n'est-il pas vrai? de ce marchandage, sans vergogne, de deux ambitions cherchant respectivement l'une et l'autre le beau mariage, au pur et touchant amour qu'a idéalisé et immortalisé Alfred de Vigny dans son beau roman de *Cinq-Mars*?

Lorsque « M. le Grand » s'ouvrit à Richelieu de ce projet flatteur et lui demanda son appui pour obtenir les titres qu'il ambitionnait, celui-ci, qui ne mâchait pas sa façon de penser, le traita fort durement et apprécia ses prétentions en termes des plus vifs.

— N'oubliez pas, lui dit-il, que vous n'êtes qu'un simple gentilhomme élevé par la faveur, et je ne sais comment vous avez l'audace de prétendre à une telle alliance. Si la princesse Marie pense réellement à ce mariage, elle est encore plus folle que vous.

Cinq-Mars, foudroyé par cette apostrophe cinglante, sortit sans répondre un mot.

Richelieu venait de se faire en lui un ennemi irréconciliable et prêt à tout pour venger son orgueil outragé.

A quelque temps de là, d'ailleurs, il envenimait encore la haine et le ressentiment que le grand écuyer éprouvait déjà contre lui, en blessant à nouveau, et cruellement, son amour-propre.

Un jour que le roi s'apprêtait à assembler son Conseil des ministres, il avait dit à Richelieu, en montrant Cinq-Mars qui était là :

— Pour que mon cher ami soit de bonne heure au courant des affaires de mon royaume et à même de me servir utilement, je désire qu'il assiste à mon Conseil.

Richelieu n'avait rien répondu.

Mais, après la séance, où il s'était abstenu de traiter aucune question importante, il avait représenté au roi le danger qu'il y avait à admettre dans son Conseil un homme aussi jeune, aussi léger et aussi bavard que son favori, qui ne manquerait pas, un jour ou l'autre, de divulguer les secrets d'État dont il aurait ainsi connaissance.

Le roi se rendit à ces raisons de prudence et Cinq-Mars n'assista plus aux séances du Conseil.

Il en fut profondément vexé, devina, sans peine, de qui venait son exclusion ; sa haine pour Richelieu s'en trouva accrue d'autant et il résolut de tirer une vengeance éclatante de la nouvelle humiliation qu'il subissait ainsi par le fait du cardinal.

A partir de ce moment, il devint, en quelque sorte, le centre des intrigues menées en France contre le premier ministre.

Il avait fait la connaissance à la Cour d'un certain gentilhomme, nommé Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, sorte de gnome bossu, envieux et venimeux, qui avait voué une haine mortelle à Richelieu parce que celui-ci l'avait, il est vrai, cruellement blessé dans son amour-propre.

Un jour, en effet, que le premier ministre sortait de son cabinet pour s'avancer au-devant d'un ambassadeur étranger dont on venait de lui annoncer la visite, il avait aperçu, au milieu de son antichambre, le marquis de Fontrailles, qu'il n'aimait pas, et qui était là, occupé à bavarder,

en attendant son tour d'être introduit. Et, toisant ce nain bossu et difforme, qui ne se dérangeait pas, Richelieu, qui n'était pas patient et qui avait la dent dure, parfois jusqu'à la brutalité, lui avait dit, de cet air hautain et glacial qu'il savait si bien prendre :

— Rangez-vous, monsieur de Fontrailles, cet ambassadeur n'aime pas les monstres !

Fontrailles ne devait jamais lui pardonner ce mot-là.

Il attisa adroitement le ressentiment de Cinq-Mars contre le cardinal, et lui souffla sa haine, car il pensait avoir trouvé dans ce beau jeune homme ardent, dont la faveur du roi faisait une puissance, l'instrument rêvé de sa vengeance.

Pris ainsi entre l'influence de la princesse Marie de Gonzague qui, sans cesse, aiguillonnait son ambition naturelle, et l'influence de Fontrailles, qui le persuadait que Richelieu seul mettait obstacle à la réalisation de son désir d'être fait duc et pair, Cinq-Mars, dont la reconnaissance n'était point la qualité dominante, n'allait pas tarder à conspirer la perte du cardinal-duc auquel il devait sa fortune.

Une coalition formée contre Richelieu et Louis XIII par le duc de Soissons, le duc de Bouillon et l'appui de l'Espagne, venait d'aboutir à la bataille de la Marfée, où le duc de Soissons avait trouvé la mort.

Le duc de Bouillon, qui avait la suzeraineté de Sedan, ville qui n'était pas encore rattachée au royaume de France, avait, bientôt après, sollicité et obtenu son pardon (« son accommodement » comme on disait alors !), parce que Richelieu, toujours positif en politique aimait mieux

pardonner au duc que de voir Sedan passer aux Espagnols.

Cinq-Mars dépêcha donc au duc de Bouillon son ami M. de Thou, le fils de l'historien, conseiller au Parlement grand maître de la bibliothèque du roi, gentilhomme d'une rare valeur intellectuelle, d'une remarquable érudition et d'un grand mérite, avec lequel Cinq-Mars était fort lié depuis sa jeunesse.

De Thou était chargé de dire au duc de Bouillon que « M. le Grand » avait un extrême désir d'être de ses amis, et qu'il avait été très heureux d'intervenir en sa faveur pour obtenir son accommodement.

Ces avances du favori de Louis XIII furent très bien accueillies par le duc de Bouillon, tant était grand le crédit de Cinq-Mars à cette époque. Et ils dînèrent ensemble.

Peu de temps après, Cinq-Mars rencontra également, à Amiens, Gaston d'Orléans, le frère du roi, qui avait à plusieurs reprises déjà, trempé dans des conjurations ayant pour but de renverser Richelieu et d'installer Monsieur sur le trône, à la place de Louis XIII.

De vagues projets de conspiration furent ainsi ébauchés entre Cinq-Mars, Fontrailles, Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon, mais sans que rien de définitif fût arrêté d'abord. C'était le syndicat des mécontents.

Fontrailles, lui, ne cachait point qu'il en tenait pour les moyens extrêmes : à son avis, l'assassinat seul était un moyen pratique, sûr et rapide de se débarrasser de Richelieu.

Le grand écuyer ne semblait pas très loin de se laisser convaincre et il n'écartait pas, *a priori*, ce procédé expéditif.

Mais, en même temps, et pour avoir deux cordes à son arc, il envisageait le moyen d'un traité avec l'Espagne.

C'est ainsi qu'il mettait à profit les loisirs que lui laissait à ce moment la grave maladie du roi qui resta, dix jours, entre la vie et la mort.

Ce projet de traité, écrit de la main de Cinq-Mars, fut remanié par Monsieur et le duc de Bouillon, qui avaient une plus grande expérience de ce genre de travail, et le traité définitif, dressé en collaboration, fut recopié par Cinq-Mars qui écrivait sous leur dictée.

Par ce traité, le duc de Bouillon devait donner accès aux Espagnols en France par sa place forte de Sedan.

Gaston d'Orléans devait marcher à la tête des troupes confédérées, dont il prenait le commandement.

Le roi d'Espagne s'engageait à fournir douze mille hommes, cinq mille chevaux, et à donner quatre cent mille écus pour faire des levées en France. Monsieur touchait cent vingt mille écus de pension de l'Espagne, et le grand écuyer et le duc de Bouillon, quarante mille écus chacun.

En outre, il était entendu entre eux que Monsieur remplacerait Louis XIII et que le grand écuyer serait premier ministre à la place de Richelieu.

Les Espagnols, enfin, obtenaient la paix avantageuse qu'ils désiraient vainement depuis longtemps.

Ce traité fut remis au marquis de Fontailles, qui se chargeait d'aller le faire signer en Espagne par le premier ministre espagnol, le duc d'Olivarès, qu'on surnommait le « Richelieu d'Espagne ».

Sur ces entrefaites, le roi, qui était rétabli, décida de quitter Saint-Germain pour aller en Roussillon mettre

lui-même le siège devant Perpignan, clé de la Catalogne, qui était encore à l'Espagne avec laquelle la France était toujours en guerre.

C'est le 25 janvier 1642 que Louis XIII se mit en route.

Espérant recevoir le serment de fidélité de ses nouveaux sujets, il fit emporter avec lui la couronne, le sceptre, la main de justice et le manteau royal.

Il s'arrêta quelques jours à Fontainebleau et n'en repartit que le 3 février pour se rendre d'abord à Lyon.

Le cardinal de Richelieu, bien que malade, suivait avec toute la maison. On le portait couché.

Mais les deux maisons du roi et du cardinal étaient trop nombreuses pour cantonner ensemble le soir dans les mêmes villages et ils ne purent se joindre que trois fois durant le trajet : à Fontainebleau, à Moulins et à Lyon.

A Lyon, Cinq-Mars, plus en faveur que jamais, devait retrouver Monsieur et le duc de Bouillon.



LA PRINCESSE MARIE DE GONZAGUE.

Il avait, disait-on, formé le projet d'assassiner le cardinal.

Mais celui-ci vint voir le roi, accompagné d'un capitaine de sa garde, et Cinq-Mars ne bougea pas.

Il portait pourtant avec ostentation, depuis quelque temps, un long poignard à sa ceinture et il disait à ses amis, en le leur montrant, qu'il avait dans la tête un grand dessein et qu'il le réaliserait bientôt.

Il semble que le grand écuyer, qui aimait beaucoup à se vanter, mais n'agissait guère, ait éparpillé ainsi en dangereux bavardages la criminelle résolution qu'il disait avoir prise.

Pendant ce temps, Fontrailles, déguisé en capucin et portant le projet de traité cousu dans la doublure de son pourpoint, franchissait les Pyrénées par la vallée d'Aspe et « le port qu'on nomme Caucasian ».

Il faut lire, dans le livre de Vigny, l'admirable description de l'orage en montagne et la poursuite dramatique de Fontrailles par Laubardemont et les hommes de Richelieu chargés de s'emparer du traité. C'est du beau roman.

L'histoire a seulement retenu que c'est par la vallée d'Aspe, berceau de la reine de Navarre, que passa Fontrailles pour gagner l'Espagne.

Arrivé à Madrid, il vit le duc d'Olivarès, qui fut enchanté du traité, mais n'en chicana pas moins, pour la forme, sur tous ses articles et marchandait longuement sa signature.

A la fin, Fontrailles, exaspéré, lui dit :

— Il n'est pas étonnant que vos affaires aillent si mal puisque vous perdez votre temps à des bagatelles, au moment où le roi est sur le point de vous enlever Perpignan et toute la Catalogne.

Olivarès le regarda, interloqué, et se décida enfin à signer sans plus se faire prier.

Fontrailles revint en France en passant par le port de Vénasque, et il retrouva Cinq-Mars et de Thou à Carcassonne, puis les suivit au siège de Perpignan.

Le cardinal, très malade d'une série d'abcès qui le faisaient beaucoup souffrir, était resté seul à Narbonne.

Ses partisans les plus convaincus eux-mêmes se décourageaient, le croyant presque en disgrâce, tant la faveur de son jeune rival l'emportait alors sur la sienne.

Le présomptueux Cinq-Mars, déjà sûr de l'emporter, perdait, maintenant, toute retenue. Il répandait à pleines mains l'argent dans la troupe et gaspillait en folies des sommes considérables bien qu'il fût déjà criblé de dettes.

Il bravait ouvertement Richelieu et annonçait sa chute prochaine avec un air d'audace et de résolution qu'il



LE DUC DE BOUILLON, NÉ A SEDAN, EN 1605.

n'avait encore jamais eu. Il suffisait que Richelieu conseillât ou approuvât une mesure pour qu'aussitôt il en prît le contre-pied.

Les décisions mêmes du roi ne trouvaient grâce à ses yeux que lorsqu'il les avait inspirées.

L'armée, depuis les officiers des plus hauts grades jusqu'aux simples soldats, prenait parti pour ou contre lui, pour ou contre le cardinal. Les troupes étaient ainsi divisées en *cardinalistes* et *royalistes*.

Le roi ne l'ignorait pas et il sembla d'abord s'amuser de ce duel.

Mais un jour qu'il demandait en plaisantant, au maréchal Fabert, pour quel parti il tenait, celui-ci, qui était un soldat loyal et sincère, lui fit cette belle réponse :

— Je tiens pour les cardinalistes, Sire ! Car le parti du cardinal est le vôtre !

Ce mot profond fit réfléchir Louis XIII.

Cinq-Mars, d'ailleurs, se chargeait bientôt lui-même de compromettre ses chances.

Sa fatuité, son insolence et son inconduite dépassaient toutes les bornes et lui aliénaient chaque jour quelques-uns de ses nombreux partisans.

« Monsieur le Grand va de pis en pis, et même le roy commence à se lasser de lui », écrivait, à cette époque, le jeune duc d'Enghien à son père.

Et en effet, Cinq-Mars, perdant toute prudence et toute retenue, semblait avoir pris à cœur de ruiner lui-même la faveur qui l'avait jusque-là porté.

Il disait, parlant du roi, lorsqu'on s'enquérail auprès de lui de sa santé qui était toujours mauvaise :

— Il n'est pas encore assez mal !

Ou bien :

— Il traînera encore.

Et Louis XIII n'était pas sans avoir quelque écho de ces aimables propos tenus sur son compte par son favori.

Il en résultait, entre eux, des scènes d'une extrême violence, au point que le roi interdit pendant plusieurs jours qu'on laissât pénétrer près de lui « M. le Grand ».

Celui-ci s'étant présenté le lendemain, accompagné d'une troupe d'officiers et de courtisans qui le suivaient partout, l'huissier lui fit connaître tout bas l'ordre qu'il avait reçu.

Mais Cinq-Mars, pour ne point avoir l'affront public d'un échec, le pria de le laisser pénétrer seul, et seulement dans le couloir.

Il y resta deux heures, tout seul, assis sur un tabouret, entre la porte du passage et celle de l'appartement du roi, sans oser paraître devant Louis XIII.

Et il renouvela plusieurs jours de suite ce stratagème, pour laisser croire au public qu'il entretenait le roi en particulier, comme au temps de sa plus grande faveur.

Il avait seulement pris la précaution de mettre un roman dans sa poche pour pouvoir se distraire un peu pendant sa faction solitaire !

Or, à quelque temps de là, comme, rentré enfin en grâce, il se trouvait avec le roi, il se permit de plaisanter les raisonnements du maréchal Fabert qui était venu exposer au roi son plan d'opérations.

Mais à la fin, Louis XIII, exaspéré de ses quolibets, se tourna vers lui et lui dit avec colère :

— Allez ! Vous m'êtes insupportable ! Vous avez, sans doute, passé la nuit à visiter les ouvrages du maréchal pour en parler de la sorte, comme vous avez passé vos journées dans ma garde-robe à lire des romans pour que l'on croie que vous employiez votre temps à régler avec moi les affaires du royaume ! Allez ! orgueilleux : je vous vomis !

Puis, se tournant vers Fabert, muet de surprise, le roi ajouta, parlant de son favori :

— Il faut vous dire tout, monsieur Fabert. Il n'y a pas d'homme plus perdu de vices ni si peu complaisant. C'est le plus grand ingrat du monde. Un royaume ne suffirait pas à ses dépenses ! Il a, à l'heure que je vous parle, plus de trois cents paires de bottes !

Pour Louis XIII, qui avait toujours eu pour lui-même horreur de tout luxe dans la toilette, une telle prodigalité prenait presque les proportions d'un crime abominable.

Le grand écuyer, fort dépité de cette sortie, se retira, mais non sans dire à Fabert, en passant près de lui, et comme s'il eût été cause de cet affront :

— Monsieur, je vous remercie !

— Que dit-il ? s'écria le roi. Je crois qu'il vous menace !

— Non, Sire, répondit Fabert avec flegme, on ne menace pas en présence de Votre Majesté ! Et d'ailleurs, on ne le souffrirait pas !

Pendant que « M. le Grand » achevait ainsi de ruiner son crédit, Richelieu, lui, toujours malade à Narbonne, ne perdait pas de vue son rival.

Il notait au fur et à mesure les fautes que celui-ci commettait. On reste confondu quand on constate jus-

qu'à quel souci du détail ce grand esprit, qui portait presque à lui seul tout le poids du royaume, pouvait s'attarder sur un sujet en apparence de si minime importance.

On a retrouvé, en effet, un curieux document entièrement écrit de sa main et intitulé :

« Abrégé des plaintes qu'il a plu souvent au roy faire de M. le Grand, soit à M. le cardinal, soit à MM. de Chavigny et de Noyers, pour les lui dire. »

En voici quelques passages :

« Le roy s'est souvent plaint de M. le Grand qu'il était insupportable en ses hauteurs, qu'il était paresseux à outrance, qu'il trouvait à

redire à tout et improuvait tout ce qui se faisait, qu'il disait de si grandes impertinences qu'il en avait pitié, et que son esprit était comme un cuivre doré qui n'avait que l'apparence et que, cependant, il croyait être le plus capable du monde.

« Qu'il était bon pour tenir à table à la Cour et faire



LE MARÉCHAL A. DE FABERT.

le beau parleur, mais qu'il ne serait jamais bon à autre chose.

« Qu'il diminuait toujours les bonnes nouvelles, croyait volontiers les mauvaises ; qu'il en savait toujours de fausses, prenait souvent le parti contraire aux affaires du roy et ne trouvait jamais que ce qu'on faisait fût bien fait.

« Sa Majesté m'a dit aussi plusieurs fois que M. le Grand enrageait du bien qu'elle faisait à autrui et qu'il semblait qu'on lui arrachât.

« Elle m'a dit aussi que, pour donner impression de son crédit, il l'avait suppliée de lui offrir, en présence du cardinal, du chancelier et des surintendants, cent mille écus pour sa charge et qu'il les refuserait.

« Il niait hardiment ce qu'il avait dit. »

N'est-ce point noté avec une fine psychologie ? La vraie figure de Cinq-Mars, avec sa fatuité, son incommensurable et puérile vanité et ses roueries d'enfant gâté, n'apparaît-elle pas comme gravée, à la pointe sèche, sous l'observation aiguë et minutieuse du cardinal ?

En même temps qu'il tenait ce dossier à jour, celui-ci était mis sur la trace de la conspiration.

Il apprenait, en effet, qu'un Français avait négocié, à Madrid, avec le duc d'Olivarès, un traité secret, et il se doutait aussitôt que Cinq-Mars devait n'y être pas étranger, non plus que Monsieur et le duc de Bouillon.

Mais aucune preuve n'était encore venue étayer ses soupçons.

Il semble, d'ailleurs, que le secret de cette conjuration ait été bien mal gardé, car la princesse Marie de Gonzague écrivait, au même moment, à Cinq-Mars :

« Votre affaire est sue aussi communément à Paris que l'on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf. »

Fontrailles, très effrayé lorsque Cinq-Mars lui fit voir ce billet de la princesse Marie, et jugeant tout perdu, voulait le convaincre de s'enfuir avec lui en Angleterre.

Et comme, soit insouciance, soit inconscience, le grand écuyer s'y refusait, Fontrailles lui jeta cette sinistre et prophétique boutade :

— Pour vous qui êtes grand, vous serez encore d'assez belle taille quand on vous aura ôté la tête de dessus les épaules ! Mais pour moi, en vérité, je suis trop petit pour me permettre cela !

Et il se sauva déguisé en capucin, sous le même costume qui lui avait servi pour porter le traité en Espagne.

La nuit même de sa fuite, Chavigny venait, de la part de Richelieu, apporter au roi la copie du traité secret avec l'Espagne que le cardinal avait réussi à se procurer, on ne sait au juste comment.

Le roi fut atterré à la lecture de ce document prouvant la trahison de Cinq-Mars. Il refusa d'abord d'y croire.

On raconte qu'il fit appeler Cinq-Mars et, lui présentant la preuve de sa félonie, se borna à lui demander : « Est-ce vrai ? », et que, devant son mutisme qui avait la terrible éloquence d'un aveu, il le laissa pourtant encore se retirer, mais que, le lendemain matin, il lançait l'ordre d'arrestation, cédant aux instances de Chavigny.

Cinq-Mars, nous dit Alfred de Vigny qui donne sans cesse un beau rôle au héros de son roman, Cinq-Mars se présenta de lui-même devant le roi et le cardinal assemblés, et leur remit son épée en disant :

— Vous devez trouver, Sire, quelque difficulté à me faire arrêter, car j'ai vingt mille hommes à moi. Eh bien ! je me rends parce que je veux mourir, mais je ne suis pas vaincu.

La raison pour laquelle Cinq-Mars voulait mourir, d'après Vigny, c'est qu'il venait d'apprendre que la reine avait contraint la princesse Marie de Gonzague à l'abandonner pour se fiancer au roi de Pologne.

Tout cela est du roman, et de l'excellent roman.

Mais la vérité est que Marie de Gonzague ne se fiança au roi de Pologne qu'après la découverte de la trahison de Cinq-Mars et son emprisonnement.

Elle fut même atterrée en apprenant une des premières, à Paris, l'arrestation de « M. le Grand » ; mais son émoi provenait surtout de la crainte où elle était que toutes les lettres qu'elle avait écrites à Cinq-Mars fussent trouvées parmi les papiers saisis. Et elle fit aussitôt intervenir les personnes les plus influentes pour que sa correspondance fût retirée du dossier et lui fût rendue.

La part qu'elle prenait au malheur de Cinq-Mars se réduisait donc, principalement, à la mesure où ce scandale risquait de rejaillir sur elle.

Quant à Cinq-Mars, bien loin de se constituer prisonnier et de rendre noblement son épée au roi, il avait, tout au contraire, tenté de prendre la fuite avant même que l'ordre d'arrestation fût lancé. Il ne fut retrouvé que le lendemain, caché sous un lit, dans une pauvre maison des faubourgs où il s'était réfugié, n'ayant pu sortir de la ville parce que les portes en étaient fermées et gardées.

De Thou, lui, qui seul eut une attitude digne en cette affaire, fut arrêté à son domicile.

Quant au duc de Bouillon, qui était à l'armée d'Italie, averti qu'on venait l'arrêter par ordre du roi, il chercha d'abord, comme Cinq-Mars, à s'enfuir et resta caché, toute une journée, au milieu du foin, dans un grenier où il s'était réfugié pour se soustraire aux recherches, et où les soldats chargés de son arrestation faillirent le transpercer de leurs lances qu'ils enfonçaient dans le foin pour s'assurer qu'il n'y était pas.

Mais le plus lamentable de tous fut encore Monsieur, frère du roi, qui fut saisi d'une telle frayeur en apprenant l'arrestation de ses complices qu'il se montra aussitôt prêt à toutes les délations, à toutes les lâchetés et à toutes les humiliations pour sauver sa peau. Il fit implorer son pardon auprès de Louis XIII par l'abbé Rivière que le roi accueillit avec une extrême froideur et interrompit dès les premiers mots en lui disant :



GASTON D'ORLÉANS, FRÈRE DE LOUIS XIII.

— Ne me parlez pas de la fidélité de mon frère ! On sait assez qu'il n'en a point et n'en a jamais eu pour moi !

En même temps, se doutant de cet échec, Monsieur faisait dire à Richelieu que, profondément repentant de lui avoir manqué une fois de plus, il était prêt à confesser publiquement sa faute, à dire tout ce qu'il savait de la conjuration et à quitter immédiatement le royaume, pourvu qu'on lui accordât la vie sauve. Il joignait à cette déclaration une lettre de supplications d'une invraisemblable et abjecte humilité !

Une telle attitude servait trop bien les desseins de Richelieu pour qu'il négligeât de l'utiliser.

N'oublions pas, en effet, qu'il n'avait alors qu'une simple copie du traité, sans aucune garantie d'authenticité, que le roi lui-même hésitait à y croire, et que, devant les dénégations unanimes des accusés, une telle preuve eût paru, en France, absolument insuffisante pour obtenir la moindre condamnation, même des juges les plus dociles aux volontés du premier ministre.

Le cardinal fit donc répondre à Monsieur d'envoyer une déclaration écrite de son crime, sans rien laisser dans l'ombre des circonstances de la conspiration, du rôle respectif de ses complices, ni des clauses du traité.

Et Richelieu écrivait à son secrétaire d'État :

« J'ai de l'impatience de savoir si Monsieur donnera une bonne déclaration, ce que je désirerais grandement ; car, s'il fournissait le traité fait en Espagne et l'association faite entre lui et MM. de Bouillon et « le Grand », le procès serait aisé à faire.

« Sans ces pièces, on aura bien une claire connaissance

du crime, mais il sera difficile de le justifier en un procès. »

Pour amorcer davantage Gaston d'Orléans, Richelieu lui promettait que « pourvu qu'il fît tout ce qu'il faudrait pour permettre de châtier les méchants qui avaient voulu perdre l'État, le roi lui permettrait de demeurer, simple particulier, en ce royaume ».

Le 16 juillet 1642, Monsieur faisait parvenir une déclaration complète et aussi détaillée que le pouvait souhaiter Richelieu de toutes les circonstances et conditions de la criminelle conjuration dans laquelle il avait trempé.

C'est à la suite de cette lâche complaisance, de cette honteuse délation qu'il obtint sa grâce.

Le duc de Bouillon devait l'obtenir à son tour, au prix d'un sacrifice qui lui était assurément pénible, moins, toutefois, que celui de son existence, et qui importait davantage à la France.

Il offrait de donner au roi Louis XIII sa ville de Sedan pour prix de son pardon.

Et le fils de celui qui avait dit : « Paris vaut bien une messe », ne pouvait faire autrement que de dire :

« Sedan vaut bien une abolition. »

Le duc de Bouillon, qui eût offert trois Sedans s'il les avait eus, trop heureux de s'en tirer à si bon compte, s'engageait à vivre en France avec sa femme sans jamais retourner dans sa ville. Et Mazarin allait aussitôt prendre, au nom du roi, possession de la place forte.

Restaient donc « M. le Grand » et de Thou.

Le cardinal avait tenu à les interroger lui-même à Tarascon, mais il n'en avait pu tirer aucun aveu.

Le dialogue entre Richelieu et de Thou vaut vraiment la peine d'être évoqué.

Richelieu, qui est toujours malade et couché, a dû mander de Thou à son chevet.

Et il s'en excuse en ces termes, qui donnent la note du dialogue :

LE CARDINAL. — Monsieur, je vous prie de m'excuser de vous avoir donné la peine de venir ici.

DE THOU. — Monseigneur, je la reçois avec honneur et faveur.

LE CARDINAL. — Monsieur, je vous prie de me dire l'origine des choses qui se sont passées ci-devant.

DE THOU. — Monseigneur, il n'y a personne qui le puisse mieux savoir que Votre Éminence !

LE CARDINAL. — Mais, monsieur, je n'ai pas d'intelligences en Espagne pour le savoir.

Le dialogue se poursuit, toujours sur le même ton d'exquise politesse, plein de nuances et de pointes, mais sans que ni l'un ni l'autre de ces deux fins jouteurs laisse prendre à son adversaire le moindre avantage.

Cependant, le roi avait eu une entrevue avec le cardinal à Tarascon avant de repartir pour Paris.

Il était très triste de l'arrestation de Cinq-Mars, et souvent il répétait pensivement :

— Quel saut a fait M. le Grand !

A quoi de Noyers avait répondu :

— Il est vrai, Sire ; mais le plus grand saut que puisse faire un sujet est celui de l'infidélité.

En quittant Richelieu, le roi lui laissait pleins pouvoirs pour terminer au plus tôt ce procès, en lui donnant un retentissement tel qu'il servît d'exemple à ceux qui eussent pu être tentés d'imiter les coupables.

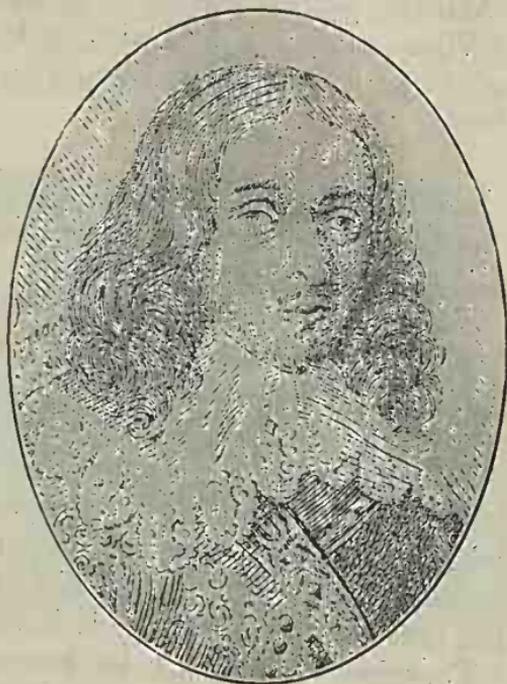
Les choses ne devaient pas traîner. Richelieu décida que le procès aurait lieu à Lyon, ville où, quelques semaines auparavant, Cinq-Mars avait eu le dessein de l'assassiner.

Pour donner plus d'autorité à la condamnation, Richelieu désigna le chancelier Séguier pour présider la Cour de justice. Celui-ci, accompagné de cinq conseillers d'État : MM. de Laubardemont, de Miromesnil, de Marea, de Chazé et de Champigny, se mit aussitôt en route de Paris, pour gagner Lyon.

Le président du Parlement de Grenoble et six conseillers de ce Parlement se rendaient également à Lyon, pour porter le nombre des juges à treize.

Monsieur fut dispensé, comme prince du sang, de confrontation avec les autres accusés, et sa déposition fut recueillie par le chancelier Séguier, le 29 août 1642.

Pendant ce temps, Richelieu conduisait lui-même les accusés Cinq-Mars et de Thou de Tarascon à Lyon.



F.-AUG. DE THOU,  
Conseiller au Parlement.

A vrai dire, il paraîtrait qu'il n'y conduisit, en réalité, que de Thou. Cinq-Mars y fut emmené de son côté, sous bonne escorte.

Mais un journal manuscrit de l'époque, cité par Alfred de Vigny, affirme le contraire, et le tableau qu'il en trace est si réussi qu'il serait dommage que ce ne fût pas la vérité.

Écoutez plutôt comment se fit ce voyage. Il faut vous dire que Richelieu, qui était toujours malade, ne voyageait à ce moment que couché.

Il était porté dans une sorte de chambre mobile, tendue de velours rouge écarlate, par dix-huit de ses gardes, tête nue, qui se relayaient de temps à autre. Il y avait dans cette chambre, près du lit où était couché Richelieu, une grande table, couverte de dossiers de toutes les affaires en cours dont Richelieu résumait en quelques mots la substance, et près de cette table se tenait en permanence un secrétaire du cardinal, auquel celui-ci dictait sa correspondance et qui, entre temps, lui faisait la lecture.

Toutefois, pour éviter les heurts de la marche qui le faisaient beaucoup souffrir, Richelieu préférait, toutes les fois que c'était possible, emprunter les voies d'eau.

C'est ainsi que, pour aller à Lyon, il remonta d'abord le Rhône jusqu'à Valence.

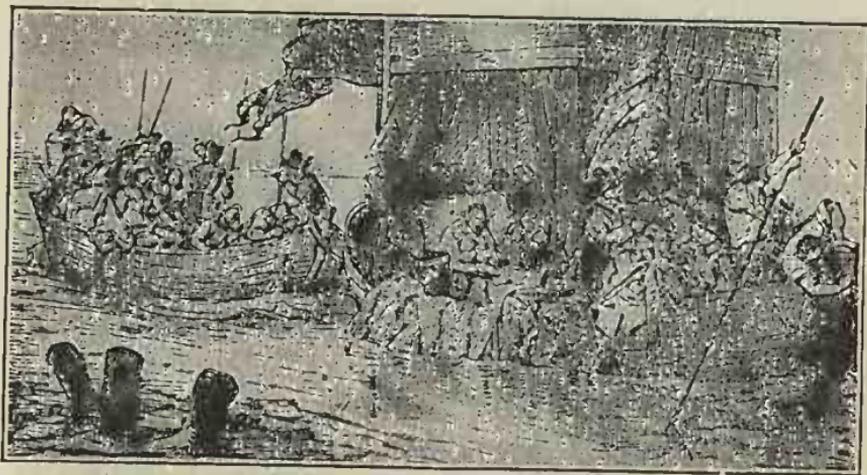
Voici de quelle façon, d'après le journal cité par Vigny :

« Il se faisait tirer dans un bateau où l'on avait bâti une chambre de bois, tapissée de velours rouge cramoisi à feuillage, le fond étant d'or.

« Dans le même bateau, il y avait une antichambre de même façon ; à la proue et à l'arrière du bateau, il y avait

quantité de soldats de ses gardes, portant la casaque écarlate, en broderie d'or, d'argent et de soie, ainsi que beaucoup de seigneurs de marque.

« Son Éminence était dans un lit garni de taffetas de pourpre. Au-devant du sien, une frégate faisait la découverte des passages et après montait un autre bateau chargé d'arquebusiers.



RICHELIEU EN BATEAU SUR LE RHÔNE ET LA BARQUE QUI CONTENAIT LES DEUX ACCUSÉS. D'après le tableau de Paul Delaroche.

« Et après venait le bateau de son Éminence, à la queue duquel était attaché un petit bateau dans lequel étaient MM. de Thou et Cinq-Mars, gardés par un exempt du roi et douze gardes de son Éminence.

« Sur les bords du Rhône, en Dauphiné, marchaient deux compagnies de cheval-légers et autant sur le bord du côté du Vivarais.

« Et il y avait un très beau régiment de gens à pied qui entraient dans les villes où son Éminence devait coucher.

« Il y avait plaisir d'ouïr les trompettes qui jouaient en Dauphiné avec les réponses de celles du Vivarais, et les redites des échos de nos rochers. »

Spectacle singulièrement émouvant et bien propre à frapper de respect et de terreur les populations des deux rives du Rhône, que celui de ce cardinal premier ministre, entouré d'un si imposant déploiement de forces, et presque mourant dans son lit de pourpre, qui traînait au châtiment et à la mort ces deux jeunes gens, puissants hier, et que leur crime avait fait tomber de si haut.

C'est le 3 septembre 1642 que le cardinal et ses deux prisonniers arrivèrent à Lyon. Richelieu les fit enfermer sous bonne garde à la citadelle de Pierre-Eucise.

Dès le lendemain, le chancelier Séguier, assisté de deux présidents et des six conscillers de Grenoble, commençait l'interrogatoire.

Il dura de sept heures du matin à deux heures de l'après-midi sans donner aucun résultat.

Très ennuyé, le chancelier fit entendre le lieutenant Ceton, vieil Écossais qui gardait Cinq-Mars dans sa prison, pour savoir si celui-ci n'aurait pas fait quelque révélation pendant sa captivité.

Mais Ceton ne savait rien, sinon que Cinq-Mars chantait souvent une chanson dont le refrain était : « J'aime mieux mourir que parler », et qu'il lui avait dit un jour :

— Je ne parlerai que si on me promet la vie.

A quoi il lui avait répondu, non sans finesse :

— Si vous demandez la vie, c'est donc que vous avez mérité de la perdre.

A vrai dire, les déclarations de Monsieur et du duc de

Bouillon pouvaient suffire à mettre Cinq-Mars en très fâcheuse posture.

Mais il n'en était pas de même de de Thou, contre lequel on n'avait rien pu découvrir de grave.

Or, il fallait, pour entraîner une condamnation capitale, qu'il eût connu, certainement, l'existence du traité et ne l'eût point révélé.

Le silence, en effet, suffisait, dans le cas de crime de trahison et de lèse-majesté, à entraîner la peine de mort, d'après une ordonnance de Louis XI, qu'on avait exhumée pour l'appliquer à cet infortuné de Thou.

Mais encore fallait-il établir qu'il avait été au courant de toute la conspiration, et, jusque-là, rien ne permettait de le faire.

Le procureur général du Faure, bien que fortement pressenti, comme Séguier, par Richelieu, refusait de requérir contre de Thou la peine de mort dans de pareilles conditions.

C'est alors qu'on eut recours à un odieux stratagème.

Le conseiller d'État Laubardemont, créature de Richelieu, homme à tout faire, sans honneur et sans scrupule, alla trouver Cinq-Mars dans sa prison et lui représenta que, dans sa situation, seule une confession entière et sincère pouvait lui obtenir sa grâce; qu'il n'avait d'ailleurs personne à ménager, puisque non seulement Monsieur et le duc de Bouillon avaient déposé contre lui, mais que même de Thou se mettait à le charger à son tour (ce qui était faux) et que, dans ces conditions, il serait bien bête de garder quelque réserve par délicatesse envers ceux qui lui en montraient si peu.

Cinq-Mars fut atterré d'apprendre ainsi la prétendue infidélité de de Thou, en qui il avait toute confiance, et, dans le désarroi et le ressentiment qu'il en éprouvait, espérant aussi sauver son existence par sa franchise, comme on le lui promettait presque, il raconta toutes les démarches qu'avait faites de Thou pour le mettre en rapport avec le duc de Bouillon, et la connaissance qu'il avait eue, en dernier lieu, du traité, lorsque Fontrailles l'avait rapporté signé d'Espagne.

Il renouvela ses déclarations devant le chancelier, dans un interrogatoire régulier, et les signa.

On fit alors appeler de Thou.

— Avez-vous, lui demanda-t-on, quelque reproche à faire valoir contre « M. le Grand » ?

— Aucun, répondit de Thou, à cent lieues de soupçonner la trahison de Cinq-Mars envers lui. Je le tiens, au contraire, pour un homme de parole et qui ne peut avoir dit que la vérité.

On lui lut alors la déposition de Cinq-Mars contre lui.

Stupéfait, et pouvant à peine en croire ses oreilles, de Thou se tourna vers Cinq-Mars et lui dit avec une vive émotion :

— Est-il vrai, monsieur, que vous ayez dit tout ce qu'on vient de me lire ? »

Cinq-Mars, atterré, ne répondait pas, car il venait brusquement de se rendre compte qu'il avait été indignement trompé par Laubardemont et que jamais de Thou n'avait rien dit contre lui.

De Thou, devant cette attitude, soupçonna aussitôt une partie de la vérité et, tout d'un coup, il se décida à se montrer beau joueur. Voici l'admirable déclaration qu'il

fit, en réponse à la question du chancelier, qui lui demandait si, oui ou non, il avait eu connaissance de la conspiration.

« Messieurs, répondit de Thou, je pourrais nier absolument que je l'aie jamais sué ; vous ne pouvez me convaincre de faux que par la confession de M. de Cinq-Mars. Je n'en ai jamais écrit, ni parlé à personne au monde.

« Or, un accusé ne peut valablement en accuser un autre. On ne condamne à mort que sur la déposition de deux témoins irréprochables.

« Ma vie et ma mort, ma condamnation et mon absolution sont dans ma bouche.

« Cependant, messieurs, j'avoue que j'ai su la conspiration. Je le confesse pour deux raisons : durant trois mois de prison, j'ai si bien envisagé la mort et la vie, que j'ai clairement connu que, de quelque vie que je puisse jouir, elle ne serait que triste et ennuyeuse. La mort m'est beaucoup plus avantageuse. Je la regarde comme la marque la plus certaine de ma prédestination. Je me suis préparé



LE CHANCELIER SÉGUIER.

à mourir et je ne me trouverai jamais en pareille disposition.

« Je ne veux donc pas perdre cette occasion de mon salut. Quoique mon crime soit punissable de mort, il n'est ni noir, ni énorme.

« Je le confesse, messieurs, j'ai su la conspiration et j'ai fait tout mon possible pour en détourner M. de Cinq-Mars.

« Il m'a cru son ami unique et fidèle, et je ne l'ai pas voulu trahir. C'est pourquoi je mérite la mort et me condamne moi-même par la loi Quisquis. »

Ce discours, prononcé avec une vivacité d'esprit merveilleuse, stupéfia les juges.

Cette sorte d'ardeur mystique avec laquelle cet extraordinaire de Thou se jetait lui-même au-devant de la mort, et donnait des armes pour le frapper, avait quelque chose à la fois d'horrible et de sublime.

Après la confrontation, Séguier alla trouver le procureur général.

— Eh bien ! monsieur, lui dit-il, trouvez-vous cette fois qu'il y en ait assez contre M. de Thou ?

Du Faure répondit, comme à regret :

— Je serai forcé de requérir la peine capitale contre lui, mais je pense n'être pas suivi.

— Prenez seulement vos conclusions, lui dit Séguier, et j'aurai soin du reste.

Il disposa, en effet, les juges de façon à donner à son avis toutes les chances de prévaloir, c'est-à-dire qu'il les plaça de telle manière que MM. de Miromesnil et de Sautereau, qui, seuls, lui semblaient certainement favorables

à de Thou, ne prissent la parole qu'en dernier. Le procureur général prononça son réquisitoire. Puis, à l'unanimité, Cinq-Mars fut déclaré coupable et condamné à mort.

Pour de Thou, le chancelier et dix juges se prononcèrent d'abord pour la peine de mort. C'était à M. de Miro-mesnil à donner son avis.

Il se leva et parla si éloquemment en faveur de de Thou que ceux qui avaient déjà opiné contre lui en furent un instant ébranlés.

Mais Séguier, reprenant à son tour la parole, réfuta tous ses arguments et il finit par cette raison bien propre à émouvoir des cœurs de magistrats :

— Pensez, messieurs, aux reproches que l'on vous ferait d'avoir condamné le favori du roi et d'avoir sauvé votre confrère parce qu'il est revêtu de votre robe.

Cette étrange manière de concevoir la justice et de faire appel à la partialité des juges contre l'accusé, afin qu'on ne pût les suspecter de partialité pour lui, devait produire son effet.

Les conseillers aimèrent mieux faire une injustice certaine par excès de sévérité que de passer pour avoir voulu en faire une par excès d'indulgence.

Par onze voix contre deux, de Thou était condamné à mort. Par une singulière coïncidence, son grand-père, le président Christophe de Thou, avait, quelques années auparavant, condamné à mort MM. de la Môle et de Coconas « pour avoir su le dessein criminel de M. d'Anjou et du roy de Navarre et ne l'avoir pas révélé ».

Il en avait gardé un remords et un pressentiment, puisqu'il avait dit à sa femme, en rentrant de l'audience :

— J'ai été d'avis de condamner ces deux hommes, et il m'en reste du scrupule ! Je prie Dieu qu'il en fasse tomber la punition sur moi et non sur mes enfants.

Le ciel n'avait point exaucé sa prière, puisque c'était son petit-fils qui venait d'être frappé par une sentence semblable à celle qu'il s'était reprochée...

Richelieu, qui avait quitté Lyon le matin du jugement, fut rattrapé sur la route par un courrier du chancelier qui lui apporta la nouvelle de la double condamnation qu'il désirait, en même temps qu'il apprenait, d'autre part, celle de la chute de Perpignan.

Il manifesta autant de joie de l'une que de l'autre, et il écrivit au roi aussitôt :

« Sire, vos ennemis sont morts et Perpignan est à vous. »

L'exécution devait, en effet, avoir lieu le jour même, 12 septembre 1642, à cinq heures de l'après-midi.

Les deux condamnés entendirent la lecture de leur sentence, un genou en terre et le chapeau à la main, avec un calme et une résolution admirables.

Quand la lecture fut terminée, Cinq-Mars s'écria, s'adressant aux juges :

— Messieurs, vous m'avez justement jugé ! Dites à Sa Majesté le roi et à Monseigneur le cardinal que je les prie de toute mon âme de me pardonner.

Quant à de Thou, se tournant vers Cinq-Mars, il lui dit avec un sourire :

— Eh bien ! monsieur ! j'aurais le droit, humainement, de me plaindre de vous, car c'est vous qui me faites mourir ! Mais Dieu sait combien je vous aime ! Mourons donc courageusement et gagnons le ciel !

Cinq-Mars se jeta dans ses bras en lui demandant pardon et ils s'embrassèrent avec émotion.

A partir de ce moment, leur attitude, à tous les deux, fut digne d'admiration : ils semblaient déjà détachés de la terre.

Un domestique vint trouver de Thou pour lui faire ses adieux de la part de sa sœur, M<sup>me</sup> de Ponthac.

— Mon ami, lui dit de Thou, dis à ma sœur que je connais maintenant mieux que jamais que le monde n'est que mensonge et vanité, et que je meurs content par la grâce de Dieu ! »

Ils avaient près d'eux, depuis plusieurs jours, deux aumôniers, leurs confesseurs : les Pères Montbrun et Malaval tte, qui se montraient édifiés de leurs sentiments et de la résignation chrétienne dont ils faisaient preuve.

Cinq-Mars, cependant, habitué à tant d'adulations, ne pouvait encore se faire à la solitude où le laissaient maintenant les innombrables amis qu'il avait connus naguère, au temps de sa splendeur.

Et il répétait mélancoliquement, à chaque instant, ces vers d'Ovide :

*Donec eris felix multos numerabis amicos ;  
Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

(Tant que la fortune te sourira, tu compteras beaucoup d'amis ; mais si jamais un nuage survient tu te retrouveras tout seul.)

N'était-ce point, en effet, comme le résumé même de sa triste expérience personnelle ?

Il écrivit une dernière lettre à sa mère pour la prier de payer les dettes qu'il laissait, et qui étaient, à vrai dire, considérables, et pour lui demander de faire dire des prières pour le repos de son âme.

Il terminait sa lettre en disant :

« Adieu, madame, et me pardonnez si je ne vous ai pas assez respectée au temps que j'ai vécu, et vous assure que je meurs, madame, ma très chère et très honorée mère, votre très humble, très obéissant et très obligé fils et serviteur.

« HENRI D'EFFIAT DE CINQ-MARS. »

« Au temps que j'ai vécu ! » Quel détachement suprême apparaît dans cette expression, comme déjà si lointaine et si mélancolique !

De Thou écrivit aussi deux lettres : l'une à un cousin et l'autre à une dame de la Cour, la princesse de Quéméné, qui avait été son amie..., d'ailleurs fort infidèle.

Quand il eut écrit ces deux lettres, il dit simplement, en les confiant à son confesseur :

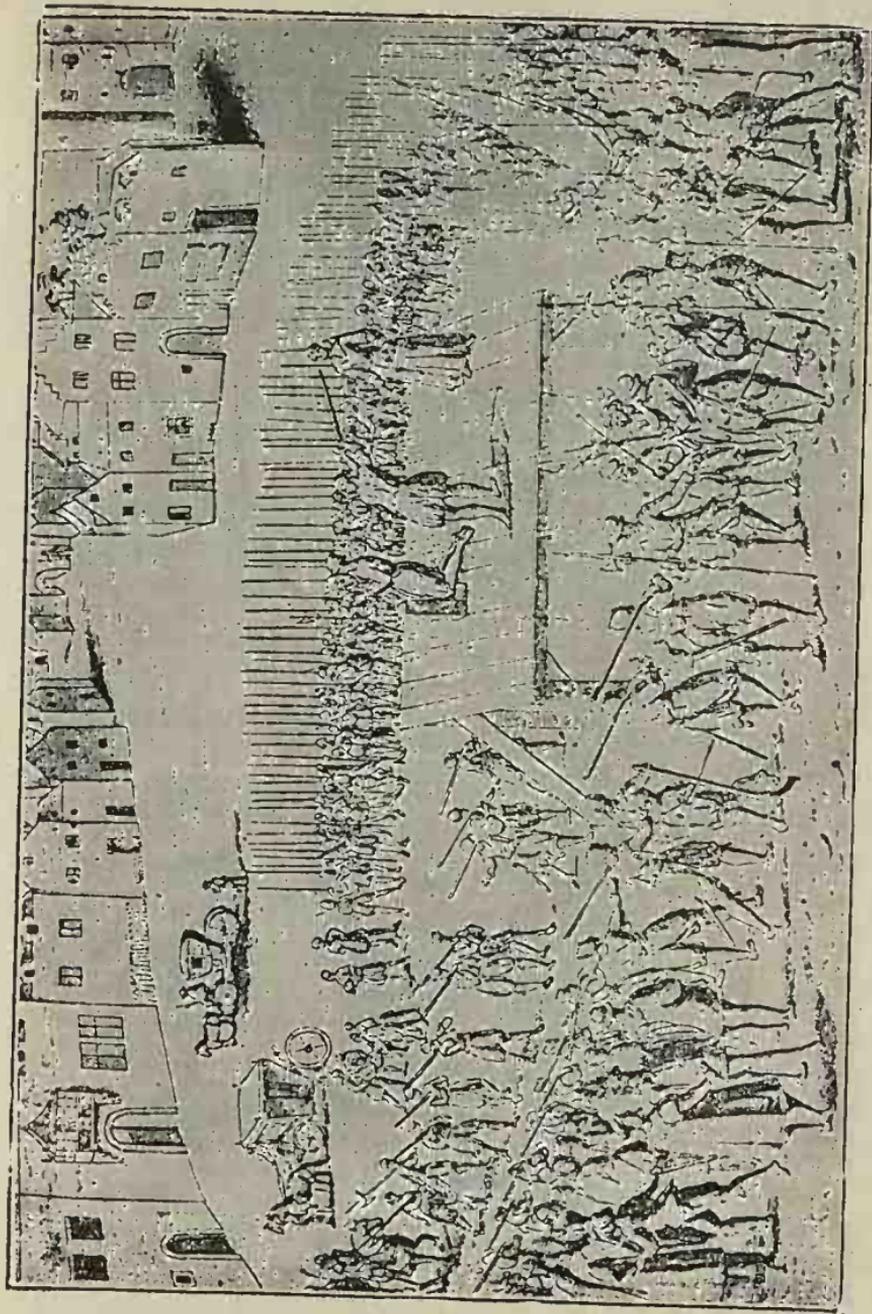
— Voilà la dernière pensée que je veux avoir pour ce monde ! Parlons, maintenant, du Paradis !

Et il se mit à réciter des versets de la deuxième Épître de saint Paul aux Corinthiens !

L'heure de l'exécution approchait : l'échafaud était dressé sur la place des Terreaux.

Des troupes, échelonnées sur tout le parcours, devaient rendre les honneurs au grand écuyer de France qui allait mourir.

Une foule énorme se pressait pour assister à l'exécution.



EXÉCUTION DE CINQ-MARS ET DE DE THOU, A LYON, LE 12 SEPTEMBRE 1642.  
D'après un dessin original du temps.

Au bas de l'escalier, un carrosse attendait les deux condamnés qui y montèrent avec leurs confesseurs.

Cinq-Mars saluait la foule avec cette grâce et ce sourire qui lui attiraient toutes les sympathies. Il était en habit de cour, d'une grande élégance, avec un manteau écarlate et un feutre « relevé à la catalane ».

De Thou portait un vêtement noir de deuil d'une extrême simplicité.

La garde royale précédait le carrosse des condamnés.

Pendant le trajet, Cinq-Mars et de Thou se disputaient la faveur de mourir le premier.

Le carrosse s'arrêta au pied de l'échafaud et l'on vint dire à Cinq-Mars que c'était à lui d'y monter le premier.

De Thou l'embrassa en lui disant :

— Allez, mon maître, l'honneur vous appartient ! Faites voir que vous savez mourir.

Cinq-Mars monta les marches avec autant de courage que s'il fût allé à l'assaut. Arrivé en haut, il regarda la foule d'un visage assuré qui ne témoignait aucune peur.

Au dernier moment, en ôtant son pourpoint, il remit au Père Malavalette une petite boîte enrichie de diamants « où était le portrait, disait-il, d'une dame qu'il avait aimée ». Et il lui demanda de brûler ce portrait avec une boucle de ses cheveux.

Il prit alors le crucifix, l'embrassa avec ferveur ; puis, refusant le bandeau qu'on voulait lui mettre sur les yeux, il se déclara prêt à mourir.

La foule, silencieuse jusque-là, ne put retenir un cri d'horreur en voyant la hache s'abattre sur le cou de Cinq-Mars.

De Thou, resté dans le carrosse, comprit, en entendant ce cri, que c'était son tour.

Il monta avec le même courage sur l'échafaud tout couvert du sang de son ami.

Il récitait à haute voix un psaume qu'il commentait à mesure, avec une grande ferveur et une grande humilité.

Il demanda qu'on lui mît un bandeau sur les yeux, car la vue du cadavre de son ami le troublait.

— Je suis homme, dit-il simplement, et je conviens que je crains la mort.

Pourtant, sa fermeté ne se démentit pas un instant, et il resta, lui aussi, jusqu'à la fin, admirable de courage et de sérénité.

« Nous avons vu, écrivait un spectateur, le favori du plus grand et du plus juste des rois laisser la tête sur un échafaud à l'âge de vingt-deux ans, avec une constance dont on aura de la peine à trouver la semblable dans notre histoire. Nous avons vu un conseiller d'État mourir comme un saint, après un crime que les hommes ne peuvent pardonner avec justice.

« Il n'y a personne au monde qui, sachant leur conspiration contre l'État, ne les juge dignes de la mort, et il y aura peu de gens qui, connaissant leur condition et leurs belles qualités, ne plaignent leur infortune.

« On peut, sans offenser la justice, détester leur crime et louer leur repentir. »

Ce jugement d'un contemporain nous semble parfaitement équitable, au moins en ce qui concerne Cinq-Mars.

Le beau roman d'Alfred de Vigny a créé, en effet, autour de sa personnalité, une sorte de légende flatteuse et magnifique dont il bénéficie trop souvent indûment aux yeux de l'histoire.

Nous sommes tentés de ne plus le voir que paré de la triple auréole d'héroïsme, d'amour et de gloire dont le poète a su entourer son héros.

La fiction du romancier mêle si intimement sa trame dorée à celle de l'histoire que nous finissons par la confondre avec elle !

Et, pour un peu, nous dirions, nous laissant entraîner par la sympathie que nous inspire le héros de Vigny et l'admiration que nous cause le courage très réel de Cinq-Mars devant la mort, que Richelieu fut un odieux et implacable tyran et qu'il déshonora la justice en la faisant servir à l'assouvissement de ses rancunes personnelles !

Une telle opinion serait, pourtant, profondément injuste.

La vérité, c'est que si Cinq-Mars fut coupable peut-être un peu par amour, il le fut surtout et bien davantage par haine et par ambition.

Son amour même, d'ailleurs, était-il autre chose qu'un épisode de son ambition et qu'un moyen de la satisfaire ?

Sans doute, Cinq-Mars avait le droit de haïr Richelieu, bien qu'il lui dût sa fortune. Mais il n'avait pas le droit de trahir la France pour assouvir sa haine.

Il n'avait pas le droit de frapper sa patrie pour atteindre le cardinal.

Si la politique de Richelieu lui semblait funeste, il pouvait chercher à ruiner son crédit dans l'esprit du roi.

Mais était-ce une raison pour traiter secrètement avec l'ennemi en guerre, et pour lui livrer son pays ?

Nul n'a le droit, au nom de ses conceptions politiques, de mener, à l'insu du pouvoir responsable, des tractations occultes avec des puissances étrangères.

Cinq-Mars s'était rendu coupable de ce crime. Il méritait donc une condamnation.

Plus la faute est partie de haut, plus elle doit être châtiée sévèrement si l'on veut éviter la contagion de l'exemple et le scandale que provoque nécessairement dans le peuple l'impunité, plus ou moins complète, d'un coupable haut placé.

Que Richelieu ait apporté trop de passion personnelle à cette affaire, c'est possible

Mais n'oublions pas que, premier ministre, c'était à lui qu'incombait le devoir d'assurer une répression exemplaire pour le bien du pays.

S'il ne fût point intervenu aussi énergiquement pour obtenir le châtiment, est-ce que les influences puissantes dont pouvait encore disposer Cinq-Mars ne fussent point intervenues en sens contraire pour obtenir l'impunité?

Entre le scandale d'une sévérité peut-être excessive et le scandale plus grand d'une excessive indulgence, lorsque l'intérêt de la France est en jeu, un gouvernement conscient de son devoir ne doit point hésiter.

Sans doute est-ce là la justification de la pression exercée par Richelieu sur le cours de la justice, et nous n'en pouvons guère douter si nous nous rappelons la parole que, peu de temps après, il eut à son lit de mort, et qui fut presque la dernière qu'il prononça.

Trois mois à peine, en effet, s'étaient écoulés depuis

l'exécution de Cinq-Mars, que Richelieu se débattait, à son tour, dans les affres de l'agonie.

Il avait senti venir la mort avec la même lucidité qu'il avait apportée à toute sa vie.

Il n'eut point de doute que ses derniers instants fussent arrivés.

Comme sa nièce était auprès de lui, il lui dit, avec cette délicatesse et cette élégante coquetterie dont il était alors de bon ton de faire montre devant la mort :

— Retirez-vous, ma nièce, car je ne me sens pas bien, et je ne veux pas que vous ayez le déplaisir de me voir mourir !

Puis, s'adressant au curé de Saint-Eustache, qui était venu lui donner l'extrême-onction, il le pria de le traiter « comme le dernier de ses paroissiens ».

Et comme celui-ci lui disait : « Il faut pardonner à vos ennemis ! », Richelieu lui répondit ce mot magnifique :

— Je n'eus jamais d'ennemis, que ceux de la France !

# LE PROCÈS DE NICOLAS FOUCQUET UN PROFITEUR DU GRAND SIÈCLE

---

« Il y a bien longtemps que tous les véritables magistrats, que tous les gens de bien, que tous les bons Français étaient touchés d'une douleur très sensible, voyant qu'en même temps que la France était triomphante au dehors, qu'elle étendait au loin ses frontières de toutes parts, elle était dans la désolation au dedans et paraissait comme abandonnée au pillage et aux rapines de cette sorte de gens qui font tout leur bien du mal des autres ! »

De qui donc sont ces paroles, dont l'actualité semble encore si pressante qu'on les pourrait croire prononcées d'hier, si un certain tour quelque peu suranné du style ne nous laissait point deviner qu'elles remontent au xvii<sup>e</sup> siècle ?

Elles sont extraites du discours prononcé, le 3 décembre 1661, par le président Lamoignon, à la séance d'ouverture de la Chambre de justice qui avait reçu, du roi Louis XIV, mission de juger le surintendant Foucquet et, d'une façon plus générale, de rechercher et de punir les abus et malversations commis dans les finances depuis 1635.

L'édit royal du 15 novembre 1661, qui portait création de cette chambre de justice, dénonçait avec indignation les hommes qui, profitant des désordres causés par la guerre, avaient, par des moyens illégitimes, élevé des fortunes subites et donné à tous un exemple scandaleux par leur faste et par leur luxe.

Éternel recommencement de l'Histoire ! Les profiteurs de guerre sont de tous les temps.

Louis XIV avait dit en son conseil :

— Il faut purger le siècle par une punition dont on parlera encore dans cent ans.

Il avait décidé, dans ce dessein, la création de ces chambres de justice, appelées aussi « chambres ardentes », juridictions exceptionnelles qu'on retrouve après toutes les époques troublées de notre histoire.

Tout Paris s'était rendu à cette séance d'ouverture comme à une première sensationnelle.

Les femmes, en grande toilette, s'y pressaient en foule, au milieu des seigneurs en habit de Cour, des magistrats et des avocats en robe.

Lamoignon présidait. C'était le premier président du Parlement de Paris, le plus haut magistrat de l'époque.

Près de lui, le chancelier Séguier. Au banc du ministère public, le procureur général Talon, magistrat intègre, mais violent et passionné, qui prit la parole après le président.

Il déclara que cette chambre de justice devrait rester « comme un monument éternel d'implacable sévérité » et qu'elle montrerait aux gens d'affaires que leur crédit, si fortes qu'en puissent être les attaches, ne les mettait pas à l'abri d'un juste châtement.

Puis la chambre s'ajourna à une date ultérieure, car cette première séance était toute d'apparat, et le procès du surintendant Fouquet n'était pas en état de commencer encore.

Nicolas Fouquet, conseiller au Parlement de Metz, maître des requêtes, intendant d'armée et de province, procureur général au Parlement de Paris, surintendant des finances, ministre d'État de Louis XIV, appartenait à une famille de commerçants et d'armateurs bretons, nantais ou angevins, dont l'origine avait été plutôt modeste.



NICOLAS FOUQUET,  
par Sébastien Bourdon.

Sonaïeul, François Fouquet, était établi marchand à Angers, aux Moulins-Neufs, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, et l'enseigne de sa boutique représentait un écureuil, qu'on appelait alors un « fouquet », portant cette ambitieuse devise qui devait être reprise plus tard dans les armes du surintendant : « *Quo non ascendam?* » — Jusqu'où ne monterai-je pas?

Il n'avait pas fallu, cependant, moins de six générations aux Foucquet pour s'élever, par une lente et progressive ascension, jusqu'à la prodigieuse fortune de Nicolas Foucquet.

Son père, qui avait épousé M<sup>lle</sup> de Maupeou, avait pourtant joué déjà, sous Richelieu dont il avait la confiance, un rôle important dans la réorganisation de la marine.

Il avait, le premier, quitté le comptoir pour la robe, avait passé par le Parlement de Rennes et était devenu conseiller du roi en ses conseils.

Nicolas, né en 1615, était le troisième enfant de cette belle famille qui devait en compter seize, dont douze seulement vécurent : six fils et six filles.

A dix-sept ans, il était reçu avocat au Parlement de Paris. A dix-huit ans, il était nommé conseiller au Parlement de Metz avec dispense d'âge, après avoir subi, brillamment, l'examen professionnel.

A vingt et un ans nous le retrouvons maître des requêtes, puis, bientôt après, il fait un stage comme intendant d'armée, fonction dans laquelle il se fait remarquer par son intelligente activité au cours de nombreuses campagnes.

En 1650, à trente-cinq ans à peine, il obtient, soutenu par Mazarin, la charge de procureur général au Parlement de Paris.

Dans ce poste si en vue, il fait preuve, au cours de la Fronde, d'autant de courage que de fidélité à Mazarin auquel il rend les plus grands services au moment de son exil.

Trois ans plus tard, Mazarin, redevenu tout-puissant, nomme Nicolas Foucquet surintendant des finances.

fonction qu'il devait partager au début avec Abel Servien, celui-ci préposé aux dépenses, tandis que Foucquet était chargé des recettes.

Ce n'était point une sinécure !

On était loin du temps heureux où le bon roi Henri IV et son ministre Sully administraient les finances de la France avec tant de sagesse et d'économie que, sur un budget annuel de moins de quatre-vingts millions, ils trouvaient encore le moyen de faire, bon an mal an, sept cent mille francs d'économies et de constituer ainsi un fonds de réserve de plus de cinq millions.

Il y avait beau temps, hélas ! que ce fonds de réserve était dissipé.

On ne vivait plus que d'expédients, au jour le jour, et le désordre des finances facilitait tous les abus.

Mazarin, habile politique, n'était point, tant s'en faut, un ministre économe.

Il ne s'embarrassait pas des questions d'argent ; mais il lui en fallait sans cesse.

C'était un gouffre dont toute l'activité du surintendant Foucquet n'arrivait pas à combler les impérieuses demandes, encore qu'il eût déjà, pour le faire, dû entamer à l'avance les revenus des années à venir.

Les impôts, à cette époque, étaient, en général, affermés ; c'est-à-dire qu'ils étaient perçus, à l'entreprise, par des fermiers qui obtenaient ce droit aux enchères, moyennant une redevance annuelle qu'ils s'engageaient à verser à l'État.

Quant aux emprunts, ils ne se faisaient pas, comme aujourd'hui, sous forme de souscriptions publiques ;

mais des prêts plus ou moins considérables étaient consentis au roi ou au surintendant par les financiers opulents de l'époque pour une durée plus ou moins longue et à un taux d'intérêt en général assez élevé.

Le surintendant chargé des recettes se trouvait donc en rapports constants avec les traitants.

Et comme le crédit était fort ébranlé par les guerres et toutes les secousses de la Fronde, il avait souvent beaucoup de peine à trouver des prêteurs.

Fouquet, qui avait de la fortune, personnellement et de par sa femme, fut donc amené à plusieurs reprises, devant les exigences constantes de Mazarin, à prêter lui-même et à faire ainsi d'importantes avances à l'État sur ses deniers personnels.

Mais, par là, il se trouvait dangereusement tenté de faire fusionner les deux comptes, et naturellement pas à son désavantage.

Mazarin, d'ailleurs, il faut bien le dire, lui donnait, à cet égard, le plus déplorable exemple.

Cet Italien, artiste et cupide, qui aimait les livres, les tableaux, les tapisseries et toutes les belles choses, avait réuni, dans son palais, avec une bibliothèque incomparable, une collection d'objets d'art vraiment digne d'un musée, et qui représentait une fortune.

Cependant la sienne, bien loin de s'en trouver diminuée, s'était, tout au contraire, accrue si rapidement qu'elle atteignait, en 1658, d'après l'état qu'en dressait alors son intendant particulier, le sieur Colbert, plus de huit millions de livres, soit environ quarante millions de francs aujourd'hui.

Avec un tel maître et toutes les tentations d'un pouvoir

sans contrôle, toutes les facilités qu'offraient pour lui les corruptions auxquelles se prêtaient si volontiers les traitants, toutes les occasions d'abus et de malversations qui se présentaient chaque jour, Foucquet eût été fort vertueux de rester intègre.

Or, il n'était ni vertueux, ni intègre.

Il avait, lui aussi, un amour immodéré des belles choses, un désir insensé de paraître et d'éblouir par son faste, auquel il ne savait pas résister et qui l'entraînait fort loin.

Ajoutez-y un orgueil fou qui le portait à pensionner magnifiquement de nombreux artistes et à tenir toujours table ouverte. « On était le pensionnaire de Foucquet sitôt qu'on voulait l'être », a dit Bussy-Rabutin.

Enfin, il faut encore mentionner le jeu, auquel il s'adonnait avec passion, et aussi ses innombrables succès féminins, qu'il savait reconnaître avec une générosité de grand seigneur.



LE CARDINAL MAZARIN EN 1661.  
D'après Mignard.

Jamais surintendant ne connut de cruelles, a pu écrire Boileau.

Tout cela entamait trop largement la fortune, pourtant considérable, de Nicolas Foucquet, pour qu'il ne fût pas tenté de réparer ces brèches par les moyens illécites qui s'offraient si facilement à lui.

Mazarin, qui avait besoin de lui parce qu'il était fort habile à trouver de l'argent, fermait d'autant plus volontiers les yeux qu'il avait besoin lui-même qu'on ne les ouvrît pas trop sur son propre compte.

S'il ne lui eût pas été bien difficile, sans doute, de prendre plus d'une fois son surintendant en faute, il se gardait bien de le faire, ne pouvant se dissimuler que Foucquet, renseigné comme il l'était, aurait eu trop beau jeu de lui répondre.

Colbert, pourtant, incitait de toutes ses forces le cardinal à sévir.

Il lui écrivait, dans un rapport au début de 1659 :

« Les finances auraient bon besoin d'une chambre de justice. »

Le cardinal biffa cette phrase et ne répondit pas. Mais Colbert ne se rebuta point.

En septembre 1659, il renouvela ses attaques et résolut de frapper un grand coup.

Mazarin était à Saint-Jean-de-Luz.

Foucquet, dont le crédit semblait quelque peu ébranlé à cette époque, décida brusquement d'y partir afin d'aller dissiper, dans l'esprit du cardinal, les sourdes préventions qu'il sentait contre lui.

Il se mit donc en route le 28 septembre et marcha bon train.

Quatre jours après, il arrivait à Bordeaux où il s'arrêta quelque peu.

Or, Colbert venait justement de terminer un grand rapport pour Mazarin sur le désordre des finances et les malversations de Foucquet.

« Si on bannit l'ordre, assurément c'est pour profiter du désordre », y disait-il.

Il y prouvait, par les dépenses insensées du surintendant, qu'il devait nécessairement trouver dans le maniement des deniers de l'État des gains énormes et frauduleux. Et Colbert montrait, par quelques exemples récents, le mécanisme des fraudes auxquelles devait se livrer le plus habituellement Foucquet.

Il proposait, en conséquence, la formation d'une chambre de justice pour juger Nicolas Foucquet.

Mais, disait-il en terminant, « il faut tenir cette pensée extraordinairement secrète ; autrement, le coupable brûlera et anéantira tous ses papiers ».

Ce long rapport fut confié à la poste. Mais Colbert avait compté sans les indiscretions de celle-ci et il avait oublié que le surintendant était, en même temps, grand maître des Postes.

Le lendemain de son arrivée à Bordeaux, le maître des Postes remettait, entre les mains de Foucquet, le volumineux rapport de son rival.

Foucquet le montra à son commis Gourville qui était avec lui, et tous deux se mettaient aussitôt en devoir d'en prendre copie, l'un copiant à droite pendant que l'autre copiait à gauche, afin d'en avoir plus vite fini, car il fallait rendre le pli à la poste sans tarder.

Puis le rapport, soigneusement recacheté, continua

sa route, et le surintendant le suivit à vingt-quatre heures d'intervalle.

Lorsque Foucquet arriva chez Mazarin, il put à peine réprimer un sourire en voyant le cardinal dissimuler précipitamment, sous d'autres papiers, le volumineux rapport dont il achevait seulement la lecture.

Foucquet prit alors, très audacieusement, l'offensive. Il se plaignit amèrement et violemment qu'on ruinât son crédit en annonçant partout sa sortie des finances.

Il ne se faisait point d'illusions, disait-il, sur l'hostilité de Colbert à son égard. Il savait de bonne source qu'il travaillait à préparer sa perte avec ses ennemis en ce moment même.

Il en avait assez !

Il était tout prêt à rendre sa charge s'il n'avait plus la confiance de Mazarin. Mais que son Éminence voulût bien le dire nettement.

Son Éminence, pour le moment, restait interdite de l'aplomb de Foucquet, et tout interloquée de cette offensive brusquée à laquelle elle était si loin de s'attendre et qui tombait tellement à point... Elle protesta donc qu'elle n'avait connaissance de rien de semblable, que Foucquet se trompait certainement ; et elle parla tant et si bien qu'elle l'eût assurément convaincu de la parfaite innocence de Colbert, si le surintendant n'avait eu précisément dans sa poche, avec la copie du rapport, de trop bonnes raisons de rester persuadé du contraire.

L'entrevue avec Mazarin se termina donc dans les meilleurs termes, au moins en apparence.

Le cardinal avait besoin d'argent, et le surintendant lui apportait justement cinquante mille écus.

Mais, de retour à Paris, Foucquet, qui venait d'avoir la preuve flagrante de la duplicité de Mazarin, jugea qu'il était prudent de pourvoir à sa sûreté, au cas où l'ondoyant cardinal se fût décidé à sévir.

Il reprit et remit au point un plan de défense qu'il avait ébauché deux ans auparavant.

Il énumérait, dans ce plan, les amis sur lesquels il pensait pouvoir compter en cas de disgrâce, et il assignait à chacun d'eux un poste. C'était son Rubicon !

Il avait fait fortifier Belle-Isle qui lui appartenait, et il devait s'y réfugier au cas où l'on eût prétendu l'arrêter.

Cependant ses appréhensions ne se réalisèrent pas à ce moment, et ces précautions imprudentes qu'il prenait pour sa sûreté devaient, tout au contraire, se retourner plus tard contre celui-là même qui prétendait alors les faire servir à sa sauvegarde.

Foucquet conserva sa place et toute sa puissance jusqu'à la mort de Mazarin.

Mais celui-ci, qui n'avait point osé l'attaquer en face, de son vivant, lui décocha, à son lit de mort, la flèche du Parthe.

Il fit appeler le jeune roi Louis XIV et l'édifia pleinement sur le compte de Foucquet. Il lui recommanda, toutefois, d'en user avec de grandes précautions contre lui, car il le tenait pour très redoutable et le croyait fort capable, avec les appuis dont il pouvait disposer, de lui créer de sérieuses difficultés.

En même temps, il lui léguait Colbert comme un serviteur incomparable en qui il pouvait avoir toute confiance.

Louis XIV avait alors vingt-trois ans à peine. Mazarin

lui laissait, en mourant, une situation trop complexe et trop troublée pour que le jeune roi négligeât de conserver d'abord auprès de lui un ministre aussi précieux par sa connaissance des affaires que l'était Nicolas Foucquet.

Il voulait être sûr de pouvoir le remplacer avant de l'exécuter.

Il réunit donc aussitôt son Conseil des ministres et fixa l'ordre du travail.

Tous les matins, de neuf heures à onze heures, Conseil secret. Les après-midi seraient consacrées aux finances.

Foucquet ne quittait plus le roi puisqu'il était tous les matins du Conseil secret et passait encore ses après-midi avec Louis XIV.

Sa situation semblait plus forte que jamais, et même le roi étendit encore ses attributions en le chargeant de négociations confidentielles : en Pologne, pour régler la succession de Stanislas ; en Hollande, pour conclure un traité de commerce, et en Angleterre, où il s'agissait de décider le roi Charles II à épouser une princesse de Portugal, afin de s'en faire ainsi, par une communauté d'intérêts, un allié naturel contre les menées de l'Espagne.

Le surintendant s'acquitta fort habilement de sa tâche diplomatique, nouvelle pour lui, et le roi lui en exprima sa satisfaction.

Pourtant il semblait ne pas avoir oublié l'avertissement du cardinal, puisqu'il donnait à Colbert le contrôle des recettes et dépenses.

Colbert devait ainsi tenir, jour par jour, un registre des recettes effectives et de leur emploi.

C'était donc un œil, redoutable par sa clairvoyance, braqué à demeure sur la comptabilité du surintendant.

Foucquet sentit le danger et jugea prudent, selon sa coutume, de prendre les devants.

Il alla donc trouver le roi et lui fit une sorte de confession sur ses erreurs passées.

Il les expliqua par les abus traditionnels et le désordre qui, du temps de Mazarin, et par la force des choses, en une époque troublée, s'étaient introduits dans les finances. Le cardinal, déclara-t-il, ne l'avait pas ignoré. Mais, désormais, rien ne se ferait plus que régulièrement et par ordre du prince.

Louis XIV écouta, et se déclara satisfait de ces louables intentions pour l'avenir.

Mais il semble que, pleinement rassuré par cette sorte d'absolution tacite, le surintendant n'ait pas tardé à se relâcher de sa prudence pour retomber dans les mêmes errements.

Il faut reconnaître qu'il était trop bien parti, du temps du cardinal, pour pouvoir brusquement arrêter les frais.

Il a écrit lui-même dans ses défenses :



LOUIS XIV EN 1661.  
par R. Nanteuil.

« J'ai fait le dessein plus grand que je n'avais eu l'intention d'abord ; ceux dont je me suis servi l'ont encore poussé plus loin que je ne voulais, et, quand la chose a été bien avancée, je n'ai pas pu faire des pas en arrière. »

Jugez-en plutôt.

Il avait acheté à Paris, en 1658, rue Saint-Honoré, une maison qui lui avait coûté trois cent mille livres.

Presque aussitôt après, et pour se rapprocher du cardinal Mazarin, il achetait l'Hôtel d'Émeri, avec de vastes jardins, rue Croix-des-Petits-Champs, pour trois cent soixante-dix mille livres.

Naturellement, il y fit faire de nombreuses améliorations, fort coûteuses, bien qu'il n'y dût guère habiter.

Il demeurait, en effet, presque toute l'année à Saint-Mandé, où il avait acquis un important domaine, non sans y faire, bien entendu, quelques aménagements.

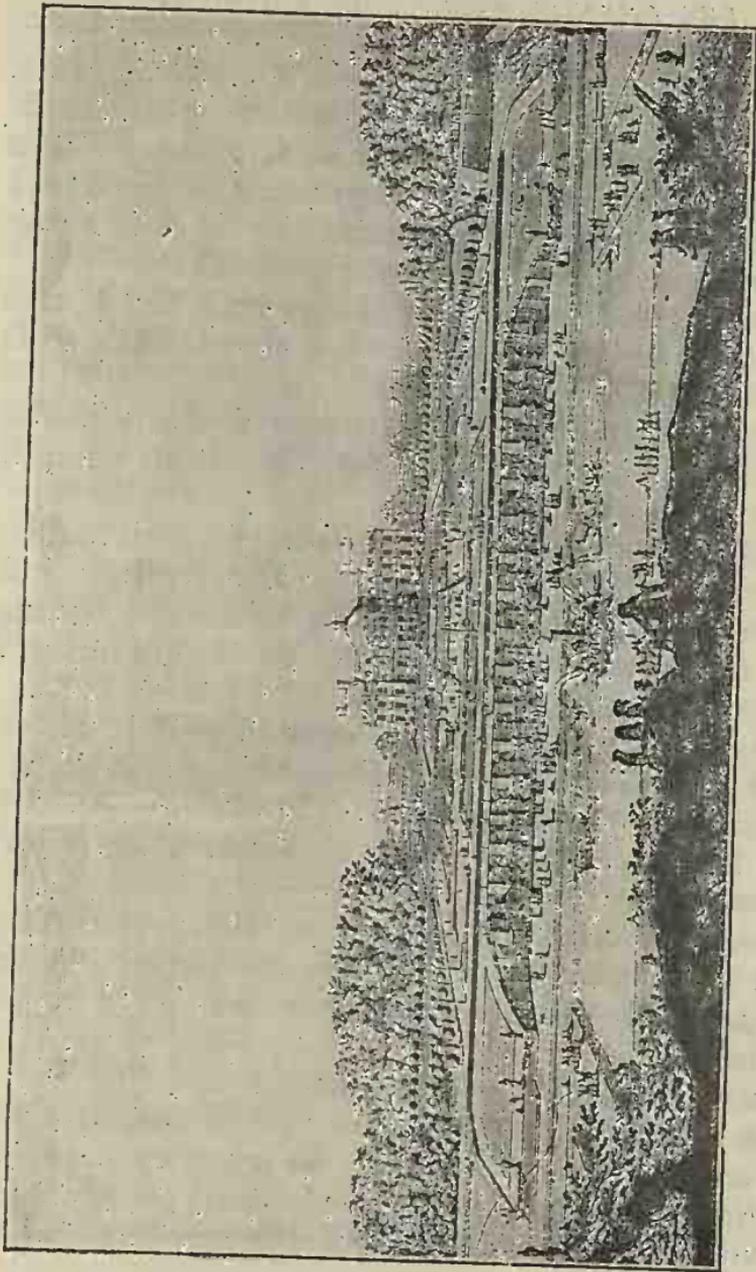
C'est ainsi qu'il avait fait, à grands frais, combler une vallée qui le gênait, pour tirer au cordeau les allées de son parc à la française.

Il y avait fait venir des orangers, des plantes rares et des arbres exotiques.

Il avait fait agrandir la maison et y avait ajouté une grande galerie, qu'ornaient de nombreuses statues et même des sarcophages qu'il avait « non sans travail et quelques frais », nous dit La Fontaine, fait venir du fond de l'Égypte.

Dans cette galerie se trouvait aussi une superbe bibliothèque de plus de trente mille volumes.

Le tout ne lui avait guère coûté que sept à huit cent mille livres.



LE CHATEAU DE VAUX, CÔTÉ DES JARDINS.  
D'après Israël Silvestre.

Belle-Isle, avec les fortifications qu'il y avait fait faire, et où il avait employé jusqu'à quinze cents ouvriers, le port qu'il y avait fait aménager et les dépenses qu'il avait faites pour encourager le développement de la pêche à la sardine, ne lui avait coûté guère plus de deux à trois millions, ce qui n'est vraiment pas excessif.

Mais sa grande source de dépenses et, il faut bien le reconnaître aussi, son chef-d'œuvre, c'est le château de Vaux.

C'est en 1656 qu'il avait entrepris la construction et l'aménagement de Vaux qu'il possédait depuis quelques années déjà.

Foucquet avait su mettre la main sur trois artistes incomparables qui se complétaient à merveille et qui, sous sa direction et guidés par son goût très sûr, devaient réaliser, chacun dans sa partie, des œuvres qui furent, à l'époque, de véritables révélations.

Son architecte était Le Vau, secondé, pour la décoration, par le peintre Le Brun, et Foucquet leur avait adjoint, pour tracer le dessin du parc, le génial jardinier Le Nôtre.

Le Nôtre n'avait pas encore eu l'occasion de réaliser ses conceptions.

Il eut tout loisir de le faire à Vaux. Il y pouvait tailler à son gré, à même la nature, dans une matière riche et avec une main-d'œuvre et des ressources qu'on ne lui marchandait pas.

Aussi donna-t-il toute sa mesure

Tous ces effets esthétiques que peut donner, dans une élégante et majestueuse symétrie, un savant aménagement de plans successifs, agrémentés de bosquets géométriques, de bassins où se mirent les nuages et de bouquets d'arbres

disposés suivant les lois de la plus harmonieuse perspective, il les y réalisa avec une perfection jamais atteinte jusque-là.

Une petite rivière passait par là. On la détourna de son cours, on la capta, on la fit disparaître sous terre, dans d'innombrables tuyaux de plomb venus d'Angleterre, pour la faire surgir un peu plus loin, ici en un vaste et calme étang, là en cascades bruyantes ou en ruisseaux murmurant sous les arbres, plus loin encore, en fontaines gracieuses ou en savants jets d'eau retombant en gerbes écumantes dans d'admirables bassins de marbre, ornés de vasques et de divinités antiques.

Des statues que Le Brun rapportait d'Italie peuplaient les bosquets ou dansaient sur les pelouses.

Toute une mythologie de bronze ou de marbre surgissait au détour des allées pour le plaisir des yeux.

Vraiment, ce nouveau riche méritait bien des circonstances atténuantes.

Le château, de la plus pure architecture xvii<sup>e</sup> siècle, merveille de lignes et de proportions, dominait avec majesté l'ensemble de ce beau domaine.

La décoration intérieure était à l'unisson du reste.

Elle réunissait, avec de superbes peintures dues au pinceau de Le Brun, des tapisseries de haute lice dont une manufacture avait été installée tout exprès non loin de là, au Maincy.

L'ensemble ne coûtait pas moins de quinze cent mille livres, soit entre sept et huit millions de francs, au surintendant.

Son maître d'hôtel n'était autre que le célèbre Vatel, qui ne voulut pas survivre à une défaite culinaire !

Sa table, avec les réceptions et les fêtes qu'il donnait sans cesse, revenait à plus de dix mille livres par mois au surintendant.

Ajoutez à cela quelques intrigues galantes qui faisaient scandale, notamment avec M<sup>lle</sup> de Menneville, demoiselle d'honneur de la reine. Enfin, la maladresse insigne du surintendant, faisant offrir une pension à M<sup>lle</sup> de La Vallière pour s'attirer ses bonnes grâces et ne suscitant que son juste courroux.

Et vous comprendrez que l'on ait commencé à trouver à la Cour que, vraiment, Nicolas Foucquet exagérait et qu'on ait pu dire de lui :

« Il serait parfait..., si on pouvait lui ôter de la tête les bâtiments et les femmes. »

Colbert, d'ailleurs, dans son poste d'observation, ne perdait pas son temps.

Chaque jour, Foucquet présentait au roi des états où figuraient des dépenses, en partie majorées, à côté de recettes en partie dissimulées.

Chaque nuit, Colbert, par un labeur de bénédictin, arrivait à reconstituer les vrais chiffres, désabusait le roi et achevait ainsi de l'édifier sur l'honnêteté de son surintendant.

Ce jeu dangereux devait rapidement lasser la patience d'un monarque aussi autoritaire que Louis XIV.

La perte de Foucquet fut résolue.

Mais il fallait patienter encore, malgré l'impatience bouillonnante du jeune prince.

Foucquet, procureur général, ne pouvait être jugé que par le Parlement.

Or, il y comptait tellement d'amis, son influence y était si grande, que c'était courir à un échec retentissant, et presque inévitable, que de le faire comparaître en accusé devant cette juridiction, où il avait si longtemps tenu le rôle d'accusateur.

Il fallait donc l'amener à vendre sa charge de procureur général et l'y amener de bonne grâce.

Quel autre moyen pour cela que de faire luire à ses yeux une espérance plus belle ?

Colbert s'y employa.

Il fit habilement répandre le bruit que le chancelier Séguier, fort âgé, songeait à prendre sa retraite et que son successeur désigné ne serait autre que Foucquet.

Celui-ci était trop ambitieux pour ne point tomber dans ce piège qui flattait si bien son idée fixe : « *Quo non ascendam ?* »

Et pour que ses fonctions de procureur général, incompatibles avec celles de chancelier, ne constituassent point un obstacle, le moment venu, il s'empessa de les résilier.

Cependant il restait une dernière raison d'attendre. Une grande fête devait, en effet, avoir lieu à Vaux quelques jours plus tard, où le roi était invité, et qu'il n'avait pu se dispenser d'accepter pour ne pas éveiller les soupçons du surintendant.

Louis XIV avait bien songé, d'abord, tant était grande son exaspération, à faire arrêter Nicolas Foucquet au cours même de la fête que celui-ci donnait en son honneur.

Mais Anne d'Autriche avait réussi à dissuader son fils d'un geste qui heurtait aussi fâcheusement les lois de la bienséance et de l'hospitalité.

Rongéant son frein, le jeune monarque s'était rendu à

ces raisons de convenance et il avait différé encore l'ordre d'arrestation qu'il s'apprêtait à lancer.

La fête eut donc lieu à Vaux, le 17 août 1661. L'éclat et la magnificence en dépassèrent tout ce qu'on pouvait imaginer.

Le roi, la reine mère, Madame. étaient venus en carrosse de Fontainebleau, escortés par les gardes françaises, tambour battant.

On commença par la visite du parc, où l'on admira fort les grandes eaux.

Le souper fut extraordinaire : Vatel s'était surpassé ! Quatre-vingts tables étaient dressées, couvertes de nappes d'une finesse inouïe.

Cinq cents douzaines d'assiettes d'argent, trente-six douzaines de plats, un service d'or massif dont le sucrier — d'un travail admirable — et les trente-six douzaines d'assiettes firent scandale, parce que le roi n'en avait pas de semblables, vous donneront une faible idée du luxe déployé.

Après le souper, ce fut la comédie dans le parc. On jouait *Les Fâcheux*, de Molière, composés tout exprès et où l'auteur lui-même paraissait en scène.

Mais plutôt que de vous raconter moi-même cette fête unique, ne vaut-il pas mieux que je donne la parole à La Fontaine, puisque nous avons la bonne fortune d'avoir tout le récit détaillé de cette journée sous sa plume inimitable ?

Écoutez plutôt :

## LETTRE DE LA FONTAINE A M. DE MAUCROIX. RELATION D'UNE FÊTE DONNÉE A VAUX.

22 août 1661.

« Je ne t'entretiendrai, pour ce coup-ci, que de ce qui regarde M. le surintendant ; non que je m'engage à t'envoyer des relations de tout ce qui lui arrivera de remarquable : l'entreprise serait trop grande et, en ce cas-là, je le supplierais très humblement de se donner quelquefois la peine de faire des choses qui ne méritassent point que l'on en parlât, afin que j'eusse le loisir de me reposer.

« Mais je crois qu'il y serait aussi empêché que je le suis à présent. On dirait que la Renommée n'est faite que pour lui seul, tant il lui donne d'affaires tout à la fois. Bien en prend à cette déesse de ce qu'elle est née avec cent bouches ; encore n'en a-t-elle pas la moitié de ce qu'il faudrait pour célébrer dignement un si grand héros, et je crois que, quand elle en aurait mille, il trouverait de quoi les occuper toutes.

« Je te conterai donc ce qui s'est passé à Vaux le 17 de ce mois. Le roi, la reine mère, Monsieur, Madame, quantité de princes et de seigneurs s'y trouvèrent. Il y eut un souper magnifique, une excellente comédie, un ballet fort divertissant et un feu (1) qui ne devait rien à celui qu'on fit pour l'entrée (2).

Tous les sens furent enchantés,  
Et le régal eut des beautés  
Dignes du lieu, dignes du maître  
Et dignes de leurs Majestés,  
Si quelque chose pouvait l'être.

(1) Feu d'artifice.

(2) L'entrée de la reine dans Paris, le 26 août 1660.

« On commença par la promenade. Toute la Cour regarda les eaux avec un grand plaisir. Jamais Vaux ne sera plus beau qu'il le fut cette soirée-là. Il y eut grande contestation entre la Cascade, la Gerbe d'Eau, la Fontaine de la Couronne et les Animaux, à qui plairait davantage.

« Ensuite de la promenade, on alla souper ; la délicatesse et la rareté des mets furent grandes, mais la grâce avec laquelle M. le surintendant et M<sup>me</sup> la surintendante firent les honneurs de leur maison le fut encore davantage.

« Le souper fini, la comédie eut son tour. On avait dressé le théâtre en bas de l'allée des Sapins :

En cet endroit qui n'est pas le moins beau  
De ceux qu'enferme un lieu si délectable,  
Au pied de ces sapins et sous la grille d'eau,  
Parmi la fraîcheur agréable  
Des fontaines, des bois, de l'ombre et des zéphyr,  
Furent préparés les plaisirs  
Que l'on goûta cette soirée.  
De feuillages touffus, la scène était parée  
Et de cent flambeaux éclairée.  
Le ciel en fut jaloux ! Enfin, figure-toi  
Que, lorsqu'on eut tiré les toiles,  
Tout combattit à Vaux pour le plaisir du roi :  
La musique, les eaux, les lustres, les étoiles.

« Les décorations furent magnifiques et cela ne se passa pas sans musique.

On vit des rocs s'ouvrir, des termes se mouvoir,  
Et sur son piédestal tourner mainte figure.  
Deux enchanteurs pleins de savoir  
Firent tant par leur imposture  
Qu'on crut qu'ils avaient le pouvoir  
De commander à la Nature :  
L'un de ces enchanteurs est le sieur Torelli,  
Magicien expert et faiseur de miracles ;

Et l'autre, c'est Le Brun, par qui Vaux embelli  
 Présente aux regardants mille rares spectacles.  
 D'abord, aux yeux de l'assemblée  
 Parut un rocher si bien fait  
 Qu'on le crut rocher, en effet.  
 Mais, insensiblement, se changeant en coquille  
 Il en sortit une nymphe gentille  
 Qui ressemblait à la Béjart,  
 Nymphe excellente dans son art  
 Et que pas une ne surpasse.  
 Aussi récita-t-elle, avec beaucoup de grâce,  
 Un prologue, estimé l'un des plus accomplis  
 Qu'en ce genre on pût écrire,  
 Et plus beau que je ne dis  
 Ou bien que je n'ose dire,  
 Car il est de la façon  
 De notre ami Pellisson.  
 Aussi, bien que je l'admire  
 Je m'en tairai puisqu'il n'est pas permis  
 De louer ses amis !

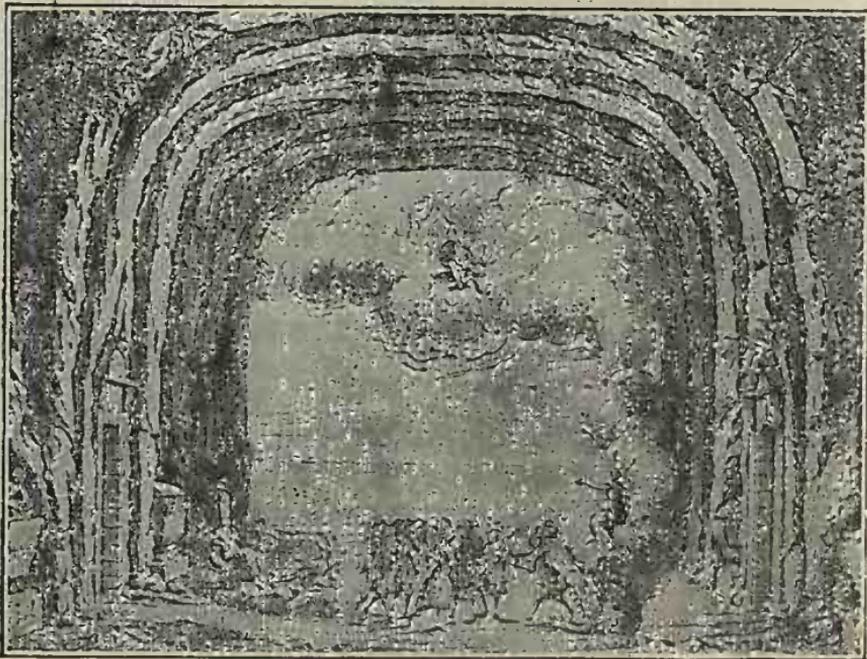
« Dans ce prologue, la Béjart, qui représente la Nymphe de la fontaine où se passe cette action, commande aux divinités qui lui sont soumises de sortir des marbres qui les enferment et de contribuer de tout leur pouvoir au divertissement de Sa Majesté.

« Aussitôt, les termes et les statues qui font partie de l'ornement du théâtre se meuvent, et il en sort, je ne sais comment, des faunes et des bacchantes qui font l'une des entrées du ballet. C'est une fort plaisante chose que de voir accoucher un terme et danser l'enfant en venant au monde.

« Tout cela fait place à la comédie, dont le sujet est un homme, arrêté par toutes sortes de gens, sur le point d'aller à une assignation amoureuse.

C'est un ouvrage de Molière :  
 Cet écrivain, par sa manière,  
 Charme à présent toute la Cour, etc...

« On avait accommodé le ballet à la comédie autant qu'il était possible, et tous les danseurs y représentaient des fâcheux de plusieurs manières : en quoi ils ne parurent nullement fâcheux à notre égard. Au contraire, on les



SCÈNE D'UNE REPRÉSENTATION DONNÉE AU CHATEAU DE VAUX.  
D'après une estampe de l'époque.

trouva fort divertissants et ils se retirèrent trop tôt au gré de la compagnie.

« Dès que ce plaisir fut cessé, on courut à celui du feu.

Je voudrais bien t'écrire en vers  
Tous les artifices divers  
De ce feu le plus beau du monde

Et son combat avecque l'onde  
Et le plaisir des assistants.  
Figure-toi qu'en même temps  
On vit partir mille fusées,  
Qui, par des routes embrasées,  
Se firent toutes dans les airs  
Un chemin tout rempli d'éclairs  
Chassant la nuit, brisant ses voiles.  
As-tu vu tomber des étoiles?  
Tel est le sillon enflammé  
Ou le trait qui lors, est formé.  
De ces colonnes embrasées  
Il renaissait d'autres fusées  
Ou d'autres formes de pétard,  
Ou quelque autre effet de cet art.

« Au bruit de ce feu, succéda celui des tambours; car le roi, voulant s'en retourner à Fontainebleau cette même nuit, les mousquetaires étaient commandés. On retourna donc au château où la collation était préparée. Pendant le chemin, tandis qu'on s'entretenait de ces choses et lorsqu'on ne s'attendait plus à rien, on vit, en un moment, le ciel obscurci d'une épouvantable nuée de fusées et de serpentaux. Faut-il dire obscurci ou éclairé? Cela partait de la lanterne du dôme; ce fut en cet endroit que la nuée creva d'abord.

« On crut que tous les astres, grands et petits, étaient descendus en terre afin de rendre hommage à Madame.

« La catastrophe de ce fracas fut la perte de deux chevaux :

Ces chevaux qui, jadis, un carrosse tirèrent  
Et tirent maintenant la barque de Caron,  
Dans les fossés de Vaux tombèrent  
Et puis de là dans l'Achéron !

« Ils étaient attelés à l'un des carrosses de la reine, et,

s'étant cabrés à cause du feu et du bruit, il fut impossible de les retenir. Je ne croyais pas que cette relation dût avoir une fin si tragique et si pitoyable.

« Adieu ! charge ta mémoire de toutes ces belles choses, que tu verras au lieu où tu es.

« LA FONTAINE. »

Dans un de ses romans, le génial conteur, Alexandre Dumas père, a inventé une scène curieuse dans laquelle Foucquet aurait cherché à faire disparaître Louis XIV et à le remplacer par son frère utérin, devenu depuis l'Homme au Masque de Fer... C'est une légende amusante. Revenons à l'Histoire.

N'y a-t-il point comme une sorte d'ironie poignante dans l'apothéose lumineuse de cette fête qui semblait consacrer à jamais, aux yeux éblouis de tous, la faveur et la puissance du surintendant et qui devait, en réalité, précéder de si peu sa disgrâce et sa perte, déjà résolues dans l'esprit du roi ?

Et quel symbole de la destinée de Nicolas Foucquet que ce bouquet de feu d'artifice illuminant un instant la nuit de sa splendeur, pour retomber aussitôt dans le néant !

Le lendemain, tout le monde disait :

— Foucquet va être premier ministre !

Moins de trois semaines plus tard, il était en prison.

Par les précautions extraordinaires dont elle fut entourée, par le mystère impénétrable qui y présida, son arrestation ressemble plus à un coup d'État qu'au prélude ordinaire d'un procès criminel.

Il faut avouer qu'elle tenait un peu à la fois de l'un et de l'autre.

On conçoit mal, aujourd'hui, quelle puissance redoutable représentait un homme comme le surintendant Fouquet.

Mais n'oublions pas qu'à cette époque, les troubles et les insurrections de la Fronde des princes étaient encore présents à tous les esprits.

Nous comprendrons mieux qu'un roi de vingt-trois ans, qui, depuis moins de six mois, tenait dans ses mains novices les rênes du pouvoir, ait pu, à bon droit, redouter les difficultés et les dangers que la révolte ouverte d'un ministre aussi influent que Fouquet n'eût pas manqué de lui susciter.

Louis XIV nous a, d'ailleurs, dépeint lui-même ses sentiments à l'égard de Fouquet dans une page curieuse, où vous allez voir que le roi semble bien avoir été convaincu que Fouquet cherchait à devenir peu à peu, et à son détriment, « l'arbitre souverain de l'État ».

« La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés et les insolentes acquisitions qu'il avait faites ne pouvaient manquer de convaincre mon esprit du dérèglement de son ambition, et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse justice contre lui.

« Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi était que, bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils, il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper, et, bien loin d'en devenir plus sage, tâchait seulement d'en devenir plus adroit.

« Mais, quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus

pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi, car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes, qu'il leur achetait à mes dépens dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État. »

Foucquet était donc jugé et condamné déjà dans l'esprit du roi. Mais il fallait faire ratifier et sanctionner cette sentence par un tribunal, et ce n'était pas chose aussi aisée qu'il semblerait.

C'était à la fin d'août 1661, quelques jours après la fête de Vaux.

Le roi avait décidé avec Colbert, mais sans en souffler mot à personne d'autre, que l'arrestation de Foucquet aurait lieu à Nantes, où tous les ministres et lui-même devaient se rendre pour la tenue des États de Bretagne.

Colbert, Foucquet, Brienne, Lionne, Le Tellier, d'autres encore, quittèrent Paris le 28 août par la poste.

Mais pour se délasser de la voiture, un peu après Orléans, ils prirent des bateaux pour descendre la Loire jusqu'à Nantes.

Car il y avait alors un service de batellerie des plus actifs sur la Basse-Loire.

C'étaient des sortes de chalands, surmontés de cabanes divisées en plusieurs chambres, avec cuisine, bien installées et confortables, et où l'on voyageait plus agréablement, presque aussi vite et d'une manière bien moins fatigante qu'en voiture.

On les appellerait, aujourd'hui, des *house-boats* : on les nommait alors, tout simplement, des cabanes de Loire.

La cabane de Colbert luttait de vitesse avec celle du surintendant.

En les voyant passer, Brienne, qui se rendait aussi à Nantes dans une cabane plus paisible, ne put s'empêcher de dire, au spectacle de cette ardente rivalité :

— L'un des deux fera naufrage à Nantes.

Le roi, lui, n'était parti qu'après eux, à cheval, de Fontainebleau.

La première journée, il couchait à Blois. Le second soir, il était à Ancenis.

Le troisième jour, il parvenait à Nantes, ayant abattu ses quatre-vingt-dix lieues en deux jours et demi, ce qui, à l'époque, était une performance remarquable.

Le soir même, il travaillait avec Colbert à régler minutieusement les derniers détails de l'arrestation.

Le sous-lieutenant d'Artagnan, de la compagnie des mousquetaires gris, reçut mission d'y procéder. On lui remit l'ordre écrit le dimanche 4 septembre.

Le lendemain, de cinq à six heures du matin, il devait y avoir Conseil des ministres chez le roi, qui désirait être libre de bonne heure pour pouvoir aller à la chasse.

Il fut entendu que l'arrestation aurait lieu à l'issue de ce Conseil, et d'Artagnan prit ses dispositions en conséquence.

Le lendemain matin, vers six heures, le Conseil terminé, Le Tellier, Lionne, Colbert, sortirent les premiers.

Louis XIV retint un instant Foucquet sous un prétexte quelconque, en réalité pour s'assurer, d'un coup d'œil jeté par la fenêtre, dans la cour, que d'Artagnan et ses mousquetaires étaient prêts et à leur poste.

Foucquet prit congé à son tour et descendit l'escalier

sur les marches duquel l'attendaient, comme toujours, de nombreux solliciteurs qui le harcelaient.

Il monta en chaise à porteurs pour rentrer chez lui. Arrivé sur la place de la Cathédrale, d'Artagnan le rejoignit, mit pied à terre, ôta son chapeau et, lui tendant l'ordre d'arrestation signé du roi, lui fit connaître qu'il avait mission d'y procéder.

Fouquet lut l'ordre sans rien dire, devint tour à tour très pâle et très rouge, puis, sans manifester autrement l'émotion qui l'agitait, se borna à demander que son arrestation se fit sans éclat.

Mis en sûreté dans une maison voisine, il fut fouillé par d'Artagnan qui saisit ses papiers.

Puis on lui servit un bouillon que Colbert avait eu — admirez sa prévoyance — la délicate pensée et l'extraordinaire présence d'esprit de commander la veille.

Le prisonnier monta alors dans un carrosse du roi, et, sous bonne escorte, il gagna, par étapes, Angers, qui devait être sa première prison.

Rémarquable exemple de la lâcheté des foules : tous s'écartèrent, sur son chemin, de cet homme, la veille encore adulé de tous, mais que venait de frapper la foudre royale. Sur son passage ce ne sont qu'injures et invectives, alors que, si peu de jours auparavant, les délégations officielles venaient, à chaque ville, lui présenter leurs hommages.

A Angers, les habitants, ameutés, crient à d'Artagnan :

— Ne craignez pas qu'il sorte. Si nous l'avions entre nos mains, nous le pendrions nous-mêmes.

Ainsi la clameur populaire rejoignait déjà la voix irritée

du roi pour réclamer le châtement exemplaire du surintendant coupable.

Le 7 septembre, le courrier Saint-Maury arrivait à la Cour annoncer l'arrestation de Foucquet et donner ordre d'apposer les scellés.

C'est le chancelier Séguier qui procéda lui-même à cette opération à l'hôtel de la surintendance, à Fontainebleau.

On y procédait, en même temps, à Vaux, à Saint-Mandé, à Paris, chez les commis de Foucquet, chez les trésoriers généraux. Tout était prévu.



COLBERT EN 1676.  
D'après Nanteuil.

A la surintendance, Séguier, exhalant sa haine contre Foucquet, qui avait cherché à obtenir sa place, s'écria en se retirant :

— Foucquet voulait les sceaux : il les a !

Et l'on applaudit fort à ce mot d'esprit.

Le roi, vous le savez, ne voulait pas du Parlement pour juger le surintendant.

Il se méfiait de l'influence que l'ex-procureur général pouvait y avoir conservée.

Il décida donc la création d'une chambre de justice. Cette pratique, qui choquerait violemment aujourd'hui notre sentiment de la justice et notre souci d'impartialité, que doit sauvegarder le grand principe de la séparation des pouvoirs, n'était point, pourtant, à cette époque, considérée comme anormale.

Depuis le temps lointain où saint Louis rendait lui-même la justice sous le chêne symbolique, la grande maxime : « Toute justice émane du roi » n'avait pas cessé d'avoir cours.

Dans le serment même que prêtaient les rois, cette attribution leur était formellement conservée, ainsi qu'en témoignaient ces mots :

« Je jure de garder et faire garder l'équité et miséricorde en tout jugement. »

Louis XIV pouvait donc avoir recours à ce procédé de la chambre de justice, qui avait déjà maintes fois été utilisé dans le cours de notre histoire.

D'ailleurs, cette juridiction ne devait pas juger que le seul Foucquet, mais bien tous ceux qui s'étaient rendus coupables de malversations dans les finances depuis 1635.

En fait, elle jugea également le secrétaire d'État Guénégaud, l'intendant des finances Boislève, son frère l'évêque d'Avranches, et d'autres encore.

Il n'en reste pas moins que les membres qui devaient la composer avaient été soigneusement choisis parmi les conseillers et maîtres des requêtes considérés comme les moins favorables, voire les plus nettement hostiles à Nicolas Foucquet.

Et c'est pourquoi, comme devait le dire plus tard Voltaire, « sans être injustes, ces sortes de juridictions laissent toujours planer un soupçon d'injustice ».

Cela, d'autant plus que le roi et Colbert cachaient moins leur façon de penser.

C'est Colbert lui-même qui activait de sa présence les perquisitions qui furent faites à tous les domiciles du surintendant, sans forme régulière et sans garanties pour l'accusé.

On découvrit, à Saint-Mandé, le plan de défense dressé par Fouquet du temps de Mazarin et dans lequel il assignait à ses amis et obligés, ou qu'il croyait tels, un poste de combat et traçait le rôle qu'il attendait de chacun d'eux.

Cette pièce, dont on parlait comme d'une conspiration contre la sûreté de l'État, et par laquelle des personnalités connues se trouvaient brusquement compromises à leur insu, causa d'abord une si vive émotion qu'on joignit aussitôt l'accusation de crime de lèse-majesté à celle de « péculat et malversations » qui pesait déjà sur Fouquet.

On découvrit également des sortes de fiches ou, plutôt, de portraits rapides, qu'avait esquissés Fouquet de ses collègues du Parlement lorsqu'il était procureur général, pour se préciser à lui-même quel fond il pouvait faire sur eux.

C'est ainsi qu'il avait défini son collègue, le ministre Lionne : « Un sot à genoux devant un sac de cent écus. »

Par ces fiches, Fouquet s'aliénait encore de nombreux partisans.

Car ceux dont les portraits étaient blessants ne le lui pardonnaient point.

Et ceux dont les portraits étaient flatteurs ne se trouvaient que très médiocrement flattés de passer ainsi pour des amis de l'accusé.

Ces fiches contribuèrent encore d'une autre manière à la perte du surintendant, puisqu'elles permirent au roi et à Colbert de choisir plus à coup sûr, parmi les juges, ceux qui devaient être les moins prévenus en sa faveur.

Enfin, ce qui acheva de provoquer le scandale et de créer une mauvaise presse à l'accusé, ce fut la découverte d'une volumineuse cassette, uniquement remplie de lettres de femmes.

« Ces lettres, écrivait le greffier, ne peuvent servir qu'à déshonorer quelques femmes pour leur trop grande liberté d'écrire. »

Le roi ordonna qu'on les supprimât. Mais non point si vite que des indiscretions multiples aient pu être commises.

De nombreuses copies, plus ou moins authentiques, des lettres les plus pittoresques ou les plus passionnées, circulaient déjà dans le public.

On se murmurait à l'oreille les noms de celles qu'on ne se fût point attendu à trouver en cette indiscrete cassette.

L'émotion fut surtout très vive lorsqu'on apprit que, parmi toutes ces lettres d'amour, s'étaient égarés quelques spirituels billets de la marquise de Sévigné.

Son perfide cousin Bussy-Rabutin en fit grand bruit et en témoigna une indignation en apparence extrême, comme si l'on n'eût pu conserver aucun doute sur la nature compromettante de cette correspondance.

Lorsque, enfin, on sut, à n'en pas douter, que ces billets étaient les plus honnêtes du monde, Bussy-Rabutin prit avec tant de véhémence la défense de sa cousine, que personne n'attaquait plus, qu'il se fit dire par quelqu'un « qu'il ferait bien mieux de ne pas la défendre si bruyamment, après avoir, tout le premier, prêté une trop complaisante oreille à la calomnie ».

L'opinion publique, surexcitée, s'indignait fort contre l'indélicat surintendant dont la coupable vanité avait si malencontreusement mêlé la pure amitié à l'amour.

Le poète Chapelain nous donne la note du temps.

— N'était-ce pas assez, s'écriait-il, de ruiner le roi et de rendre le roi odieux? Fallait-il encore, pour surcroît de dérèglement, s'ériger un trophée de faveurs, ou véritables ou apparentes, de tant de femmes de qualité?

On allait jusqu'à prétendre que le surintendant, si désordonné par ailleurs, avait tenu, dans un registre spécial, une comptabilité du déshonneur et de l'amour!

Ainsi l'imagination populaire battait la campagne et ramassait pêle-mêle le vrai et le faux pour mieux accabler l'accusé.

Celui-ci était tombé gravement malade à la prison d'Angers. Et ce n'est que le 1<sup>er</sup> décembre qu'il put être transféré à Amboise, où il resta quelques jours seulement, puis, de là, à Vincennes, au moment de Noël.

Le voyage dut avoir lieu en grande partie la nuit, pour éviter à Foucquet les injures et les menaces du peuple, exaspéré contre lui.

Au donjon de Vincennes, Foucquet fut logé dans une chambre assez vaste, située au premier étage, et qui avait

été meublée, suivant l'usage d'alors, avec du mobilier emprunté à sa maison de Saint-Mandé.

Son médecin Pecquet et son domestique occupaient deux petites chambres contiguës.

C'était toujours d'Artagnan qui veillait sur le prisonnier. Il lui permettait d'entendre la messe.

C'était sa seule distraction.

L'interrogatoire commença le 4 mars 1662.

Foucquet fit bon accueil aux deux commissaires et au greffier qui les accompagnait, trop heureux de cette occasion de parler un peu.

Toutefois, il refusa de prêter serment, déclarant qu'il entendait n'accepter que la juridiction du Parlement.

On lui donna acte de ses réserves et protestations et l'interrogatoire d'identité commença, d'abord fort anodin.

A midi, on suspendit la séance pour déjeuner. Elle fut reprise à deux heures et dura jusqu'au soir.

Le lendemain, les commissaires revinrent pour reprendre l'interrogatoire.

Mais Foucquet déclara qu'il avait réfléchi et qu'il était décidé à ne plus répondre puisqu'il ne voulait pas reconnaître la compétence de la chambre de justice.

Les commissaires durent donc se retirer.

Sur le rapport qu'ils firent, et sur réquisition du procureur général Talon, la chambre de justice rendit un arrêt ordonnant à Foucquet de répondre.

On notifia cet arrêt au prisonnier le lendemain. Il déclara maintenir toutes ses réserves sur la compétence, réclama l'assistance d'un avocat, mais consentit néanmoins à ce que l'interrogatoire reprît.

Les questions portèrent, ce jour-là, sur les acquisitions

qu'avait faites Foucquet depuis sa surintendance : ses maisons de Paris, Saint-Mandé, Vaux, Belle-Isle et quelques métairies en Bretagne.

Il déclara qu'il devait encore huit ou neuf millions sur ces divers achats et travaux.

Pour terminer, allant au-devant de la question qu'il sentait toute prête, il affirma avec force que « plus appliqué aux affaires du roi qu'aux siennes propres, il était aussi plus pauvre qu'avant son entrée à la surintendance ».

Il était bien facile, disait-il, de le vérifier, en comparant à sa fortune actuelle son patrimoine et celui de sa femme au moment de leur contrat de mariage.

On passa alors à l'examen des pièces saisies lors des perquisitions.

Et l'interrogatoire se poursuivit, plus serré, mais trop technique pour que nous en puissions suivre le détail.

— On a la preuve, dirent les commissaires, que des



D'ARTAGNAN, CAPITAINE-LIEUTENANT DE LA  
1<sup>re</sup> COMPAGNIE DES MOUSQUETAIRES DU ROI.

pensions ont été exigées de certains gros traitants. Pour qui ces pensions illicites ?

— Prenez garde ! s'écria Foucquet. Vous allez, pardessus ma tête, frapper un mort illustre, cher au roi, le cardinal Mazarin !

— N'en avez-vous point de reçus ? lui demanda-t-on, non sans quelque naïveté.

— Mazarin, daigna expliquer Foucquet, ne donnait jamais d'ordres et encore bien moins de reçus pour ces sortes d'affaires !

Le roi, cependant, s'impatientait. Il trouvait que l'interrogatoire traînait trop et ne donnait rien de décisif.

On voulut frapper un grand coup. Et, brusquement, on présenta à Foucquet son fameux plan de défense.

— Connaissez-vous cela ?

Très-troublé, il hésita d'abord. Il croyait l'avoir brûlé, il avait complètement oublié ce papier.

Il lui fallait fournir à ce sujet de longues explications. Et, en effet, pendant quatre heures, il parla sans s'arrêter, racontant dans quelles circonstances exceptionnelles, en une heure de fièvre, il avait jeté ces élucubrations sur le papier, habitué qu'il était à mettre toutes ses idées au net en les écrivant.

Ce n'était là, disait-il, qu'un projet inconsistant et vague, comme il en germe parfois dans le cerveau sans qu'on en soit bien maître. Il assurait, d'ailleurs, ne l'avoir jamais montré à personne et croyait l'avoir détruit, tant il était loin de songer à s'en servir.

Après trente-quatre séances semblables, les commis-

saires se retirèrent définitivement, ayant, dirent-ils, terminé leur tâche.

L'accusé tint à renouveler une fois de plus ses protestations. Il voulait un avocat. Il voulait pouvoir rédiger ses défenses librement, et, pour cela avoir du papier et pouvoir prendre communication des pièces saisies. Enfin, il maintenait toutes ses réserves sur la compétence de la chambre de justice.

On voulut bien lui en donner acte à nouveau. Sa situation, à ce moment, semblait des plus critiques.

L'opinion publique, toujours aigrie contre lui, ne connaissait encore que les accusations et les nombreux griefs qui pesaient sur lui, sans rien savoir encore de ses défenses.

Colbert continuait à s'acharner à sa perte avec la même sombre, laborieuse et vindicative ardeur.

Le roi s'impatientait déjà des lenteurs de la justice et semblait mettre son point d'honneur à obtenir une condamnation aussi rapide qu'implacable.

C'est à ce moment où l'accusé commença à désespérer



PAUL PELLISSON.

de lui-même qu'une voix éloquente, rompant le lourd silence, s'éleva soudain en sa faveur. Voix du dévouement et de l'amitié que rendait plus touchante encore cette circonstance qu'elle partait du fond de la Bastille, où le poète Pellisson payait précisément le tribut de son héroïque fidélité au surintendant, dont il avait été le secrétaire aux jours heureux de sa fortune.

Pellisson s'adressait au roi, car il devinait bien que c'était du roi d'abord que partait la répression et que c'était donc lui d'abord qu'il fallait convaincre.

Et il s'appliquait, en des termes harmonieux, à persuader son esprit en même temps qu'à toucher son cœur :

« Ce n'est pas la coutume ni le défaut du siècle que la disgrâce trouve trop de défenseurs, et Votre Majesté n'est sans doute guère importunée de ceux qui lui parlent aujourd'hui pour M. Foucquet, naguère procureur général, surintendant des finances, ministre d'État, l'objet de l'admiration et de l'envie, maintenant à peine estimé digne de pitié.

« Tout se tait, tout tremble, tout révère la colère de Votre Majesté. Je la révèrerais plus que personne, et, quelque obligé que je fusse de parler, je me tairais comme les autres si je n'avais à dire à Votre Majesté des choses essentielles, qu'autre que moi ne lui dira point et qui regardent le bien de son service. »

Il retraçait, après cet émouvant exorde, tous les services passés du surintendant, toutes les mesures utiles qu'on devait à son initiative, et il s'efforçait de justifier les quelques erreurs qu'il avait pu commettre par la licence et le désordre qu'avait tolérés Mazarin dans l'administration des finances.

Malgré tous ses efforts, Pellisson ne réussit pas, comme il le cherchait, à convaincre le roi ; mais son beau plaidoyer, répandu dans Paris, obtint pourtant ce résultat, qu'il ne cherchait pas, de retourner l'opinion publique.

Au même moment, d'ailleurs, La Fontaine rompait à son tour le silence par sa fameuse élégie aux *Nymphes de Vaux* qui eut un grand retentissement.

Et, bientôt, tout le monde répétait avec le poète :

Il est assez puni par son sort rigoureux  
Et c'est être innocent que d'être malheureux.

Que devenait, pendant ce temps, l'instruction de l'affaire ?

L'interrogatoire était terminé. Mais il fallait, maintenant, s'occuper d'en faire vérifier toutes les réponses. Il fallait faire venir des témoins et des registres du bout de la France ; il fallait mettre de l'ordre dans les seize mille pièces qui avaient été saisies aux divers domiciles de l'accusé.

Ce n'était pas une petite affaire, et, bien que la chambre de justice siègeât sans désespérer tous les jours, cela n'avancait pas assez vite au gré du roi.

Le président Lamoignon semblait à Colbert trop mou, trop nonchalant dans sa manière de diriger les débats. Et puis on le soupçonnait d'être, au fond, trop favorable à l'accusé. Colbert avait bien essayé, un jour, de le présenter à ce sujet et de savoir quel était son sentiment sur l'affaire.

Mais Lamoignon, profondément blessé dans sa dignité de magistrat de cette indiscrete inquisition, l'avait remis à sa place par cette noble réponse :

— Un juge, monsieur, ne dit son avis qu'une fois et sur les fleurs de lis.

A dater de ce jour, Colbert avait cherché le moyen de s'en débarrasser. Mais comment ?

Comment, sans jeter le discrédit sur cette chambre de justice, remplacer d'autorité un président devant la haute conscience et l'impartialité de qui ses adversaires mêmes étaient forcés de s'incliner ?

Et qui mettre à sa place sans blesser les susceptibilités hiérarchiques de la magistrature ?

C'est le roi qui trouva la formule. Il écrivit au premier président :

« Le Palais vous occupe, et vous ne pouvez tout faire... J'ai dit au chancelier d'entrer dorénavant à la chambre de justice, ce qui ne doit point vous empêcher d'y aller quand vos occupations vous le permettent.

« Je ne conçois pas comment vous avez pu suffire au double travail du Palais et de la chambre de justice. »

Lamoignon comprit. Il assista encore à quelques séances pour ne pas paraître blessé d'un procédé qui voulait justement ménager sa susceptibilité, puis sa présence se fit de plus en plus rare.

Sous la direction du vieux, mais toujours souple et fougueux chancelier Séguier, les débats allaient partir d'une allure nouvelle... Mais, pour avoir voulu marcher trop vite, que de temps on perdit par les faux pas et les fausses manœuvres ! Si bien que, finalement, le zèle excessif et maladroit du chancelier devait faire durer le procès plus longtemps et indisposer bien davantage l'opinion publique par sa partialité que ne l'eût fait la prudente lenteur professionnelle de Lamoignon.

On instaura une procédure nouvelle.

On procéderait, désormais, contre l'accusé par mémoires écrits auxquels il devrait répondre par défenses écrites.

Mais Fouquet n'avait pas été procureur général pour rien. Et il le fit bien voir.

Car, à chaque instant, il découvrit, au cours de cette nouvelle procédure, des cas de nullités de forme.

Ou bien c'était un arrêt qui ne lui avait pas été communiqué quand il aurait dû l'être, ou bien c'était une pièce dont on s'était servi sans la lui avoir communiquée, ou bien c'étaient des délais qu'on avait négligé d'observer pour gagner du temps.

Chaque fois, la chambre de justice, forcée de se rendre à l'évidence, était obligée d'annuler ce qu'elle avait fait pour le recommencer à nouveau.

Entre temps, l'accusé ne cessait de réclamer le concours d'un avocat et la juridiction du Parlement.



GUILLAUME DE LAMOIGNON,  
PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS  
(1617-1677).

En septembre 1661, on procéda aux confrontations. Cent un témoins avaient été entendus. Les confrontations durèrent près de deux mois. Fouquet fit tête partout. Quand elles furent terminées, il se lança dans les récusations de juges.

Il récusait le procureur général Talon qui, de notoriété publique, était son ennemi. Il récusait le greffier Foucault. Il récusait le conseiller Pussort, oncle de Colbert. Il récusait le conseiller Berryer, coupable, disait-il, de malversations, et indigne de porter la robe.

La chambre repoussa toutes ces récusations. Mais encore fallait-il les entendre, les discuter et statuer. Tout cela prenait du temps.

Le 26 septembre 1662, la chambre statua sur la demande d'avocat.

Sur l'insistance de Lamoignon, elle décida de lui en accorder un, au moins en ce qui concernait les accusations de péculat et malversations, puisque l'accusation de lèse-majesté ne permettait pas d'en avoir un, aux termes de la loi.

Fouquet choisit aussitôt le bâtonnier Lhoste et M<sup>e</sup> Auza-net, deux avocats expérimentés et courageux, qui jouissaient alors de la considération de tous.

Avec leur assistance, Fouquet s'occupait de rédiger ses défenses. Il y prenait violemment à partie Colbert. Écrites dans un style vif, mordant, frondeur, qui leur donne plus l'allure d'un pamphlet que d'une plaidoirie, elles parurent, imprimées, en 1663, et eurent dans le public un très grand succès.

Depuis que la procédure était « appointée » (1), on avait

(1) C'est-à-dire depuis qu'on se servait de la procédure par mémoires et défenses.

nommé deux conseillers rapporteurs : Olivier d'Ormesson et de Sainte-Hélène, qui étaient chargés de résumer devant la chambre le système de l'accusation et les défenses de l'accusé.

Commencé le 10 avril 1663, un premier rapport de d'Ormesson ne se termina qu'en juillet. Il n'avait pas pris moins de quarante-deux audiences.

Le roi, comme toutes les personnes étrangères à la justice, ne pouvait pas comprendre qu'une affaire, qu'il trouvait fort claire, pût durer si longtemps, alors que, s'il n'eût dépendu que de lui, la condamnation eût été prononcée en dix minutes.

Il pressait sans cesse la chambre d'aller plus vite, et le vieux Séguier, affolé du désir de lui complaire, en perdait de plus en plus la tête, en même temps que toute dignité.

Quant au procureur général Talon, qui s'oubliait trop souvent à rêver dans une intrigue amoureuse avec la très séduisante maréchale de l'Hospital, il paya de sa disgrâce la royale impatience.

Le procureur général Chamillard le remplaça. Mais, malgré ces recrues, toutes pleines d'une nouvelle ardeur, le procès languissait.

Il ployait sous le faix des seize mille pièces du dossier, des innombrables témoins, des confrontations, des nullités, des requêtes, des récusations, des déclinatoires de compétence, des prises à partie, des rapports, des réquisitions et des défenses.

Malgré le zèle de Séguier, malgré les coups de cravache du roi, malgré un labeur insensé, la chambre suait, soufflait et commençait à désespérer d'arriver jamais au terme de cet interminable procès.

Foucquet remettait tout en question. Il s'attaquait, maintenant, à la validité des perquisitions faites irrégulièrement chez lui, sans garanties pour la défense.

Il accusait Colbert de détournements de pièces. La fatigue envahissait tout le monde.

De temps en temps, la voix courageuse et fidèle de Pellisson s'élevait encore du fond de la Bastille pour implorer, en des accents touchants, la clémence du prince.

« Pardonnez au pouvoir de l'humaine faiblesse ! » s'écriait-il en un appel pathétique à la miséricorde royale.

La Fontaine joignait ses accents à ceux de Pellisson.

M<sup>me</sup> de Sévigné ne dissimulait dans ses lettres ni son émoi, ni ses sympathies pour son ami malheureux, et qu'elle se refusait toujours à croire coupable.

Foucquet, d'ailleurs, étonnait ses juges par sa présence d'esprit, son éloquence, son audace, son inaltérable sang-froid et la vivacité de ses réponses.

Il semblait inaccessible à la fatigue ou au découragement et tenait tête à tous avec une incroyable richesse de ressources et d'effets.

— Cet homme est incomparable, avouait avec admiration l'un des commissaires. Il n'a jamais mieux parlé dans le Parlement. Il se possède mieux qu'il n'a jamais fait.

En voulez-vous un exemple ?

Le chancelier Séguier le pressait de s'expliquer sur son fameux plan de défense et lui disait, avec cette servilité envers le pouvoir qui le rendait peu sympathique à ses collègues :

— Vous ne pouvez méconnaître que ce ne soit là un crime d'État ?

— Je confesse, monsieur, lui répondit-il, que c'est là une extravagance, mais ce n'est pas un crime d'État. Je supplie ces messieurs de trouver bon que j'explique ce que c'est qu'un crime d'État. C'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince et que, tout d'un coup, on se met du côté de ses ennemis et qu'on fait livrer un pont par son gendre pour introduire une armée étrangère dans l'intérieur du royaume. Voilà, messieurs, ce qu'on appelle un crime d'État.»

C'était une allusion cruelle, mais méritée, à la conduite de Séguier pendant la Fronde, où il avait fait livrer le pont de Mantes aux Espagnols par son gendre, le duc de Sully.



LA FONTAINE.

Décontenancé par ce foudroyant coup droit auquel il s'attendait si peu, le chancelier balbutia quelque chose que personne n'entendit et, ne parvenant pas à recouvrer son sang-froid, il leva brusquement la séance au milieu des sourires mal dissimulés des assistants.

Quelques accidents tragi-comiques rompaient, de temps à autre, la monotonie des séances.

C'est ainsi qu'un jour le commissaire Berryer, subitement atteint de folie, s'enfuit en criant qu'on voulait le pendre.

La fin du procès approchait pourtant. L'opinion, surexcitée, cherchait jusque dans le ciel des présages de la sentence tant attendue.

Une comète étant apparue à cette époque, présage de malheur, les amis consternés du surintendant y voyaient un signe de mort, puisque la constellation était défavorable.

Colbert, qui ne semble pas avoir eu une notion très exacte de la distinction qu'il convient d'établir entre un acte d'autorité et une décision de justice, allait répétant partout qu'il était vraiment extraordinaire qu'un puissant roi, redouté de toute l'Europe, n'arrivât pas à faire terminer le procès d'un de ses sujets.

Il essaya par tous les moyens de faire pression sur l'intègre rapporteur d'Ormesson, pour qu'il conclue à la mort, comme le désirait le roi.

Mais d'Ormesson, magistrat de haute lignée, dédaigneux des promesses comme des menaces, restait inaccessible à toutes autres suggestions que celles de sa conscience.

Il commença son rapport le mardi 10 décembre 1664. Il fit la récapitulation de ce procès si complexe avec une grande netteté.

Il parla trois audiences avec la même clarté. Le chancelier s'aperçut seulement alors, en l'écoutant, qu'il avait oublié de faire entendre deux témoins très importants pour l'accusation. Grosse émotion, car il était trop tard pour remédier à cette lacune.

C'est le vendredi 13 que d'Ormesson donna son avis.

Le procès comprenait quatre-vingt-treize chefs d'accusation. D'Ormesson n'en retint que neuf.

Il conclut que le crime de lèse-majesté n'était pas juridiquement constitué par la rédaction du fameux plan de défense sans aucun commencement d'exécution.

Il écarta également, comme non prouvée, l'accusation de péculat, mais il retint les abus, fraudes et malversations dans les finances et conclut à la peine du bannissement perpétuel.

Après lui, Sainte-Hélène prit la parole avec plus de passion que de méthode.

Il déclara la prévention entièrement établie : il vota la mort.

Pussort vota également la mort.

Le suivant, Cuissotte, vota encore la mort, en donnant à l'appui de son opinion des arguments ridicules.

Le conseiller Ferriol trouva, pour motiver son vote, que les impôts étaient excessifs en Dauphiné, d'où il était originaire.



M<sup>me</sup> DE SÉVIGNÉ.

— Il a fallu, dit-il, tant la détresse était grande, sévir, en 1658, pour obtenir le paiement de trois cent mille livres. Et c'est justement ce qu'ont coûté les cascades de Vaux.

Il conclut donc à la mort.

Le Gascon Noguès, aussi dur que le Dauphinois Ferriol, s'exprima, nous dit d'Ormesson, « longuement, faiblement, misérablement ».

Le point important, à son avis, c'est que Foucquet serait dangereux si Louis XIV venait à mourir.

Il faut donc se défaire de lui. A mort !

Après lui, Ayrault, un Breton, « parla peu et mal ».

On le croyait favorable à Foucquet. Mais il déclara qu'à son avis, les dettes du surintendant étaient supposées, que lui, vieux magistrat, ne se laissait pas prendre à ce moyen trop connu et qu'il votait donc la mort.

A ce moment, six avaient voté la mort contre un seul, d'Ormesson, pour le bannissement.

Séguier et le procureur général se frottaient les mains et triomphaient déjà sans vergogne.

Dans le public, à la Cour, à la ville, en province, partout, on ne parlait plus que de cela.

M<sup>me</sup> de Sévigné écrit :

« On raisonne, on tire des conséquences, on compte sur ses doigts, on s'attendrit, on craint, on souhaite, on hait, on admire, on est triste, on est accablé ! »

Les commissaires suivants se rangèrent à l'avis de d'Ormesson.

Sur vingt-deux conseillers, quatorze s'étaient déjà prononcés : huit pour la vie, six pour la mort.

Sur ceux qui restaient, « il y en a plus qu'il ne nous en faut de bons », déclarait M<sup>me</sup> de Sévigné. Et elle voyait juste.

Lorsque Séguier, qui parlait le dernier, eut à opiner, Foucquet était déjà, largement, sauvé.

Le chancelier ne s'en donna pas moins, platoniquement, la satisfaction de conclure à la mort.

— Ainsi, disait-il pour finir, je satisferai au roi, à la justice, à ma conscience. »

Ce fut le dernier mot de ce laborieux délibéré qui avait duré cinq jours.

Foucquet était condamné au bannissement perpétuel pour abus et malversations par treize voix, contre neuf pour la mort.

Dès que la nouvelle fut connue dans Paris, ce fut une joie générale. Oh ! instabilité de l'opinion publique !

Il s'en fallut de peu qu'on illuminât. On buvait à la santé de Foucquet. On voulait porter d'Ormesson en triomphe.

On mit le délibéré en chansonnettes pour ridiculiser les neuf juges qui avaient voté la mort.

Voici, par exemple, un couplet qui tourne en dérision, en le dénaturant à peine, un des arguments les plus singuliers, employé par le rapporteur Sainte-Hélène :

Quand d'ardoise il couvrit un toit,  
L'autre de tuiles seulement,  
Ce fut pour tromper le roi.  
Répondez à cet argument !

Vous savez que Foucquet fut emprisonné à Pignerol, où devait s'achever très tristement sa vie.

C'est qu'en effet, la peine du bannissement fut commuée par le roi en celle de prison perpétuelle.

Le roi, après avoir pris l'avis de son Conseil des ministres, jugea qu'il pouvait y avoir grand péril à laisser sortir Foucquet hors du royaume, vu la connaissance particulière qu'il avait des affaires de l'État ; c'est pourquoi il commua la peine du bannissement perpétuel en celle de prison perpétuelle.

Les deux peines étaient, en droit, considérées comme équivalentes dans l'échelle des peines.

Mais il faut bien reconnaître que, pratiquement, c'était une aggravation certaine du châtement qui frappait l'infortuné Foucquet.

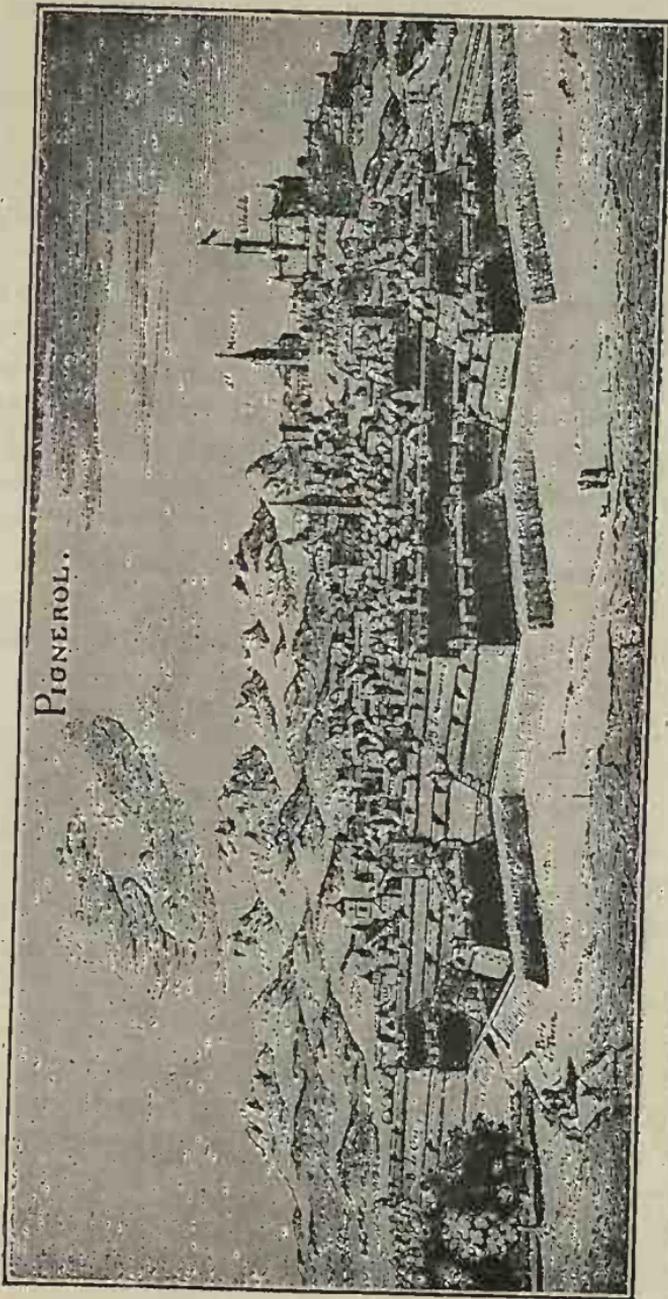
Pourtant, l'opinion publique accepta sans protester cette mesure, tant elle avait craint pour le surintendant une éventualité pire.

Ainsi se termina, par une nouvelle intervention royale, ce prodigieux procès qui n'avait commencé, trois ans auparavant, que par l'intervention du roi.

A vrai dire, l'autorité du pouvoir n'avait cessé, d'un bout à l'autre, de s'immiscer dans cette décision de justice.

La plupart des historiens, jugeant avec nos idées modernes et du point de vue de la séparation des pouvoirs, ont violemment reproché à Louis XIV, comme une flétrissure et comme un déshonneur, les pressions exercées par lui sur le tribunal qu'il avait formé.

Il est certain qu'une telle conception de la justice choque très vivement notre conscience, si soucieuse d'impartialité et d'indépendance pour les juges.



LA VILLE FORTE DE PIGNEROL, SITUÉE PRÈS DE TURIN, ET QUE DEVAIT ILLUSTRER LA CAPTIVITÉ DE NICOLAS FOUQUET, DE LAUZUN ET DE L'HOMME AU MASQUE DE FER.

Mais, pour être tout à fait équitable, il ne faut pas oublier qu'il n'en était pas de même au xvii<sup>e</sup> siècle.

Le grand principe de la séparation des pouvoirs n'avait pas encore été mis en lumière, ni posé par Montesquieu comme une règle idéale et intangible.

C'était, tout au contraire, la vieille maxime : « Toute justice émane du roi », qui était encore en vigueur.

Reconnaissons aussi que, du point de vue de l'intérêt public, cette exécution royale d'un profiteur du grand siècle était aussi nécessaire qu'elle devait être salutaire.

Reconnaissons que si le roi, pouvoir fort et durable, n'avait pas si nettement pris parti contre Fouquet, personne n'eût osé s'attaquer jamais au puissant surintendant des finances.

Son impunité, pourtant, était un scandale et un danger.

C'était un voleur des deniers de l'État, de grande allure certes, et fort habile, et même, par plus d'un côté, assez sympathique et bien séduisant ! Mais c'était un voleur tout de même.

Sa puissance et sa séduction ne le rendaient que plus redoutable par la contagion de son exemple.

Que des esprits d'élite, que de parfaits « honnêtes gens », dans le sens le plus xvii<sup>e</sup> siècle du terme, que des consciences droites comme La Fontaine, comme Pellisson, comme la spirituelle et charmante M<sup>me</sup> de Sévigné, aient pu rester ses dupes et se méprendre, jusqu'au bout, d'aussi bonne foi et aussi complètement sur la vérité et l'intérêt public, n'est-ce pas, pour nous, un admirable exemple des erreurs que sont exposés à commettre ceux qui, du dehors, prétendent juger la justice ?

Inclinons-nous donc devant cette décision que la con-

science de vrais magistrats, tels que Lamoignon ou d'Ormesson, a su garder d'une excessive rigueur comme d'une regrettable faiblesse.

Le roi était dans son rôle de pouvoir responsable et soucieux de l'intérêt public en poursuivant énergiquement la répression exemplaire d'un coupable dont le faste et le luxe étaient un scandale par leur source impure. Mais les magistrats qui lui résistèrent au nom de leur conscience de juges lui donnèrent et nous donnent aussi une grande leçon. Ils sont dans la belle tradition française.

Leur honneur professionnel, inaccessible aux suggestions du pouvoir, comme insensible aux clameurs de la foule, a su garder intact, à travers les âges, le respect qu'on doit à la justice.

# VOLTAIRE, DÉFENSEUR DE CALAS

---

Voltaire, défenseur de Calas ! l'affaire Calas ! Quel écho ce nom, jadis si tristement célèbre, éveille-t-il aujourd'hui dans l'esprit de la plupart d'entre nous ?

A peine le vague souvenir d'une horrible erreur judiciaire, engendrée par le fanatisme religieux le plus déplorable, découverte et réparée, dans la mesure où elle pouvait l'être, grâce à la puissante intervention de Voltaire qui a fait preuve, en cette occasion, d'autant de méritoire persévérance que d'admirable générosité !

Voilà, n'est-il pas vrai ? le résumé fidèle de l'idée que l'on se fait en général, aujourd'hui, de l'affaire Calas..., quand — ce qui arrive — on ne l'ignore pas complètement !

Nous avons peine à concevoir que ce drame ait eu, voici un siècle et demi, un tel retentissement, qu'il ait profondément troublé non seulement la France, mais l'Europe entière, puisqu'il est parvenu à Voltaire des subsides et des appuis de Suisse, de Prusse, de Russie, de Hollande et d'Angleterre.

Nous ne comprenons pas davantage que ce procès si oublié ait pu alors attiser tant de haines, allumer tant de passions ardentes que l'ordre public en ait été menacé, tandis qu'on n'en retrouverait aujourd'hui même plus

une fugitive étincelle sous les cendres épaisses du temps et de l'oubli.

C'est que l'on ne connaît, en général, que la légende qui veut que le mystère de ce drame ait été *définitivement éclairé* par Voltaire, l'erreur judiciaire démontrée par lui comme absolument certaine et flagrante.

On considère qu'il n'y a « plus d'affaire Calas » parce qu'on ne se souvient que de l'arrêt de réhabilitation rendu solennellement par le Parlement de Paris, à la suite de la campagne d'opinion menée par Voltaire.

On juge que cet arrêt de réhabilitation est *décisif*.

Et on ignore que le Parlement de Toulouse, qui avait condamné Calas, a toujours tenu cet arrêt *pour nul et non venu*, qu'il a défendu qu'on l'affichât dans son ressort, qu'il a persisté à considérer Calas comme coupable, qu'il a formellement refusé de procéder à la radiation de son arrêt de condamnation et à l'insertion, sur ses registres, de l'arrêt de réhabilitation.

Il avait, en effet, légalement, le droit de s'y refuser, parce qu'il n'était pas, hiérarchiquement, sous la dépendance du Parlement de Paris. Il était *juge souverain* pour les affaires de sa province.

C'est par une procédure tout à fait anormale, une sorte de loi de dessaisissement, disons le mot, par une mesure de politique et pour mettre fin à une affaire qui troublait trop profondément l'ordre public, que le Parlement de Paris avait été saisi du procès Calas par le Conseil du roi.

Bien plus, par une procédure absolument sans précédent, l'affaire *tout entière fut évoquée* devant le Parlement de

Paris *comme si elle n'avait jamais été jugée*, et l'on fit comparaître devant lui non seulement les condamnés, ce qui eût été normal, mais aussi ceux des accusés qui avaient été mis hors de cause et acquittés par le Parlement de Toulouse trois ans auparavant.

On voulait ainsi mettre fin à toutes discussions et liquider, une fois pour toutes, cette cause de troubles qui n'avait que trop duré.

Mais le Parlement de Toulouse pouvait, à bon droit, se refuser à considérer un arrêt rendu dans des conditions aussi anormales comme un arrêt de justice régulière.

Ce n'était là, pour lui, qu'une parodie de justice, un service purement politique, destiné à rendre la paix au pays, mais devant lequel il était de sa dignité de refuser de s'incliner.

Et le fait est qu'ayant refusé, *on n'osa point* le contraindre à s'incliner.

La famille Calas dut se contenter d'une pension de 30 000 livres, que le roi lui servit comme indemnité sur sa cassette personnelle.



VOLTAIRE A L'ÉPOQUE DE L'AFFAIRE CALAS.  
D'après le pastel de Lenoir.

Pourtant, quand on lit Voltaire et les mémoires que, sous le titre : *Défense des Opprimés*, il a consacrés à l'affaire Calas, ce dont on s'étonne, ce qui vous frappe de stupeur, *ce n'est pas que Voltaire ait réussi à faire réhabiliter Calas... , mais c'est bien plutôt que Calas ait pu trouver des juges pour le condamner !*

On s'indigne que de telles erreurs aient pu se produire, on ne peut se les expliquer que par l'aveuglement coupable d'un odieux fanatisme et l'on s'imagine que personne ne peut plus mettre en doute une si évidente innocence.

Pourtant un esprit d'une haute conscience, Joseph de Maistre, n'a pas craint d'écrire, dans *Les Soirées de Saint-Pétersbourg* :

« Rien n'est moins prouvé que l'innocence de Calas : il y a mille raisons d'en douter, et même de croire le contraire. »

Plus récemment encore, la même opinion a été soutenue, dans un ouvrage très documenté, par l'abbé Salvan, petit-neveu d'un des juges de Calas, réfutant le fameux plaidoyer du célèbre pasteur Athanase Coquerel.

Enfin, dernièrement, un professeur de droit à la Faculté de Toulouse, devenu conseiller à la Cour d'appel de Paris, M. Huc, a conclu, dans une étude de l'affaire Calas, que « rien ne permettait de dire que le Parlement de Toulouse n'eût pas bien jugé ».

Quelles raisons peut-il y avoir de penser de la sorte ?

Ou bien les faits ont-ils donc été présentés, ou passés sous silence, avec une singulière habileté par Voltaire, pour qu'il soit parvenu à donner à l'innocence de Calas une si forte apparence de vérité qu'il ait finalement réussi à la faire considérer par tous comme la vérité même ?

Nous verrons tout à l'heure comment a été conduite, en merveilleux avocat, cette défense de Calas par Voltaire. Mais, pour mieux en saisir le mécanisme, voyons d'abord quelle était l'accusation ;

Qui étaient les accusés ;

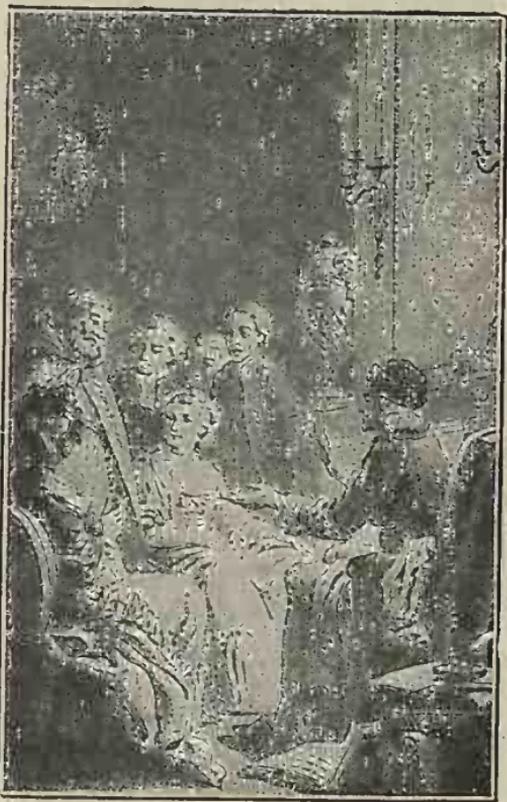
Comment se sont présentés les faits qui ont motivé l'accusation ;

Quelles ont été les explications successives et contradictoires des Calas au cours de l'instruction ;

Comment ont été rendus les arrêts (car il y en a plusieurs) de condamnation.

Quand nous aurons examiné ces divers points, nous verrons alors comment et pourquoi Voltaire a été amené à intervenir dans

cette affaire, les mobiles réels et secrets de cette intervention, d'après *ses lettres mêmes*, les moyens par lui mis en œuvre pour obtenir la réhabilitation de Calas.



VOLTAIRE AU MILIEU DU CERCLE DE SES INTIMES. Vignette de C. Monnet.

## LES ACCUSÉS.

Jean Calas et sa femme, née Anne-Rose Cabibel, habitaient Toulouse depuis trente ans environ, au numéro 16 de la rue des Filatiers.

Le mari était marchand de toiles, indiennes et cotonnades. Son commerce était des plus prospères et il passait pour fort riche.

Les Calas avaient six enfants : quatre fils et deux filles, et la famille occupait la maison tout entière.

Au premier étage, se trouvaient les chambres, la salle à manger et la cuisine.

Au rez-de-chaussée, un couloir conduisant à la rue, dans lequel donnait directement une boutique qui servait de dépôt aux marchandises et qui communiquait elle-même, par une porte à *deux battants* (retenez bien ce détail), avec le magasin situé sur la rue.

Le père Calas avait, au moment du drame, soixante-trois ans à peine, étant né à la fin de l'année 1698.

Les témoins nous le dépeignent : *grand, sec de complexion et très vigoureux*. C'est donc très inexactement, et pour les besoins de sa cause, que Voltaire le présente, dans ses lettres et mémoires justificatifs, comme un *vieillard débile de soixante-huit ans*. Vous verrez qu'il est, d'ailleurs, accoutumé de prendre avec la vérité, quand elle le gêne, de grandes libertés.

Les fils étaient âgés respectivement : Marc-Antoine (la victime), de vingt-neuf ans ; Pierre Calas, de vingt-huit ans ; Louis Calas, de vingt-cinq ans ; Donat Calas (le signataire des Mémoires), de vingt-deux ans. Les deux jeunes filles avaient dix-neuf et dix-huit ans.

Mais notez que, sur ces six enfants, *deux seulement* étaient présents le jour du drame : Marc-Antoine et son frère cadet, Pierre Calas !

Le troisième, Louis Calas, avait, en effet, quitté *depuis cinq ans* sa famille avec laquelle il s'était complètement brouillé, je vous dirai pour quelle raison.

Le quatrième, Donat Calas, se trouvait à Nîmes, en apprentissage.

Quant aux deux jeunes filles, on les avait conduites, dans la journée, chez des amis, aux environs de Toulouse.

En revanche, il y avait à dîner, ce soir-là, chez les Calas, un ami : le jeune Lavaïsse, fils d'un avocat, qui se trouvait de passage à Toulouse.

Je ne vous ai pas encore dit que toute la famille Calas *était protestante*. Et veuillez noter qu'il y avait quelque mérite à l'être, à ce moment-là, après la Révocation de l'Édit de Nantes, car les déclarations du roi n'étaient pas précisément tendres pour la religion réformée.

Toutes sortes de déchéances et d'interdictions frappaient les protestants qui n'avaient pas abjuré, et une déclaration du roi de 1686 portait que « seraient punis de mort ceux qui seraient surpris accomplissant des exercices de culte autres que ceux de la religion catholique ».

On ne badinait pas avec la liberté de conscience !

Il fallait donc, pour rester protestant, que ce fût l'effet d'une conviction bien forte et bien enracinée.

Vous comprendrez, dès lors, à quel point la famille Calas avait pu être troublée, quelques années auparavant, lorsque le troisième fils, Louis, entraîné par l'exemple et les exhortations de la vieille domestique Jeannette Vigier, dite Vigière (Tullia, fille de Tullius), qui était catholique,

avait abjuré la religion de ses parents pour se convertir au catholicisme !

Vous n'allez pas manquer de trouver étrange que ces protestants si intransigeants aient eu et gardé à leur service une domestique catholique et qui faisait du prosélytisme dans leur propre famille !

Voltaire s'est empressé d'en tirer un argument qu'il présentait comme décisif en disant : *qu'il n'y avait point de plus forte preuve de la bonté du cœur des Calas !*

Son argument pouvait porter sur la foule et impressionner les ignorants qui étaient, sans doute, la majorité !

Mais vous allez voir que la preuve n'était point aussi forte que se plaisait à le dire Voltaire et que les Calas n'auraient guère pu faire autrement.

Une déclaration du roi du 11 janvier 1686 disposait, en effet :

« Ceux de la religion réformée *ne pourront* se servir de domestiques *autres* que ceux de la religion catholique. »

C'était déjà la crise des domestiques !

Si les Calas voulaient avoir une domestique, ils étaient donc absolument forcés d'en avoir une catholique.

De même, Voltaire a prétendu que le père Calas était le plus tolérant des hommes et qu'il n'avait pas vu d'un mauvais œil la conversion de son fils Louis, ayant comme principe que « gêner les consciences ne sert qu'à faire des hypocrites ». La meilleure preuve en était, disait Voltaire, qu'il lui versait une pension de quatre cents livres.

Eh bien ! Sur ce point encore, la réalité est *tout autre*, n'en déplaise à Voltaire.

La vérité, c'est que le père Calas, en apprenant la con-

version de son fils Louis, l'avait chassé de chez lui après être entré dans une terrible colère et lui avoir adressé les plus sanglants reproches.

Et pendant plus de quatre ans, non seulement il ne lui avait pas servi de pension, mais il ne lui avait pas donné un sou pour vivre, bien qu'à cette date le jeune homme n'eût pas vingt ans.

Qu'aurait-il donc pu faire de plus s'il n'eût pas été le plus tolérant des hommes ?

C'est si vrai que le jeune homme, mourant de faim, avait dû adresser un placet à M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, pour que son père fût tenu de lui verser une pension alimentaire, « qu'il lui refusait, disait-il dans ce placet, *en haine de sa conversion* ».

M. Amblard, le délégué à Toulouse de M. de Saint-Priest, saisi de cette affaire, écrivait à celui-ci, après avoir vu et vainement essayé de fléchir le père Calas en faveur de son fils :

« Le père Calas est un homme fort riche et *je ne puis dissimuler* que je l'ai trouvé *fort dur* à l'égard de son fils. C'est un jeune homme sage et pieux et, depuis *cinq ans* qu'il a quitté la maison paternelle, le père n'a donné autre chose à son fils que cinquante francs pour son entretien. J'ai travaillé, *mais inutilement, à concilier les parties.* »

Les tentatives de conciliation de M. Amblard continuent sans succès pendant plusieurs mois.

Ce n'est que le 9 septembre 1761, absolument contraint et forcé par une nouvelle démarche extrêmement pressante, et même menaçante, cette fois, de M. de Saint-Priest, que le père Calas, en lésinant encore, se décide à verser *le premier terme* de cette pension.

Un mois plus tard, Marc-Antoine Calas, le fils aîné, qui manifestait à son tour l'intention de se convertir au catholicisme, était trouvé étranglé.

#### LES FAITS.

Voici de quelle façon ce tragique événement fut tout d'abord connu.

Le 13 octobre 1761, vers neuf heures et demie du soir, les habitants de la rue des Filatiers, à Toulouse, entendirent, provenant de la maison occupée par les Calas, des plaintes, des cris, des appels au secours, des exclamations, puis des allées et venues nombreuses et inusitées qui faisaient présumer qu'un événement grave et tout à fait anormal venait de s'y passer.

Quelques minutes plus tard, la vieille domestique avait ouvert la porte de la rue en s'écriant :

— Ah ! mon Dieu, on l'a tué !

Aussitôt les voisins accourent aux nouvelles, un rassemblement se forme devant la porte ; on s'enquiert de ce qui s'est passé.

Et l'on apprend de la bouche même des Calas que le fils aîné, Marc-Antoine, a été trouvé mort, quelques instants auparavant, dans la boutique qui est située au rez-de-chaussée, en arrière du magasin.

Les Calas, à ce moment, cherchent à accréditer la version que ce sont des malfaiteurs, venus du dehors, qui ont dû faire le coup.

Le cadavre de Marc-Antoine, disent-ils, a été trouvé par son frère Pierre, qui était descendu avec un flambeau pour reconduire jusqu'à la porte le jeune Lavaïsse, qui était venu dîner.

Les deux jeunes gens, en passant devant la porte ouverte de la boutique, avaient aperçu Marc-Antoine, étendu à terre, couché sur le dos dans l'obscurité complète, nu-tête, en chemise, n'ayant que ses culottes, ses bas et ses souliers. Son vêtement et son gilet avaient été enlevés, soigneusement pliés et posés sur le bord de la table.

Il avait, autour du cou, une cravate noire qu'il ne portait pas habituellement.

Aussitôt ils avaient appelé le père Calas : celui-ci était descendu, suivi de sa femme et de la domestique, et ils avaient vainement essayé, avec de l'eau de senteur, de ranimer Marc-Antoine qu'ils ne croyaient qu'évanoui et blessé, pensaient-ils, d'un coup d'épée.

Pierre Calas et Lavaïsse courent chercher un chirurgien. Ils trouvent un jeune aide-chirurgien, le sieur Gorsse et le ramènent aussitôt.



... ILS TROUVÈRENT LE CORPS DE MARC-ANTOINE ÉTENDU SUR LE DOS...  
D'après une vignette de Ch. Eisen,  
gravée par E. de Ghendt.

En même temps, Pierre Calas va demander au café des Quatre-Billards, où son frère avait l'habitude de passer la soirée, « si Marc-Antoine ne s'est pas pris de querelle avec personne, car on se perd en conjectures sur le mystérieux assassinat dont il vient d'être victime ».

Il niera d'ailleurs, par la suite, avoir fait cette démarche ; mais le patron du café est formel sur ce point.

L'aide-chirurgien Gorsse trouve, devant la porte des Calas, un rassemblement où l'on discutait avec animation les possibilités de l'assassinat.

Il écarte les voisins, pénètre dans la boutique, y trouve le corps de Marc-Antoine dans la tenue déjà décrite ; il retire la cravate noire et découvre alors, autour du cou, sous la cravate, deux sillons sanglants en demi-cercle, qui vont se perdre derrière les oreilles, marque indiscutable d'une corde double qui a servi à étrangler Marc-Antoine...

— Qui a pu faire cela ? s'écrie aussitôt le père Calas.

Aucun des voisins n'a vu personne entrer dans la maison ni en sortir ; aucune trace d'effraction ; aucun vol n'a été commis. On commence à murmurer, dans la foule, que les assassins pourraient bien n'être pas venus du dehors.

Un voisin prend l'initiative d'aller chercher le capitoul de service, David de Beaudriguez.

Notez que, sur ce point encore, le mémoire de Voltaire accrédite une erreur en disant que ce sont les Calas qui l'ont envoyé quérir.

Le capitoul était alors une sorte de fonctionnaire chargé, à la fois, de la police et de la juridiction au premier degré, qui tenait en même temps du commissaire de police et du juge d'instruction et qui, de plus, pouvait, avec ses collègues, constituer une juridiction subalterne.

Il fait les premières constatations, interroge les uns et les autres. Les réponses et l'attitude de la famille Calas lui semblent suspectes. Il a l'impression qu'on récite une leçon et qu'on cherche à lui cacher quelque chose et, pour éclaircir ce mystère, après avoir commis trois médecins experts pour examiner le cadavre, il fait conduire à l'Hôtel de Ville tous les Calas et le jeune Lavaïsse.

Là, il procède immédiatement aux premiers interrogatoires, assisté de son greffier qui consigne les réponses par écrit.

C'est aussitôt après le drame, le 14 octobre, à une heure du matin.

La version adoptée à ce moment par les Calas est identique et conçue dans les mêmes termes, comme une leçon bien apprise.

Ils s'étaient mis à table à sept heures avec le jeune Lavaïsse, invité par hasard ce soir-là.

Aussitôt après le dîner, Marc-Antoine s'était levé pour sortir et se rendre au café, comme il faisait tous les soirs.

Le reste de la famille avait continué paisiblement à causer jusqu'à neuf heures et demie environ. A ce moment, Pierre Calas était descendu avec le jeune Lavaïsse qui prenait congé, pour le reconduire, avec un flambeau, jusqu'à la porte.

Et c'est alors qu'ils avaient aperçu, en passant devant la boutique ouverte sur le couloir, le cadavre de Marc-Antoine, étendu sur le dos, dans la tenue sommaire qui a été décrite.

Les voisins, eux, déposent qu'ils ont entendu des éclats de voix, des cris (« Ah ! mon Dieu ! Ah ! mon père ! »), des plaintes comme d'une personne mourante, des allées

et venues précipitées, et que la vieille domestique est apparue sur le pas de la porte en s'écriant : « Ah ! mon Dieu ! on l'a tué ! », propos qu'elle niera ensuite avoir tenu, mais que plusieurs voisins affirment avoir nettement entendu.

On rappelle encore que Marc-Antoine, désireux de se faire recevoir avocat, ce qui n'était possible, pour lui, qu'en abjurant la religion réformée, avait résolu d'imiter son frère Louis ; qu'il fréquentait les églises, était assidu aux offices des Pénitents Blancs et devait prochainement se convertir au catholicisme.

N'est-ce point au cours d'une scène, causée par son dépit et sa colère de ne pouvoir empêcher cette nouvelle conversion qui allait lui entraîner les frais si vexants d'une nouvelle pension, que le père Calas aurait étranglé son fils ?

L'hypothèse est admise par le capitoul David de Beaudriguez, qui prend le parti d'inculper tout le monde.

Le 14 octobre, dans la soirée, les trois médecins experts déposent leur rapport : ils concluent que la mort est le résultat de la pendaison et que « Marc-Antoine a pu être pendu par lui-même ou par d'autres ».

Vous voyez qu'ils ne se compromettaient pas !

Le 15 octobre ont lieu les deuxièmes interrogatoires. Et c'est alors que se produit un complet changement de système dans les déclarations des accusés.

Avec le même ensemble qu'ils avaient, la veille, soutenu l'assassinat, renonçant à cette version trop invraisemblable, ils déclarent maintenant :

« Nous avons menti pour sauvegarder l'honneur de la famille et éviter au cadavre de Marc-Antoine le traitement

infamant réservé aux suicidés [qu'on traînait sur une claie]. Mais la vérité, c'est que ce malheureux, sombre et mélancolique, ne réussissait à rien dans la vie, vivait dans la pensée de la mort et qu'il s'est pendu : *nous l'avons trouvé pendu.* »

Le seul malheur, c'est qu'en se donnant à eux-mêmes ce propre démenti, les Calas, ainsi que put l'établir le capitoul, ne faisaient que suivre les suggestions de leurs avocats.

Les accusés avaient eu, en effet, la veille au soir, pendant leur souper, une longue entrevue avec leurs avocats.

Ce qu'il s'y est dit, on peut l'induire des trois lettres qu'ils reçurent le lendemain, faisant allusion à cet entretien.

Voici la lettre adressée au jeune Lavaïsse :

« N'oubliez pas de dire dans quel état vous avez trouvé le cadavre et, si vous ne l'avez pas déclaré dans votre première déposition, ce fut de crainte que la famille fût déshonorée parce qu'on traînait le corps des suicidés sur une claie. Rappelez-vous si vous n'entendîtes crier : « Ah ! mon père ! Ah ! mon père ! Ah ! mon Dieu ! », car il y a des voisins qui ont entendu crier ainsi *et, pour prévenir toute équivoque, il convient d'indiquer celui qui criait !* Il est inutile que je signe cette lettre, car vous vous appellerez que je vous parlai hier soir à votre souper. »

Ces trois lettres, conçues à peu près dans les mêmes termes (et il faut avouer que les avocats de ce temps-là faisaient preuve d'une singulière imprudence professionnelle !), étaient destinées aux deux Calas, père et fils, et à Lavaïsse. David de Beaudriguez survint à temps pour saisir ces deux dernières.

Celle de Calas père parvint donc à destination. Et voici la nouvelle version *identique*, soutenue par les accusés, en

contradiction avec celle, également *identique*, qu'ils avaient soutenue la veille.

Ils avaient trouvé Marc-Antoine pendu à une corde dont l'extrémité était fixée au milieu d'un billot de buis (sorte de gros bâton destiné à assujettir les ballots d'étoffe sur l'épaule), qui reposait en travers des deux battants de la porte faisant communiquer le magasin avec la boutique.

Mais David de Beaudriguez, qui me paraît avoir été un Sherlock Holmes avant la lettre, fait préciser quelques points intéressants.

D'abord :

— Marc-Antoine avait-il à sa portée une chaise ou une escabelle ?

— Non ! répondent les accusés, ses pieds touchaient presque à terre.

Ensuite :

— Y avait-il une lumière consumée dans la pièce ?

— Non, disent-ils encore, aucune lumière !

Il se transporte alors avec eux sur les lieux, et il mesure, avec une précision minutieuse, la largeur de la porte, la longueur du billot de buis, la longueur de la corde, le tour du cou de Marc-Antoine, la hauteur de la porte et la taille de Marc-Antoine, déduction faite de la tête, puisque la corde partait du cou.

Il établit ainsi, mesures en mains, que la porte a un mètre de large et le bâton quatre-vingt-six centimètres seulement, qu'il faut donc que les battants n'aient été qu'*entr'ouverts* pour que les extrémités de ce bâton aient pu reposer sur le haut de ces battants.

En outre, il prouve qu'avec sa taille et la longueur dispo-

nible de la corde, Marc-Antoine ne pouvait pas, sans escabeau, faire atteindre au bâton le haut de la porte.

Il conclut donc à l'impossibilité matérielle du suicide tel qu'il est allégué, et voici textuellement en quels termes nets et précis il pose la question au père Calas :

« Nous lui avons représenté que la porte a *neuf pans* de hauteur, que Marc-Antoine a *sept pans cinq pouces*, que le restant de la corde qu'il dit avoir attaché à la bille a environ *un pan*, d'où il suit évidemment que, distraction faite de la hauteur de la tête, qui va à plus *d'un pan*, Marc-Antoine n'avait de hauteur avec le restant de sa taille et la corde attachée à la bille qu'environ *sept pans*. Et comme Calas a convenu que son fils n'avait près de lui ni chaise ni escabelle, *il aurait donc fallu nécessairement*, pour que ledit fils mît la bille sur les battants, *qu'il se levât de lui-même à la hauteur d'environ deux pans*, en tenant la bille derrière la tête avec ses deux mains, ce qui, absolument et physiquement, est impossible : d'où il résulte que son fils n'a pu s'étrangler lui-même.

« Nous lui avons représenté, en outre :

« 1° Que la bille de buis était ronde et glissante ; si on la met entre les battants de la porte, pour peu qu'on se remue, perpendiculairement ou de côté, avec la corde, elle glissera et tombera et, à plus forte raison, aurait-elle tombé dans l'instant par les secousses et les agitations violentes de son fils s'il avait voulu se pendre.

« 2° S'il s'y était pendu, par l'effet des agitations il aurait fait des impressions sensibles sur les battants de la porte qui se seraient complètement ouverts. »

Il ajoute, enfin, qu'il y a, sur un des battants de cette porte, treize bouts de ficelle, et qu'aucun d'eux n'a été

déplacé; qu'il y existe, en outre, sur toute l'épaisseur, « cette poussière floconneuse qui ne se rassemble qu'avec le temps sur les meubles qu'on n'essuie pas ». Et cette poussière n'a pas été touchée.

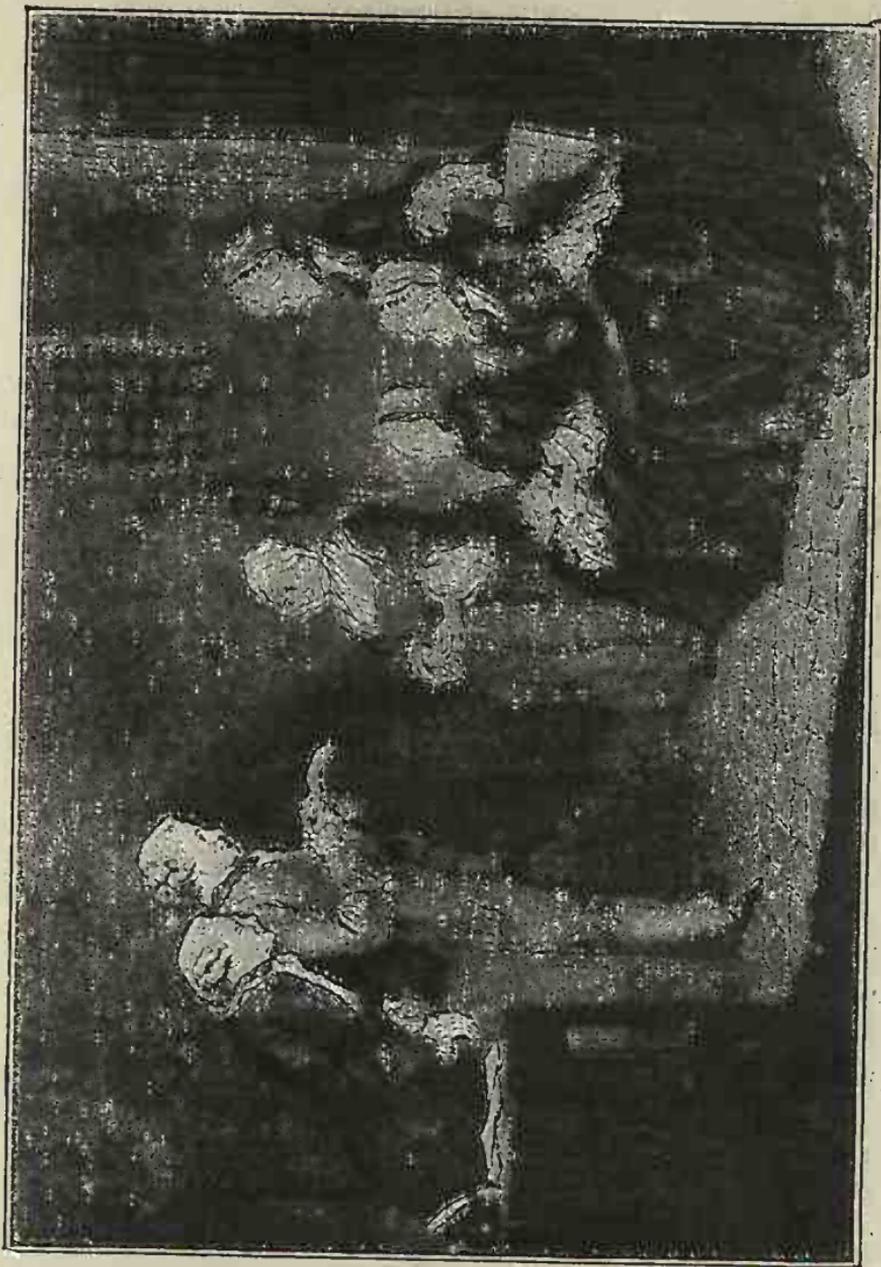
A ces questions précises, à ces constatations accablantes, le père Calas ne trouve pas un mot à répondre.

Le capitoul lui fait remarquer, de plus, qu'il est bien difficile d'admettre qu'en pleine nuit, dans l'obscurité complète, un homme qui va se suicider ait pris soin d'enlever ses vêtements, de les plier, de les ranger sur la table, de mettre une cravate qu'il ne porte pas d'habitude et qui ne peut que le gêner, et de procéder, enfin, à l'arrimage de la corde et de la bille de bois sur les battants de la porte, et tout cela dans l'obscurité, avec la porte ouverte sur le couloir, où tout le monde peut passer à chaque instant, risquant de le surprendre dans ses funèbres préparatifs.

Ajoutez à cela qu'il convainquit encore le père Calas d'avoir menti en disant qu'il avait, pour dépendre son fils, coupé la corde qui fut retrouvée intacte. Qu'en outre, cette corde n'était pas assez longue pour avoir été doublée autour du cou, alors que les marques de strangulation indiquaient une corde double.

Rapprochez tous ces mensonges, toutes ces impossibilités, toutes ces contradictions du premier système soutenu par les Calas disant avoir trouvé le cadavre couché à terre et tentant, par leurs démarches et leurs déclarations, par toute la mise en scène organisée par eux, d'accréditer la version d'un assassinat commis par des malfaiteurs venus du dehors.

Ajoutez à cela les cris, les appels à l'aide, les plaintes, les



LA MÈRE, LES DEUX FILLES, AVEC JEANNE VIGUIÈRE, LEUR SERVANTE, LE FILS ET SON AMI, LE JEUNE LAVAISSÉ (LISANT). Dessin de Carmontelle, ca 1755.

allées et venues suspectes, tout cet ensemble de bruits inexplicables et inexpliqués entendus par les voisins.

Rappelez-vous encore la dureté intransigeante du père Calas, laissant, pendant cinq ans, son premier fils converti dans le dénuement le plus complet, ne cédant qu'aux menaces directes de M. de Saint-Priest pour la pension alimentaire.

Et, par-dessus tout cela, imaginez la clameur populaire littéralement déchaînée contre les Calas (c'est Voltaire lui-même qui le constate en disant « que ce n'est point une voix, mais un cri de brutes »).

Enfin, dernier détail qui, à cette époque religieuse, devait particulièrement frapper l'imagination des spectateurs : les Pénitents Blancs de Toulouse montrèrent un empressement vraiment prématuré en faisant à Marc-Antoine des funérailles solennelles. Un immense catafalque blanc, surmonté d'un cadavre portant la palme du martyr, avec les mots : « Abjuration de l'hérésie », fut promené en procession à travers la ville, suivi d'une foule fanatique qui demandait justice.

Il faut avouer qu'il y avait là toute une atmosphère singulièrement troublante pour la sérénité de la Justice (mais les campagnes de presse d'aujourd'hui donnent-elles plus de garanties d'impartialité?), tout un ensemble de faits, tout un faisceau solide de présomptions et de demi-preuves singulièrement impressionnants.

Aussi ne vous étonnez-vous pas que, le 18 novembre 1761, le tribunal des capitouls ait condamné les trois Calas, mari, femme et fils, à subir la question ordinaire et extraordinaire, le jeune Lavaïsse et la domestique à y être présentés.

Appel fut fait de ce jugement à la fois par les Calas et par le ministère public.

Au cours de cette instruction, des mémoires furent publiés en faveur des Calas par leur avocat, M. de Sudre.

« Ces mémoires, dit le pasteur Coquerel, sont fort au-dessus de ceux de Voltaire que l'Europe fit profession d'admirer plus tard. »

Mais M. de Sudre n'avait ni le crédit ni l'influence de Voltaire.

L'instruction terminée, le Parlement nomma M. de Casan-Clairac conseiller rapporteur.

C'était un magistrat de haute conscience, dont Voltaire et les encyclopédistes eux-mêmes durent reconnaître l'esprit éclairé et le souci d'impartialité.

Un détail vous en donnera la mesure : pour être plus sûr de se soustraire complètement à toute influence étrangère à la Justice, il demanda à se retirer quelques jours dans un couvent de Chartreux, pour y rédiger son rapport dans le calme et la sérénité désirables.

Le 28 février 1762, devant le Parlement de Toulouse assemblé, il concluait à la culpabilité.

Le Parlement, sur conclusions conformes du procureur général Riquet de Bonrepos, rendit, le 9 mars 1762, à la majorité de huit voix contre cinq, un arrêt déclarant le père Calas coupable et le condamnant au supplice de la roue.

En ce qui concernait les autres accusés, il était sursis à statuer jusqu'après l'exécution du père Calas.

Le Parlement pensait, en effet, que celui-ci avouerait avant de mourir.

Mais il expira en protestant, jusqu'au dernier moment, de son innocence, avec un courage et une fermeté d'âme qui frappèrent d'admiration et de respect ses accusateurs même les plus acharnés.

C'est pourquoi le 18 mars, dans un deuxième arrêt, le Parlement de Toulouse mit hors de cause et acquitta les autres accusés, malgré la clameur populaire que la mort admirable du père n'avait point désarmée.

Pourtant le Parlement condamna le fils Calas au bannissement, avec un certain illogisme que Voltaire n'a pas manqué de souligner en disant :

« Pourquoi le bannir, s'il est innocent ? Et pourquoi se borner au bannissement, s'il est coupable ? »

En raison pure, évidemment, la critique était fondée. Mais la Justice a parfois de ces illogismes lorsqu'elle n'a pas la certitude absolue de la culpabilité, et qu'elle transforme son léger doute en grande indulgence, sans vouloir, toutefois, aller jusqu'à l'acquittement.

Quoi qu'il en soit, ces deux arrêts du Parlement de Toulouse semblaient avoir mis fin à cette troublante affaire et, de fait, en dehors d'un petit cercle de protestants de Toulouse, qui y voulaient voir une nouvelle marque de persécution à l'égard d'un des leurs, on peut dire que ces arrêts avaient semblé plutôt pécher par excès d'indulgence.

Ils n'avaient, en tout cas, créé nulle agitation, ni même nulle émotion en dehors de Toulouse.

Bien mieux : à la première nouvelle qu'il en a, Voltaire lui-même en plaisante, sur un mode badin qu'il est permis de trouver quelque peu déplacé. Il écrit en effet, le 22 mars 1762, au conseiller Le Bault :

« Vous avez entendu parler, peut-être, d'un bon huguenot que le Parlement de Toulouse a fait rouer pour avoir étranglé son fils. Cependant, ce saint réformé croyait avoir fait une bonne action, attendu que son fils voulait se faire catholique et que c'était prévenir une apostasie.

« Il avait immolé son fils à Dieu et pensait être fort supérieur à Abraham, car Abraham n'avait fait qu'obéir ; mais notre Calviniste avait pendu son fils de son propre mouvement et pour la satisfaction de sa conscience. Nous ne valons pas grand'chose, mais les huguenots sont pires que nous et, de plus, ils déclament contre la comédie. »

On eût, sans doute, bien étonné Voltaire ce jour-là, si on lui avait dit qu'il consacrerait trois ans de démarches et d'efforts à faire réhabiliter « ce bon huguenot » dont il parlait alors si légèrement.

La fin de mars n'était pas encore arrivée qu'il recevait, en effet, une visite fort inattendue et qui devait modifier considérablement le détachement ironique avec lequel Voltaire avait, tout d'abord, envisagé cette affaire.

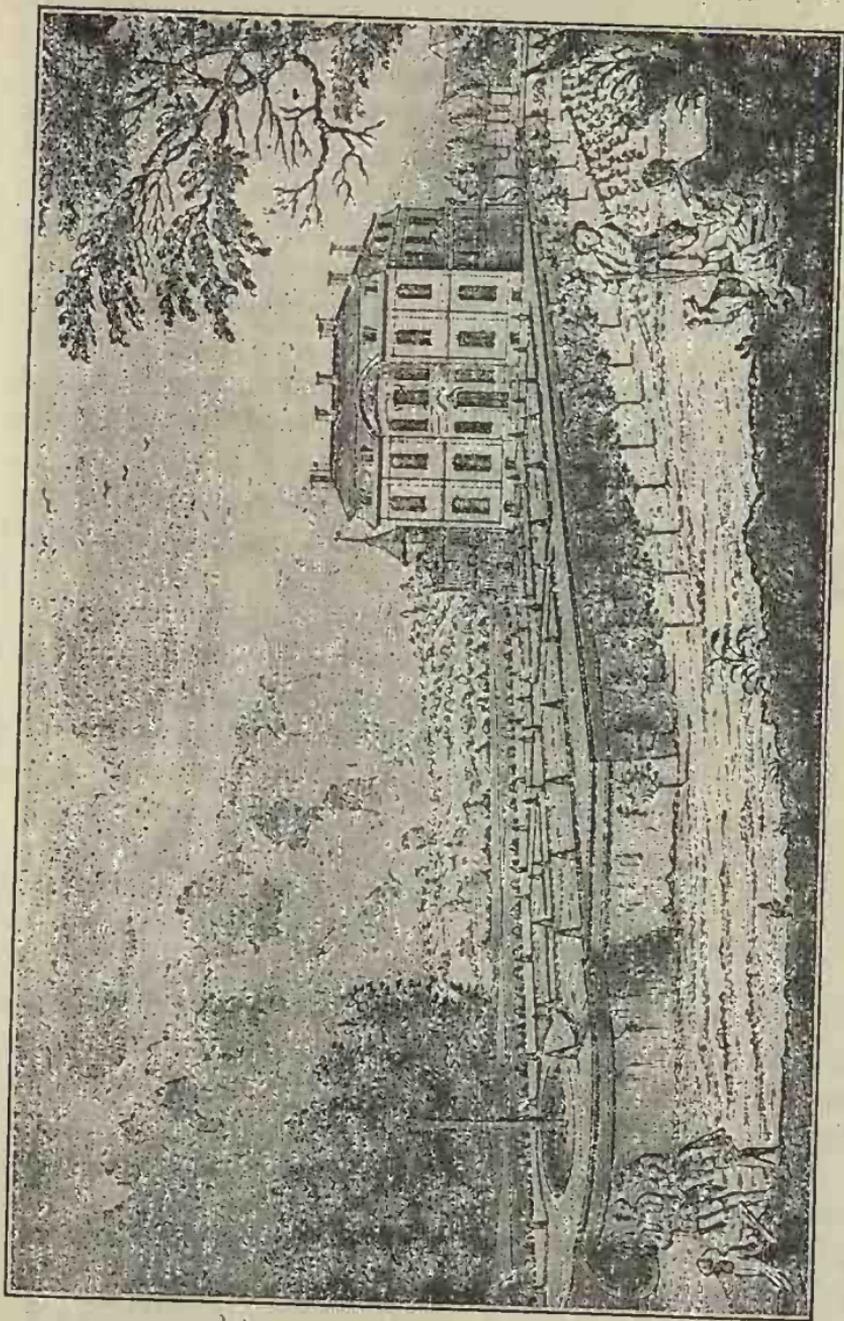
Un négociant protestant, Dominique Audibert, venant de Toulouse et se rendant à Genève, s'arrêta en passant à Ferney, chez Voltaire, le vit, lui raconta tout le procès de Calas, son supplice, sa mort admirable, et lui fit part de la conviction profonde qu'il avait de l'innocence de Calas et que sa condamnation ne pouvait s'expliquer que par l'influence secrète des Pénitents Blancs et le fanatisme religieux du Parlement de Toulouse, « le Parlement le plus sanguinaire de France », comme devait, par la suite, le qualifier Voltaire.

Il faut, pour que vous compreniez bien à quel point

un semblable entretien pouvait passionner Voltaire, que vous vous rappeliez ce qu'avait été sa vie, toute de lutte contre la religion qu'il dénommait « l'infâme », ce qu'étaient ses idées, en opposition continuelle avec l'ordre établi, sapant sans relâche, au nom de la raison, de la tolérance et de la liberté, toutes les institutions de l'ancien régime, à commencer par l'autorité des Parlements.

Tout jeune encore, il s'était habitué à ne rien respecter, ayant appris à lire dans les contes de La Fontaine, sur les genoux de Ninon de Lenclos, et son premier essai dans la vie littéraire, alors qu'il n'avait pas vingt ans, avait été une satire si violente contre l'Église et le défunt roi Louis XIV, qu'elle lui valut d'être envoyé quelques semaines à la Bastille.

Rappelez-vous aussi qu'après une existence orageuse et dissipée, dont la première partie s'était passée en débauches scandaleuses avec les libertins les plus notoires de son temps ; après avoir connu, par deux fois, les rigueurs de la Bastille et les désagréments cuisants de la bastonnade (que lui fit donner, notamment, le duc de Rohan) ; après avoir dû s'exiler en Angleterre et avoir subi, pour ses écrits subversifs, les censures de la Sorbonne, les mises à l'index et les réquisitoires des Parlements ; après avoir voyagé non seulement en Angleterre, mais en Prusse, où il avait été hébergé plusieurs années à la Cour de Frédéric, qui lui avait remis la croix de son Ordre et la clé de chambellan, en Hollande et en Suisse, où il s'était lié avec les hommes les plus considérables de ces pays, Voltaire, approchant de la soixantaine, s'était fixé à Ferney, à deux pas de la frontière suisse et de sa propriété des Délices, près Genève.



VUE DU CHATEAU DE FERNEY, CÔTÉ DU COUCHANT.  
Estampe dessinée par Siguy, gravée par Queverdo.

« Les philosophes, disait-il, — se souvenant des désagréments divers que lui avait attirés l'excessive liberté de sa plume, — les philosophes doivent avoir deux ou trois trous sous terre contre les chiens qui courent après eux. »

Il s'était ainsi assuré deux refuges, qu'une frontière opportunément franchie rendait alternativement inviolables.

De l'un, il narguait la police française et, de l'autre, il écoutait paisiblement aboyer Genève quand il avait manqué de respect à Calvin !

Mais, à mesure qu'il prenait de l'âge, sa réputation, grandissant toujours, le mettait de plus en plus à l'abri des désagréments de sa jeunesse.

On lui avait donné le titre honorifique d'« historiographe de France ». Rien n'attire la considération comme un titre officiel et dont la signification échappe au vulgaire. Sa notoriété s'en était trouvée empreinte de plus de respectabilité. Et puis, ayant passé sa vie à combattre, il avait su se rendre redoutable. On craignait les traits mordants de son terrible esprit.

Et rien ne contribue davantage à assurer à un homme le respect de ses semblables que la crainte qu'il leur inspire.

La crainte, la fortune, les relations, Voltaire avait su cumuler et mettre à sa merci ces trois incomparables moyens d'action, les plus puissants dont un homme puisse disposer.

Ajoutez-y les plaisirs et les réceptions, — car on menait joyeuse vie à Ferney.

Il y avait fait bâtir un joli théâtre, nous dit-il dans ses Mémoires, et il jouait quelquefois lui-même avec sa nièce,

M<sup>me</sup> Denis, qui possédait supérieurement le talent de la déclamation. Les acteurs les plus en renom lui donnaient la réplique. On accourait de vingt lieues à la ronde pour les entendre.

On venait même en joyeuse bande de Paris.

Le « patriarche de Ferney » donnait l'hospitalité à tout le monde, et il y eut, plus d'une fois, des soupers de cent couverts et des bals où l'on n'engendrait pas la mélancolie.

Ses relations épistolaires n'étaient pas moins actives.

De Ferney « le roi Voltaire », comme l'appelle Arsène Houssaye, exerçait sa dictature intellectuelle sur toute l'Europe.

Il était en correspondance habituelle avec Frédéric le Grand et avec Catherine de Russie ; il était conseiller des princes et des ministres, en relations personnelles, et très étroites, avec Choiseul, Maupeou, Turgot, pour ne nommer que ceux-là.

Étonnez-vous donc que son crédit ait été immense et que la prodigieuse fécondité de son esprit lui ait permis de diriger véritablement la marche de son siècle !

Ces honneurs ne l'avaient cependant pas désarmé. Si, avec l'âge et la situation, l'expression de ses idées avait perdu sa virulence, les idées étaient restées les mêmes.

Après avoir été le

Bedeau du temple de Cythère,  
Du Christ le terrible adversaire...

après avoir

Offert à la Pompadour  
Sa vieille eau bénite de cour... ;

il vivait à Ferney, puissant admiré, célèbre et redouté.

C'était toujours la lutte contre le christianisme, contre les Parlements, contre l'intolérance.

Je vous laisse à penser, étant données ces tendances, dans quelles dispositions d'esprit et avec quel puissant intérêt il devait écouter le récit encore tout vibrant d'indignation sincère que vient lui faire Dominique Audibert.

Musset nous dirait qu'un très doux sourire voltigea alors sur ses traits décharnés.

N'était-ce pas là l'occasion tant attendue de lui, l'occasion favorable entre toutes de marcher à fond contre le fanatisme religieux et l'autorité des Parlements, sans, cependant, qu'on puisse dire que c'était là le but qu'il poursuivait, et sans avoir à heurter de front ces redoutables puissances du siècle?

Cette graine, jetée par Audibert en si bon terrain, ne pouvait que germer, croître et se développer.

Et de fait, sans plus attendre, Voltaire entre aussitôt en campagne.

Dès le 25 mars, le soir même de la visite d'Audibert, il écrit au cardinal de Bernis :

« Oserai-je supplier votre Éminence de me dire ce que je dois penser de l'aventure affreuse de ce Calas, roué à Toulouse pour avoir tué son fils? C'est qu'on prétend ici qu'il est très innocent. On prétend que trois juges ont protesté contre cet arrêt : cette aventure me tient au cœur. »

Le cardinal de Bernis lui répond :

« Je ne crois pas un protestant plus capable d'un crime atroce qu'un catholique ; mais je ne crois pas non plus, sans preuves démonstratives, que des magistrats s'entendent pour faire une horrible injustice. »

Cette réponse prudente ne pouvait point tirer Voltaire de son doute.

Il écrit en Languedoc. Mais les renseignements qu'il en reçoit sont moins encourageants encore.

« Catholiques et protestants, avoué-t-il à Damilaville, me répondirent qu'il ne fallait point douter du crime de Calas; tous me conseillèrent, *unanimentement*, de ne point me mêler d'une si mauvaise affaire; tout le monde me condamna, et je persistai. »

Il persiste si bien que, malgré les réponses négatives, sa conviction s'affirme de plus en plus dans le sens de l'innocence de Calas, du fanatisme et de la partialité des juges. Il y veut croire, quand même, car c'est ce qu'il désire pouvoir démontrer.

A tel point que, le 4 avril (il n'a encore reçu à cette date aucun renseignement qui vienne confirmer le récit d'Audi- bert, qui est du 25 mars), il écrit à Damilaville :

« *Il est avéré* que les juges toulousains ont roué le plus



VOLTAIRE DISCUTANT AVEC UN JÉSUIE.  
D'après une gravure de Joseph Lante (1764).

innocent des hommes. Jamais, depuis la Saint-Barthélemy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine. *Criez et qu'on crie !* »

Il est, cependant, tellement peu fixé lui-même que, dix jours après avoir assuré Damilaville de l'intolérance criminelle des magistrats toulousains, il écrit, le 15 avril, des Délices, à M<sup>lle</sup> X... :

« Il est vrai, mademoiselle, que j'ai demandé à M. de Chazelles des éclaircissements sur l'aventure horrible des Calas... J'ai rendu compte à M. de Chazelles des sentiments et des clameurs de tous les étrangers dont je suis environné ; *mais je ne puis lui avoir parlé de mon opinion sur cette affaire, puisque je n'en ai aucune.* »

Il n'en a aucune ? Mais il a lancé à tous ses fidèles l'ordre de bataille : « *Criez et qu'on crie !* »

Car c'est là le moyen dont il compte se servir : il va tout faire pour déclencher le puissant et aveugle levier de l'opinion publique !

Il y revient sans cesse, à ce mot d'ordre, il le fait passer à tous ses intimes sur le zèle de qui il sait pouvoir compter.

Il écrit à d'Argental :

« Je n'ai d'espoir que dans le *cri public*. Je crois qu'il faut que MM. de Beaumont et Mallard *fassent brailler* en notre faveur *tout l'ordre des avocats*, et que, de bouche en bouche, on fasse tinter les oreilles du chancelier, qu'on ne lui laisse ni repos ni trêve, *qu'on lui crie toujours : Calas ! Calas !* »

Le 8 juillet 1762, il envoie encore à Damilaville cette exhortation pressante :

« *Criez, je vous en prie, et faites crier.* Il n'y a que le cri public qui puisse nous obtenir justice. »

Ainsi, tous ses amis ont la mission de crier et de faire crier. Mais lui, de son côté, ne reste pas inactif !

Car il n'a encore aucune pièce du procès, aucun témoin, rien qui lui permette d'agir en justice comme il a déjà commencé d'agir sur l'opinion.

Il faut donc constituer un dossier. Et il ne peut s'en charger tout seul. Il a bien, il est vrai, quelques vagues notions juridiques, car son père, jadis, pour le dissuader de faire de la littérature, — ce qu'il estimait être « l'état d'un homme qui veut être inutile à la société et qui veut mourir de faim », — lui avait fait faire son droit et un stage dans une étude d'avoué.

Mais il a besoin, cependant, de s'entourer d'aides et de conseils.

Il établit donc, à Genève, un Comité consultatif composé du ministre protestant Mouton, le plus enragé des partisans de Calas, de l'avocat de Végobre, protestant émigré, de Tronchin, son docteur, et du banquier Cathala.

Ces conseillers, dont l'ardeur est égale à la sienne, sont spécialement chargés de la chasse aux documents.

Ils recueillent les témoignages favorables et font venir les pièces du dossier de Toulouse.

Donat Calas, qui s'est réfugié en Suisse, est mandé par Voltaire auprès de lui. Et c'est en son nom que vont paraître les nombreux tracts et mémoires rédigés par Voltaire.

Ces brochures de propagande, imprimées en Suisse, Voltaire charge ses amis les encyclopédistes de les répandre à profusion.

« Il faut, dit-il à d'Alembert, qu'on les répande partout, qu'on en inonde Paris, que tout le public soit au fait de cette horrible aventure. »

En même temps, il agit et fait agir auprès des gens de cour. Il écrit à la duchesse d'Enville, au duc de Richelieu, à la comtesse d'Egmont, au président de Brosses.

Dès qu'il voit que l'affaire commence à prendre une tournure favorable, il ne prend plus la peine de cacher à ses intimes son allégresse, en même temps qu'il leur dévoile les véritables mobiles de son intervention.

« Il me sera bien doux, écrit-il à d'Argental, de gagner ce procès contre les Pénitents Blancs. »

Il écrit, d'une manière encore plus explicite, le 15 septembre 1762, à d'Alembert :

« Ces mémoires pour Calas *ne sont faits que pour préparer les esprits et avoir le plaisir de rendre un Parlement et des Pénitents Blancs exécration et ridicules !* »

Il y revient encore le 28 novembre, en lui recommandant la veuve de Calas, qui vient d'arriver à Paris :

« Protégez, mon frère, tant que vous pourrez, la veuve Calas. *C'est une huguenote imbécile ;* mais son mari a été victime des Pénitents Blancs. Il importe au genre humain que les fanatiques soient confondus.

« Oh ! mes frères ! combattons l'infâme jusqu'au dernier soupir ! »

Ainsi donc, nous en retenons l'aveu sous sa plume même : c'était la lutte contre « l'infâme » le véritable mobile qui donnait tant d'ardeur au défenseur de Calas.

On admirait sa générosité ; il avait aussi la satisfaction d'assouvir ses haines personnelles.

Tant d'efforts ne devaient pas rester stériles.

La consigne : « Criez et faites crier ! » portait déjà ses fruits.

Un écrivain de la valeur de Voltaire n'entreprend pas inutilement de secouer l'opinion publique.

Faites appel à l'indignation populaire en répétant inlassablement, même sans preuves, qu'une injustice affreuse a été commise, et vous trouverez toujours des gens de bonne foi pour vous suivre.

Et l'exemple de ces convaincus en entraînera bientôt d'autres à leur suite.

Ainsi, la cohorte des défenseurs de Calas allait grossissant. La clameur populaire montait, s'enflait, commençait à émouvoir le pouvoir.

N'avons-nous pas vu de la sorte, plus d'un siècle plus tard, un écrivain notoire, dans une affaire qui passionnait aussi l'opinion, en partie pour les mêmes raisons d'ordre confessionnel, de clan et de mystère, s'attaquer, avec une véhémence éloquente, à la juridiction des Conseils de guerre et entraîner à sa suite une foule d'honnêtes gens que cet appel public à leur conscience avait fait sortir de leur réserve coutumière?

Éternel recommencement des choses d'ici-bas ! Toutes les fois qu'une question religieuse se mêle à une affaire judiciaire, la vérité en est obscurcie et l'action de la Justice entravée ou faussée.

L'Europe entière commençait à s'émouvoir à la voix de Voltaire et prenait parti pour Calas.

Frédéric de Prusse et Catherine de Russie envoyèrent à Voltaire des sommes considérables pour l'aider à obtenir la réhabilitation. Des souscriptions furent ouvertes en Angleterre et en Hollande au profit des Calas.

C'est que toute cette campagne d'opinion coûtait très cher. Il fallait payer les pièces de l'instruction qu'on avait

fait venir de Toulouse, payer le voyage des témoins favorables, entamer l'instance régulière devant le Conseil du roi ; enfin et surtout, réimprimer sans cesse d'innombrables exemplaires du mémoire pour Calas dont on inondait la France et l'Europe.

Voltaire ne se souciait pas d'assumer seul tous ces frais. Il estimait avoir déjà suffisamment payé de sa personne en mettant sa plume au service de cette cause et en rédigeant lui-même le mémoire pour Calas.

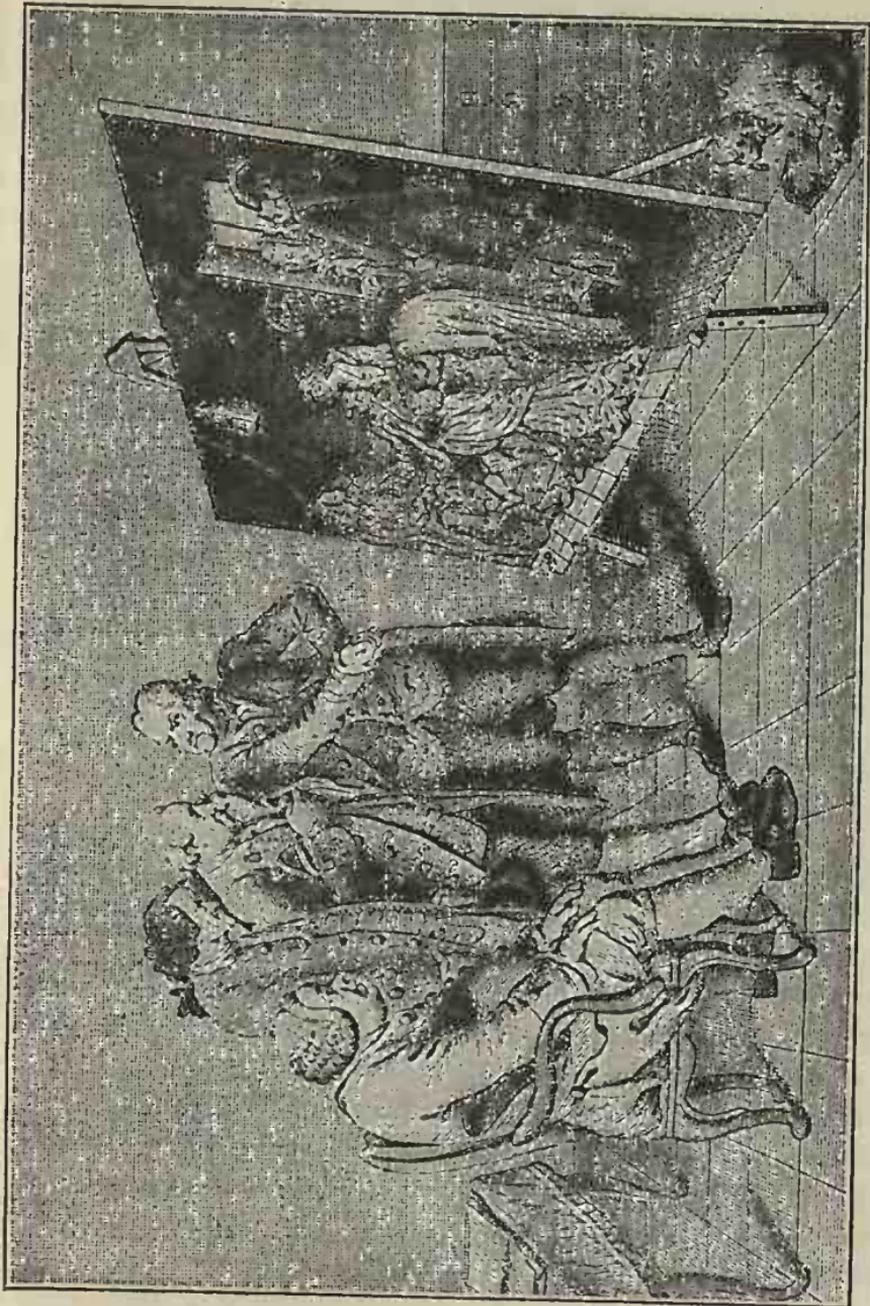
Il y avait déployé toutes les ressources de son esprit le plus souple et de son éloquence la plus persuasive, mais il y montrait bien plus de souci de convaincre que de respecter la vérité.

Il commençait par y présenter Donat Calas, qui avait alors vingt-trois ans, étant né le 11 octobre 1739, comme un jeune Éliacin plein de candeur et d'autant plus touchant qu'il assumait seul la défense de son père, de sa mère et de son frère.

Le mémoire retraçait d'abord de la vie de famille des Calas un tableau idyllique : l'harmonie la plus complète, l'union, la tendresse la plus touchante, l'égalité d'humeur et la tolérance la plus sage ne cessaient d'y régner.

La preuve en était : la présence à ce foyer d'une vieille domestique catholique et la pension versée au frère converti (nous avons vu ce qu'il fallait en penser).

Il retraçait ensuite les circonstances du drame, en ayant soin de dire, d'abord, que Marc-Antoine ne songeait nullement à se faire catholique ; qu'il nourrissait, depuis longtemps, son tragique projet, hanté sans cesse par l'idée de la mort et du suicide, connaissant par cœur le fameux monologue d'Hamlet.



LES EFFETS DE LA SENSIBILITÉ SUR LES QUATRE DIFFÉRENTS TEMPÉRAMENTS (*Non omnes pariter tanta infortunia terrent*).  
Dessiné par Chodowiecki.

La composition qui émeut la sensibilité des quatre personnages est celle des *Adieux de Calas à sa famille*, par Carmentelle.  
(L'estampe de Chodowiecki témoigne de l'impression profonde que l'affaire Calas fit sur les esprits.)

Il ne dit pas un mot des objections matérielles de David de Beaudriguez.

En revanche, il présente le père Calas comme un vieillard débile de soixante-huit ans; Marc-Antoine comme l'homme le plus robuste de la contrée.

« Aucun des indices trompeurs sur lesquels il a été jugé ne peut balancer, dit-il, cette impossibilité physique. »

Enfin, il s'étend complaisamment sur le rôle odieux des Pénitents Blancs et répand le bruit que la moitié des juges faisait partie de cette confrérie.

Pour le public qui ne connaissait pas l'affaire, qui ne pouvait pas la connaître autrement que par ce mémoire habilement présenté, l'innocence de Calas ne pouvait faire de doute.

En même temps, la correspondance de Voltaire continuait à s'occuper de cette affaire avec la même activité insinuante, habile, variant ses effets suivant les destinataires.

A l'un, il disait :

— J'ai des preuves certaines que ce malheureux n'avait nulle envie de se faire catholique.

Et vous avez vu que c'est le contraire qui est certain.

A l'autre, il écrivait :

« Cette affaire, ou je suis fort trompé, est un reste de l'esprit de croisade contre les Albigeois ! »

A un troisième, il protestait de sa bonne foi :

— Je fais œuvre d'historien... Si je m'intéresse tant à cette affaire, c'est que je vois tous les étrangers indignés, c'est que tous vos officiers suisses protestants disent qu'ils ne combattent plus de grand cœur pour une nation qui fait rouer leur frère sans aucune preuve.

A un autre encore, il déclare :

— On ne sait pas quel effet cela produit. Nous devons l'horreur et le mépris de l'Europe, j'en suis fâché. Il est important, pour l'honneur de la France, que le jugement de Toulouse soit ou confirmé ou condamné.

Ainsi, toute cette agitation qui est son œuvre, qu'il a su si habilement créer lui-même de toutes pièces, lui devient un argument patriotique en faveur de la revision.

Vous le voyez, c'est la propagande-protée, changeant de forme sans cesse suivant l'interlocuteur, insinuante et diverse, toujours convaincante.

Elle pénétrait partout, enlevait toutes les convictions, et c'est au point que l'on put voir cette chose qui semblait invraisemblable et paradoxale : l'alliance de Voltaire et de la Sœur Anne-Julie, dame de la Visitation, visitandine fort influente par sa parenté avec le chancelier de Maupeou, unissant leurs efforts pour faire réhabiliter Calas.

Enfin, tout étant prêt, Voltaire chargea Mariette et Élie de Beaumont, avocats plus connus par leur libéralisme que par leur talent, de rédiger un mémoire pour le Conseil du roi qui, seul, avait qualité pour casser les arrêts des Parlements.

Ces deux avocats rédigèrent chacun un mémoire que Voltaire couvrit d'éloges hyperboliques... après avoir pris soin de les retoucher fortement et de corriger les erreurs qui s'y étaient glissées.

Cette fois, le grand assaut allait être donné. Voltaire, pour préparer le terrain, écrit au premier président d'Auriac, au duc de Villars, à la duchesse d'Enville, au maréchal de Richelieu, afin qu'ils interviennent en faveur de la cassation, auprès de M. le chancelier de Saint-Florentin.

Dès que les juges sont nommés, Voltaire les fait sentir en sa faveur.

Il écrit à d'Argental :

« Il en est de la Justice comme du Ciel : *Violenti rapiunt illud*. Il faut faire solliciter les magistrats *fort* et longtemps, matin et soir, par leurs amis, leurs parents, leurs confesseurs, leurs maîtresses. »

Grimm raconte que Louis XV lui-même s'était intéressé à Calas et, comme on lui disait : « Les juges ont pu se tromper, il n'est si bon cheval qui ne bronche », le roi aurait répondu :

— Ce n'est pas un juge, c'est tout le Parlement de Toulouse qui s'est trompé. J'admets qu'un cheval bronche, mais pas toute une écurie.

Cette conspiration devait aboutir.

Le 1<sup>er</sup> mars 1763, le bureau des cassations au Conseil jugea la requête admissible.

Après quinze mois, l'arrêt de cassation fut prononcé par le Conseil du roi, — le résultat ne faisait plus de doute.

Enfin, le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après la condamnation, Calas était solennellement réhabilité par le Parlement de Paris.

Voltaire pleura de joie en apprenant sa victoire. Et il put dire, dans un cri de triomphe, ce mot qui donne la mesure exacte de la valeur juridique de cet arrêt :

— Il avait été prononcé par le public longtemps avant qu'il pût être signé par le Conseil. »

La campagne de Voltaire pour Calas avait fait une victime assez inattendue en la personne du capitoul David

de Beaudriguez, qui se vit mettre en disgrâce, révoquer de ses fonctions et se suicida.

Son nom devait rester honni du peuple au point que la Révolution décapita, en 1793, son infortuné petit-fils, uni-



LE DÉJEUNER DE VOLTAIRE A FERNEY, dessiné d'après nature,  
le 4 juillet 1775.

Au fond, pendue au mur, on distingue une gravure représentant l'affaire Calas. —  
Les personnages sont M<sup>me</sup> Denis, le père Adam, une chambrière et un invité.)

quement parce qu'il était le dernier descendant de celui que la légende rendait responsable de la mort de Calas.

Voilà un innocent dont personne ne se leva pour demander la réhabilitation, bien que ses juges aient apporté moins

de formes à sa condamnation que le Parlement de Toulouse de 1762.

Rencontre particulièrement piquante : la Révolution, qui guillotina sans raison le petit-fils du capitoul de Beau-driguez faisait transporter au Panthéon les cendres de l'auteur du *Traité de Tolérance*.

Ainsi, parfois, les idées lancées par les grands penseurs ont de ces ricochets lointains, dont l'ironie cruelle eût bien déconcerté ceux qui en furent les auteurs.

Mais ces considérations... lointaines ne doivent pas nous empêcher de donner à Voltaire le tribut d'admiration qu'il a mérité dans cette affaire par son habileté et par le dévouement dont il a fait preuve.

Par là, il a prouvé que son père n'avait point tout à fait tort lorsqu'il voulait faire de lui un avocat.

Nul doute qu'il ne se fût montré parfaitement apte à remplir cette profession d'une manière éminente.

Pourtant, il est plus juste de dire qu'il s'est comporté, en l'occurrence, beaucoup moins comme un avocat que comme un polémiste.

Il a réussi, avant la lettre, le modèle des campagnes de presse !

Et il s'est montré, dans tout le cours de cette affaire, le plus passionné et le plus habile des journalistes.

Il savait doser son indignation avec un sens critique d'une clairvoyante lucidité.

« Vous avez trouvé mon dernier mémoire pour Calas trop chaud, écrivait-il à Tronchin ; je vous en prépare un autre au bain-marie. »

Et il disait encore au même :

— Nous avons une *viande crue* pour les étrangers; ce mémoire-ci est pour la France, et au bain-marie.

Nous aimerions plus de fougue et moins d'adresse, plus de sincérité et moins de sens de l'opportunité.

Ce qui nous retient d'admirer sans réserves son habileté, c'est précisément qu'il en a trop déployé.

C'est surtout que Calas et sa réhabilitation n'ont été pour lui qu'un moyen de servir ses propres idées et non le but réel de ses efforts.

Mais ne soyons pas trop difficiles.

Aussi bien, toute vérité est-elle relative et, avec le recul du temps, l'histoire importe moins à la réputation d'un homme que la légende.

La légende aux mille bouches a répété, depuis un siècle et demi : « Voltaire, le défenseur, le sauveur des Calas ».

C'est ainsi que l'acclamait Paris lorsqu'il y vint en triomphateur à la fin de sa vie.

Ce beau titre de « défenseur des Calas » est et restera accolé à son nom d'une manière indissoluble, malgré les travaux savants et peu lus de quelques rares érudits qui ont démontré qu'en défendant Calas, c'était ses idées surtout qu'il prétendait faire triompher.

Il n'en gardera pas moins sa réputation, et c'est très naturel, en somme, puisque les réputations sont faites de l'opinion du plus grand nombre, et que le plus grand nombre juge sur les apparences.

Voltaire restera donc le défenseur des opprimés, le champion de la justice qui a triomphé du fanatisme et de l'intolérance.

Ses adversaires mêmes continueront de lui faire gloire de son généreux désintéressement, en répétant avec lui ce vers, qu'il s'appliquait si modestement à lui-même :

J'ai fait un peu de bien : c'est mon meilleur ouvrage !

# LE PROCÈS DE CAMILLE DESMOULINS

---

Entre toutes les figures marquantes des hommes de la Révolution, celle de Camille Desmoulin se détache, lumineuse, au premier plan et garde ce privilège, presque unique, d'attirer la sympathie générale.

Épris d'idéal, nourri de chimères, s'il fut le premier apôtre de la liberté, il devait être aussi le premier à provoquer les excès sanglants de la Révolution.

Du moins sut-il se ressaisir à temps pour son honneur. Il gardera le mérite d'avoir, encore le premier, dénoncé ces excès avec la même courageuse éloquence dont il s'était servi pour les faire naître...

Il gardera le mérite d'avoir payé de sa vie ce cri de pitié qu'il était déjà trop tard pour faire entendre.

Lucile Desmoulin, sa charmante femme, fidèle à sa mémoire jusqu'à l'héroïsme, l'a suivi quelques jours plus tard dans la tombe.

Et c'est, sans doute, à ce roman d'amour et de mort, c'est à son éloquence, à ses illusions, à sa sincérité généreuse, que Desmoulin doit, pour une bonne part, sa constante popularité.

Il était né à Guise, le 2 mars 1760. Il était le fils aîné de Nicolas Desmoulin, lieutenant général civil et criminel.

au bailliage de Guise, qui remplissait avec honneur et conscience, au milieu de la considération de tous ses concitoyens, des fonctions judiciaires assez importantes.

Camille avait six frères et sœurs, et ses parents n'étaient pas riches. Pourtant il reçut une instruction très complète, car, après avoir fait ses études primaires dans une pension locale tenue par des religieux, il obtint une bourse pour le lycée Louis-le-Grand, où il devait être le condisciple du jeune Maximilien Robespierre.

Brillant élève, il se destinait à être avocat au Parlement, et son enthousiasme s'exaltait de bonne heure à la lecture de Démosthène et de Cicéron. Il en était tout imprégné : il en savait par cœur les plus éloquents tirades. Dans leur commerce quotidien, il se passionnait pour les mœurs, un peu théâtrales, des Républiques antiques. Et son jeune cerveau se sentait entraîné, par une invincible attirance, vers le mirage de la liberté.

« Dès 1788, dira-t-il plus tard, j'étais déjà des dix républicains qu'on aurait alors eu de la peine à trouver dans Paris ! »

Pourtant, si presque personne ne songeait encore à la République, presque tout le monde ressentait alors, comme un obscur malaise, un besoin de réformes dans le gouvernement.

Les impôts étaient lourds. La misère était grande. L'esprit d'indépendance des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle pénétrait peu à peu jusque dans les couches profondes de la société.

Une crise d'autorité commençait à se faire sentir dans le peuple au moment précis où l'autorité du roi semblait moins sûre d'elle-même.

Les abus du pouvoir ne produisent généralement pas immédiatement leurs effets. C'est souvent le successeur du coupable qui récolte la funeste moisson.

De même que l'écho ne renvoie le son qui l'a frappé qu'au bout d'un instant appréciable, c'est sur l'infortuné Louis XVI que venait rejaillir le choc en retour des fautes et des scandales du règne de Louis XV.

Plein de bonne volonté pour le bien public, Louis XVI, incertain des moyens à prendre pour remédier aux maux qu'il constatait, résolut de réunir les États généraux pour une consultation nationale.

Depuis 1614, les États généraux n'avaient plus été tenus. Aussi l'émotion et la joie furent-elles grandes dans le pays lorsqu'on connut cette décision.

1 274 députés devaient être envoyés à Versailles : 308 pour le Clergé, 285 pour la Noblesse et 681 du Tiers État, pour discuter avec le roi les intérêts de la nation et régler les modifications à apporter au régime.

Ses concitoyens avaient d'abord songé à désigner comme député le père de Camille Desmoulins. Mais, au grand regret de son fils, Desmoulins, qui avait plus de goût pour l'étude que pour la vie publique, déclina cet honneur.

Camille, lui, est à Paris, où il s'agite beaucoup. Il assiste, tout exalté, à l'arrivée des États Généraux. Ce spectacle l'enthousiasme.

« Ce fut hier un des plus beaux jours de ma vie, écrit-il à son père, le 5 mai 1789. Je crois que, quand je ne serais venu de Guise à Paris que pour voir cette procession des trois ordres et l'ouverture de nos États Généraux, je n'aurais pas regret de ce pèlerinage. Je n'ai qu'un chagrin : c'est de ne pas vous voir parmi nos députés. Un de mes

camarades a été plus heureux que moi : c'est Robespierre, député d'Arras ! »

Mais, les 22 et 23 juin 1789, les États Généraux se sont vu interdire, par un fâcheux coup de tête du roi, l'entrée de la salle des séances.

Camille partage l'émotion générale.

« Tout Paris, écrit-il, est en combustion. Le Palais-Royal est plein comme un œuf. On applaudit partout le duc d'Orléans avec transport. Le roi passe : personne ne dit mot. M. Bailly, président de l'Assemblée, paraît ; tout le monde bat des mains ; on crie : « Vive la nation !... »

« L'incendie croît, dit-il encore ; les gardes françaises ont fraternisé avec le peuple... »

« On a fouetté, il y a quelques jours, une comtesse dans le Palais-Royal, où elle tenait des propos contre M. Necker... »

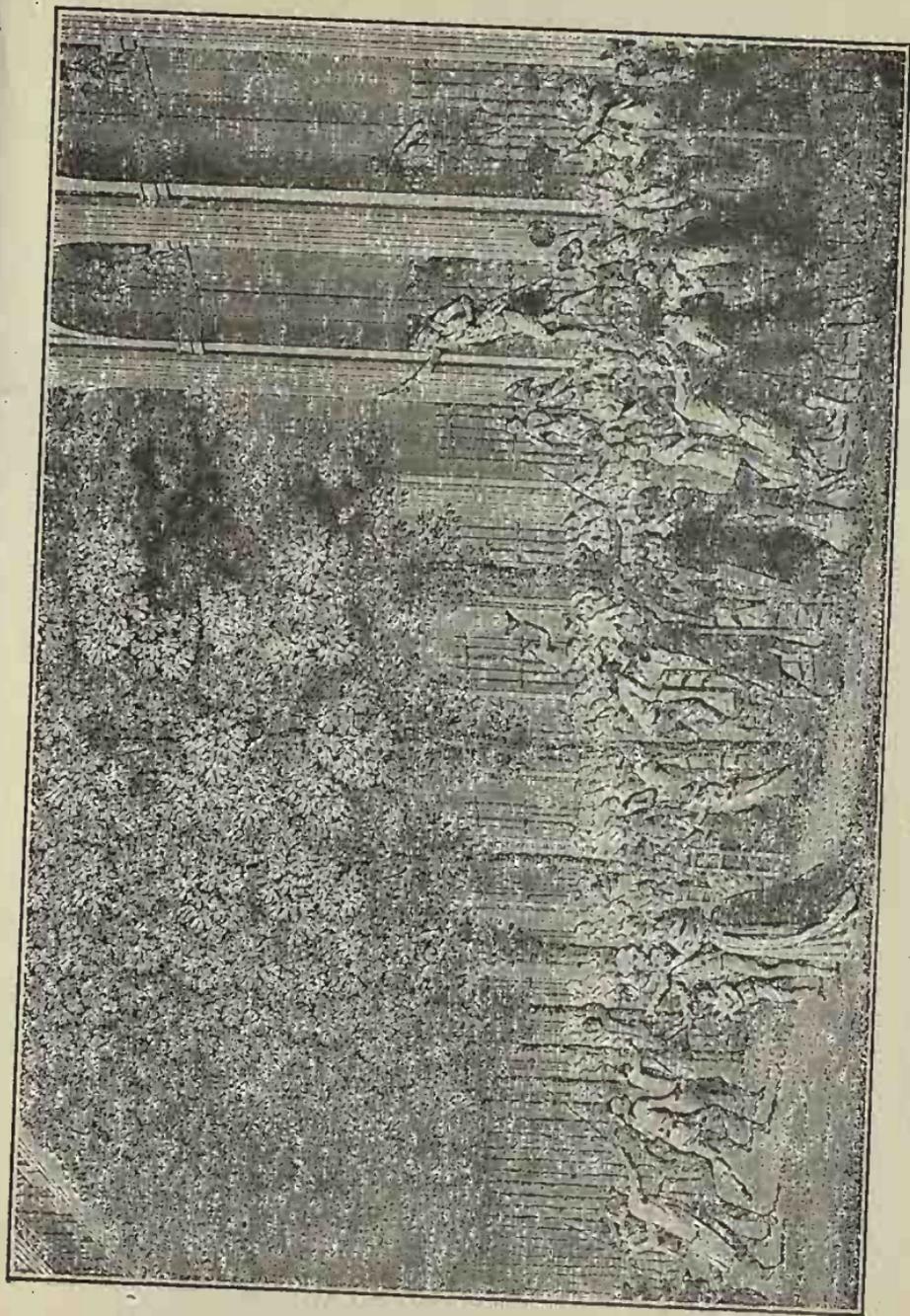
« Au Palais-Royal, ceux qui ont la voix de stentor se relaient tous les soirs. Ils montent sur une table : on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lisent l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du temps. »

On sent, n'est-il pas vrai ? en parcourant ces lettres de Desmoulins, un peu de la fièvre qui fait battre le cœur de Paris à la veille des grands drames de l'Histoire.

Quelques détails donnent, parfois, comme la hauteur du diapason où sont déjà montées les passions.

C'est ainsi que Camille raconte, comme tout naturel, le châtement infligé par la foule à un espion de police démasqué :

« On l'a déshabillé, on l'a baigné dans le bassin ; ensuite, on l'a forcé comme on force un cerf. On l'a harassé, on lui jetait des pierres, on lui donnait des coups de canne, on lui a mis un œil hors de l'orbite ; enfin, malgré ses



MOTION FAITE AU PALAIS-ROYAL, PAR CAMILLE DESMOULINS, LE 12 JUILLET 1789.  
D'après Prieur. Gravure de Berthault.

prières et qu'il criât merci, on l'a jeté une seconde fois dans le bassin. Son supplice a duré depuis midi jusqu'à cinq heures et demie, et il y avait bien dix mille bourreaux ! »

A quel degré de lâcheté et de cruauté peuvent atteindre, à de certains moments, les foules déchaînées ?

Le ministre Necker était alors le favori de la nation, parce qu'on savait qu'il prenait toujours le parti du peuple et poussait le roi à des réformes bienfaisantes et nécessaires.

Malheureusement, son influence était combattue à la Cour par le parti de l'absolutisme.

Louis XVI avait, jusque-là, oscillé de l'un à l'autre, incertain du parti à prendre et ne satisfaisant personne en ne se décidant pas à satisfaire complètement l'un ou l'autre.

Il avait donné des gages au parti avancé en convoquant les États Généraux. Cette mesure lui ayant attiré des ennuis et ne semblant pas produire l'heureuse détente qu'il en avait espérée, il renvoya Necker dans un mouvement maladroit de réaction et d'éphémère énergie.

Cette mesure de disgrâce, prise comme un affront au vœu de la nation, devait mettre le feu aux poudres.

C'est le dimanche 12 juillet que l'indignation éclata dans Paris.

Vous avez senti, par les lettres de Desmoulin, dans quelle atmosphère de fièvre, d'exaltation encore contenue, mais trépidante, on y vivait depuis les journées de juin.

La foule vibrante, nerveuse, semblait attendre, chaque jour, quelque prodigieux événement.

Elle avait soif de nouveauté ; le moindre choc retentissait en elle profondément et se multipliait à l'infini.

Le 12 juillet 1789, Camille Desmoulins apparaît dans le Palais-Royal.

Ce jeune homme ardent, exalté, tremblant d'indignation, semblant porter en lui tout l'écho de la colère de la nation, arrive tout haletant d'une émotion contagieuse, grimpe sur une table. En un instant, il y a six mille personnes autour de lui ; et debout, le geste théâtral, il lance, d'une voix vibrante, ces paroles enflammées :

— Citoyens ! J'arrive de Versailles ! Necker est renvoyé ! Ce renvoi, c'est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes.

« Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ-de-Mars pour vous égorger.

« Il n'y a pas un moment à perdre : il faut courir aux armes et prendre des cocardes pour nous reconnaître.

« Aux armes, citoyens ! Aux armes ! Prenons tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance ! Oui ! C'est moi qui appelle mes frères à la liberté !

Et, levant un pistolet, il ajoutait :

— Ils ne me prendront pas en vie. Je saurai mourir glorieusement. Il ne peut plus m'arriver qu'un malheur : c'est de voir la France esclave.

En même temps, il prenait un ruban vert et l'accrochait à son chapeau.

On le presse, on l'embrasse, on le porte en triomphe, on lui fait une garde d'honneur.

La foule, imitant aussitôt son geste, empruntait aux marronniers du Palais-Royal leurs feuilles nouvelles pour s'en faire des cocardes vertes.

Cette cocarde verte, qui rappelait les couleurs du comte d'Artois, devait être, peu après, remplacée par la cocarde

bleue et rouge aux couleurs de la Ville. Et lorsqu'on y eut ajouté le blanc, couleur du roi, le drapeau national aux trois couleurs fut créé.

Bientôt, des listes circulaient où tous les citoyens se faisaient inscrire comme « soldats de la Patrie ».



PRISE DE LA BASTILLE,  
LE 14 JUILLET 1789.  
D'après J. Moreau.

C'était une sorte de mobilisation spontanée. Les drapeaux de la Ville étaient déployés, le tocsin sonnait, des barricades s'élevaient dans les faubourgs, des émeutes semblaient surgir d'entre les pavés, les cris et les détonations remplissaient tout Paris de tumulte.

Le 14 juillet, ce fut l'assaut et la prise de la Bastille. Les feux de mousqueterie des quelques suisses et invalides qui en formaient la garde causèrent d'abord quelques pertes du côté des assaillants.

Mais, la Bastille prise, la vengeance de ceux-ci fut terrible. M. de Launay, le gouverneur, fut entraîné dans Paris, massacré et décapité ; M. de Losme, décapité également, et sa tête promenée au bout d'une pique ; M. de Méray, égorgé ; d'autres encore, dont un vieil invalide

à cheveux blancs, furent hissés et pendus à la lanterne de la place de Grève.

« La Bastille est prise ! » annonce, triomphant, le communiqué de Camille Desmoulin.

Bientôt, elle devait être démolie de fond en comble et remplacée par une inscription moqueuse : « Ici, l'on danse ! »

Quelques semaines plus tard, Desmoulin, déjà célèbre par le rôle qu'il avait joué au Palais-Royal, faisait paraître une brochure intitulée : *La France Libre*, pamphlet satirique et attaque violente contre la noblesse et la royauté, écrit dans un style étonnamment alerte, plein d'esprit, de verve et d'ironie, et qui eut un énorme succès.

Peu après, il lançait un nouveau libelle intitulé : *Discours de la Lanterne*, véritable provocation à l'insurrection, cette fois, par laquelle il excitait nettement la foule à se faire justicière et poussait le peuple à des mesures de rigueur.

Camille Desmoulin y revendiquait pour lui-même le titre de « procureur général de la Lanterne », jusqu'à l'avènement, qu'il prédisait prochain, d'une République fraternelle, toute de plaisir et d'amour, une République qui ne connaîtrait que l'union, la concorde et la paix, qui donnerait le bonheur à tous les hommes égaux et libres, une République, enfin, « que tout le monde aimerait », suivant sa propre expression.

Certes, il était sincère. Mais, pourtant, il sentit bientôt lui-même qu'il avait forcé la note et qu'il avait fait une œuvre mauvaise, indigne de lui, en soufflant cette haine violente au peuple et en le berçant de l'espoir trompeur de ses dangereuses chimères.

« Mais, dit-il, — et ce mot cruellement vrai est bien instructif, — j'ai fait cette publication de crainte de déchoir dans l'opinion. »

Ainsi, malgré toute sa sincérité, il était déjà prisonnier de sa propre réputation.

On sent que cette réputation est pour lui un sujet de constante préoccupation.

Il ne comprend pas le labeur utile, mais obscur, de son père.

« Vous restez dans votre cabinet, lui écrit-il ; mais il faut se montrer dans une démocratie. »

Et lui-même ne manque pas une occasion de se montrer.

Il dîne chez Mirabeau, et Camille, ce révolutionnaire qui loge en garni, dont l'existence médiocre et la pauvreté sont pour une bonne part dans la violence de ses convictions, craint de s'attendrir devant la délicatesse de la chère et de se laisser séduire par les attrait du luxe.

« Je sens que sa table trop délicate et trop chargée me corrompt, écrit-il à son père, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates dont le crime est de tenir à ces excellents dîners ! »

En novembre 1789, il fonda un journal hebdomadaire : *Révolution de France et de Brabant*.

« Ce journal, dit-il lui-même, c'est une branche de commerce inconnue jusqu'à nos jours, une *manufacture de révolution*. »

Le succès en fut rapide et considérable. Le style en était étincelant, le trait cruel, incisif, le ton d'une éloquence enflammée qui ne se démentait pas.

C'était une satire pénétrante des abus de l'ancien régime et une attaque contre les gens en place.

C'était aussi un tableau éclatant de vie des progrès de la révolution, une revue au jour le jour des hommes et des choses.

C'est ainsi que, dans le numéro 34, il nous raconte les



FÊTE DE LA FÉDÉRATION (14 JUILLET 1790).  
D'après Raffet.

préparatifs de la *Fête de la Fédération*, qui devait avoir lieu le 14 juillet 1790 pour commémorer la prise de la Bastille.

« C'est le premier Jour de l'An, premier de la liberté ! s'écrie-t-il avec enthousiasme ; c'est le jour prédit par le

prophète Ezéchiël, c'est le jour des destinées, c'est la grande fête des lanternes. »

La fête devait se dérouler au Champ-de-Mars. On y préparait des tribunes pour les patriotes ; mais (déjà !) on était en retard.

On apprenait, un matin, que les quinze mille ouvriers qui y travaillaient ne pourraient terminer à temps les préparatifs.

Alors, tout Paris — que dis-je ! toute la France — s'offrit comme volontaire.

« Bientôt, nous dit Camille, le Champ-de-Mars est une fourmilière de cent cinquante mille travailleurs, roulant des brouettes et creusant la terre à perte de vue. »

On chante le : *Ça ira !* C'est un enthousiasme indescriptible, une fraternité universelle, une égalité touchante dans la bonne volonté. Il y a là des paysans venus de partout, maire et musique en tête, des invalides, des gardes nationaux, des jeunes filles, des abbés, des gardes françaises, des grands seigneurs, des dames de la halle et même de la Cour.

Le roi y vint : on l'applaudit. On applaudit La Fayette ; on applaudit tout le monde.

Du vin circulait sur des brouettes et était distribué gratuitement. Des bals s'organisaient partout : la bourrée auvergnate y voisinait avec les danses bretonnes et les farandoles provençales. Une marquise se dédoublait pour serrer la main d'un charbonnier.

Toutes les corporations portaient des bannières, où se lisaient des inscriptions comme celle-ci :

Les mortels sont égaux, ce n'est pas la naissance,  
C'est la seule vertu qui fait la différence.

Des centaines de drapeaux, de bannières, d'oriflammes, venus de toutes les régions de France, flottaient au même vent de liberté. Tous prêtaient le serment civique :

— La France est libre, nous le jurons !

Le soir, des lanternes vénitiennes illuminaient tous les arbres de Paris.

Quel beau rêve ! Quel enthousiasme universel ! Quelles belles heures d'illusion et que de généreuses utopies qui devaient bientôt s'envoler devant une réalité trop cruelle !

Il n'y manquait même pas le projet d'une Ligue de la Paix, formée avec l'Angleterre pour assurer la liberté du monde.

Ces manifestations devaient exalter d'autant plus l'enthousiasme de Camille Desmoulin qu'il était lui-même alors au comble de ses vœux.

Depuis de longues années déjà, il soupirait, en effet, pour obtenir la main de Lucile Duplessis.

Mais la sagesse du père de cette jeune fille, objectant des raisons pratiques à l'impatience des amoureux, avait, sans le décourager complètement, fixé toutefois un terme lointain à la réalisation des désirs matrimoniaux du jeune homme.

Camille avait dû s'incliner. Mais, enfin, sa longue et fidèle attente allait recevoir sa récompense.

Il devait se marier le 29 décembre 1790. Il nageait en plein bonheur et ne voyait le monde extérieur qu'à travers sa propre félicité.

Il retrouvait souvent sa fiancée sous les paisibles ombrages du Luxembourg, tout proches de ce palais Médicis qui devait être un jour sa prison, et là, en plein

rêve, ils erraient tous les deux, échangeant des serments d'amour, prenant à témoin de leur bonheur les grands platanes de la fontaine Médicis, dans ce même décor où ils s'étaient connus quelques années auparavant, où leur tendresse mutuelle était née, avait grandi, où leurs regards, confondus dans la même pensée, s'en étaient, un jour de printemps, fait réciproquement le premier aveu, sous l'œil attendri, bienveillant et complice de la bonne M<sup>me</sup> Duplessis !

Ils aimaient ainsi à évoquer leur passé : alors qu'il n'était, lui, venu seul à Paris, du fond de sa province, qu'un pauvre petit étudiant en droit, râpé, besogneux, riche seulement d'ambitions, d'ardeur et de rêves, et qu'elle était, elle, une petite fille encore toute naïve, mais imprégnée déjà de cet universel amour de la nature, de cette mélancolie romantique, de cette délectation solitaire que Jean-Jacques avait mis à la mode.

Maintenant, l'avenir s'ouvrait devant eux comme une promesse magnifique et que, dans leurs rêves mêmes, ils n'eussent point espérée si belle.

Il était célèbre à trente ans. Elle avait la richesse et la beauté. Ses parents consentaient à leur union.

Et ils s'aimaient, tous les deux, à l'aube splendide de la liberté !

Leur idylle n'était-elle pas comme illuminée par le reflet même de cette Révolution qui se levait sur la France ardente ?

Écoutez la lettre de Camille à ses parents pour leur annoncer qu'il était agréé :

« Je me vois enfin au comble de mes vœux ! Le bonheur

pour moi s'est fait longtemps attendre, mais il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur terre.

« Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, ses parents me la donnent et elle ne me refuse pas. Vous allez la connaître par ce seul trait : Quand sa mère me l'a eu donnée, elle m'a conduit dans sa chambre. Je me jette aux genoux de Lucile ; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens : elle était tout en larmes, elle pleurait même abondamment, et, cependant, elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant. »



(Musée Carnavalet.)  
CAMILLE DESMOULINS.

Le mariage fut célébré le 29 décembre 1790 à Saint-Sulpice, par l'abbé Bérardier, qui avait été à Louis-le-Grand l'un des maîtres aimés de Camille Desmoulins.

Il adressa aux jeunes époux une touchante allocution, exhortant Camille à respecter davantage à l'avenir la religion dans ses écrits.

« Votre patriotisme, lui disait-il, n'en sera pas moins actif : il n'en sera que plus épuré, plus ferme et plus vrai, car si la loi peut forcer à paraître citoyen, la religion oblige à l'être. »

Puis soixante révolutionnaires, amis de Desmoulins, signèrent avec lui son acte de mariage, parmi lesquels on remarquait les noms de Danton, de Robespierre, de Pétion, de Brissot.

Camille pourra dire mélancoliquement, trois ans plus tard, au Club des Jacobins :

— Une fatalité a voulu que, de soixante révolutionnaires qui avaient signé mon contrat de mariage, il ne me restât plus que deux amis : Danton et Robespierre. *Tous les autres sont émigrés ou guillotines.*

Nous pourrions ajouter qu'un an après il ne restait plus personne. Mais n'anticipons pas.

Les jeunes époux allèrent bientôt habiter, au moins une grande partie du temps, à Bourg-la-Reine, une maison de campagne que M<sup>me</sup> Duplessis mit à leur disposition.

Leur goût révolutionnaire avait débaptisé Bourg-la-Reine qui était devenu : Bourg-Égalité.

Ils y vivaient heureux et paisibles, entourés d'amis, s'amusant des ébats des lapins et des poules.

Camille, pourtant, n'avait rien abdiqué de ses idées, ni même de sa violence.

Sa femme, aussi ardente que lui, partageant toutes ses convictions, bien loin de le retenir, le poussait, au contraire, toujours plus en avant.

Il faisait partie du *Club des Cordeliers*.

C'était une assemblée populaire révolutionnaire, « une

manufacture de révolution par la parole », qui se tenait à l'ancien couvent des Cordeliers, rue Hautefeuille, près de l'École de Médecine.

Les orateurs, tous plus violents les uns que les autres, qui y prenaient la parole, coiffaient le bonnet rouge avant de monter à la tribune.

La devise : « Liberté, Égalité, Fraternité » nous vient du Club des Cordeliers et date de juin 1791.

La révolution de la rue venait se réchauffer et gronder dans ce Club.

Les orateurs s'appelaient : Marat, l'ami du peuple ; Danton, le grand tribun ; Chaumette, qui devait devenir procureur général ; Desmoulins ; Anacharsis Clootz, le baron prussien millionnaire, qui s'intitulait « citoyen du monde » et que Robespierre devait exécuter un peu plus tard, à la tribune des Jacobins, avant de l'envoyer à la guillotine.

Bref, c'était un bizarre assemblage de « sans-culottes », venus de tous les milieux et qui n'avaient de commun que la violence de leurs convictions révolutionnaires.

En vain le père de Camille s'effrayait pour son fils de ce milieu.

« On me parle de vos succès, lui écrivait-il, et je n'y suis pas insensible, mais les dangers que vous courez m'affectent encore davantage. »

Le jeune homme répondait, sûr de lui-même :

« Vous ne vous moquerez plus de mes rêves, de ma République. Vous avez passé votre vie à lutter contre des oppressions subalternes. C'était attaquer les branches. Grâce au ciel, nous venons de couper l'arbre. Ne craignez pas d'être vous-même écrasé dans sa chute. Cet arbre

ne peut tomber que sur les oisifs et non sur ceux qui ont bien mérité de la patrie. »

Camille continuait donc ardemment la lutte, à la tribune (où, à vrai dire, une certaine hésitation de parole ne le laissait guère briller !), et surtout dans son journal, qui paraissait toujours avec le même succès, et où il attaquait violemment La Fayette et Bailly, naguère encore tant prônés par lui et dont il demandait maintenant l'arrestation.

Le 6 juillet 1792, Lucile Desmoulins mettait au monde un fils qui reçut (toujours son amour pour l'antiquité) le prénom d'Horace.

Cette naissance survenait dans une période singulièrement troublée.

Quelques jours auparavant, Louis XVI avait renvoyé trois ministres girondins en les traitant de factieux et d'insolents.

— Ma patience est à bout, avait-il dit à Dumouriez.

Sa royauté aussi approchait de sa fin.

Cette mesure si maladroite avait produit le même effet que, trois ans auparavant, la disgrâce de Necker.

Mais, cette fois, ce ne fut pas sur la Bastille que l'on marcha : ce fut sur les Tuileries.

Plus de vingt mille pétitionnaires envahirent les Tuileries pour exiger du roi le rappel des trois Girondins.

Cette foule hurlante et menaçante, où les femmes n'étaient pas les plus calmes, se rua en trombe dans les appartements royaux.

Marie-Antoinette, pâle et impassible, se vit entourée, insultée, maltraitée par des femmes du peuple, des pois-

sardes des Halles, hagardes et déchaînées. On la coiffa de force du bonnet rouge ; on en coiffa de même, jusqu'au nez, le petit dauphin et aussi le roi Louis XVI, flegmatique et résigné. Les appartements furent mis au pillage. Cette scène se prolongea jusqu'à huit heures du soir, et ce furent Pétion, maire de Paris, et les Girondins Isnard et Vergniaud qui réussirent à décider les manifestants à se retirer, non sans avoir tout saccagé.

Le lendemain, le roi Louis XVI, qui ne manquait pas de caractère, s'il manquait de sens politique, faisait la proclamation suivante :

« Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.

« Le roi ignore quel sera le terme auquel ils voudront s'arrêter ; mais il a besoin de dire à la nation française que la violence, à quelque excès qu'on veuille la porter, ne lui arrachera jamais un consentement à tout ce qu'il croira contraire à l'intérêt public.

« Il expose, sans regret, sa tranquillité et sa sûreté ; il sacrifie même, sans peine, des droits qui appartiennent



(Musée Carnavalet.)

LUCILE DESMOULINS, par L. Boilly.

à tous les hommes et que la loi devrait faire respecter chez lui comme chez tous les citoyens.

« Mais, comme représentant héréditaire de la nation française, il a des devoirs sévères à remplir, et s'il peut faire le sacrifice de son repos, il ne fera pas le sacrifice de son devoir ! »

Pourtant, malgré cette belle passivité, ou peut-être à cause de cette passivité même, les heures de cette royauté amoindrie, bafouée, insultée chaque jour davantage, et pourtant encore insupportable, étaient désormais comptées.

Le 14 juillet 1792, à la Fête de la Fédération, on voulut que Louis XVI mît le feu lui-même à « l'arbre de la Féodalité ». On aimait beaucoup, alors, ces images symboliques.

En incendiant, à la Fête de la Fédération, l'« arbre de la Féodalité », le roi avait donc une occasion de donner au goût du jour une grande et assez innocente satisfaction.

Mais Louis XVI trouva indigne de lui de se prêter à ce jeu, et il s'y refusa, sous prétexte « qu'il n'y avait plus de féodalité depuis longtemps », et qu'il était donc dénué de toute signification de lui demander d'en incendier l'arbre symbolique.

Cette attitude, d'une fermeté plus courageuse qu'habile, augmenta beaucoup le mécontentement populaire et l'on perçut déjà les grondements de l'orage qui devait bientôt tout emporter.

Camille écrivait à sa femme, à cette date :

« Je suis dans la révolution jusqu'au col. »

Il lisait, ce jour-là, un discours à la municipalité de Paris.

Il s'efforçait d'y rassurer les petits commerçants parisiens, qui, dit-il, « ont plus peur des révolutionnaires que des uhlands ». Il y faisait donc un tableau enchanteur de la Révolution prochaine. Relevons-y seulement cette phrase, qui donne le ton du reste :

« Buvons ensemble ! Embrassons-nous ! Et les ennemis seront vaincus ! »

Trois semaines plus tard, c'était l'*orage du 10 août* !

C'est en refusant le décret d'accusation qu'on lui demandait contre La Fayette que le roi déclencha l'ouragan.

N'est-ce point d'une singulière ironie, quand on songe qu'aujourd'hui c'est le prestige de ce même La Fayette qui constitue, aux yeux de nos amis d'Amérique, notre plus beau titre de gloire et notre plus solide trait d'union ?

A la nouvelle de ce refus, le tocsin sonna. C'était dans la nuit du 9 au 10 août.

A ce signal, tout Paris courut aux armes et sortit dans la rue.

Partout le peuple se soulevait en masse à la voix de ses chefs révolutionnaires qui lui disaient que l'heure était venue de vaincre ou de mourir.

Les faubourgs étaient illuminés ; les rues déversaient, comme un torrent sans cesse grossissant, toute une horde déchaînée, magnifique et terrible.

Et la grande voix de *La Marseillaise* emplissait tout Paris de l'immense grondement de ses strophes vengeresses, dont les ondes sonores venaient déferler, en vagues successives, à l'assaut des Tuileries.

L'attaque commença par le Carrousel. L'héroïque

défense des Suisses, qui se firent massacrer sur place, n'arrêta pas le flot révolutionnaire. Les Tuileries furent emportées : la révolution triomphait.

Desmoulins était, avec Danton, au premier rang des entraîneurs de la foule.

Nous avons, dans une lettre de Lucile, quelques détails qui nous font revivre les heures de fièvre de cette nuit historique.

Elle a entendu le tocsin sonner aux Cordeliers. Elle a entendu les cris de : « Vive la nation ! » retentir dans la rue et le passage de l'émeute chantant *La Marseillaise*.

« Bientôt, dit-elle, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. Il se reposa quelques instants, puis repartit dans la mêlée. J'écoutais le son de la fatale cloche. Tout à coup, M<sup>me</sup> Danton dit :

« — On tire le canon.

« Puis elle s'évanouit. Une voisine allait hurlant « que tout cela c'était de la faute de Camille ». Peut-être n'avait-elle pas tout à fait tort. »

Puis on apprenait que Suleau, le journaliste royaliste, avait eu la tête coupée et qu'on la promenait dans Paris au bout d'une pique. C'était la mode.

« Tout sera fini d'ici huit jours, ajoutait-elle. On brise les glaces dans le château ; on nous a rapporté des brosses et des éponges de la toilette de la reine, on foule l'argenterie aux pieds... O quelle fermentation ! »

Le surlendemain, Danton était ministre.

Quant à Camille, lui, il devenait « secrétaire général du ministère de la justice », — par la grâce du canon, dit-il.

« J'ai pénétré, ajoutait-il orgueilleusement, dans le

palais des Lamoignon et des Maupeou par la brèche des Tuileries. »

Et il songeait à l'effet que cela allait faire à Guise.

Peu après, il était élu député de la Convention. Et ce furent les horribles massacres de septembre, où des milliers de prisonniers, de prêtres et de femmes furent assassinés à coups de sabres, de faux et de massues par une populace ivre de fureur et de sang.

Il est malheureusement trop certain que Desmoulin a porté, avec Danton, la lourde responsabilité morale de cet affreux carnage.

Il ne fut pas moins violent lorsque la Convention statua sur le sort de Louis XVI.

« Un roi mort, s'écria-t-il, ce n'est pas un homme de moins ! Je vote la mort trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention Nationale ! »

Il faut dire que Lucile n'était pas faite pour le modérer. Car déjà elle réclamait le supplice de Marie-Antoinette.

« Si j'étais reine, écrivait-elle, et qu'ayant fait le malheur de mes sujets une mort certaine me fût préparée, je n'attendrais pas le moment où une populace effrénée viendrait m'arracher à mon palais pour me traîner indignement au pied de l'échafaud. Je préviendrais ses coups et voudrais, en mourant, en imposer à l'univers entier.

« Je ferais préparer une vaste enceinte dans une place publique ; j'y ferais dresser un bûcher, et, vis-à-vis le bûcher, je ferais dresser un autel.

« Pendant trois jours, j'irais au pied de cet autel prier le grand maître de l'univers ; le troisième jour, pour expirer, je voudrais que toute ma famille en deuil m'accom-

pagnât au bûcher : cette cérémonie se ferait à minuit, à la lueur des flambeaux ! »

Quelle mentalité, à la fois sanguinaire, puérule et théâtrale, dénote cette page étrange de cette pourtant charmante Lucile Desmoulins !

Il faut croire que tout ce sang répandu, ce déchaînement de haines et cette âpreté des luttes de la révolution avaient alors causé, dans les meilleurs esprits, une sorte de déséquilibre morbide, d'enivrement spécial et comme une déformation de la sensibilité.

On avait pu penser et espérer que la mort de Louis XVI marquerait le terme des troubles sanglants.

Mais, hélas ! elle devait plutôt en marquer la recrudescence.

Car ce n'était pas tout d'avoir pris le pouvoir : il fallait, maintenant, l'exercer.

Après avoir détruit par la violence, il fallait reconstruire dans le trouble.

Et si le gouvernement royal avait fait bien des fautes et eu bien des faiblesses, du moins possédait-il cette immense supériorité d'avoir profité d'un ordre de choses établi et d'avoir été servi par son expérience héréditaire.

Tandis que la Convention n'avait pour elle, avec tout son patriotisme et sa bonne volonté, que des idées nouvelles, théoriques et préconçues dont l'application devait être fort malaisée.

Louis XVI l'avait bien dit, en parlant de la Constituante : « On ne tend qu'à un gouvernement métaphysique, impossible dans son exécution ! »

On allait en faire la cruelle expérience.

C'est toujours un rôle facile que d'être de l'opposition et d'exploiter les misères du peuple pour le dresser contre les fautes plus ou moins inévitables de tout gouvernement.

Mais, maintenant, c'était la Convention elle-même qui était le gouvernement, et elle allait connaître à son tour les plaintes d'une misère publique que les désordres n'avaient fait qu'augmenter encore.

Et Robespierre ne devait pas tarder à parler mélancoliquement « du peuple crédule et souffrant, toujours enclin à se plaindre du gouvernement qui ne peut remédier à tous ses maux ».

Quand on est parvenu au pouvoir par la violence, quel autre moyen de s'y maintenir, contre les compétitions rivales, qu'en régnant par la terreur ?

Le mot est de Robespierre lui-même :

« Le principe d'un gouvernement démocratique, c'est la vertu ; mais son moyen pendant qu'il s'établit, c'est la terreur ! »

Les solutions brutales ne sont-elles pas, d'ailleurs, celles qui s'offrent d'abord à l'esprit et avec d'autant plus de vivacité que cet esprit est moins préparé à jouer le rôle qu'il vient d'assumer ?

Il fallait faire une diversion aux plaintes du peuple, et, puisqu'on était impuissant à soulager sa misère, il fallait, du moins, lui sacrifier des victimes expiatoires et détourner sur elles son ressentiment, en le convainquant que c'était par leurs fautes que ses souffrances n'étaient point encore abolies.

Après Louis XVI, ce fut Custine. Après Custine, ce fut Marie-Antoinette. Après Marie-Antoinette, ce furent les Girondins !

Obéissant aux suggestions de Robespierre, c'est Camille Desmoulins qui commença, encore le premier, l'attaque contre les Girondins.

Dans un pamphlet terrible intitulé : *Histoire des Brissotins*, — *Brissot dévoilé*, Camille s'en prenait à la Gironde des malheurs du temps.

Les événements avaient marché si vite que ces Girondins, pour lesquels on avait fait l'émeute de juin 1792, étaient déjà devenus, au début de 1793, d'odieuses réactionnaires.

Leur modération relative apparaissait comme une coupable faiblesse, cause de tous les maux.

Il fallait les exclure du sein de la Révolution : on les accusait d'avoir tramé un complot contre la République, et Camille leur lançait, pour terminer, ce trait empoisonné :

— Ils ont créé la République avec des vices.

Le succès de ce pamphlet fut plus complet que ne l'avait désiré son auteur même. Car un acte d'accusation contre les Girondins ne devait pas tarder à être présenté par Saint-Just à la Convention.

Il était dirigé non seulement contre les vingt-deux Girondins et les membres de la Commission des Douze, mais, en outre, contre soixante-treize membres du côté droit, qui furent mis aussitôt en état d'arrestation.

La Révolution commençait à dévorer ses propres enfants. Il y eut au procès des Girondins une affluence considérable, « car c'était, nous dit Thiers, un spectacle encore nouveau que celui de tant de républicains condamnés pour la cause de la République ».

« C'était, ajoute-t-il, le premier de ces honteux procès

où le plus fort écoute pour ne pas croire, où le plus faible parle pour ne pas persuader ! »

Les Girondins furent tous condamnés à mort sans qu'aucun grief sérieux eût pu être établi contre eux.

Camille Desmoulin, éccœuré de ce spectacle, connut là son premier remords.

Il quitta la salle dans un état d'émotion indescriptible, en répétant comme un fou :

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! C'est moi qui les tue ! C'est mon *Brissot dévoilé*. Je m'en vais ! Je m'en vais !

Il faut dire, à la décharge de la Convention, que la situation avait été et était encore singulièrement grave et tragique.

La patrie était en danger. Les armées de la République, informes, mal commandées, mal organisées, n'avaient pas trouvé d'abord, malgré toute leur bravoure, le chemin de la victoire.

Ce n'est que grâce à l'intelligente et compétente direction de Carnot, ancien officier du génie, ce n'est que grâce aux efficaces mesures d'organisation qu'il fit prendre, ce n'est que lorsqu'il eut établi un plan d'ensemble, bien conçu avec unité de vues, et qu'il l'eut fait respecter, que nos drapeaux tricolores furent partout victorieux.

Mais, au début, battues en Vendée, battues à Toulon, en échec devant Lyon révolté, en déroute à Menin, à Pirmasens, à Perpignan, et assiégées à Dunkerque, les armées de la Révolution avaient paru, un instant, en tragique posture.

C'est alors que, pour sauver la Patrie, la Convention avait pris un ensemble de mesures dites révolutionnaires.

Elle avait décidé qu'avant d'abandonner la République à elle-même et à sa constitution normale, il fallait songer d'abord à la sauver par des mesures exceptionnelles et provisoires de dictature.

La dictature était conférée au *Comité de Salut Public*, avec Robespierre et Saint-Just.

Cette dictature absolue, sans limites comme sans contrôle, lui permettait de prendre toutes les mesures qu'il jugeait propres au salut de l'État.

Une armée dite révolutionnaire, sorte de police mobile, forte de six mille hommes et d'une importante artillerie, recrutée par Bouchotte parmi les gens sans aveu de la pègre la plus sanguinaire, était mise à la disposition du Comité pour faire exécuter ses décisions.

Un tribunal, dit révolutionnaire, et d'une docilité parfaite, était chargé de conserver une apparence de justice aux exécutions qu'il jugeait nécessaires.

Une loi de circonstance enfin, dite « loi des suspects », lui permettait de faire mettre et de garder en prison, de déférer au tribunal et de faire condamner à mort qui bon lui semblait.

Bientôt une instruction donnait à cette loi plus d'extension encore.

Devaient être considérés comme suspects :

1° Ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêtent son énergie par des discours astucieux, des cris turbulents et des menaces ;

2° Ceux qui, plus prudents, parlent mystérieusement des malheurs de la République, s'apitoient sur le sort du peuple et sont toujours prêts à répandre de mauvaises nouvelles avec une douleur affectée ;

3° Ceux qui ont changé de conduite et de langage selon les événements, etc. ;

4° Ceux qui plaignent les fermiers, les marchands avides contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures ;

5° Ceux qui, ayant toujours les mots de *liberté*, *république* et *patrie* sur les lèvres, fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres, les contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les modérés et s'intéressent à leur sort ;

6° . . . . .

7° Ceux qui ont reçu avec indifférence la constitution républicaine et ont fait paraître de fausses craintes sur son établissement et sa durée ;

8° Ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle.

J'en passe, car il y a douze articles.... Mais vous voyez déjà, par ces quelques échantillons, combien il était difficile de ne pas passer un jour pour suspect.

Et, en effet, les arrestations se multipliaient, sans jamais connaître de trêve, *ni jour, ni nuit*, au point que, bientôt, toutes les prisons de Paris regorgèrent de suspects.

Quand les prisons furent pleines, on en plaça dans des collèges, dans des abbayes, dans des séminaires, dans des maisons réquisitionnées tout exprès.

Il y en eut au palais du Luxembourg, au collège Duplessis, bref, partout où on pouvait trouver encore de la place.

Et c'était une étrange chose que l'existence menée par ces suspects dans leurs prisons improvisées.

Beaucoup, qui avaient de l'argent, avaient pu faire venir des lits et des meubles du dehors, et l'on avait organisé des dortoirs, des réfectoires où la vie commune créait vraiment, à défaut de la liberté, l'égalité et la fraternité dans l'infortune.

Des amitiés se formèrent, des amours s'ébauchèrent entre captifs dans le provisoire de ces prisons révolutionnaires, à la porte desquelles l'accusateur public, le terrible Fouquier-Tinville, venait frapper, comme la Parque antique, pour réclamer chaque jour ses victimes nouvelles, le tribut quotidien de l'échafaud.

Malgré cette perspective tragique et jamais bien lointaine, une certaine gaieté régnait, des jeux s'organisaient entre les prisonniers, des musiciens donnaient des concerts, des poètes disaient des vers et même... on jouait la comédie.

L'une des scènes les plus goûtées était la parodie du tribunal révolutionnaire.

C'est à minuit — l'heure des crimes — que se jouait ce drame singulier.

Un certain nombre de prisonniers figuraient, assis sur des lits, les jurés du tribunal révolutionnaire et Fouquier-Tinville lui-même.

D'autres représentaient les accusés. La parodie de justice se terminait toujours — comme dans la réalité, hélas ! — par la condamnation à mort et l'exécution qui était également mimée dans tous ses détails.

Puis la victime, se couvrant la tête d'un drap de lit, était censée revenir des enfers, et ce revenant, ce fantôme blanc, parlant d'une voix sépulcrale, prophétisait à ses juges iniques une destinée aussi tragique que la sienne, et,

les saisissant par les pieds, il les entraînait à leur tour avec lui dans l'abîme.

« C'est ainsi, dit Riouffe, que nous badinions dans le sein de la mort et que, dans nos jeux prophétiques, nous disions la vérité au milieu des espions et des bourreaux. »

Ces innombrables arrestations, ces centaines d'exécutions quotidiennes répandaient une terreur générale dans le pays et rendaient l'autorité formidable.

Ah ! qu'on était loin des honorables scrupules de Louis XVI, et qu'elle devait paraître cruellement dérisoire à ses derniers partisans, cette phrase qu'il avait écrite à ceux qui lui conseillaient une énergique répression des menées révolutionnaires :

« La guerre civile me fait horreur ; je ne veux pas régner par la violence ! »

Personne n'osait plus élever la moindre plainte, bien que la situation économique fût plus critique que jamais.

L'assignat, déprécié des quatre cinquièmes de sa valeur, avait élevé à des taux inabordables le coût de la vie. Les denrées étaient si rares qu'on avait dû mettre des cordes à la porte des boulangeries pour permettre aux acheteurs de faire la queue sans trop de désordre.

Pour arrêter la hausse des marchandises, le Comité de Salut Public avait décrété, pour chaque denrée, un maximum qui ne pouvait pas être dépassé sous les peines les plus sévères.

Mais, alors, la marchandise n'étant plus rémunératrice pour le commerçant, toutes les boutiques s'étaient peu à peu fermées et les denrées étaient restées chez le producteur.

On taxa alors le producteur. Et le producteur, qui ne gagnait plus rien à produire, ne produisit plus que pour lui-même.

Le procureur général Chaumette fulmina dans un discours terrible contre les marchands.

On en guillotina quelques-uns, mais la vie n'en devint ni plus facile ni moins coûteuse.

Comme beaucoup de gens passaient leur nuit à attendre à la porte des boulangers pour être servis les premiers, et qu'il en résultait des bagarres, Chaumette décida que la distribution commencerait, désormais, *par les derniers arrivés*.

Mais cette mesure, pourtant si ingénieuse, ne fit qu'augmenter encore la confusion et les troubles de la rue.

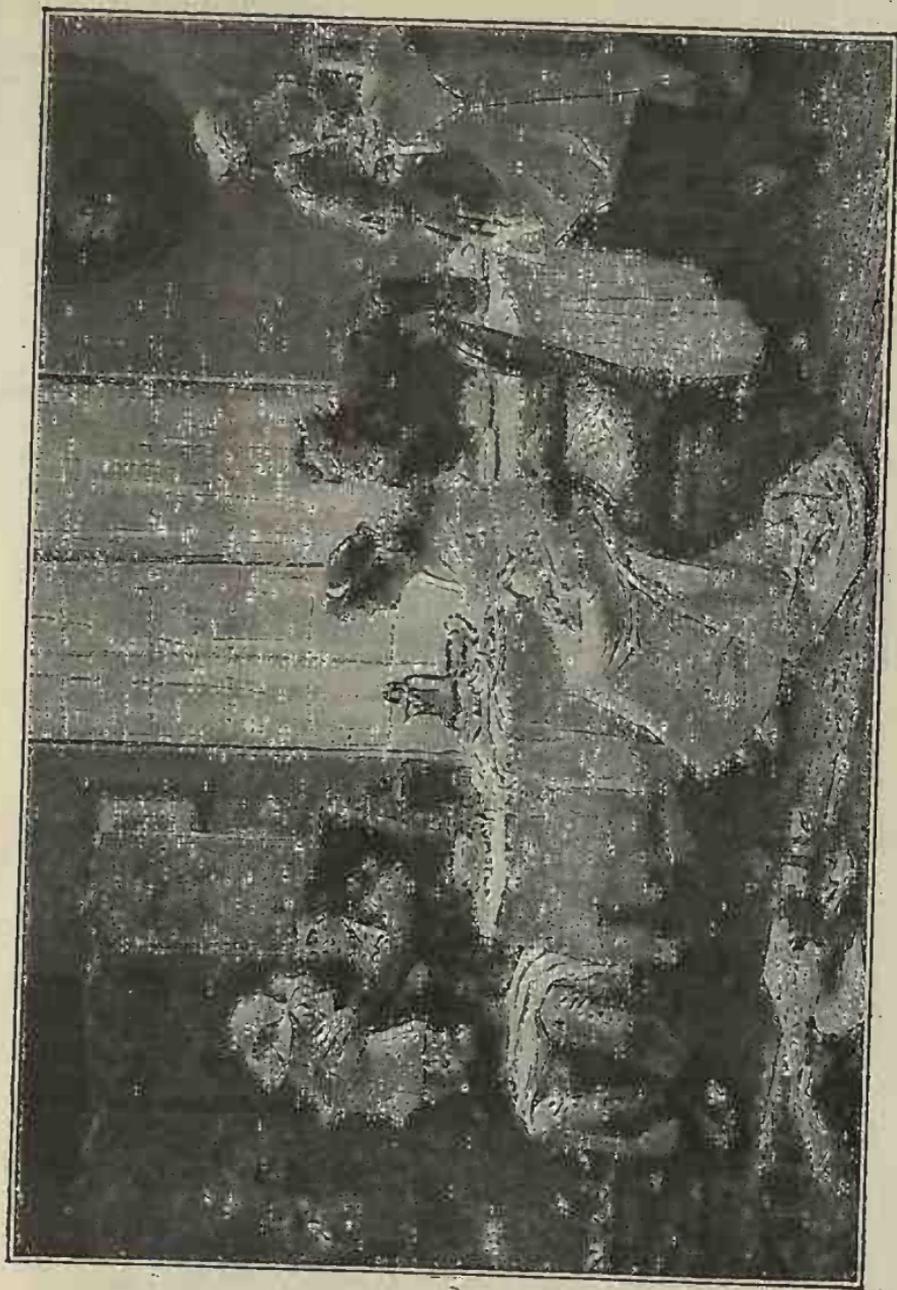
C'est de cette époque que datent la plupart des grandes réformes révolutionnaires : les unes utiles et durables comme le système métrique, d'autres éphémères comme le calendrier républicain ou la division du cadran des horloges en dix heures, au lieu de douze.

En même temps, on abolissait tous les anciens cultes et l'on établissait officiellement, à Paris, le culte de la Raison, peut-être parce que c'était le moment où il pouvait sembler qu'on s'en éloignât précisément le plus !

Ce fut une curieuse cérémonie !

Notre-Dame devint le temple de la Raison, le buste de Marat remplaça partout le crucifix. Et, le 20 brumaire la première fête de la Raison fut célébrée en grande pompe.

Une jeune femme représentait la déesse de la Raison. On l'avait choisie séduisante, sans doute pour rendre la



CAMILLE DESMOULINS EN FAMILLE. Tableau de François Flameng.

Raison plus aimable. C'était l'épouse de l'imprimeur Momoro, un des plus farouches révolutionnaires.

Drapée de blanc, avec un manteau bleu céleste flottant sur ses épaules, les cheveux épars, coiffée du bonnet de la liberté, assise sur un siège entouré de lierre, elle était portée par quatre citoyens.

La déesse était suivie d'un cortège de jeunes filles, vêtues de robes candides et couronnées de roses. Puis, venaient le buste de Marat, les musiciens et toutes les sections de Paris en armes.

Le procureur général Chaumette prononça un discours, aux allures de sermon, dont le seul début vous permettra d'apprécier tout le sel.

« Citoyens, disait-il, le fanatisme a cédé la place à la Raison. »

Après quoi, — et c'était, manifestement, le parti le plus raisonnable, — il donnait une chaleureuse accolade à la belle déesse.

Toutes ces incohérences, toutes ces violences, toutes ces arrestations et exécutions arbitraires, et ce régime si tyrannique qu'il posait, sans paraître même en saisir l'ironie cruelle, cette piquante alternative : la fraternité ou la mort, tout cela commençait à déconcerter les premiers apôtres les plus sincères de la Révolution !

Camille Desmoulins qui avait été, jusque-là, à l'avant-garde se sentait, à son tour, dépassé.

Le supplice des Girondins, resté pour lui comme un remords poignant, inclinait maintenant son âme à la clémence.

Danton, dont il était l'admirateur et l'ami, subissait la même évolution.

Ce farouche lutteur, ce titan d'acier qui, portant l'enthousiasme de la foule, avait assuré, à lui seul, le succès du 10 août, qui avait été sur la brèche aux heures les plus critiques et dont la mâle audace, l'invincible assurance, avaient redonné confiance, aux jours tragiques de l'invasion, à tous ceux qui commençaient à désespérer de la Patrie, ce rude athlète, fait pour la lutte, s'était depuis quelque temps retiré de la vie publique et se complaisait aux joies intimes du foyer.

Le danger pressant, d'ailleurs, était passé.

Sa parole profonde et prophétique, prononcée aux plus sombres heures de la République : « Une nation en révolution est plus près de conquérir ses voisins que d'en être conquise ! », commençait à se réaliser.

L'énergique et intelligente direction de Carnot avait ramené partout la victoire sous nos drapeaux.

Notre armée révolutionnaire, qui s'était accrue en un mois d'une levée de 600 000 hommes, paraissait formidable à une époque où les autres nations n'avaient encore, suivant l'habitude, que des troupes mercenaires bien inférieures en nombre. Le péril s'éloignait.

Danton, le grand athlète, las des tueries, écœuré de sang, aspirait à la paix.

Un soir de l'été 1793, il longea la Seine avec Camille Desmoulins ; les derniers reflets du soleil couchant rougissant l'eau tranquille du fleuve en avaient fait comme un fleuve de sang.

Impressionné par ce spectacle, qui faisait lever en lui tant de souvenirs sanglants, depuis les massacres de septembre jusqu'à ceux du 31 mai, Danton, saisissant le bras de Camille, lui dit avec émotion :

— Ah ! regarde ! Regarde tout ce sang. La Seine coule du sang. C'est trop de sang versé. Allons ! reprends ta plume, Camille, et demande qu'on soit clément : je te soutiendrai.

Et Camille avait repris sa plume avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il avait dit lui-même quelques jours avant :

— Il me semble toujours que mon tour va arriver d'être submergé. »

*Le Vieux Cordelier* allait naître, ce *Vieux Cordelier* où Camille a jeté, selon le mot de Michelet, « le cri divin qui remuera les âmes éternellement ».

Le premier numéro de ce journal parut le 15 frimaire an II (5 décembre 1793).

Camille Desmoulins y attaquait les ultra-révolutionnaires : Hébert, Chaumette, Momoro, Anacharsis Clootz, tous les plus farouches adeptes du culte de la Raison, tous ceux qui trouvaient trop doux le régime du Comité de Salut Public. Et, jusque-là, tout allait bien, parce que Camille avait, dans ses attaques, l'approbation de Robespierre qui craignait d'être lui-même supplanté au pouvoir par ces dangereux énergumènes.

Mais, dans son troisième numéro, Camille faisait une satire très vive de la loi des suspects et du régime de la Terreur.

Sous couleur d'une traduction de Tacite et en feignant d'étudier les mœurs de Rome au temps des empereurs, il adressait des critiques acérées au gouvernement révolutionnaire.

Il énumérait, soi-disant d'après Tacite, les crimes de

lèse-majesté ou de contre-révolution sous la tyrannie impériale.

En voici quelques-uns :

« Crime de contre-révolution à Petreius d'avoir eu un songe sur Claude :

« Crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude a eu un songe sur lui ;

« Crime de contre-révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches et en conservant, dans son gilet, un jeton à la face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans ;

« Crime de contre-révolution de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement ;

« Crime de contre-révolution à la mère du consul Furius Geminus d'avoir pleuré la mort de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait pas s'exposer à périr soi-même.

« On avait peur que la peur même ne rendît coupable. Tout donnait de l'ombrage au tyran.



DANTON.

D'après F. Bonneville.

« Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince : Suspect !

« Fuyait-on, au contraire, la popularité et se tenait-on au coin de son feu : Suspect !

« Étiez-vous riche : il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. Suspect !

« Étiez-vous pauvre ; comment donc ! Il faut surveiller de près cet homme : il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. Suspect !

« S'était-on acquis de la réputation à la guerre : on n'en était que plus dangereux par son talent.

« Il y a de la ressource avec un général inepte. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola : le mieux était de s'en défaire.

« En un mot, sous ces règnes, la mort naturelle d'un homme célèbre ou seulement en place était si rare que cela était mis dans les gazettes comme un événement, et transmis par l'historien à la mémoire des siècles.

« Sous ce consulat, il y eut un pontife, Pison, qui mourut dans son lit : ce qui parut tenir du prodige ! »

Puis, revenant à la Révolution et se laissant entraîner par la généreuse ardeur de son tempérament d'illuminé, Camille concluait :

« Non ! la liberté, cette liberté que j'adore, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons. La liberté, c'est le Bonheur, c'est la Raison, c'est l'Égalité, c'est la Justice...

« Voulez-vous que je la reconnaisse, voulez-vous que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle ?

« Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que

vous appelez suspects, car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a point de maisons de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt ; il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi.

« Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine ! Mais y eut-il jamais plus grande folie ? »

« Pouvez-vous en faire périr un seul sur l'échafaud sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis ? »

Cet éloquent appel à la clémence eut un énorme retentissement dans le public, tant il répondait au vœu secret de toute la nation.

En quelques jours, des milliers d'exemplaires du *Vieux Cordelier* furent enlevés. Le tirage ne suffisant pas à la demande, les derniers numéros atteignirent des prix exorbitants.

Les provinces en demandaient en quantité. Dans les prisons, les malheureux suspects se les transmettaient à la dérobée et ils lisaient avec délices ce révolutionnaire qui leur était naguère odieux et qui représentait, maintenant, tout leur espoir.

Au Comité de Salut Public et à la Convention, ce fut, par contre, de la fureur.

— Camille Desmoulin frise la guillotine ! s'écria l'un de ses plus violents adversaires.

La faction Hébert, qui se sentait dangereusement touchée par les attaques si vives de Desmoulin, écumait de colère dans sa feuille intitulée *Le Père Duchesne*, et que les colporteurs avaient pris l'habitude de vendre dans la rue en criant :

— Il est bougrement en colère, le Père Duchesne !

On y accusait Camille de tenir le langage des muscadins qu'il fréquentait, d'avoir partie liée avec l'aristocratie, et on y rappelait, non sans justesse, qu'il avait bien évolué depuis le jour où il s'était fait gloire — il n'y avait pas bien longtemps encore — de prendre le titre de procureur général de la Lanterne !

Dans les numéros suivants, Camille présentait sa défense. Il y expliquait et tempérait quelque peu son appel à la clémence, en exposant ainsi la situation :

« Le vaisseau de la République vogue entre deux écueils : le rocher de l'exagération et le banc de sable du modérantisme.

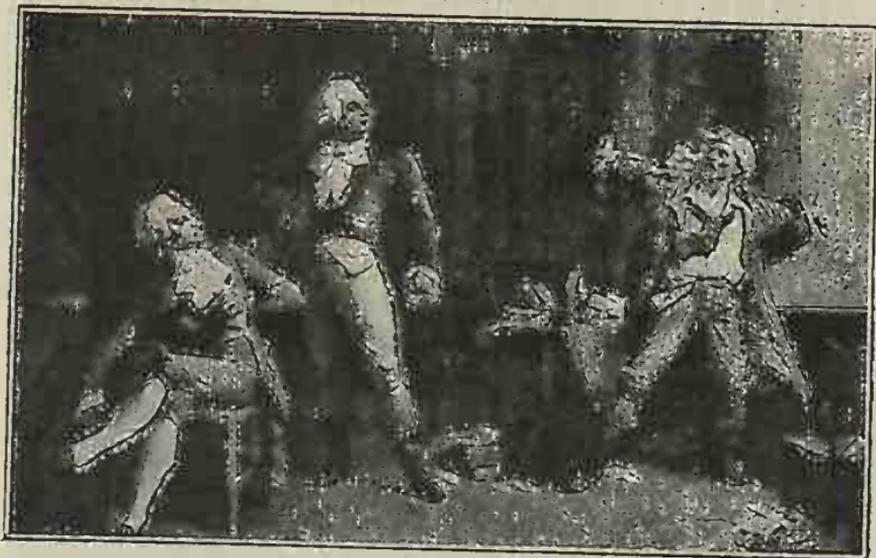
« Voyant que le Père Duchesne et presque toutes les sentinelles patriotes se tenaient sur le tillac avec leurs lunettes, occupés uniquement à crier : « Gare ! vous touchez au modérantisme ! » il a bien fallu que moi, Vieux Cordelier et doyen des Jacobins, je me chargeasse de faire la faction difficile et dont aucun des jeunes gens ne voulait, de crainte de se dépopulariser, celle de crier : « Gare ! Vous allez toucher à l'exagération ! » Et voilà l'obligation que doivent m'avoir tous mes collègues de la Convention, celle d'avoir exposé ma popularité même pour sauver le navire où ma cargaison n'était pas plus forte que la leur ! »

Il demandait, en terminant, que l'on établît un Comité de clémence pour examiner les plaintes des suspects arbitrairement détenus en prison. Mais il s'empressait d'ajouter, craignant d'avoir encore passé la mesure de l'indulgence permise :

« Arrière la pensée d'une amnistie ! Arrière l'ouverture des prisons ! »

Vous voyez que sa modération n'était encore que très relative.

Elle parut, cependant, intolérable à la Convention. Il convient de dire, il est vrai, qu'il y comptait quelques inimitiés redoutables que lui avait values l'intempérance



(Musée de Longchamp, à Marseille.)  
ROBESPIERRE, DANTON ET MARAT, Tableau de Louvet.

de sa plume. Il s'était permis sur certains de ses collègues des plaisanteries acérées, d'autant plus cruelles qu'elles contenaient une bonne part de vérité.

C'est ainsi qu'il avait écrit, dans sa lettre publique au général Dillon, injustement accusé de complot royaliste, détenu indéfiniment en prison, et que le terrible commissaire aux armées Billaud-Varenne poursuivait de sa haine :

— Demandez à Billaud-Varenne quelle peur lui a donnée Dillon en lui faisant voir l'ennemi?

Billaud-Varenne avait gardé cette phrase sur le cœur.

Et comme, à quelque temps de là, Camille disait de Saint-Just, dont les allures prétentieuses et compassées l'agaçaient fort :

— Voyez donc Saint-Just, qui porte sa tête comme un saint-sacrement !

— Nous te ferons porter la tienne comme un saint Denis ! avaient riposté les deux décemvirs irrités.

Et ils devaient tenir parole.

C'était d'autant plus facile que le crédit de Camille n'était pas grand dans cette assemblée.

Si sa plume, en effet, était fort alerte, sa langue l'était beaucoup moins. Il semblait toujours emprunté à la tribune, y parlait mal et sans autorité.

Et puis on le trouvait très souvent maladroit, et ses interventions paraissaient généralement déplacées.

M. Aulard, l'historien de la Révolution, nous en explique très bien la raison :

« En effet, dit-il (1), pour prendre la parole, il n'écoutait que sa fantaisie, ses nerfs ou, si l'on veut, sa conscience ! »

Un orateur qui n'écoute que sa conscience pour intervenir dans une assemblée politique... telle que la Convention ! C'est dire qu'il risque fort de n'y pas réussir.

Le 7 janvier 1794, on demanda contre Camille l'exclusion du Club des Jacobins.

Cette première disgrâce, si elle était prononcée, devait

(1) *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, p. 315.

être, on ne se faisait pas d'illusions sur ce point, rapidement suivie de la guillotine.

Robespierre demanda la parole pour défendre son ancien condisciple de Louis-le-Grand.

Mais, au murmure qui accueillit ses premiers mots, il se rendit compte que, s'il s'efforçait de justifier les tendances du *Vieux Cordelier*, il se perdrait lui-même avec Desmoulins.

Il résolut donc de jeter du lest et, le prenant sur un ton de supériorité et de condescendant persiflage :

— Camille, dit-il, est un enfant gâté. Il avait d'heureuses dispositions, mais les mauvaises compagnies l'ont égaré.

« Il faut sévir contre ses écrits, mais le conserver parmi nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la société.

Piqué au vif dans son amour-propre par ce ton d'ironique commisération, Desmoulins, se dressant, lança cette vibrante apostrophe :

— C'est fort bien dit, Robespierre : mais je te répondrai comme Rousseau : « Brûler n'est pas répondre ! »

— Eh bien ! répliqua Robespierre avec colère, s'il en est ainsi, qu'on ne brûle pas, mais qu'on réponde ! Apprends donc, Camille, que, si tu n'étais pas Camille, on n'aurait pas pour toi tant d'indulgence !

« Qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille ! Puisqu'il le veut, qu'il soit couvert d'ignominie. L'homme qui tient aussi fortement à des écrits perfides est peut-être plus qu'égaré !

Ce revirement — disons le mot, ce lâchage — était d'autant moins généreux que Camille avait soumis à

l'approbation de Robespierre les manuscrits de ses premiers numéros.

La lecture des numéros du *Vieux Cordelier* prit trois séances. Un silence de mort accueillit la traduction de Tacite et la longue énumération des suspects à Rome.

Puis, comme il arrive souvent dans les assemblées, d'autres sujets plus pressants sollicitèrent l'attention et aucune conclusion bien nette ne fut formulée.

Camille ne fut pas exclu. Mais on sentait pourtant qu'il était touché à mort, qu'il ne se relèverait pas de cette lecture, ni lui, ni tous ceux qu'on sentait derrière lui, Danton et ses amis, qu'on nommait alors les « Indulgents » ou les « Citra-révolutionnaires », par opposition aux « Ultra-révolutionnaires » de la faction Hébert-Momoro.

Et en effet, trois mois ne s'étaient pas écoulés que Robespierre remettait à Saint-Just un projet d'acte d'accusation dirigé contre les Indulgents.

Cet acte d'accusation fut lancé le 10 germinal an II (31 mars 1794).

Il englobait, avec Desmoulins, Danton, Philippeau et Lacroix; Fabre d'Églantine, leur ami, était déjà en prison.

Dans la nuit du 10 au 11 germinal, arrêtés à l'improviste, les accusés furent conduits au Luxembourg.

Camille raconte, qu'en l'y voyant arriver, Fabre d'Églantine s'écria :

— Eh, quoi ! la contre-révolution est donc faite ?

La nouvelle causa d'abord, en effet, dans Paris, une sorte de stupeur.

Des amis avaient prévenu Danton, l'avaient engagé à s'enfuir s'il voulait sauver sa vie.

Mais le grand tribun, secouant sa tête de lion, avait répondu avec un haussement d'épaules de dédain :

— Fuir? Mais est-ce qu'on peut emporter sa patrie à la semelle de ses souliers?

Et il avait ajouté, rejetant avec une superbe assurance cette pensée de son arrestation :

— Ils n'oseraient !

Ils avaient osé pourtant.

Camille, arraché aux embrassements de Lucile éplorée, faisait maintenant d'amères réflexions sur la grandeur et la décadence de sa destinée républicaine, dans ce palais Médicis qui lui servait de prison, dans ce même jardin du Luxembourg, témoin de son roman d'amour et de ses rêves de gloire, à l'aube radieuse de la liberté !

Il essayait vainement de se reconforter en se répétant :

— Qu'ai-je à craindre ? Mon nom n'est-il pas indissolublement lié à ces grandes journées de 1789 qui ont vu la prise de la Bastille ? Ma justification n'est-elle pas toute entière dans mes huit volumes républicains ?

Mais il savait bien qu'il se berçait lui-même d'illusions et que tous ses titres ne pèseraient pas lourd dans la balance faussée du tribunal révolutionnaire.

Aussi, comme un enfant qu'il était resté, se mit-il bientôt à sangloter éperdument au fond de son cachot en appelant Lucile !

Il lui écrivit une dernière lettre, qu'elle ne devait jamais recevoir, une longue et déchirante lettre, écrite avec des larmes, et où il mettait pêle-mêle ses rêves et ses regrets, ses illusions et son amour, son désespoir et sa fierté, toutes ses pensées et toute sa vie, tout ce qu'il avait cru, espéré, voulu, aimé, et qu'il sentait près de finir.

« J'avais rêvé, dit-il, — avec quelle pénétrante mélancolie ! — j'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée...

« Je n'ai pas pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes...

« Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage que nous périssons les derniers des républicains...

« Adieu, Lucile, ma Lucile, ma chère Lucile ! Adieu, Horace ! Adieu, mon père !...

« Je sens fuir devant moi le rivage de la vie... Je vois encore Lucile, je la vois, ma bien-aimée, ma Lucile.

« Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants ! »

Il avait raison, l'infortuné, de ne plus conserver d'espoir. A la Convention, l'implacable et venimeux rapport de Saint-Just avait été accueilli par des « applaudissements *unanimes et multipliés* ».

La procédure devait être conduite d'une manière particulièrement inique et à une allure accélérée.

La plupart des témoins ne furent même pas entendus. Il n'y eut pas une seule confrontation. On sentait que les accusés étaient condamnés d'avance. Le jugement était une simple formalité.

Danton était magnifique de mâle courage.

— On veut m'envoyer à l'échafaud ! avait-il dit. Eh bien ! j'irai gaiement !

A la Conciergerie, où on les transféra, lorsque l'acte d'accusation leur eut été notifié, Danton s'écria :

— Dire que c'est par un jour comme celui-ci que j'ai

institué le tribunal révolutionnaire ! J'en demande pardon à Dieu et aux hommes.

Le procès eut lieu au Palais de Justice, dans l'ancienne salle de la Cour de Cassation, détruite en 1871.

Le grand accusateur Fouquier-Tinville était là. Mais de quoi donc au juste les accusait-on ?

Oh ! la question posée au jury était bien simple et presque de style alors. Elle était ainsi conçue :

« Citoyens jurés, il a existé une conspiration tendante (*sic*) à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain.

« 1° Lacroix, député à la Convention ;

« 2° Danton, député ;

« 3° Camille Desmoulins, député ;

« 4° Philippeau, député ;

« 5° Hérault de Séchelles, député ;

« 6° Westermann, député,

sont-ils convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration ? »

Pour discréditer aux yeux du public cette fournée de patriotes, on avait alterné avec eux, sur les bancs, d'autres accusés, étrangers patibulaires, fripouilles sinistres, inculpés de trafics divers et de spéculations malpropres.

Danton tint à marquer la distinction et il protesta avec véhémence contre ce voisinage.

L'interrogatoire commença. Les premières réponses donnent bien le ton grandiloquent de l'époque.

On demande à Camille son âge :

— Trente-trois ans, l'âge du sans-culotte Jésus, l'âge critique pour les patriotes.

Et Danton :

— Je m'appelle Danton. Révolutionnaire, représentant du peuple. Ma demeure? Bientôt, le néant! Ensuite, le Panthéon de l'Histoire.

Westermann, lui, eut ce mot magnifique :

— Je demande à me mettre nu devant le peuple! J'ai reçu sept blessures, toutes par devant! Une seule par derrière : c'est mon acte d'accusation!

A un moment donné, la voix de tonnerre de Danton couvrait le bruit de la sonnette du président, qui cherchait vainement à lui imposer silence.

— N'entends-tu pas ma sonnette? criait celui-ci.

— Un homme qui défend sa vie se moque de ta sonnette et hurle! ripostait Danton avec plus de véhémence encore.

Le peuple se pressait en foule à ce spectacle. Non seulement la salle était archi-pleine, mais ceux qui n'avaient pas pu entrer remplissaient toute l'immense salle des Pas-Perdus et les couloirs du Palais. Il y en avait d'autres qui attendaient encore sur les marches du Palais et jusque sur la place Dauphine et le Pont-Neuf.

Toute cette foule palpitait aux divers incidents du procès. Les paroles de Danton étaient répétées de bouche en bouche tout le long de cette frémissante marée humaine.

Et Michelet nous raconte que la puissance vocale de Danton était telle que, par la fenêtre ouverte du tribunal, ses éclats de voix étaient nettement perçus jusqu'à l'autre côté de la Seine.

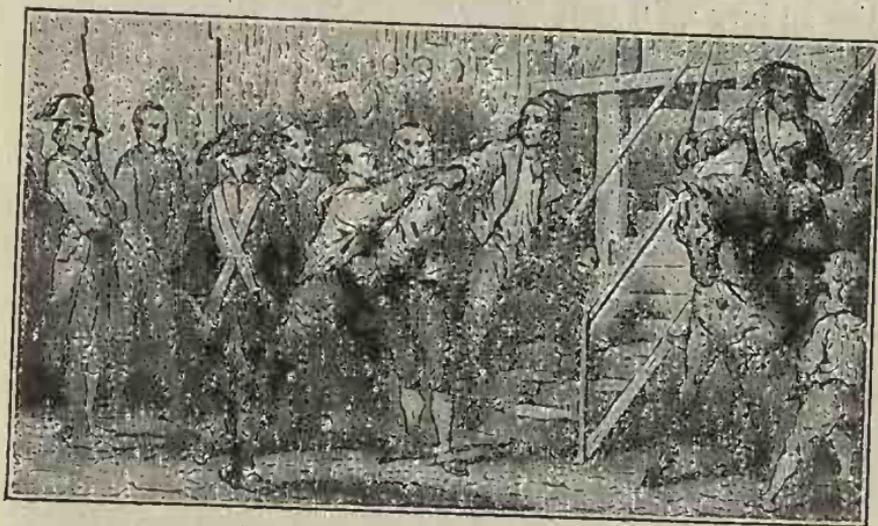
On eût dit les rugissements d'un lion pris au piège. Il pulvérisait de ses apostrophes indignées les inconsistants griefs de l'accusation.

— Fourvu qu'on me donne la parole *largement*, avait-il

dit en débutant, je suis sûr de confondre mes accusateurs, et si le peuple français est ce qu'il doit être, c'est moi qui serai obligé de demander leur grâce !

On commençait à s'apercevoir qu'il s'était à peine vanté.

Juges et jurés étaient anéantis par sa magnifique audace.



DANTON ET CAMILLE DESMOULINS A L'ÉCHAFAUD, par Tony Johannot.

L'un des jurés, dit-on, pleura à l'idée d'être obligé de condamner un tel homme.

Le peuple, aux portes, commençait à murmurer et ne cachait plus sa sympathie pour les accusés. La situation devenait critique.

On fit une diversion, en passant à l'interrogatoire des autres accusés.

Enfin, l'audience fut levée après cette première journée si chaude.

Fouquier-Tinville et le président Hermann se rendirent aussitôt au Comité de Salut Public pour lui rendre compte des difficultés qu'ils rencontraient.

On leur enjoignit de ne plus répondre à Danton, de lui imposer silence le plus possible et d'arriver à la clôture des débats, à la fin de la troisième audience, en faisant dire au jury qu'il était suffisamment instruit.

Le lendemain, la lutte reprend, plus vive encore qu'à la première audience.

Danton veut qu'on lui confronte les témoins qui l'accusent, il veut pouvoir faire entendre ses témoins, il veut être entendu par la Convention, il se plaint qu'on lui refuse les moyens de se défendre. Ses co-accusés font chorus avec lui.

Le tumulte est à son comble. Le président, désespérant de lui imposer silence, leva précipitamment l'audience.

Fouquier écrivit immédiatement au Comité de Salut Public pour avoir des armes contre ses accusés qu'il ne se sentait plus de taille à affronter tout seul à nouveau.

Le Comité, embarrassé, hésitait, ne sachant comment faire. C'est Saint-Just qui trouva la solution. Dans la défense désespérée des accusés, il vit la preuve certaine de leur culpabilité.

— Cette résistance, s'écria-t-il, c'est une révolte contre la loi ! Quel innocent s'est jamais révolté contre la loi ? Il ne faut plus d'autres preuves !

Et, sur sa proposition, la Convention vota, à l'unanimité, un décret par lequel le tribunal était « autorisé à mettre hors des débats les accusés qui manqueraient de respect à sa justice ou qui chercheraient à provoquer du trouble ».

Les deux députés Vadier et Vouland partirent aussitôt

pour apporter au tribunal, où la troisième audience était commencée, une copie de ce décret.

Il était temps !

Tous les accusés, debout, joignant leurs voix à celle de Danton qui dominait le tumulte, sommaient Fouquier-Tinville de faire comparaître les témoins qu'ils demandaient.

Ils exigeaient, de plus, qu'on leur permît de dénoncer publiquement à la Convention les projets de dictature de certains membres du Comité.

Fouquier-Tinville, cruellement embarrassé, écrasé par l'audace de Danton, dominé par sa voix puissante, ne savait plus que répondre ni quelle attitude adopter.

A ce moment, l'huissier vint lui dire que deux députés le demandaient d'urgence.

Il quitta aussitôt la salle — avec quel soulagement ! — et reçut avec joie le décret que Saint-Just venait de faire rendre.

Dès qu'il en eut pris connaissance, il s'empressa de rentrer à l'audience, demanda la parole et lut ce décret qui mettait les accusés hors des débats.

Il n'avait pas fini que Danton hurlait :

— Je prends le peuple à témoin que nous n'avons pas insulté le tribunal !

— C'est vrai ! répondirent quelques voix courageuses.

L'émotion était à son comble ; le public, étonné, indigné de ce déni de justice, manifestait de plus en plus clairement en faveur des accusés.

Danton apercevant, dans le fond de la salle, les deux députés Vadier et Vouland qui cherchaient à se dissimuler les désigna du geste en criant :

— Voyez-les, ces lâches assassins ! Ils nous poursuivent jusqu'ici. Ils ne nous lâcheront qu'à la mort.

Vadier et Vouland s'empressèrent de disparaître, et le président leva l'audience au milieu des murmures.

Le lendemain, quatrième et dernier jour, à l'ouverture des débats, les jurés se déclarèrent suffisamment instruits.

En conséquence, sans même donner la parole aux accusés, le président déclara que les débats étaient clos. Ce fut une belle clameur.

— Mais, s'écria Danton, aucune pièce n'a été produite. Aucun témoin entendu !

— C'est une infamie ! répétait Lacroix, c'est une infamie ! On ne nous juge pas, on nous tue.

Quant à Camille, déchirant avec fureur la défense qu'il avait soigneusement rédigée, il la jeta à la tête de Fouquier-Tinville, impassible et muet sous l'orage, avec son rictus sinistre.

Ce sont les morceaux de cette défense, ramassés après l'audience, qui parvinrent aux mains de Lucile.

Il fallut l'arracher au banc où il se cramponnait, et l'entraîner de force.

Danton, avant de quitter la salle, jetait ce dernier cri prophétique :

— Avant trois mois, le peuple déchirera par morceaux mes ennemis.

Il ne se trompait que de peu, car c'est quatre mois plus tard que Saint-Just, Fouquier-Tinville et Robespierre payaient à leur tour leur dette sanglante à la Révolution.

Quand le greffier vint pour leur lire l'arrêt :

— C'est inutile, lui dit Danton, on peut nous conduire

tout de suite à la guillotine ; qu'on nous assassine, cela suffit ! »

Desmoulin, lui, pleurait en silence dans un coin.

Il y avait là quinze condamnés dont l'exécution allait avoir lieu sur-le-champ.

Deux charrettes devaient les conduire au lieu du supplice. Desmoulin monta dans la seconde, aux côtés de Danton.

Une foule immense les entourait qui criait :

— Vive la République !

— Les foutues bêtes ! dit Danton. Ils crient :

« Vive la Répu-

blique ! » en nous voyant passer. Dans une heure, la République n'aura plus de tête.



FOUQUIER-TINVILLE, DESSINÉ D'APRÈS NATURE, AU TRIBUNAL, par Bonneville.

C'était le 16 germinal (5 avril 1794), une de ces premières journées radieuses de printemps où le calme lumineux de la fin du jour contrastait douloureusement avec les brutales clameurs de la rue.

Une bande infâme d'individus sans aveu — soudoyés par le Comité pour faire la voix du peuple et, si j'ose dire, « la claque de la guillotine » — suivait la charrette de Danton en insultant les condamnés.

Camille, ce pauvre Camille, naïf jusqu'au bout, répondait à leurs insultes en s'efforçant de les convaincre.

— On te trompe, peuple ! Ce sont tes serviteurs, tes amis qu'on immole ! C'est moi qui, en 89, t'appelais aux armes pour la liberté ! C'est moi qui ai poussé le premier cri pour la République ! Mon crime, mon seul crime, c'est d'avoir versé des larmes.

Dans la véhémence de son action oratoire, il déchirait sa chemise en lambeaux.

— Reste donc tranquille, lui dit Danton, et laisse là cette canaille.

En passant devant la maison de Robespierre, Desmoulin, tendant le poing, lui cria :

— Mes assassins ne me survivront pas !

L'Incorruptible entendit-il ?

Arrivé au pied de l'échafaud, Danton voulut embrasser Hérault de Séchelles qui devait passer avant lui. Le bourreau l'en empêcha.

— Imbécile ! lui dit Danton, empêcheras-tu nos têtes de s'embrasser dans le panier ?

Quant à Desmoulin, théâtral et mélancolique, il s'écria avec amertume avant de mourir :

— Voilà donc comment devait finir le premier apôtre de la liberté !

A l'heure où sa tête tombait, la pauvre Lucile était, de son côté, accusée d'avoir conspiré avec le général Dillon pour sauver son mari.

Elle avait, disait-on, soudoyé le peuple pour fomenter une émeute, faire assassiner Fouquier-Tinville, rétablir le dauphin sur le trône et arracher Camille au tribunal révolutionnaire.

C'était plus qu'il n'en fallait pour la perdre. Elle se retrouva à la Conciergerie avec Dillon ; l'ex-évêque renégat de Paris, Gobel ; le procureur général Chaumette, ex-grand pontife du culte de la Raison ; et la veuve d'Hébert, qui avait été guillotiné quelques semaines auparavant.

Toute la journée passa en même temps devant le tribunal révolutionnaire.

Lucile Desmoulins répondit avec calme et se défendit plutôt pour le principe, car elle souhaitait dé mourir.

En entendant prononcer la condamnation qui la frappait, elle s'écria joyeusement :

Bonsoir chère maman  
 une larme s'échappe  
 de mes yeux elle  
 est pour toi  
 je vais m'endormir  
 dans le cimetière de  
 Limouance  
 Lucille

LA DERNIÈRE LETTRE DE LUCILE DESMOULINS ÉCRITE A SA MÈRE.

— Dans quelques heures je vais donc revoir mon Camille !

Puis elle écrivit à sa mère ces simples lignes, d'une émotion si profonde et si pure :

« Bonsoir, chère maman ! Une larme s'échappe de mes yeux : elle est pour toi. Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence. — LUCILE. »

Devant l'échafaud, son calme extatique ne se démentit pas, et cette frêle enfant blonde, qui n'avait pas vingt-quatre ans, mourut comme une Romaine.

Ainsi le même supplice réunit dans la mort, à quelques jours d'intervalle, ces deux êtres jeunes, vibrants et sincères, qui s'étaient tant aimés dans la vie.

Sans doute, il faut nous indigner de la sentence inique qui les frappa et de la tyrannie criminelle qui terminait dans le sang de la guillotine leur charmant roman d'amour.

Mais peut-être vaut-il mieux encore méditer la grande leçon qui s'en dégage pour en faire notre profit.

C'est qu'il semble, en effet, que toute la philosophie de la Révolution soit venue se refléter, et comme s'illustrer, dans l'existence même de Camille Desmoulins.

Rappelez-vous l'enthousiasme lyrique de ses premières lettres à son père, lorsque, séduit par le mirage d'un bonheur universel, hélas irréalisable ! il entraînait le peuple crédule et souffrant à la poursuite de sa dangereuse chimère !

C'étaient, alors, les mots de : « Liberté, Égalité, Fraternité » qui semblaient doués de la vertu magique de remédier à toutes les misères de l'humanité, de guérir toutes les plaies sociales dont on souffrait.

Il ne fallait, alors, que jeter à bas l'odieuse tyrannie séculaire de la royauté, qui seule était responsable des misères du peuple, des impôts trop lourds, des privilèges détestés de quelques-uns.

Ah ! si la nation se gouvernait elle-même, si elle s'affranchissait de la tyrannie royale, plus rien ne s'opposerait à son bonheur, à sa prospérité, et les hommes, libres, égaux et fraternels, s'embrasseraient, au milieu des plaisirs et des fêtes, dans le sein d'une nature souriante, toujours aimable et bonne.

Et que fallait-il pour cela ? Oh ! si peu de chose : « Un seul jour d'anarchie ! » Le mot est de Desmoulin lui-même :

« Un seul jour d'anarchie, qui fera plus pour la liberté que quatre ans d'Assemblée Nationale ! »

Et ce fut le 10 août.

Le pouvoir tombé aux mains de Danton et de Desmoulin amena les affreux massacres de septembre.

Mais, sans doute, on liquidait encore le passé. Il ne fallait plus qu'achever de l'enterrer. Ensuite, on pourrait respirer.

Et ce furent les exécutions de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du duc d'Orléans, de Bailly, qu'on acclamait encore si peu de temps auparavant.

Mais, lorsque ces têtes furent tombées, il fallut bien s'apercevoir que les choses n'en allaient pas mieux.

Comme le peuple, toujours plus misérable, demandait des comptes, on lui chercha de nouveaux responsables.

Et l'on immola les admirables Girondins, qui avaient passé naguère pour révolutionnaires, mais qui se trou-

vaient être devenus les réactionnaires du moment, cause de tout le mal !

La tyrannie, toujours plus implacable, toujours plus sanguinaire, qui était passée des mains de Danton à celles de Robespierre, allait bientôt submerger, à leur tour, Danton, Camille et leurs amis, suspects, eux aussi, de réaction.

Ainsi le torrent, dont on avait rompu les digues, montait toujours, emportant peu à peu tous ceux qui l'avaient si imprudemment libéré.

Robespierre, Fouquier-Tinville, Saint-Just, Couthon ne devaient pas tarder, non plus, à apprendre à leurs dépens qu'ils n'étaient pas montés si haut qu'ils fussent hors de ses atteintes !

Ah ! qu'elle semblait rétrospectivement d'une dérision cruelle, cette belle assurance de Desmoulin écrivait à son père :

« Grâce au ciel, nous venons de couper l'arbre ! Ne craignez pas d'être vous-même écrasé dans sa chute.

« Cet arbre ne peut tomber que sur les oisifs et non sur ceux qui ont bien mérité de la patrie ! »

Il était pourtant tombé, cet arbre, d'abord sur ceux-là mêmes qui y avaient, les premiers, porté la hache.

Avec quel sourire amer M. Desmoulin père ne devait-il pas y songer, resté tout seul à son foyer désert et ruiné ! Un de ses fils était mort en Vendée, un autre sous la guillotine, le dernier se battait.

Et la tyrannie sanglante, née dans un rêve métaphysique, poursuivait toujours son cycle tragique, accumulant les deuils sur les ruines, pour aboutir, ô dérision

suprême ! à la dictature militaire du Premier Consul.

Ainsi le peuple-roi, brisant ses idoles de la veille pour s'attacher, sans cesse, aux pas de prophètes nouveaux, s'acharnait à chercher, dans l'ivresse de la violence, la réalisation d'un bonheur impossible !

Certes, il faut souhaiter ardemment le progrès social. Il y faut coopérer de toutes nos forces et dans toute la mesure de nos moyens.

Il est de l'impérieux devoir de tout gouvernement de le poursuivre sans cesse et d'y penser toujours.

Mais gardons-nous d'oublier qu'il ne peut sortir que d'une prudente évolution et d'une collaboration bienveillante, dans l'ordre et le travail.

On pourrait dire de lui, comme on l'a dit du génie, qu'il est d'abord le fruit d'une longue patience.

Persuader au peuple qu'il peut naître, du jour au lendemain, d'un bouleversement social et, si j'ose accoupler ces mots, du « règne de l'anarchie », c'est trahir le peuple lui-même en même temps que l'intérêt national, et c'est faire une œuvre criminelle, dont ceux qui l'entreprennent éprouveraient tout les premiers les funestes effets.

Vouloir s'assurer, en effet, contre la Révolution en étant soi-même révolutionnaire, c'est risquer de faire, en même temps qu'une lâcheté, un vilain et dangereux calcul.

Car la violence n'engendre que plus de violence, le désordre n'amène que plus de désordre, et, dans la surenchère qui se poursuit jusqu'au jour fatal d'une réaction impitoyable, ses premières victimes sont ses premiers apôtres.

Ce sont là, sans doute, des vérités premières et que chacun peut puiser dans notre propre Histoire. Mais il

n'est jamais inutile de les répéter, pour ceux qui sont tentés de les méconnaître.

Sachons donc garder le souvenir et comprendre la leçon de la tragique aventure de l'infortuné Camille Desmoulin, — qui, pour avoir pensé trouver, dans un jour d'anarchie; le bonheur du peuple, fit fondre sur lui tant de calamités; qui voulait plus d'humanité et qui amena la Terreur; qui voulait plus de liberté et qui eut la loi des Suspects et deux cent mille arrestations arbitraires; qui voulait plus de justice et qui eut les condamnations iniques du tribunal révolutionnaire, et qui, implorant enfin plus de clémence, finit lui-même sous la guillotine.

## ANNEXE

# LES CLOCHES DU PALAIS

---

Il est naturel d'interroger les vieilles pierres. Comme les vieilles gens, elles sont lentes à s'émouvoir, mais elles ont gardé le souvenir des temps passés et aiment à conter des histoires d'autrefois.

Le Palais est certes modeste, mais sa Cour du Mai a vu des choses qui sont dignes d'être contées et ses pierres, qui datent de saint Louis, méritent de vous émouvoir. C'est la demeure des rois et la maison des juges dans les temps anciens.

Voici la grande salle des Pas-Perdus, « la plus belle de la chrétienté », où des rois, jusqu'à François I<sup>er</sup>, donnaient des fêtes pour les mariages de leurs filles. Incendiée une première fois sous Louis XIII, puis sous la Commune, elle contenait la grande table de marbre noir derrière laquelle s'asseyaient le connétable et les maréchaux pour juger les affaires d'honneur entre gentilshommes, où se jouaient aussi les satires de la Basoche. Voici, dans la même salle, les boutiques des libraires et les piliers où les avocats d'autrefois donnaient des consultations gratuites aux indigents... La galerie marchande avec ses boutiques de lingères et de merciers... La chambre de la Tournelle et les salles de torture de la Tour Bombec qui entendirent les sanglots d'un régicide, Ravailiac, d'un conspirateur, Cinq-Mars, d'un voleur, Cartouche, et de l'agresseur de Louis XV, Damiens...

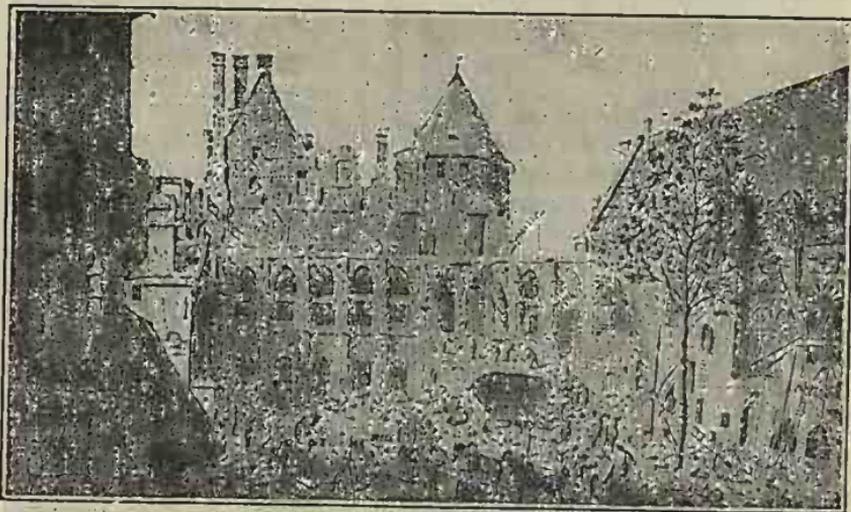
Voici la Grand'Chambre — son merveilleux plafond et son admirable tapisserie bleu de roi avec un écusson aux armes de France — où siégeait le Parlement de Paris, où se tenaient les lits de justice, où le tribunal révolutionnaire fit tomber tant de têtes innocentes !...

Voici enfin le guichet de la Conciergerie, devenu, par une déplorable profanation, la porte de la buvette du Palais, et la Cour du Mai où attendait la charrette de Sanson...

Écoutez les échos qui montent des profondeurs du Palais de Justice ! Ce ne sont plus, comme dans la cathédrale, les hosanna de victoire et les chants d'allégresse s'élevant vers le Dieu des armées... Ce sont des voix.

solitaires, des râles, les cris d'appel du condamné innocent qui maudit ses juges, les remords tardifs du criminel qui va expier sa faute, un bruit confus de rage impuissante et d'orgueil abaissé...

C'est, défaillante sous les outrages de la populace en délire, une reine qui a passé des splendeurs de Versailles aux cahots de la charrette fatale. Ce sont les Girondins mourant les yeux fixés sur la postérité ; c'est Charlotte enchaînée et triomphante ; c'est la tendre



VUE DE LA DÉMOLITION DU PALAIS 1777.

Lucile courant retrouver Camille dans la mort ; c'est Darboy, l'archevêque martyr ; c'est Bonjean le juste, immolé aux fureurs de la guerre civile.

Il y a plus de sincérité poignante et d'humanité vraie dans ces agonies silencieuses au bord de l'éternité que dans la pourpre glacée des cortèges officiels : Ney, vivant sa dernière heure dans l'obscurité d'un cachot, est plus émouvant encore que dans l'exaspération héroïque de la Haie-Sainte.

Les moindres bruits de nos demeures et ceux de la place publique se répercutent au Palais qui est comme le carrefour où se rencontrent tous les appétits et toutes les haines. Tout y aboutit : les drames de famille, les tragédies domestiques, les comédies sociales, les désastres matériels.

C'est là que sont dressés chaque jour les documents qui serviront à établir les grands bilans sociaux.

Après les catastrophes (guerre, émeute ou révolution), les procès qui se plaident aux audiences fiévreuses de la cour d'assises fournissent aux historiens de l'avenir des matériaux précieux pour écrire le récit fidèle des temps tragiques ou des heures héroïques et glorieuses.



LE PALAIS DE JUSTICE, EN 1790.

« Toutes les passions viennent à leur tour « chez la Justice »

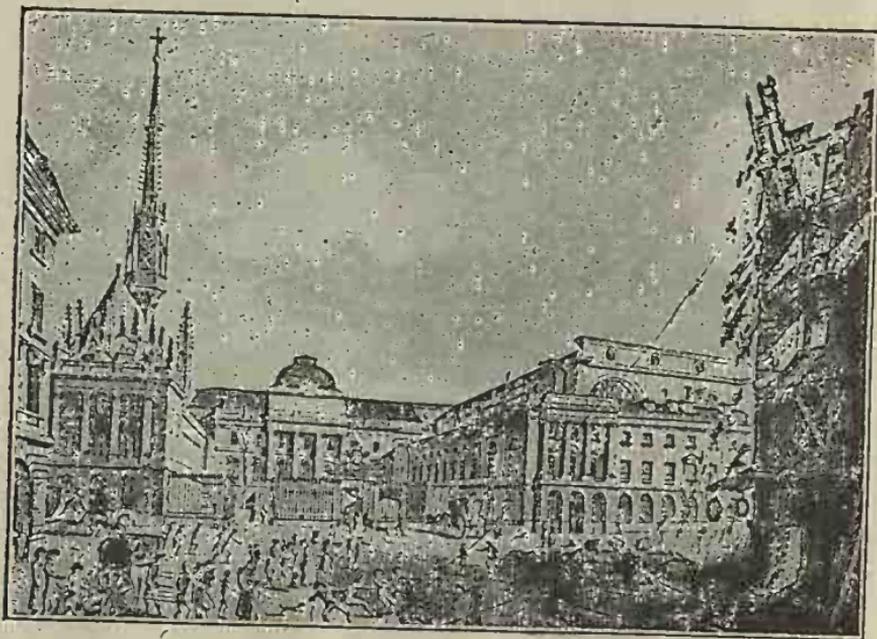
L'une emportant son masque et l'autre son coutEAU (1).

Cet assassin, ne le reconnaissez-vous pas ? Il est dans Eschyle ou dans Shakespeare... C'est Oreste et sa fureur tragique, c'est Othello égaré qui immole Desdémone innocente, c'est la perfidie d'Iago, c'est la misère de Phèdre. « malgré soi perfide, incestueuse »...

(1) Victor Hugo, *Tristesse d'Olympio*.

Ce sont toutes les audaces, toutes les bassesses, — parfois aussi toutes les noblesses, toutes les légitimes révoltes, tous les défis à l'oppression, — et toujours, sur le fond du drame, un cœur qui souffre et qui palpite...

Soufflez sur « la poudre du greffe »... Voyez ! des fantômes se lèvent... Ce sont les victimes de toutes les erreurs, les martyrs de tous les temps, les précurseurs que dénonça la foule aveugle... Socrate buvant la



LE PALAIS DE JUSTICE ET LA SAINTE-CHAPELLE A LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE;  
LA FLÈCHE, CONSTRUITE SOUS LOUIS XIII, FUT DÉMOLIE EN 1791.

ciguë des Trente, Galilée se dressant contre les puissants du jour, Calas et Sirven..., c'est l'humble huguenote bravant Louis XIV et écrivant sur les dalles de son cachot, avec un clou arraché au mur, le mot sublime : « Résiste ! »

Le Palais ! c'est un laboratoire à la taille de Shakespeare et de Balzac. Tout y est. Il n'y manque que l'étincelle de l'animateur de génie, que l'intuition du psychologue assez attentif pour discerner le bruit que fait la chute d'une âme...

## LES AVOCATS, TÉMOINS PRÉCIEUX.

Ces murs ont abrité des témoins précieux : les avocats. Cela ne vous choquera pas de lire leur éloge fait par un avocat, car, en les voyant défiler, vous reconnaîtrez des Français de tous les siècles. Tous les milieux sont représentés au barreau. On y accède avec la plus grande facilité, pourvu qu'on ait un diplôme et de l'honnêteté, double garantie du justiciable. On ne saurait invoquer de témoins plus autorisés que ceux-là. Depuis que la Révolution a brisé les corporations, ils sont les seuls à vivre dans un cadre historique, sous des règles traditionnelles, avec des habitudes séculaires. Nous pouvons, avec eux, suivre notre pays à travers les vicissitudes de sa longue histoire.

Celle du barreau peut se résumer dans un mot : la lutte, et sa qualité dominante dans un autre : le courage, vertu bien française. La lutte et le courage pour cette déesse à l'autel si souvent déserté : la Liberté ! Contre les régimes d'oppression, contre les rigueurs et les excès de la magistrature d'autrefois, contre l'arbitraire des puissants du jour, l'honneur du barreau fut de s'élever sans lassitude. Son armé, c'est la parole, si redoutable quand elle devient l'ironie, si meurtrière quand elle s'appelle le sarcasme.

Dans ce clair pays de France où Rabelais, en secouant Gargantua de rire, où Voltaire et Montesquieu, par les naïvetés de *Candide* ou les étonnements d'*Usbeck*, firent trembler et inquiétèrent le pouvoir, dans ce pays qui combat en souriant et renverse les trônes avec des chansons, la parole — instrument ailé — devait parfois devenir une massue.

Lorsque la tribune était silencieuse, la barre devint l'asile inviolable de ceux qui refusaient de se taire quand il y avait une injustice à dénoncer, un droit blessé à affirmer. L'histoire du Palais se confond avec la conquête et la défense des libertés publiques. Les noms de Berryer, de Jules Favre, de Gambetta — pour ne parler que du siècle dernier — sonnent comme des défis ou comme des mots de ralliement.

Ayant à parler d'une institution si ancienne, toute chargée de souvenirs, la difficulté n'est que de se mesurer et, voulant vous montrer le courage et l'indépendance du barreau, j'ai l'orgueil de pouvoir dire que la brassée est trop lourde. Ne croyez donc pas que je cède, en discernant la louange, « à l'amour de la maison où notre race est née ».

Il serait tentant de vous conter les vieilles légendes du temps de saint Yves, *advocatus et non latro*, du bâton de saint Nicolas, de la vie pittoresque des avocats du temps de la Fronde, qui firent plier Mazarin coupable d'avoir exilé le trop indépendant Omer Talon, de ces avocats du XVII<sup>e</sup> siècle, si verbeux et si touffus mais si riches en beau langage,

comme Antoine Lemaistre qui faisait désertter les églises quand il plaidait, comme Patru qui fut académicien et grand avocat !

Laissons avec regret tout ce passé poudreux. Nous avons de la vie tout près de nous. Je vous prends par la main et je vous mène — soyez sans crainte — auprès de Fouquier-Tinville, au tribunal révolutionnaire qui, comme vous le savez, siégeait dans l'ancienne grand'chambre, aujourd'hui la première chambre du tribunal.

#### PENDANT LA RÉVOLUTION.

Jamais les cloches du Palais ne sonnèrent plus héroïques sonnailles que dans le silence tragique de la Terreur.

On ne soupçonne pas la difficulté qu'il pouvait y avoir à parler de justice et de miséricorde au temps où dominait ce petit avocat d'Arras qui s'appelait M. de Robespierre. Les défenseurs étaient suspects. On les faisait comparaître, on les interrogeait, on les regardait d'un œil soupçonneux, on voulait connaître leurs sentiments à l'égard de la République « une et indivisible » ou plutôt des factions qui l'ont si diversement incarnée. Ils devaient justifier qu'ils avaient payé des contributions patriotiques, qu'ils faisaient partie de la garde nationale et qu'ils n'avaient pas défendu un trop grand nombre d'aristocrates, comme s'il n'était pas alors plus courant de défendre des « ci-devant » que des « patriotes » !

« Il ne suffit pas, disait un membre du Conseil général (qui avait dû faire sa carrière dans le service vicinal), qu'ils n'aient pas suivi les sentiers de l'aristocratie, il faut encore qu'ils aient marché d'un pas ferme dans la route du patriotisme. »

Leurs actes, leurs relations, leurs paroles étaient soigneusement contrôlés. Les impressions que leurs plaidoiries produisaient sur la foule étaient rapportées jour par jour au Comité de Sûreté générale. Triste époque qui succédait à celle qui avait connu « la douceur de vivre », et où un mouvement oratoire pouvait être considéré comme un acte d'incivisme !

Les avocats qui renonçaient à exercer leur profession, pour éviter des tracasseries et n'avoir pas à demander de certificat de civisme à leur porteur d'eau de la veille, n'étaient pas plus tranquilles. « Ils doutent eux-mêmes de leur civisme, ils ne se présentent pas, c'est qu'ils ont conscience de leurs crimes ! » Voilà bien la plus exacte formule qui ait jamais été donnée de la fameuse loi des suspects : si la parole est un crime, le silence est l'indice de sentiments antirépublicains :

Les morts allaient vite. Une journée suffisait à instruire l'affaire la

21 Brumaire

TRIBUNAL CRIMINEL

Révolutionnaire établi par la Loi du 10  
mars 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

L'exécuteur des Jugemens criminels ne  
fera faute de se rendre *Demain 22 Brumaire*  
*1793*, à la Maison de Justice pour y mettre  
à exécution le jugement qui condamne *Jean Silvain*  
*Bailly ex-maire de Paris*

à la peine de *Mort*

L'exécution aura lieu à *une* heures  
du *matin* sur la place de *Lesplanade* entre  
*le Champ de Mars* et *La Rivière de*  
*Seine*

l'Accusateur public.

Au Tribunal ce 20  
*1793 Brumaire*

le 2<sup>e</sup> d'an 2.

*A. G. Jouy*

*On suivra la route ordinaire en admettant par la  
rue St-honore et le port de la révolution.*

(Collection du Musée Grévin.)

FAC-SIMILÉ DE L'ORDRE D'EXÉCUTION DE BAILLY.

plus compliquée : on arrêtait dès l'aube, on instruisait le matin, on jugeait l'après-midi, on exécutait le soir. Oh ! ce n'était pas alors qu'on se plaignait des lenteurs nécessaires de la justice... Mais si elle n'était pas boiteuse, elle n'avait jamais été plus aveugle !

Un avocat, Lavaux, — qui a eu de la malchance, puisque son nom est resté obscur malgré son courage, — raconte dans ses Mémoires qu'on lui apportait les actes d'accusation à cinq heures du matin pour plaider le jour même à dix heures. Il ajoute qu'il ne pouvait s'empêcher de frémir à chaque coup de sonnette matinal, se demandant toujours si c'était l'huissier qui lui apportait les actes ou — si j'ose dire — le gendarme qui venait le chercher... pour qu'il répondît des siens...

Il n'y avait qu'un simulacre de liberté de la parole. Les présidents du tribunal, Montané ou Dumas, l'accusateur public — et quel ! — Fouquier-Tinville, interrompaient les défenseurs à chaque instant. La Révolution était logique : on coupait les plaidoiries avant de guillotiner les gens.

Chauveau-Lagarde, défendant la douce Élisabeth, disait : « L'accusée était dévouée à la reine, elle l'aimait. Elle a été fidèle à ses périls comme on l'est toujours à la fortune. L'amitié, la fidélité, le courage sont-ils des forfaits dignes de la mort ? » À ces mots, le président Dumas l'interrompt dans un aboiement et l'accuse de corrompre les mœurs publiques !

Les acquittements étaient rares. Lavaux déclare que, sur 150 accusés, il parvint à en sauver 30. Et encore est-ce à l'aide d'un subterfuge : « J'engageais, je forçais Fouquier-Tinville à m'accorder des remises de cause sous prétexte que j'attendais des pièces justificatives... J'espérais toujours que ce régime atroce s'userait par ses propres fureurs ou qu'une révolution le renverserait. Le 9 Thermidor fit remettre en liberté ceux de mes clients que j'avais fait placer dans la réserve... Doux souvenir ! Mes cheveux ont blanchi depuis ce temps et il fait encore palpiter mon cœur (1) ! »

La procédure était expéditive, mais Robespierre la trouvait encore trop lente. Il dit aux Jacobins : « Il faut que le tribunal soit actif comme le crime et finisse tout procès en vingt-quatre heures. » Quelques jours après était votée la fameuse loi de Prairial : elle supprimait les défenseurs. Les accusés étaient envoyés à l'échafaud sans avoir pu s'expliquer : Lavoisier, Chénier furent ainsi exécutés sans défenseur.

Et, ce qui était encore plus grave, l'instruction à l'audience fut aussi supprimée. Il suffisait au tribunal de se déclarer suffisamment éclairé pour que les débats fussent clos. « La loi, disait un pur, donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes. Elle n'en accorde

(1) LAVAUX, *Les Campagnes d'un Avocat*

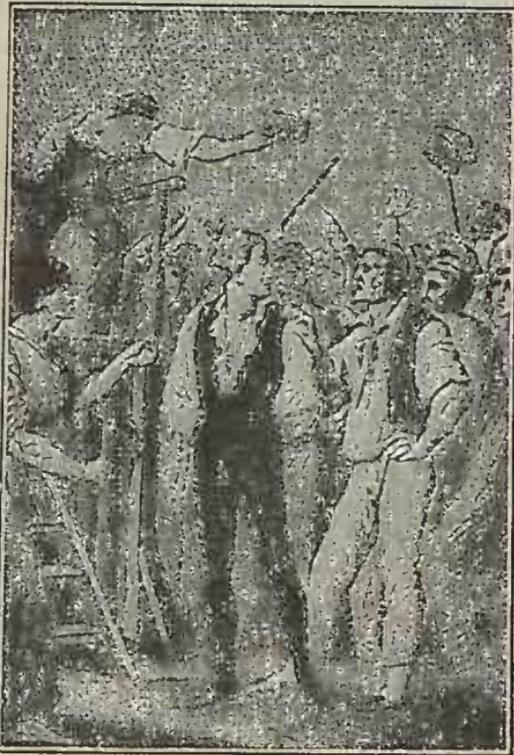
pas aux conspirateurs. » En six semaines il y eut plus de 1 400 condamnations à mort : les Dieux avaient soif...

Quelques jours avant le procès du roi, ses avocats, résolus à ne pas le laisser condamner sans tenter un suprême effort, s'étaient réunis chez l'un d'entre eux, Tronson Ducoudray.

« Il fut délibéré et convenu, dit Nicolas Berryer, que nous formerions une ligue défensive et que, si le choix du monarque tombait sur l'un d'entre nous, tous les autres l'assisteraient comme conseil. On arrêta même que tout le système de défense projeté e rait fortement tracé par les premiers mots de l'exorde, l'orateur devant dire en substance : « J'apporte à la Convention la vérité et ma tête. Elle pourra disposer de l'une après avoir entendu l'autre (1). »

Ces quelques lignes résumant l'histoire du barreau sous la Terreur et pourraient servir d'épigraphe à tous les plaidoyers de l'époque. Ce n'étaient point de vaines paroles. Des trois avocats

qui défendirent Louis XVI, Tronchet dut s'enfuir, de Sèze fut sauvé par la réaction thermidorienne et le vénérable Malesherbes « paya de sa tête l'honneur d'avoir défendu son roi ». « J'apporte à la Convention la vérité et ma tête » n'était point une simple formule. Mais la Justice en bonnet rouge acceptait plus facilement les têtes que la vérité.



EXÉCUTION DE BAILLY.

(1) PIERRE-NICOLAS BERRYER, *Souvenirs*.

## CHAUVEAU-LAGARDE.

L'indomptable Chauveau-Lagarde est le type du courage des avocats pendant cette terrible époque. Il mérite qu'on fasse sonner un instant pour sa mémoire les Cloches du Palais. Ce fut lui qui « conseilla » Manon Roland, car la petite-fille de Plutarque ne voulut pas être défendue. Du moins reconnut-elle son dévouement en lui léguant son anneau de



MARIE-ANTOINETTE AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

mariage qu'il porta toute sa vie. Il plaida pour la Du Barry, pauvre loque tremblante qui, avant mal vécu, n'avait pas appris à bien mourir et qui, crovent sans doute à un reste de séduction, demandait, les mains jointes, un instant à « M. le Bourreau ». Il plaida pour Houchard, glorieux vétéran qui, traité de lâche par un coquin, déchira ses vêtements pour montrer ses trente-cinq blessures ; pour Bailly, le maire de Paris, tremblant de froid et non de peur ; pour Danton, dont la voix dominatrice fut étouffée par un artifice de procédure ; pour les Hébertistes, aussi lâches qu'ils avaient été cruels ; pour Charlotte Corday, deux fois cornélienne : par le sang et par le caractère... Charmante et coquette avec son petit bonnet et ses yeux candides, elle eut cette pensée gamine et touchante de laisser à l'homme qui avait risqué sa vie pour tenter de sauver la sienne le soin de payer les trente-six livres qu'elle devait au concierge de l'Abbaye.

Mais la gloire de Chauveau-Lagarde n'est pas là. Pour la postérité, il restera le défenseur de la Reine. Quand il la vit la première fois, affaissée dans sa pauvre robe de deuil, les yeux comme déjà voilés, les cheveux prématurément blanchis, il ne put se retenir de pleurer, et ce fut elle qui le rassura. Pendant deux heures il plaida pour elle, il lutta face à face avec la mort et mit une telle âme dans son appel à la miséricorde que, lorsqu'il eut fini, un gendarme lui mit la main au collet et l'arrêta. C'est le risque professionnel. Quel avocat, digne de ce nom, ne l'envierait d'avoir risqué sa vie pour faire son devoir?

Dénoncé par Marat qui, après un acquittement qu'il jugeait scandaleux, lui enjoignait « d'aller ensevelir sa honte dans un désert et d'être le bouc Azazel du barreau », deux fois arrêté, il échappa par miracle à la guillotine. Fouquier-Tinville, qui avait juré « que les têtes allaient tomber comme des ardoises par un temps d'orage », ne pouvait supporter la présence du « défenseur de l'infâme Antoinette ». Enfermé avec deux prisonniers qui furent tous deux guillotins, il fut sauvé, comme tant d'autres, par le 9 Thermidor.

Il devait — après avoir pu se promener dans une rue qui porte son nom — mourir très vieux, doux philosophe un peu désabusé, ce qui se comprend chez un homme qui a vu tomber tant de régimes et tant de têtes. Napoléon, le soir de sa présentation aux Tuileries, voulut le taquiner : « Monsieur Chauveau-Lagarde, lui dit-il, il faut que nous rompiens des lances. Vous avez défendu Antoinette. — Sire, répondit-il, j'ai défendu la reine de France ! »

Cette réplique parut suffisante à celui qui s'était fait proclamer empereur des Français.

## LE PREMIER EMPIRE ET LA RESTAURATION.

Napoléon n'aimait pas les avocats. Il disait qu'il fallait leur couper la langue. Il est vrai qu'il ajoutait : aux avocats qui s'en servent contre le gouvernement.

La France s'était donnée à un grand soldat qui l'avait un peu violentée. La gloire empêchait d'apercevoir les taches du soleil.

Trois avocats seulement sur deux cents votèrent le rétablissement de l'Empire en 1804.

L'empereur à peine tombé, voici les excès de la Terreur blanche. Chauveau-Lagarde se dressa contre cette nouvelle Terreur comme il s'était dressé contre l'autre. On ne lui pardonna pas. On alla jusqu'à dire qu'il avait défendu la reine avec mollesse, on lui montrait l'échafaud

où était monté Malesherbes... C'est ce que Bourdaloue eût appelé « le zèle de la perfection des autres ».

De cette époque troublée je ne veux retenir qu'un procès.

Vous connaissez sans doute le nom de Trestaillon, qu'on a appelé « le héros de la Terreur blanche » et qui, à la tête de partisans violents et audacieux, exerça dans toute la région de Nîmes une véritable dictature contre les personnes et contre les biens. Un jour, il eut l'audace de poursuivre une de ses victimes en diffamation... La parole est donnée à l'avocat du prévenu.

C'était un jeune homme inconnu : petit, les cheveux crépus, les paupières tombantes, le nez camus, la bouche tordue, il était comme cet autre dont on a dit qu'il abusait du droit d'être laid. Il parle ! et le voici transfiguré... Cette petite taille, qui arrivait à peine à la hauteur de la barre, domine maintenant, dépasse l'auditoire et les juges. Avec une témérité qui paraît folle, même chez un jeune homme, il invective, il prend à la gorge, il foudroie Trestaillon qui faisait hier trembler tout le monde et qui, maintenant, blêmit et chancelle au rappel de ses crimes : « Quant à Trestaillon, s'écrie l'avocat, l'accès du tribunal doit lui être fermé, à moins qu'il n'y soit traîné entre deux gendarmes pour venir rendre compte de ses forfaits. »

Le petit avocat, qui par un coup d'audace entra dans la célébrité, était celui qu'on a appelé le grand Crémieux, futur membre du gouvernement de 1848 et du 4 septembre, et qui devait se signaler par l'abolition de l'esclavage dans nos colonies et de la peine de mort en matière politique.

Les garanties politiques, les droits de la presse, de la critique historique, tout est remis en question. Lamennais, Paul-Louis Courier, Béranger, Bertin aîné, le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Journal des Débats*, le *Globe*, le *National* vont connaître la rigueur des tribunaux.

Aux désordres de la Révolution, au lourd silence de l'Empire va succéder un régime de tracasseries et de petites persécutions.

La tradition immémoriale du barreau est d'opposer à la force les droits imprescriptibles de l'individu. Le choc était fatal. Il n'y aura pour ainsi dire pas de grands procès où les avocats, pour reprendre l'expression impériale, « ne se serviront de leur langue contre le gouvernement ».

Ce n'est plus le courage qu'il leur faut maintenant, c'est l'indépendance.

L'éloquence d'alors est ampoulée, boursoufflée. Les divinités mythologiques, les souvenirs classiques surgissent parfois d'une façon bien

inattendue dans les plaidoiries entendues vers 1820. Sourions de la langue, mais admirons les orateurs en pensant que des métaphores aujourd'hui vieilles et un peu ridicules ont parfois contribué à sauver des innocents.

Il faut lutter contre des gouvernements mesquins et tâtilons qui ne souffrent pas plus l'indépendance de la parole que la liberté de la pensée.

Les poursuites les plus bizarres venaient à l'audience.

Louis XVIII avait dit un jour : « Je sens que je suis aimé de mon peuple. » Un ancien préfet de l'Empire, M. Fievée, releva le mot : « Les rois se croient aimés quand on leur dit qu'ils le sont, et quelquefois ils le répètent avec une rare bonhomie. » Ce n'était pas bien méchant ! M. Fievée fut néanmoins poursuivi... Hennequin qui plaidait ne se fit pas faute de mettre de la dentelle sur une prévention inexistante. Il fit de Louis XVIII « un prince célèbre en Europe par la variété de ses connaissances, les trésors de sa mémoire, la finesse de ses observations, le bonheur de ses à-propos et qui eût obtenu le prix de la bonne plaisanterie si la raillerie eût été permise aux rois ». Comment s'étonner, si tout cela était vrai, que ce prince charmant fût aimé de son peuple ? Le résultat fut : trois mois de prison et 500 francs d'amende. Poursuivi pour des critiques... condamné pour des éloges... on dit que l'ancien préfet ne trouva pas payer trop cher le droit d'avoir raillé un confiant monarque.

La presse libérale ne demeurait pas en reste. Une parole trop vive pouvait vous mener en prison : aussi ce fut le règne de la périphrase. La polémique gagnait en finesse ce qu'elle perdait en force.

Deux individus étaient accusés d'avoir tiré un coup de pistolet sur le duc de Wellington au moment où il rentrait à son hôtel de l'avenue des Champs-Élysées. Les débats du procès établirent avec une quasi-certitude que le pistolet n'était pas chargé. Un journal rendit compte de l'audience sous ce titre : « Coup de pistolet tiré à balle...ou sans balle... sur... ou près la... voiture du duc de Wellington. »

Les défenseurs étaient frappés en même temps que leurs clients. Un avocat — Jay — était frappé d'un an de suspension. Motif ? Il avait, à propos de la mort de Louis XVI, « rendu compte du crime le plus atroce et le plus funeste de la Révolution avec un ton de froideur et d'insensibilité qui ne laisse rien apercevoir de la profonde horreur dont tout Français doit être pénétré ». Ainsi reprochait-on trente ans auparavant aux mêmes hommes de ne pas se montrer assez « patriotes » (1)...

(1)

... La forme d'une ville  
Change plus vite, hélas ! que le cœur des mortels. (BAUDELAIRE.)

## LE PROCÈS DE NEY.

Après les Cent Jours, les condamnations à mort furent fréquentes.

Ney, le brave des braves, celui dont le cœur ne faiblissait pas plus sur les glaçons de la Bérésina que dans l'ivresse guerrière du mont Saint-Jean, Ney, qui, ayant vainement cherché la mort à la tête des cavaliers de Kellermann, avait demandé comme une faveur de mourir dans les rangs de la vieille garde, Ney fut jeté en prison...

Après le départ pour l'île d'Elbe, il s'était rallié aux Bourbons et avait été nommé au commandement de la 6<sup>e</sup> division militaire, à Besançon.

Tout à coup, une nouvelle vient jeter l'émoi en Europe. Napoléon est débarqué à Cannes et marche sur Paris... Les chancelleries s'agitent : Metternich et Pozzo di Borgo voient leur œuvre compromise... Quel peut être le suprême effort d'un soldat qui, s'il a perdu la couronne, a gardé son épée? La Cour s'affole... Louis XVIII part pour Gand...

La marche de Napoléon est foudroyante. Il reconquiert ses villes; comme il prenait naguère les capitales étrangères : Grenoble, Mâcon, Châlons, Autun lui ouvrent leurs portes. Il arrive avec 15 000 hommes... C'est une marche triomphale...

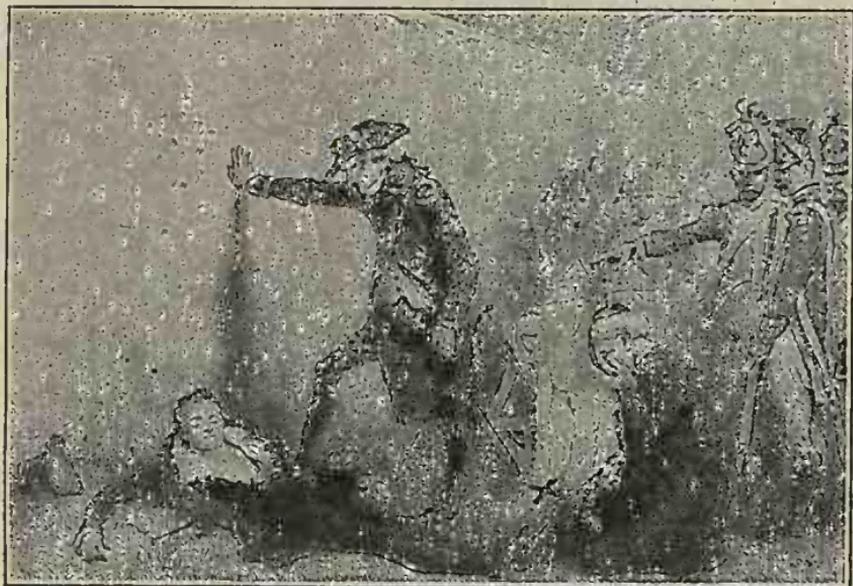
Que fera Ney, qui n'a que 4 000 hommes? Des défections se produisent ! « Comment, dira-t-il plus tard, aurais-je pu arrêter la mer avec les mains? » Des officiers déguisés lui apportent la fameuse proclamation où Napoléon disait que « l'aigle allait voler, de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame ». L'empereur à qui il doit tout exerce encore sa magie sur Ney... Il n'hésite plus : il fait rassembler ses troupes à Lons-le-Saunier et il leur lit cette proclamation qu'on lui avait préparée : « Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire. Maintenant, je veux vous conduire vers cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris ! » Les shakos volent au bout des fusils, les soldats s'embrassent... C'en est fait : Ney a trahi la cause des Bourbons !

Après Waterloo, il est arrêté, incarcéré à l'Abbaye, au moment même où La Bédoyère tombait sous des balles françaises dans la plaine de Grenelle. Quelques jours après, il comparait devant un conseil de guerre où siégeaient ses anciens compagnons d'armes, Augereau, Mortier, Masséna... Il y avait neuf ans, jour pour jour, qu'après la victoire d'Iéna il était entré dans Magdebourg...

Les passions étaient à ce point exaspérées qu'on put un instant craindre qu'il ne trouvât pas de défenseur. Eh ! quoi ? la Restauration ferait-elle fuir ceux qui n'avaient pas déserté devant la Terreur?... Un avocat se présenta. Blanchi dans les travaux du Parlement, il avait été de ceux qui avaient apporté à la Convention « la vérité et leur tête ».

C'était Nicolas Berryer dont le nom devait connaître au barreau avec son fils, une gloire à laquelle aucune autre ne peut être comparée. Il accepta de défendre le maréchal malgré les menaces de la presse qui affectait de confondre dans la même réprobation les défenseurs et ceux qu'elle appelait « les complices de Bonaparte, les suppôts de l'usurpateur », malgré ses amis, ses confrères, plus hommes de parti qu'avocats, dont un lui écrivait :

« ... Que vous vous disposiez à défendre le maréchal du crime de



L'ORT DU MARÉCHAL NEY (7 décembre 1815). D'après Raffet.

haute trahison dont il est forcé de s'accuser lui-même, c'est ce que personne ne veut croire; c'est, mon cher Berryer, ce que je vous défends de faire, au nom de l'honneur, au nom de votre famille, au nom de notre ordre que notre adoré monarque vient de combler presque sans mesure de ses faveurs et de ses bienfaits... Interrogez votre conscience et la renommée, et toutes deux vous diront que vous laisseriez à vos enfants une mémoire flétrie et à votre ordre un bien affreux souvenir de vous si, par un prompt retour à la vraie vertu, vous n'échappiez pas, quand il en est temps encore, au péril qui vous menace de voir votre nom, glorieux

jusqu'ici, former un chiffre ineffaçable avec celui d'un guerrier féroce et sans foi que ses contemporains nomment un traître régicide et que la postérité mettra, n'en doutez pas, à côté de Ravallac et de Damiens.» (CHARLES DE LACOMBE, *Les premières années de Berryer.*)

Martignac, plaidant devant la cour d'assises de Bordeaux, disait :

« L'avocat qui s'est chargé volontairement de défendre un guerrier traître et rebelle à son roi... qui, s'entourant de honteux détours, de méprisables subterfuges, d'ignobles entraves, enlève ainsi au prévenu, autant qu'il est en lui, son dernier honneur, celui du courage, cet avocat a perdu son titre à nos yeux, je me sépare à jamais de lui. » (VIEL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*, t. 4, p. 341.)

Évidemment, c'était moins grave que les périls qui menaçaient Chauveau-Lagarde ou Tronson-Ducoudray. Berryer, ardent royaliste, accepta la défense du maréchal Ney avec la même tranquille résolution qui l'avait fait se dresser contre Napoléon pour défendre le général Dupont.

Se défiant de ses frères d'armes, le maréchal déclina la compétence du conseil de guerre, et ses juges, désireux de se débarrasser de ce fardeau, — Masséna avait voulu se récuser en alléguant une querelle qu'il avait eue avec l'accusé en Portugal, — le renvoyèrent devant la Chambre des pairs.

Ney était radieux. « Ah ! monsieur Berryer, quel service vous m'avez rendu ! Voyez-vous, ces gens-là m'auraient fait tuer comme un lapin ! » Et il ajouta ces mots, qui sont sans doute le plus éclatant hommage qu'un soldat puisse rendre à un orateur : « Quel dommage que vous n'avez pas été militaire ! vous auriez eu une belle voix de commandement ! »

On sait le reste. Condamné à mort, Ney était fusillé peu après sur la place de l'Observatoire, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la belle statue de Rude. Avant de mourir, il avait poussé le cri de tous les proscrits, de toutes les victimes de l'arbitraire : « J'en appelle à la postérité ! » (1).

Le gouvernement garda rancune à Berryer de cette courageuse défense et l'écarta du Conseil de l'ordre jusqu'en 1822.

Son fils, le grand Berryer, qui défendait Cambronne quelque temps après, eut le bonheur de faire acquitter le héros du dernier carré, en

(1) On aura une idée de la difficulté de la défense par ce bref dialogue : Berryer, épuisé, demandait le renvoi de l'audience au lendemain.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL BELLART. — Ce qu'on vient de demander est sans exemple.

BERRYER. — Je réduis ma demande à une simple question d'humanité.

LE DUC D'UZÈS. — Monsieur le président, voulez-vous rappeler l'avocat à l'ordre !

Et l'on prétendit défendre à l'avocat de plaider la tête couverte, ce qui, d'après nos anciens usages est le symbole de la liberté de la parole.

s'écriant dans un magnifique emportement oratoire : « Il ne convient pas qu'un roi aille ramasser les blessés sur le champ de bataille pour les porter à l'échafaud ! »

Il avait, lui aussi, mis dans sa parole une ardeur si passionnée, qu'il eut l'honneur d'être dénoncé par le procureur général à son conseil de discipline.

#### LE PROCÈS DES MINISTRES.

Quelques années plus tard, ce n'étaient pas les soldats de l'Empire, mais les ministres du roi qui étaient jetés en prison.

Le 9 août 1829, M. de Martignac, ministre libéral, tombait du pouvoir. M. de Polignac était nommé par Charles X ministre des Affaires étrangères. Royer-Collard prévint les mouvements populaires qu'amènerait ce changement de politique et dit du ton péremptoire qui lui était habituel : « Charles X reste toujours le comte d'Artois de 1789. »

Le cabinet Polignac devait faire une brève carrière. Un an ne s'était pas écoulé depuis sa constitution que la révolution de 1830 éclatait, à la suite des ordonnances de juillet qui dissolvaient la Chambre, suspendaient la liberté de la presse et portaient atteinte à la liberté électorale.

Le Palais de Justice fut envahi. Sur la porte de la bibliothèque des avocats, on avait écrit : Défense d'office (1), et la foule silencieuse s'était écartée en respectant ce lieu d'asile.

Quatre des ministres qui avaient signé les fameuses ordonnances furent traduits devant la Cour des pairs : le prince de Polignac, MM. de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville. L'hostilité qu'ils avaient soulevée était très vive. Le barreau devait donner une fois encore la mesure de son indépendance.

C'est au brillant Martignac, qui s'était rendu célèbre au barreau de Bordeaux, à celui-là même qui avait été précipité du pouvoir par le prince de Polignac, qu'on demanda de défendre ce dernier. Il accepta, mais repoussa l'offre de 100 000 francs et d'une plaque de diamants en disant, avec une noble simplicité : « C'est pour son honneur et pour le mien que je défendrai le prince de Polignac. »

Il y avait à la barre Hennequin, Sauzet, déjà connu à Lyon, et Crémieux, dont la robe couvrait mal l'uniforme de garde national. Martignac, en habit avec le grand cordon de la Légion d'honneur, prononça une plaidoirie fort belle qui suscita des applaudissements, réprimés à grand'peine par le baron Pasquier, lorsqu'il s'écria : « Le coup que vous

(1) Voir le livre remarquable de mon confrère JULES FABRE : *Histoire du Barreau de Paris*.

frapperiez ouvrirait un abîme et quatre têtes ne le combleraient pas ! » Quant à Crémieux, il commença par ces paroles que la tradition du Palais transmet de bouche en bouche : « J'écoute encore et il faut que je parle. Mon âme est encore émue par les impressions que vous avez partagées, et je dois chercher à en exciter de nouvelles. »

Trois des accusés furent condamnés à la détention perpétuelle et le prince de Polignac fut frappé de mort civile. Ernest Daudet raconte que le noble pair, effrayé de ce mot dont il ignorait le sens, ne fut rassuré que quand on lui eut expliqué que la mort civile n'était pas l'échafaud, par opposition à la fusillade qu'il croyait être la mort militaire.

### LE PROCÈS DE LOUIS-NAPOLÉON.

Ce magnifique exemple de tolérance donné par Martignac et Crémieux, en acceptant la défense d'accusés dont tout les séparait, n'est pas unique, tant s'en faut, dans les annales du barreau, où l'habitude de la contradiction impose le respect de toutes les opinions sincères.

Un autre témoignage en fut donné par Berryer lorsqu'il accepta de défendre le futur Napoléon III. Berryer était un des chefs du parti légitimiste. Mais le barreau resta fidèle au malheur, quels que soient le côté de la barricade et la couleur du drapeau.

Le 28 septembre 1840, dix-neuf accusés, dont Louis-Napoléon Bonaparte, le comte de Montholon et Fialin de Persigny, comparaissaient devant la Cour des pairs pour avoir tenté un soulèvement à Boulogne. Le procureur général Franck Carré soutenait l'accusation. A la barre, on voyait tout ce que le Palais comptait alors d'illustrations : Berryer, Marie, Jules Favre, etc.

Le procureur général, qui ne prévoyait sans doute pas le rétablissement de l'Empire, avait été sévère : « L'épée d'Austerlitz, avait-il dit en s'adressant au neveu du grand empereur, est trop lourde pour vos mains débiles. Cette épée, c'est l'épée de la France ! Malheur à qui tenterait de la lui enlever !... Qui donc êtes-vous, pour vous donner comme un représentant de l'Empire, époque de gloire et de génie, vous qui étalez tant de misère dans vos entreprises et qui donnez par vos actes tant de démentis au bon sens ? »

Berryer fit un chef-d'œuvre.

— Royaliste, dit-il, j'ai défendu les hommes restés fidèles à l'empereur. Pour sauver leur vie, j'ai fait la part des événements... et les juges du roi ont acquitté Cambronne. Aujourd'hui, l'accusé qui fait à mon indépendance et à ma bonne foi l'honneur de venir me chercher pour sa défense ne me verra pas faillir à sa confiance.

Et puis cette audacieuse apostrophe aux pairs :

— Avant de juger, dites-vous, la main sur la conscience : « Devant Dieu et devant mon pays, s'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais

Mon bon ami,

Vous nous manquez beaucoup, et  
pour la chambre et surtout pour nos  
réunions qui sont fréquentes et graves. Vous  
en avez une chez vous même pour  
à 8 heures  $\frac{1}{2}$ . Je vous en conjure  
si votre feu nous permet de venir  
arriver vous.

Très affectueux

Berryer

7 avril. 1839.

AUTOGRAPHE DE P. A. BERRYER.

nié ; j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir. » Moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque, devant Dieu et devant le pays, me dira : « S'il eût réussi, je l'aurais renié », celui-là, je l'accepte pour juge (1). Pour apprécier la témérité de ce langage, rappelez-vous que Berryer parlait à des hommes qui avaient servi... avec la même fidélité... trois ou quatre gouvernements successifs.

(1) Rappelez-vous le mot du général Malet à ses juges : « Quels étaient vos complices ? — Vous nous, si j'avais réussi ! »

Louis-Napoléon fut condamné à la détention perpétuelle. « Combien de temps dure la perpétuité en France? » demanda-t-il avec le calme fataliste d'un carbonaro.

Il écrivit une belle lettre à Berryer :

« J'ignore ce que le sort me réserve, j'ignore si je serai jamais dans le cas de vous prouver ma reconnaissance, j'ignore si jamais vous voudrez en accepter les preuves, mais je vous avoue que si mon procès ne devait avoir eu d'autre résultat que de m'attirer votre amitié, je croirais encore avoir immensément gagné et je ne me plaindrais pas du sort. »

Hélas ! le roi de France a trop souvent oublié les promesses du duc d'Orléans ! Onze ans après, — dans la nuit du coup d'État, le 2 décembre 1851, — Berryer reçut la récompense promise... sous les espèces d'un commissaire de police qui lui offrit, avec quelques autres, l'hospitalité du Mont-Valérien.

#### LE SECOND EMPIRE. — LE PROCÈS BAUDIN.

Le barreau fut hostile à l'Empire. Sauf Lachaud, qui était un des familiers des Tuileries et de Compiègne, les avocats restèrent insensibles aux avances de Napoléon III. Je ne parle pas, bien entendu, de ceux qui abandonnèrent la barre pour devenir fonctionnaires.

En 1868, un procès politique allait rendre célèbre un jeune avocat qui n'était encore connu que dans les brasseries du Quartier Latin et dans les parloirs politiques : Léon Gambetta.

Joseph Reinach a retrouvé sa première plaidoirie. Gambetta l'avait apprise par cœur, défiance touchante chez un tel improvisateur. Ce premier essai est curieux parce qu'on y trouve un Gambetta tout différent de celui qu'a fixé l'histoire. Élevé par une mère et une tante pieuses, le jeune avocat y cite à chaque ligne Bossuet, saint Jean et les Pères de l'Église : « Toute âme, dit-il, est un livre... Y a-t-il quelqu'un qui puisse lire dans le livre de Dieu? » Et, poussant l'ivresse oratoire un peu loin, il ne craignit pas de comparer indirectement son client à Jésus lui-même.

Repoussant l'idée d'une condamnation, il s'écriait : « Oh ! non, cela n'arrivera pas dans un pays où l'on adore comme Dieu un homme que les mouchards ont cloué sur la croix... O magistrats ! Que pensez-vous de Ponce-Pilate? »

Question indiscreète à laquelle il ne fut pas répondu.

Au concours de la Conférence des avocats, il avait remporté un triomphe resté légendaire au Palais. Ces conférences sont contradictoires. Decrais, futur ambassadeur, avait terminé son discours par une

allusion au charme oratoire de Gambetta : « Défiez-vous du chant des sirènes ! » Gambetta se leva, rejeta sa crinière de lion, tendit le bras d'un geste brusque vers Decrais et s'écria impétueusement : « La sirène ! la voilà ! » A ce seul mot, l'auditoire se leva enthousiasmé, le bâtonnier lui-même donna le signal des applaudissements, et ce bâtonnier était Jules Favre !

Gambetta n'était donc pas un inconnu, tout au moins au Palais, lorsque, en 1868, — il avait trente ans, — il fut chargé par Crémieux de défendre Delescluze, poursuivi « pour manœuvres à l'intérieur ». Le 2 novembre 1868, au cimetière Montmartre, des hommes politiques s'étaient réunis sur la tombe de Baudin, représentant du peuple qui avait été tué le 3 décembre 1851 sur une barricade du faubourg Saint-Antoine en apprenant aux ralleurs « comment on mourait pour vingt-cinq francs ». Une souscription avait été ouverte dans le *Réveil* pour élever une statue à Baudin. Le directeur du journal, Delescluze, fut poursuivi.

Gambetta ne devait pas laisser passer cette occasion unique de se mesurer avec le gouvernement impérial. La partie était risquée. Les magistrats de l'époque ne plaisantaient pas avec les avocats trop hardis. On dit qu'en pénétrant à l'audience, il jura d'en sortir « fracassé ou triomphant » (1).

De Delescluze et du procès il parla peu, mais, élevant progressivement le débat, il monta jusqu'à l'empereur lui-même, qu'il dénonçait comme un aventurier de la politique, jusqu'à l'Empire qu'il eut l'audace, devant les magistrats stupéfaits, de flétrir dans son « origine criminelle ». On se demande aujourd'hui encore comment il put parler sans être interrompu.

Voici cette harangue enflammée :

« Oui, le 2 décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières...

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes,

comme traduisait Corneille.

« C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institu-

(1) Spuller raconte qu'il lui avait dit : « Je ne suis pas un homme si je ne me fais pas suspendre pour six mois. »

tions et les lois, et la conscience humaine est impuissante à réagir, malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Cicéron et des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat ! »

Le président, devant cette avalanche d'outrages, esquissa une timide protestation. Mais l'orateur était lancé. Le procureur impérial, ne pouvant placer un mot, se contenta de hausser les épaules.

Alors Gambetta :

« Ah ! vous levez les épaules ! Sachez-le ! je ne redoute pas plus vos dédains que vos menaces. En terminant hier votre réquisitoire, vous avez dit : « Nous aviserons ! » Comment, avocat impérial ; magistrat, homme de loi, vous osez dire : Nous prendrons des mesures ! Et quelles mesures ? Ne sont-ce pas là des menaces ? Eh bien ! écoutez, c'est mon dernier mot : Vous pouvez nous frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer ni nous abattre ! »

Gambetta passa ainsi « du café Procope à la dictature ». (H. Barboux.) Son discours retentit comme un coup de tonnerre dans la France entière. « La veille du procès, on parlait de Sadowa, du Mexique, du Pape ; le lendemain, on ne parla plus que du 2 décembre. » (H. Brisson.)

Lachaud, qui aimait Gambetta et détestait ses opinions, avait dit à son fils Georges Lachaud en sortant de l'audience : « Ah ! l'animal, qu'il a été beau ! »

#### UN MAGISTRAT. — LE PREMIER PRÉSIDENT SÉGUIER.

Pendant près de quarante années, de 1811 à 1848, le premier président Séguier avait été à la tête de la Cour de Paris.

Il était au Palais comme chez lui et le faisait bien voir. C'était, sous Louis-Philippe, un petit vieillard sec et vif. Il écoutait les avocats avec une visible impatience. Le mortier sur les yeux, comme en embuscade derrière son bureau, il « semblait guetter les plaidoiries » (Rousse). Il interrompait les avocats, les critiquait, les rabrouait vertement, refaisait leur argumentation, impitoyable pour ceux qui se montraient médiocres, ou que du moins il jugeait tels. Il distribuait aussi l'éloge : « M<sup>e</sup> Paillet a plaidé hier d'une façon parfaite, je le dis à l'honneur de tout le barreau. »

Il avait répondu à un ministre de Charles X, M. de Peyronnet : « La Cour rend des arrêts et non pas des services. »

Un jour, à l'ouverture d'une audience, il dit : « Je n'aperçois pas M<sup>e</sup> Gicquel. Les avocats n'en font jamais d'autres. — Monsieur le Premier, répondit du fond de la salle l'avocat qui arrivait tout essoufflé,

j'étais à la Cour de cassation, occupé à défendre un de vos arrêts. — C'est inutile, nos arrêts se défendent d'eux-mêmes. — Ce qui n'empêche pas que le vôtre vient d'être cassé ! »

Une autre fois, un avocat faisait demander une remise parce que son enfant venait de mourir. Séguier, pompeux et érudit, refuse et il ajoute : « Le jour où le Premier Président se mariait ou perdait sa femme, il n'en venait pas moins à l'audience, et lorsqu'un prêtre perd son père, il n'en doit pas moins dire sa messe... Nous entendrons l'avocat qui est présent à l'audience. »

A la suite de quelques incidents de ce genre, les rapports étaient assez tendus entre la magistrature et le barreau.

En 1833, Marie, un grand avocat, une haute conscience, surnommé « le philosophe du barreau », défendait devant la cour d'assises Cabet, accusé d'avoir excité à la haine contre le gouvernement. Pendant qu'il plaidait, un avoué demande pour lui une remise à la Cour. Séguier refusa sèchement et dit à l'avoué : « C'est pour la Cour d'assises que M<sup>e</sup> Marie nous a quittés, notre client vaut bien Cabet et nous valons bien la Cour d'assises. » Il accorda quand même la remise, mais il ajouta, s'adressant à l'avoué : « C'est pour vous, car nous savons votre manière franche et loyale de penser et votre attachement à l'ordre public. »

Marie se plaignit au Conseil de l'ordre. Le bâtonnier Pasquier, dans un discours, critiqua vivement la Cour. Il fut frappé de la peine de l'avertissement. L'affaire alla jusqu'en cassation, puis le temps passa et tout sembla s'apaiser.

Dix ans après, le barreau se jugea insulté par des paroles regrettables du Premier Président. Le Palais fut en rumeur. La presse s'en mêla, ce qui n'était peut-être pas le moyen d'arranger les choses. Le Conseil de l'ordre écrivit au Premier Président une lettre où il lui demandait de retirer ses paroles sous peine de ne plus voir un avocat à son audience. La Cour répliqua en frappant de la peine de l'avertissement les membres du Conseil, parmi lesquels on comptait Berryer, Paillet, Lupin et Jules Favre.

Alors ce fut le vide à la première chambre de la Cour : plus d'avocats ! Le Premier s'entêtait et faisait plaider les avoués. Il parut d'abord prendre goût à la brièveté de leurs explications, mais bientôt il regretta les plaidoiries. Visiblement, il n'était plus dans l'atmosphère où il avait vécu si longtemps ! Que devenaient ses chères habitudes et comment interrompre des avoués qui plaidaient en style nègre et pour tirer la Cour d'embarras ?

Les vacances arrivèrent. A la rentrée, Séguier n'hésita pas à faire des avances. La paix fut signée...

#### LE BARREAU ET LA MAGISTRATURE.

Voici deux incidents qui sont restés célèbres.

En 1859, un jeune avocat — Émile Ollivier — fut frappé pour quelques mots prononcés dans le feu de l'improvisation, et où le parquet voulut voir une insulte à la magistrature.

Émile Ollivier plaidait pour le philosophe Vacherot, dont le livre *La Démocratie* était jugé subversif. Il commença ainsi sa plaidoirie : « Je ne répondrai pas aux parties irritantes du réquisitoire de M. l'avocat impérial. Cet appel aux passions est mauvais... » Il n'en fallut pas plus ! On l'interrompt, on le somme de se rétracter, il refuse. Il est suspendu pour trois mois.

Nous avons un plus récent exemple d'intolérance. En 1894, un jeune avocat, à l'aurore d'une brillante carrière, plaidant devant le tribunal d'Albi, avait qualifié « d'injuste, d'étrange, d'arbitraire » la poursuite dont son client était l'objet. Il fut suspendu pour un mois (1)... Il est devenu depuis le chef de la magistrature française et un de nos hommes politiques les plus éminents... C'est mon ami René Viviani...

#### LA GUERRE DE 1870 ET LA COMMUNE.

En juillet 1870, un de mes prédécesseurs, le bâtonnier Rousse, disait à ses confrères en les remerciant de l'avoir élu : « Écoutez le premier appel que vous adresse votre nouveau bâtonnier : Oubliant les dissentiments qui nous divisent, rangeons-nous et serons-nous autour du drapeau de la France ! »

C'était déjà la formule de l'union sacrée.

Le 4 septembre, l'Empire est emporté dans le désastre national. Le gouvernement provisoire est un gouvernement d'avocats : Emmanuel Arago, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Ernest Picard, Crémieux. D'autres avocats : Floquet, Brisson, Clamageran, mon maître regretté Durier, acceptent des fonctions ou des postes pour être utiles à la patrie en danger.

Le barreau donne son concours à la justice militaire. Le Conseil de l'ordre est chargé du choix des membres du conseil de revision militaire dont Dufaure est le président. Les commissaires du gouvernement

(1) Malgré l'éloquente plaidoirie de notre vénéré doyen le bâtonnier Cartier.

près les conseils de guerre sont tous ou presque tous des avocats désignés par le bâtonnier Rousse.

Au théâtre de la Porte-Saint-Martin, des avocats font des conférences patriotiques...

Le préfet de police est un confrère qui deviendra le chef de l'ordre : Cresson.

Dans la grande salle des assises, le Palais (magistrats, avocats et offi-



Crémieux. E. Picard. Jules Favre. Trochu. Dorian. Jules Simon.  
Général Le Flô. Amiral Fourichon. Gambetta. Magnin.

LES MEMBRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (1870-1871).

ciers ministériels) a créé une ambulance. La salle des jurés sert de salle d'opérations ; la salle des témoins, de... cuisine.

Les audiences civiles étaient désertées. Seules les affaires criminelles et correctionnelles occupaient le rôle des audiences.

Mon glorieux ancien, Demange, défendait aux assises un petit bossu, cocher d'omnibus, accusé de détournement de mineure. Le Palais était désert : la nouvelle d'un désastre militaire avait fait le vide dans la salle d'audience... Plus de magistrats, plus de jurés... L'accusé aurait pu s'enfuir... Il restait tranquille à son banc et finit par dire à son avocat : « Moi, monsieur, j'ai connu la révolution de 1848, il faut que je vive, il faut que je mange, je retourne à ma cellule. » Et sans se presser, il regagna tout seul la Conciergerie.

Sous la Commune, c'est un condamné à mort qui avait arraché un père jésuite aux fédérés et qui disait à ceux qui voulaient le fusiller : « Vous n'en avez pas le droit. J'ai droit à la guillotine ! »

Et un gardien de prison résumait d'une phrase l'histoire de la Commune en disant : « J'étais habitué à incarcérer des coquins amenés par des honnêtes gens ; aujourd'hui, les honnêtes gens sont amenés par des coquins ! »

Après les tristesses de la guerre étrangère, ce furent les horreurs de la guerre civile. Un nom, dans l'histoire du Palais, domine ces sombres journées : c'est celui du bâtonnier Rousse.

C'était un curieux personnage qui n'avait rien gardé de la fréquentation de son maître Chaix d'Est-Ange, improvisateur fougueux et étincelant. Rousse, avec son profil de médaille, était calme et délicat, lettré plus qu'orateur, réfléchi plus que spontané, amer un peu, parce qu'avec sa finesse il sentait mieux ce qui lui manquait que ce qu'il avait. En 1870, il se consolait en relisant les lettres de Cicéron. Parlant de son bâtonnat, il l'appelle « son triste proconsulat ». Il croit que l'Ordre des avocats va disparaître dans la tourmente et qu'il sera — c'est lui qui parle — « le Romulus Augustule de cette antique dynastie ».

Viennent les jours où il faut se montrer un homme, ce lettré s'arrachera à Atticus pour faire, comme Cicéron lui-même, courageusement son devoir. Son confrère Chaudey ayant été arrêté par la Commune, le bâtonnier court chez le garde des sceaux. Introduit « par un huissier bras nus et tablier retourné », il trouve dans le cabinet de la place Vendôme « une demi-douzaine de mal peignés en blouse » qui fument la pipe. Le garde des sceaux, en veston râpé et bottes molles, pâlit devant son bâtonnier... C'était un jeune stagiaire nommé Protot : il avait vingt-quatre ans.

Protot avait rédigé dans un cabaret des Halles « Au Père Tranquille » un décret sur le jury qui devait juger les otages : une nouvelle loi de Prairial. Protot continuait Robespierre, avec moins d'envergure et plus de débraillé. Mais Rousse peut être comparé à Chauveau-Lagarde : il a la même hauteur morale.

— Je pense, dit le bâtonnier un peu méprisant au garde des sceaux, défèrent malgré lui, qu'il y a dans ce décret des garanties pour la défense. — Oh ! oui, dit Protot, il doit y en avoir ! » En effet, il suffisait d'être convaincu « de complicité avec Versailles » pour subir le sort de ceux qu'en Prairial on appelait les suspects.

La procédure, sous la Commune, fut aussi expéditive que sous la Terreur. Raoul Rigault, que sa claudication rendait rageur et que ses dix-huit condamnations antérieures prédisposaient évidemment à

devenir en ces temps troublés « délégué à la préfecture de police », puis procureur de la Commune, disait avec cynisme : « Nous ne faisons pas de la légalité, mais de la révolution ! »

Rousse visita Mgr Darboy, l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et d'autres qui avaient besoin de sa parole et de ses encouragements. Le président Bonjean, digne de l'antique, à qui on offrait les moyens de s'enfuir, répondit : « Quand on est président à la Cour de cassation, on ne doit sortir que par la grande porte. » Scrupule de juriste qui l'honore et causa sa perte.

La Commune avait simplifié les formalités du mariage et créé un divorce rapide et facile.

Pour le mariage, les deux époux signaient un papier ainsi conçu :

« Le citoyen X... et la citoyenne Z... déclarent s'unir en mariage. La citoyenne Z... s'engage à suivre le citoyen X... partout où il ira et l'aimera toujours. »

Il est probable que ce dernier serment était rarement tenu, car on avait prévu le divorce qui était obtenu par la signature d'un acte sommaire signé par les deux intéressés :

« Nous restons, d'un commun accord, dans notre entière liberté, comme si nous n'avions jamais été mariés. Chacun reprend ce qui lui appartient. Salut ! »

#### DE 1870 A 1920.

C'est au Palais de Justice que naissent et se terminent les grandes affaires qui ont ému l'opinion et secoué le Parlement : scandales politiques, grands cyclones financiers qui traversent le monde de la Bourse, procès émouvants, scandaleux ou retentissants.

À la barre, des maîtres disparus : Rousse, Bétolaud, Barbois, Allou, Lenté, Durier, Martini, Waldeck-Rousseau, etc., et leurs émules, leurs successeurs, heureusement pleins de vie et de talent : Chenu, Raoul Rousset, Raymond Poincaré, deux fois illustre comme avocat et comme homme politique, Alexandre Millerand qui, avant d'être Président de la République a été un grand avocat et un homme d'état éminent, Busson-Billault, Viviani, mon glorieux maître Demange, et tant d'autres que je ne puis citer ici.

À la tête de l'ordre, un éminent bâtonnier, M<sup>e</sup> Albert Salle, qui a succédé à M<sup>e</sup> Mennesson.

Au siège du ministère public, un grand talent et un grand caractère, le procureur général Lescouvé et son excellent second, le procureur de la République Scherdlin; à la tête de la Cour de Paris, un magistrat aimé

et respecté de tous, le premier président Paul André. Le président du tribunal est M. Servin qui remplit fort bien ces délicates fonctions illustrées par de Belcyme, Aubépin et Ditte.

Au mois de décembre 1910, le Palais est en fête. L'Ordre des avocats célèbre le centenaire de son rétablissement. Dans la grande salle des Pas-Perdus éblouissante de lumières, aux murs décorés par les merveilleuses tapisseries des Gobelins, plus de mille convives, parmi lesquels les représentants de tous les grands barreaux du monde — sauf d'Allemagne — acclament le chef de l'État.

Depuis le mois d'août 1914, et pendant près de cinq années, le Palais n'a songé qu'à la guerre. Que de tristesses et de deuils ! Mais aussi que de gloire !

À l'entrée de notre bibliothèque, un tableau funèbre contient les noms des avocats qui sont morts pour la patrie : plus de deux cents noms y sont inscrits.

Les murs sont couverts par les citations à l'ordre de l'armée, du corps d'armée et par les décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire : le barreau de Paris a courageusement fait tout son devoir.

Nous avons voulu honorer nos héros qui ont donné leurs vies pour la France. Trois cérémonies funèbres ont été célébrées pendant la guerre par S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, dans la Sainte-Chapelle, rendue pour toujours, je l'espère, au culte catholique ; par le pasteur Roberty au temple de l'Oratoire et par le grand rabbin Dreyfus au temple de la rue de la Victoire.

Le Président de la République, notre confrère M. Raymond Poincaré, assistait à ces trois cérémonies.

Lorsqu'il est arrivé à la porte de la Sainte-Chapelle, dont les vitraux incomparables resplendissaient sous les rayons d'un beau soleil de printemps, il a trouvé pour le recevoir le prince de l'Église, vêtu de la pourpre romaine. Le président et le cardinal se sont serré la main : nous avons cru voir l'image de la France de demain unie et réconciliée...

Le 28 octobre 1916, dans la grande salle de notre bibliothèque, l'ordre des avocats voulait encore rendre hommage à ses morts. Dans une touchante pensée de confraternité, l'admirable bâtonnier de Bruxelles, Léon Théodor, arraché par S. M. le roi d'Espagne, grâce à l'intervention du barreau de Paris, aux horreurs des prisons allemandes, était venu se joindre à nous.

Nous n'avons pas non plus oublié d'autres victimes de la guerre : les pauvres gens. Jamais le fardeau de l'assistance judiciaire n'a été plus lourd et plus écrasant. Les jeunes avocats étaient partis aux armées. Ce sont les anciens qui les remplacèrent dans la défense des déshérités

de la vie. Plus de deux cent mille consultations gratuites ont été données aux Parisiens.

Enfin la Victoire est venue...

Le 21 juin 1919, au terme du plus long bâtonnat qu'ait connu l'histoire de notre Ordre, en présence du président Raymond Poincaré, qui a conservé pour notre profession le plus fidèle attachement, nous rendions un nouvel hommage à nos héros morts pour la France.

Dans la salle, où la jeunesse du stage concourt, avec une noble émulation, pour conquérir le titre envié de secrétaire de la conférence, devant le bas-relief, œuvre remarquable de notre confrère Raymond Persin, nous étions réunis, hauts magistrats et avocats, avec les familles des avocats tombés pour la Patrie et nous venions évoquer le souvenir de ceux qui avaient tout donné pour la France et saluer les héros vivants qui avaient combattu jusqu'à la victoire.

Depuis ces heures émouvantes, le Palais a repris peu à peu son ancienne activité, et nous avons la fierté de retrouver à la barre, la robe étoilée de Légion d'honneur, de Médaille militaire et de Croix de guerre, ceux qui, pendant plus de quatre ans, ont fait si vaillamment leur devoir.



VERIFICAT  
2017

## BIBLIOGRAPHIE

---

### MARIE STUART.

- PHILIPPSON. — *Revue historique*, 1887-1889.  
CHÉRUÉL. — *Histoire de Marie Stuart*.  
MIGNET. — *Histoire de Marie Stuart*.  
TEULET. — *Lettres de Marie Stuart*.  
CHANTELAUZE. — *Marie Stuart, son procès, son exécution*.  
PRINCE DE LOBANOV. — *Lettres, instructions, mémoires*.  
JULES GAUTHIER. — *Histoire de Marie Stuart*.  
AUGUSTIN FILON. — *Les femmes illustres. Marie Stuart*.  
VIESENER. — *Marie Stuart et le comte de Bothwell*.

### CINQ-MARS.

- LE P. ANSELME. — *Histoire généalogique*, t. VII et VIII.  
LE P. GRIFFET. — *Histoire de Louis XIII*.  
BAZIN. — *Histoire de Louis XIII*.  
MICHEL D'ENGLÈME. — *Le Marquis de Cinq-Mars. Esquisse historique*.  
J.-P. BASSERIE. — *La conjuration de Cinq-Mars*.  
LOUIS D'HAUCOUR. — *La conspiration de Cinq-Mars*.

### FOUCQUET.

- J. LAIR. — *Nicolas Fouquet*.  
D'AUVIGNY. — *Vie de Fouquet*.  
A. CHÉRUÉL. — *Mémoire sur la vie publique et privée de Fouquet*.  
PELLISSON. — *Défenses en faveur de Fouquet*.  
LOUIS MATTE. — *Crimes et procès sous Louis XIV*.  
LÉON DEROUY. — *Le procès de Fouquet*.

### CALAS.

- LE PASTEUR COQUEREL. — *Jean Calas*.  
L'ABBÉ SALVAN. — *Jean Calas*.  
JOSEPH DE MAISTRE. — *Soirées de Saint-Petersbourg*.

M. HUC. — *Article sur l'affaire Calas.*

LÉOPOLD LABAT. — *Jean Calas. Son procès.*

VOLTAIRE. — *Correspondance.*

MARIE-JOSEPH CHÉNIER. — *Calas Jean ou l'École des Juges, tragédie en cinq actes.*

CAMILLE DESMOULINS.

JULES CLARETIE. — *Œuvres de Camille Desmoulins avec notice biographique.*

JULES CLARETIE. — *Camille Desmoulins. Lucile Desmoulins.*

JULES CLARETIE. — *Camille Desmoulins.*

AULARD. — *Les orateurs de la Législative et de la Convention.*

D<sup>r</sup> ROBINET. — *Le procès des Dantonistes.*

THIERS. — *Histoire de la Révolution.*



## TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉFACE .....	XI
LE PROCÈS DE MARIE STUART.....	1
L'AFFAIRE CINQ-MARS.....	63
LE PROCÈS DE NICOLAS FOUCQUET. UN PROFITEUR DU GRAND SIÈCLE.....	113
VOLTAIRE, DÉFENSEUR DE CALAS.....	169
LE PROCÈS DE CAMILLE DESMOULINS.....	211
ANNEXE : LES CLOCHES DU PALAIS.....	271

---

---

6493-22. — CORBEIL. IMPRIMERIE CRÉTÉ.

---

